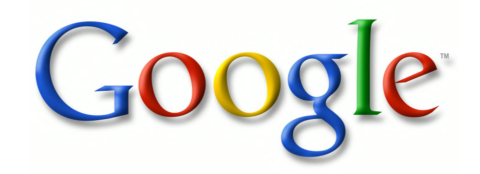


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

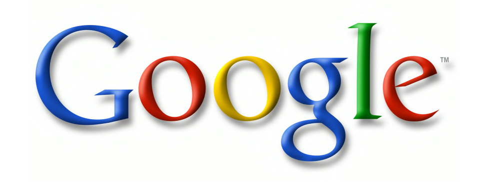
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

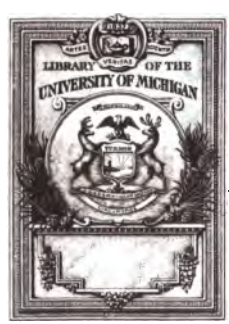
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


BUHR A
a39015 01809440 2b





IVERSITY OF M... IGAN LIBRARIES

HISTOIRE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS
DU REGNE
DE F. GUILLAUME II,
ROI DE PRUSSE;
ET
TABLEAU POLITIQUE DE L'EUROPE.

T. I.

Décret concernant les Contrefacteurs, rendu le 19 Juillet 1793, l'An II de la République.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'Instruction publique, décrète ce qui suit :

Art. I. Les Auteurs d'écrits en tout genre, les Compositeurs de Musique, les Peintres et Dessinateurs qui feront graver des Tableaux ou Dessins, jouiront durant leur vie entière du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs Ouvrages dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

Art. II. Leurs héritiers ou Cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans après la mort des auteurs.

Art. III. Les Officiers de paix, Juges de Paix ou Commissaires de Police seront tenus de faire confisquer, à la réquisition et au profit des Auteurs, Compositeurs, Peintres ou Dessinateurs et autres, leurs Héritiers ou Cessionnaires, tous les Exemplaires des Editions imprimées ou gravées sans la permission formelle et par écrit des Auteurs.

Art. IV. Tout Contrefacteur sera tenu de payer au véritable Propriétaire, une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'Edition originale.

Art. V. Tout Débitant d'Edition contrefaite, s'il n'est pas reconnu Contrefacteur, sera tenu de payer au véritable Propriétaire une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'Edition originale.

Art. VI. Tout Citoyen qui mettra au jour un Ouvrage, soit de Litiérature ou de Gravure dans quelque genre que ce soit, sera obligé d'en déposer deux Exemplaires à la Bibliothèque nationale ou au Cabinet des Estampes de la République, dont il recevra un reçu signé par le Bibliothécaire ; faute de quoi il ne pourra être admis en justice pour la poursuite des Contrefacteurs.

Art. VII. Les Héritiers de l'Auteur d'un Ouvrage de Littérature ou de Gravure, ou de toute autre production de l'esprit ou du génie qui appartiennent aux Beaux-Arts, en auront la propriété exclusive pendant dix années.

Je place la présente Edition sous la sauve-garde des Loix et de la probité des Citoyens. Je déclare que je poursuivrai devant les Tribunaux tout Contrefacteur, Distributeur *ou* Débitant *d'Edition contrefaite. J'assure même au Citoyen qui me fera connoître le* Contrefacteur, Distributeur *ou* Débitant, *la moitié du dédommagement que la Loi accorde. Les* deux exemplaires, *en vertu de la loi, sont déposés à la Bibliothèque nationale.* Paris, ce 1er. Vendémiaire, an IX de la République Française.

Buisson

1848

HISTOIRE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS

DU RÈGNE

DE F. GUILLAUME II,

ROI DE PRUSSE;

ET

TABLEAU POLITIQUE DE L'EUROPE,

DEPUIS 1786 JUSQU'EN 1796, OU L'AN 4 DE LA RÉPUBLIQUE;

CONTENANT un Précis des Révolutions de Brabant, de Hollande, de Pologne et de France;

PAR L. P. SÉGUR, L'AINÉ,

EX-AMBASSADEUR.

Quid verum, atque decens curo et rogo,
Et omnis in hoc sum. HORAT.... *Epist*...

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez F. BUISSON, Imprimeur-Libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

AN IX (1800).

DD
414
S45
v.1

69 3721-020

AVANT-PROPOS.

L'HISTOIRE nous offre souvent de longues lacunes qui ne sont jamais remplies qu'imparfaitement. Ces époques, négligées dans les annales des Nations, sont celles où les destins des Peuples ont été soumis à des Princes foibles, dont le caractère, sans couleurs, n'a inspiré l'imagination d'aucun peintre.

Les Historiens avares de leurs temps et de leurs peines, ne s'attachent qu'aux noms des Princes célèbres, dont les grandes vertus, ou les grands crimes, offrent une matière plus riche, un travail plus facile, une gloire plus certaine à l'Auteur qui s'associe à leur immortalité.

Cependant, les siècles s'écoulent et la postérité cherche, avec une curiosité pénible, et souvent inutile, à renouer le

fil interrompu de l'Histoire. Elle regrette que des Ecrivains sages et utiles ne lui aient laissé aucune lumière certaine pour remplir ces longs intervalles. On consulte alors d'anciens Mémoires obscurs, dictés par les passions, des Recueils d'anecdotes, dont rien ne garantit l'authenticité, des Gazettes du temps, dont la haine, la crainte, ou la flatterie, ont tour-à-tour banni la vérité : et il en résulte que l'Histoire des Nations, toujours incomplète, ne nous présente qu'un mélange informe de clartés et d'erreurs, d'intérêt et d'ennui, d'instructions sublimes et de compilations fatigantes, tandis qu'elle ne devroit nous offrir que le tableau utile et suivi de la marche de l'esprit humain, dans les siècles de barbarie comme dans les siècles de lumières, et les époques de la décadence des Nations comme celles de leur prospérité.

J'ignore si je me trompe, mais je crois que l'Histoire ayant pour but d'ins-

truire le présent et l'avenir par la peinture du passé, est aussi utile, en retraçant les fautes ou les foiblesses des Gouvernemens qui sont déchus de leur grandeur, qu'en peignant avec chaleur ces météores rares et brillans qui jettent un vif et court éclat sur leur patrie.

Si l'on veut écrire la Vie de quelques Hommes, il faut sans doute choisir les plus illustres; mais si l'on se destine à écrire l'Histoire, aucune époque ne doit être négligée. Si la force prépare et dirige de grands événemens, la foiblesse en fait naître d'aussi importans; ils l'entraînent, ils la dominent, ils l'écrasent: et Tacite inspire autant d'intérêt lorsqu'il peint l'incertitude de Claude et les orages qui la suivent, que lorsqu'il burine la sombre et profonde politique de Tibère. Je ne vois de différence à de pareils tableaux, que celle des titres que l'on pourroit leur donner: ainsi, j'aurois écrit l'Histoire de Frédéric-le-Grand,

et j'écrirai celle du règne de Frédéric-Guillaume II. L'un, dans notre siècle, laisse un grand nom, et l'autre n'y a occupé qu'une grande place. Le premier a fait de grandes choses, le second a assisté à de grands événemens. Mais tous deux doivent exciter notre curiosité, puisqu'ils ont influé tous deux sur nos destinées, l'un par son génie et l'autre par sa foiblesse.

Frédéric-Guillaume, héritier du pouvoir de Frédéric-le-Grand, et non de sa gloire, avoit reçu de son oncle toutes les lumières qu'exige le trône, mais il étoit privé du talent qui sait en faire usage. Militaire instruit à la plus grande école, mais guerrier sans génie, il fit la guerre avec méthode et sans succès; entouré de Ministres habiles, possédant tous les plans de son prédécesseur, il inquiéta toute l'Europe par ses projets, épuisa son pays par ses préparatifs, effraya ses ennemis par ses menaces, étonna

ses amis par sa versatilité; excité par sa vanité, retenu par son indolence, enchaîné par la superstition, énervé par les voluptés, il n'exécuta rien de ce qu'il avoit voulu entreprendre, ne finit rien de ce qu'il avoit commencé; et après avoir successivement trompé et irrité toutes les Puissances de l'Europe, dans un temps où toutes les passions étoient enflammées au plus haut degré, le sort, qui se plaît souvent à tromper les plus profondes combinaisons de la politique, fit naître de sa foiblesse un résultat qui n'auroit dû être que le fruit de l'habileté la plus consommée. Il agrandit ses états et mourut, en laissant son royaume en paix au milieu de l'Univers embrasé.

La Russie, faisant craindre à l'Empire Ottoman une destruction totale; Catherine II, prête à être chassée de sa capitale par Gustave; la maison d'Autriche, battue par les Turcs, menacée par les Prussiens, inquiétée par les troubles de

la Hongrie, épuisée par la révolte du Brabant; la Révolution de la Hollande, qui vouloit détruire le Stathouderat, et qui fut forcée, par les armes Prussiennes, à subir son joug; les efforts de la Pologne pour conquérir son indépendance, les malheurs et le partage total de ce royaume; enfin, l'explosion de l'esprit démocratique des Français, la guerre d'un Peuple contre les Rois, les Nobles et les Prêtres; la Croisade de tous les trônes contre la liberté; l'invasion de la France, la résistance imprévue des Français, et leurs conquêtes presque fabuleuses, au moment où tout présageoit la ruine et le démembrement de leur Pays; tels sont les principaux événemens de l'époque dont j'entreprends d'écrire rapidement l'Histoire.

Jamais on ne vit tant de projets conçus, et abandonnés; tant d'espérances brillantes, et trompées; tant de réputations éclipsées. Jamais le fanatisme de

la religion et celui de la liberté n'allumèrent plus de feux, ne versèrent plus de sang, ne détruisirent plus de fortunes, et n'immolèrent plus de victimes. L'incendie fut d'autant plus effrayant, que le calme qui l'avoit précédé avoit été plus long. Chaque année vit tour-à-tour les Rois de l'Europe menacer la France du sort de Troye, et la France ébranlée, détruire les trônes les plus formidables. Et il est peut-être assez remarquable, au sein de cet embrasement général, de ce délire universel, de cette succession de batailles sanglantes, de siéges meurtriers, de conquêtes rapides, au milieu de ce bouleversement de tous les rangs, de tous les principes, de toutes les Puissances et au bruit de tous ces Sceptres brisés, de peindre un Roi militaire, dégoûté de la gloire, s'endormant dans une paix profonde, sur les volcans qui l'entourent, livrant son imagination affoiblie au prestige fantas-

tique des illuminés, et se laissant conduire doucement dans la tombe par les rêveries de la superstition et les caresses de la volupté.

INTRODUCTION
ET
PRÉCIS DE L'HISTOIRE
DES PRINCES QUI ONT GOUVERNÉ LA PRUSSE ET LE BRANDEBOURG.

DEPUIS la destruction de l'empire Romain par les Barbares, l'histoire de l'Europe, quoique féconde en grands hommes et en grands événemens, a pris un caractère d'uniformité qui l'a rendue froide et peu attrayante. La férocité des premiers temps de cette nouvelle époque, la cruauté et l'ignorante superstition des premiers conquérans, l'oubli total des sentimens de liberté, la ruine des arts, des sciences, du commerce, et des belles-lettres, la grossièreté des mœurs, la sottise et la partialité des anciennes chroniques écrites dans le fond des cloîtres, tout contribuoit à rendre aride et dégoûtant le travail nécessaire pour tirer quelques vérités de ce cahos obscur. Tacite et César ont dit, en peu de lignes, tout ce qui peut intéresser

sur les mœurs des anciens habitans de la Germanie; et l'histoire des Celtes, par le savant Péloutier, qui a coûté vingt années de recherches à cet estimable écrivain, fait honneur à son érudition, sans nous donner d'autre résultat que l'indifférence la plus juste pour les événemens de ces temps reculés.

Les Celtes, les Francs, les Huns, les Slaves, les Sarmates, les Duns, les Goths, les Cimbres, les Teutons, les Ostrogoths, nous offrent successivement et constamment les mêmes tableaux. Simplicité de mœurs, ignorance des arts les plus grossiers, amour d'une indépendance sauvage, passion pour la guerre, fidélité envers leurs frères d'armes, dévouement à leurs chefs, rapidité dans leurs invasions, férocité dans leurs victoires, découragement et dispersion totale après leurs défaites. Voilà ce que présentent, pendant plusieurs siècles, toutes ces hordes barbares qui, depuis les frontières de la Chine jusqu'aux rivages de l'Océan, roulant l'une sur l'autre comme les flots de la mer, ont tour-à-tour envahi, ruiné et dépeuplé les plus belles contrées du globe.

Quelques-uns de ces peuples conquérans furent enfin adoucis et civilisés par les vain-

cus, mais cette civilisation fut si lente et si incomplète, qu'ils conservèrent, jusqu'à ce siècle même, des traces de leur origine et de leurs antiques mœurs. La prééminence du clergé sur les autres ordres de l'état, rappelle celle des druides Gaulois et des pontifes Celtiques, l'usage des combats singuliers, la supériorité de l'état militaire sur toutes les autres professions et même sur les magistratures civiles, obstacle éternel opposé aux vertus publiques, conserve, au milieu de l'Europe moderne, les traces des mœurs Scythes et Germaines. Enfin, le systême féodal qui, si long-temps, empêcha les rois d'être puissans et les peuples d'être libres, laisse à la plus grande partie des nations civilisées, de grands traits de ressemblance avec les Huns et ces Tartares, dont on retrouve encore le modèle intact chez les Kirgis, dans le Cuban, et parmi les Osses, les Cabardiens et les Avares, qui gardent, jusqu'à présent, à l'abri des roches du Caucase ou dans la solitude des déserts, les mêmes loix, les mêmes coutumes et les mêmes noms que nous ont fait connoître les historiens de Rome et de Bysance.

C'est à cette grande révolution, dans l'es-

prit des nations, qu'il faut attribuer la différence des impressions que nous recevons, en lisant l'histoire ancienne et l'histoire moderne. Autrefois, l'histoire étoit un drame attachant, depuis elle devint un journal stérile. Dans la Grèce et dans l'Italie, les loix qui régloient les droits des citoyens et fixoient les bornes de l'autorité des gouvernemens; étoient le premier et le continuel objet de l'intérêt public; l'amour de la patrie étoit la première des passions, et la gloire militaire, malgré son éclat, n'éclipsoit jamais les talens de l'orateur et du magistrat. L'opinion publique étoit tout, elle immortalisoit les héros, elle divinisoit les hommes qui excelloient dans les arts, ou qui faisoient des découvertes utiles : et l'historien avoit continuellement à peindre, non ce qui occupe quelques hommes; mais ce qui intéresse l'humanité toute entière. Il étoit animé par les grands modèles qu'il avoit à peindre, par les grandes passions qu'enflammoient des causes toujours importantes par leur nature et par leurs effets.

La solemnité des fêtes, le civisme des jeux, la majesté des assemblées, l'importance des discussions, l'éloquence des harangues, la diversité des loix, la lutte énergique de l'es-

prit public contre l'audace des ambitieux, semoient, dans les narrations, une variété, et y répandoient une magie dont nos relations modernes sont totalement privées.

Long-temps après la chute de la république Romaine, cet intérêt se soutint parce que les anciennes formes et les anciennes mœurs ne s'effacèrent que par degrés. Mais il n'est aucun lecteur qui ne se sente fatigué dès qu'il commence à lire les annales du Bas-Empire. Les plus grands événemens, les révolutions les plus sanglantes, les invasions les plus formidables, les querelles de religion les plus acharnées, ne produisent, dans sa tête, qu'un cahos d'images qui laissent à peine quelques traces dans sa mémoire : et si quelque motif particulier ne lui faisoit pas recommencer péniblement cette aride lecture, il ne se souviendroit peut-être que de quelques noms comme ceux de Constantin, de Julien, de Théodore, d'Alaric, de Genserie, de Bélisaire, de Narsès, et de ces catastrophes mémorables qui effrayent l'esprit par leurs explosions, sans l'avoir intéressé par leurs détails.

Le berceau des monarchies qui ont succédé à l'empire des Grecs et à celui des Romains,

est encore entouré d'ombres, plus épaisses et d'images plus confuses et plus sanglantes.

A peine distingue-t-on l'éclat de quelques noms fameux, comme ceux des Clovis, des Charles Martel, des Charles-Magne, des Othons et des Alfred. L'historien ne trouve à peindre, dans ces temps affreux, que des brigandages, des usurpations, des assassinats, des excommunications, des envahissemens uniformes de pouvoir par la noblesse sur les peuples, et par le clergé sur les nobles et sur les rois. Voltaire lui-même, malgré la fécondité de son imagination, a été accusé, comme historien, de se répéter sans cesse sur ces objets, et l'absurde envie n'a pas voulu voir que c'étoit au modèle et non au peintre qu'il falloit reprocher cette fastidieuse uniformité.

Les temps postérieurs fournissent plus de sujets aux romanciers et aux poëtes qu'aux historiens. L'esprit de chevalerie, l'expulsion des Maures d'Espagne, les guerres féodales, la fureur des Croisades, produisirent des guerres nouvelles, donnèrent lieu à d'illustres faits d'armes, immortalisèrent quelques noms brillans, mais prolongèrent la léthargie des sciences, le sommeil des arts et la nullité du commerce et de l'industrie.

Enfin, les lumières reparurent; on inventa l'imprimerie; l'esclavage s'affoiblit; le tiers-état commença par-tout à reprendre une existence humaine; les prêtres virent décroître leur pouvoir; les rois augmentèrent le leur; une politique plus éclairée adoucit les mœurs, rapprocha les peuples divisés; il se forma, dans l'Europe, une balance de pouvoirs qui, sans détruire le fléau des guerres de la chrétienté, les rendit moins barbares. La vaillance, encore comptée pour la première des vertus, ne fut pas la seule honorée. La justice commença à renaître, le cahos des loix se débrouilla, les propriétés furent plus assurées, l'agriculture fut moins avilie; on sentit les avantages du commerce, les arts et les talens reparurent, car on les voit éclore par-tout où ils sont honorés : et la philosophie put alors mêler dans l'histoire quelques pensées utiles, et quelques pages intéressantes aux arides récits des batailles, des siéges et des traités.

Cependant, tel étoit encore l'empire des antiques mœurs que, jusqu'à nos jours, si l'on en excepte les écrits de Machiavel et ceux de deux ou trois auteurs modernes, on n'a composé qu'en Angleterre des ou-

vrages historiques, où le lecteur de toutes les classes puisse trouver quelques alimens pour sa pensée, et quelque résultat utile à sa position. Par-tout ailleurs, vous ne rencontrez que la nomenclature, plus ou moins sèche, des princes, les détails de leur généalogie qui fondoit leurs droits et motivoit leurs prétentions, le récit de leurs guerres éternelles, l'extrait de leurs traités, presqu'aussitôt oubliés que conclus; et quelques révolutions de dynasties, qui ensanglantoient les trônes, sans améliorer le sort des pays. En un mot, par-tout on trouve l'histoire de quelques hommes et de quelques familles, et nulle part celle des nations, des mœurs et des loix. La cour et l'armée étoient tout, le reste de l'humanité n'étoit rien, et l'épée pouvoit presque seule servir de burin à l'histoire.

Ce sont ces considérations qui m'ont décidé à ne donner ici qu'un apperçu très-rapide des règnes successifs des princes qui ont gouverné la Prusse et le Brandebourg jusqu'à Frédéric-Guillaume. Le règne illustre de son prédécesseur a déjà été célébré par des plumes[1] dignes de lui, et je ne prendrai de

[1] Mirabeau et Guibert.

l'histoire

l'histoire de ce prince, que ce qui me paroît indispensable pour faire connoître la position intérieure et extérieure de la Prusse au moment où Frédéric-Guillaume lui succéda, et parut au rang des rois dans le siècle orageux des révolutions.

Les habitans du Brandebourg, de la Prusse et de la Poméranie, demeurèrent plus long-temps barbares et idolâtres que tous les autres peuples de l'Europe. Ils étoient chasseurs et guerriers, et jamais les armes romaines ne purent pénétrer assez loin dans les forêts de la Germanie pour leur ravir leur indépendance. Mais souvent les essaims nombreux de leur turbulente jeunesse allèrent porter le carnage et l'effroi dans les Gaules et dans l'Italie, et pendant que leurs hordes belliqueuses dévastoient les contrées fertiles du Midi, d'autres peuplades sauvages, accourant du Nord et de l'Orient, venoient s'emparer de leur pays, et se saisir de leurs troupeaux. Après une courte et meurtrière résistance, une partie des vaincus alloit, le fer à la main, se chercher une autre patrie, et l'autre s'incorporoit au peuple vainqueur.

Leur culte grossier étoit celui de la nature

divinisée; ils n'avoient d'autres temples que les forêts, les lacs et les montagnes. Odin, Tuiston, Irmensul, Man, étoient leurs prin cipaux dieux : chez eux, le paradis étoit destiné aux braves, et l'enfer aux lâches; et cette croyance suffit pour conserver long-temps leur liberté. Devenus chrétiens, ils furent superstitieux, et tributaires de Rome, comme toutes les nations de l'Europe. On vit dans ce pays les mêmes abus, les mêmes absurdités, les mêmes fureurs qui déshonorèrent tant de règnes, et ensanglantèrent tant de pays.

Les croisades insensées, les faux miracles, les accusations d'hérésie et de magie, les hosties répandant du sang, les images versant des larmes, les animaux refusant la nourriture que leur présentoient les excommuniés, toutes les fables que l'avidité et l'ambition peuvent imaginer pour prolonger l'ignorance, commander les sacrifices et assurer l'obéissance, furent long-temps reçus avec respect dans ces contrées. Enfin, une inondation d'indulgences vendues y ouvrit tous les yeux sur le machiavélisme de Rome, et enleva ces régions à la puissance du pape. Elles embrassèrent la religion de Luther, la

superstition s'y éteignit par degré; en 1708, on y brûla la dernière sorcière; aujourd'hui la plus entière tolérance y règne.

Jean Cicéron y porta le premier rayon de lumière et fonda l'université de Francfort. Joachim Nestor fut le Léon X du Brandebourg. Le grand électeur, en introduisant dans ses états les réfugiés français, que Louis XIV avoit bannis, opéra un grand changement dans son pays : d'autres principes d'éducation, un commerce plus étendu, une industrie plus active, y créèrent des hommes nouveaux, et dès-lors il s'y forma un mélange de mœurs françaises et allemandes, qui subsiste encore, et qui donne aux habitans de la Prusse, avec l'esprit militaire et la loyauté des Germains, une urbanité, une industrie, une activité qu'on ne recontre pas dans les autres parties de l'Allemagne, Jusqu'à Frédéric Ier, tout ce pays gémit sous la tyrannie anarchique du gouvernement féodal. Ce prince abattit tous ces petits tyrans; les états conservèrent une influence qu'ils perdirent peu-à-peu. Georges-Guillaume, en 1631, les consulta, pour la dernière fois, sur une alliance projetée avec

la Suède. Il les remplaça par un conseil qui parvint sous son règne à un degré d'autorité peu différent de celui des maires du palais en France. Le grand électeur sépara ce conseil, et donna à chacun de ses ministres des départemens particuliers; il établit deux conseillers par province, pour en traiter toutes les affaires. Frédéric-Guillaume compléta l'établissement du despotisme; il réduisit encore le pouvoir du conseil et des ministres, et mit, sous la présidence du maréchal de la cour, le consistoire chargé des affaires religieuses. En 1724, on établit un grand directoire, partagé en quatre départemens, qui avoient chacun à leur tête un ministre d'état; et on créa dans chaque province un collége de la justice et un collége de finance, soumis aux ministres de ces départemens. Le roi, sur le rapport de ces ministres, décidoit et signoit tout. Aucun corps n'avoit le droit d'arrêter, de ralentir ni de modifier l'exécution de sa volonté qui tenoit lieu de loi.

Les premiers électeurs n'avoient de troupes qu'une garde de cent hommes et quelques lansquenets; en cas de guerre, l'arrière-ban. Aussi, les succès de la guerre dépendoient

du hasard et des caprices d'une multitude sans ordre, etdont le zèle incertain ne laissoit la possibilité de former aucun plan solide. Georges-Guillaume leva une armée de vingt-cinq mille hommes, entretenue par les subsides de l'empereur et de la Hollande; le grand électeur eut jusqu'à trente mille hommes soldés. Il s'occupa plus de la cavalerie que des autres armes. Le second roi de Prusse porta son armée à soixante-douze mille, son successeur, à deux cent mille combattans: et de ce moment, la Prusse devint une des premières puissances de l'Europe; car dans les balances de la politique, tout est décidé par le glaive le plus lourd, et les bataillons les plus nombreux.

Après avoir tracé cette légère esquisse des mœurs, du culte et du gouvernement de ces contrées, si on veut jeter un coup-d'œil rapide sur les princes qui les ont gouvernées, on verra que leur origine s'égare dans l'obscurité des temps; ce qui la rend d'autant plus illustre, car la noblesse est comme les montagnes dont on n'admire la majesté que lorsque leur tête se perd dans les nuages. Quelques auteurs font descendre la maison de Hohenzollern des Colonnes, et d'autres de Witikind, le premier auteur de

cette race qui soit évidemment connu, est Tassillon, qui vivoit dans l'an 800. L'histoire n'en cite plus aucun jusqu'en 1200, qu'on voit un prince de cette maison, nommé Conrad, Burgrave de Nuremberg. Ainsi, pendant quatre siècles, leur généalogie s'étoit conservée sans tache et sans illustration nouvelle. Frédéric IV, en 1332, prit les armes pour Louis de Bavière, il fit prisonnier Frédéric d'Autriche; et ce fut lui qui fit le premier paroître cette rivalité qui éclata si souvent depuis entre ces deux maisons. En 1363, l'empereur Charles IV mit, à son tour, dans les fers Frédéric V, à la diète de Nuremberg. Par une vicissitude de fortune singulière, il sortit de prison pour être lieutenant de l'empereur. En 1408, Frédéric VI s'empara de la Marche de Brandebourg, et avec l'appui du duc de Poméranie, il soumit tous les petits seigneurs qui tyrannisoient ce pays. L'un d'entr'eux possédoit vingt-quatre forts qui furent rasés. Toutes ces petites forteresses éternisoient, dans ces temps affreux, le brigandage des seigneurs, la foiblesse des princes, et l'oppression des campagnes. Les Suèves, les Vandales, les Henètes, les Saxons et les Francs avoient tour-à-tour

habité et dominé la Marche de Brandebourg. La maison de Hohenzollern réunit sous son pouvoir les débris de ces différens peuples, et le temps confondit peu à peu leurs races, leurs loix et leurs mœurs.

Avant le règne de la maison actuelle, neuf dynasties y régnèrent successivement. Albert l'Ours y affermit sa domination en 1100, et fut le premier électeur. L'ordre Teutonique posséda quelque temps la Nouvelle-Marche, et le duc de Poméranie gouverna l'Ukraine. L'électorat fut vendu et acheté plusieurs fois par Louis de Bavière, par Sigismond, par l'ordre Teutonique : tel étoit alors le sort des hommes dans ces temps dont on veut nous faire regretter le sauvage et chevaleresque héroïsme. Les villes, les peuples se vendoient comme des troupeaux ; leurs droits étoient oubliés, et leur seul partage étoit de payer et d'obéir.

Frédéric Dent-de-Fer donna seul, au milieu de ces siècles de délire et d'ineptie, un exemple rare de modération et de prudence ; il refusa deux royaumes, la Bohême, que le pape lui offroit, et la Pologne, où les grands l'appeloient. Le premier de ces présens ne lui parut pas assez légal ; le second lui sem-

bla trop orageux ; il aima mieux accepter la Lusace, dont les habitans se donnèrent à lui, et la Nouvelle-Marche, que l'ordre Teutonique lui vendit. Ses possessions furent moins brillantes, mais plus solides, et il gagna en tranquillité ce qu'il perdit en éclat. En 1471, Albert son frère, margrave d'Anspach et de Bareith, lui succéda. C'étoit, à-la-fois, un héros de roman et d'histoire ; il gagna huit batailles, et remporta le prix dans dix-sept tournois. Le duc de Bavière et le duc de Bourgogne furent contraints de céder à sa valeur ; et l'habileté avec laquelle il sut conserver, par des traités, ce qu'il avoit acquis par les armes, le fit appeler, au moment de la paix, Albert l'Ulysse, comme on l'avoit nommé pendant la guerre, Albert l'Achille. Jean Cicéron lui succéda, et fit un traité de succession éventuelle avec les maisons de Saxe et de Hesse. C'est de lui que viennent les prétentions de la Prusse sur Grossen et sur Ratibor, dont George fut dépouillé par Ferdinand d'Autriche, à la charge de payer 130,000 florins, qu'on ne toucha jamais. Jean Cicéron mérita son surnom par son amour pour les sciences ; il fut conciliateur et pacifique. Joachim Nestor imita sa modération et régna en paix.

trente-deux ans. Joachim II, révolté de l'ambition de la cour de Rome, et voyant la Saxe inondée d'indulgences, et pillée pour enrichir Cibo, sœur de Léon X, profita de la disposition des peuples, et secoua le joug du pape : il se fit luthérien, acquit par-là plusieurs évêchés, et eut en même temps la sagesse de ne prendre part ni à l'union de Smalkalden, ni aux querelles de religion qui en furent le résultat. Il construisit Spandaw, donna à son second fils l'évêché de Magdebourg, et obtint du roi de Pologne le droit de succéder au duché de Prusse. Ce duché, habité successivement par les Slaves, les Russes, les Venètes, les Sarmates, étoit encore idolâtre en l'an 1000. Les chevaliers teutoniques y portèrent leurs armes et leur foi ; bientôt les Polonois leur enlevèrent Dantzik, Thorn et la moitié de la Prusse, qu'ils gardèrent jusqu'au moment où Jean Sigismond en hérita. Jean-George, et Joachim Frédéric vécurent sans laisser de traces de leur règne, ce qui fait croire qu'il fut doux, heureux et pacifique ; car les princes qui occupent le moins de place dans l'histoire sont souvent ceux qui en méritent une plus honorable dans le cœur de leurs sujets.

Jean Sigismond, en 1618, hérita de la Prusse, et prétendit aussi à la possession de Juliers, Clèves, Lamarck, Ravensberg et Ravenstein. La maison de Neubourg lui disputa cette succession : elle fut appuyée par Henri IV, roi de France; les Hollandais prirent le parti de l'électeur; l'empereur voulut séquestrer ses biens. Les protestans s'y opposèrent. L'électeur étoit aussi violent qu'ambitieux; il soutint ses prétentions avec ardeur, et rompit les négociations en donnant un soufflet à l'un de ses compétiteurs : il mourut en laissant la querelle indécise, et la guerre allumée. George-Guillaume, qui lui succéda en 1619, et qui vécut jusqu'en 1640, fut au moment de perdre tout ce qu'avoient acquis ses prédécesseurs, et lorsqu'il mourut, la politique la plus habile n'auroit jamais pu prévoir l'éclat et la puissance de ses successeurs : il administra sans ordre, il combattit sans énergie, il négocia sans habileté; son règne fut un tissu de malheurs et de foiblesse, et durant toute la guerre de trente ans, son pays fut tour-à-tour le champ de bataille et la proie des Suédois et des Impériaux.

Mais tous les obstacles s'applanissent sous

les pas du vrai talent, et les circonstances difficiles qui écrasent la médiocrité, forment, développent les grands-hommes, et rendent leurs triomphes plus brillans. Frédéric-Guillaume, en 1640, monta, non sur un trône, mais sur des débris; il déploya le génie d'un grand roi et la prudence d'un électeur : sa sagesse lui fit recouvrer ses états, et sa valeur en étendit les limites. Egalement grand dans les petits détalis et dans les affaires importantes, son esprit se proportionnoit toujours au temps, au lieu, à la circonstance. Il apprit à vaincre à l'âge où l'on apprend à lire. Le prince d'Orange fut son maître, et prédit sa gloire : jeune, il annonçoit tant de mérite que le ministre Schwarzemberg l'éloigna long-temps des affaires, craignant que sa pénétration n'éclairât et ne démasquât sa médiocrité. Quand on cherche le mérite dans les cours, on est certain de le reconnoître aux craintes qu'il inspire à la sottise.

Frédéric-Guillaume avoit vingt ans lorsqu'il prit les rênes du gouvernement. La plupart de ses possessions étoient dans les mains des Suédois, Clèves dans celles des Espagnols; la Prusse, ruinée, n'offroit que des décombres et des déserts. Il obtint d'abord, par des né-

gociations adroites et des sacrifices d'argent, une trêve avec la Suède, et la restitution de ses états envahis. En 1648, le traité de Westphalie lui enleva une partie de la Poméranie, mais lui assura Magdebourg, Habberstadt, Minden, Camin, Hohenstein, Reichenstein. Depuis, les Suédois s'étant emparés de la Prusse, il se la fit rendre en combattant contre la Pologne, pour Charles Gustave, et en décidant, par sa vaillance, le succès de la bataille de Varsovie. Quelques années après il réprima l'ambition des Suédois, en s'alliant contre eux avec la Pologne et le Danemarck, et il acquit, par cette guerre, Elbing et des frontières plus étendues. La paix d'Oliva assura ses conquêtes, et fixa la balance des puissances du Nord.

Le grand électeur accrut encore sa réputation, en secourant l'empereur contre les Turcs, qui menaçoient l'Autriche et la Pologne d'une destruction totale. Il secourut ensuite la Hollande contre la France; et, dans cette guerre mémorable, digne rival de Turenne, il eut la gloire de sauver cet illustre ennemi, en l'avertissant d'un complot formé contre ses jours. La paix de Wossen, qui n'eut que la durée d'une trêve, lui valut la

restitution de Clèves. La guerre recommença bientôt, il combattit encore la France, et entra en Alsace à la tête des Impériaux. Mais tandis qu'il portoit ses armes si loin, les Suédois, profitant de son absence, envahirent ses états. L'électeur vola à leur défense avec la rapidité de l'éclair, et gagna la bataille de Ferbellin. Une nouvelle invasion des mêmes ennemis n'eut pas un meilleur succès. Et ces Suédois si fiers, dont le nom seul alors épouvantoit l'empire, furent battus, dispersés et mis en fuite par Frédéric-Guillaume. Sa prodigieuse activité déconcertoit tous leurs plans, étonnoit leur courage, et, pour me servir ici des termes du grand Frédéric, ils entrèrent dans la Prusse en Romains, et s'en sauvèrent en Tartares. Louis XIV, débarrassé de ses ennemis, et abusant de sa puissance, força enfin le grand électeur, par la paix de Saint-Germain, à rendre la Poméranie à la Suède. Mais en cédant avec prudence, il traita avec dignité, et garda Camin, ainsi qu'une partie de ses conquêtes.

Ce qui paroît à peine concevable, c'est qu'au milieu de tous ces orages, ce prince trouva le moyen de restaurer ses finances, et l'ordre qu'il rétablit étoit si solide, que la

banque ne suspendit pas même ses paiemens pendant l'invasion des Suédois. Comme il ne prit jamais les armes que pour soutenir des guerres justes, il conserva toujours la confiance de ses alliés, et l'estime de ses ennemis, et plusieurs puissances le prirent pour arbitre dans leurs querelles. Louis XIV, Cromwel et lui, illustrèrent leur siècle. Mais il les égala en gloire, et n'eut jamais à se reprocher ni l'ambition du monarque, ni les crimes du protecteur. Il réunit ses possessions dispersées, rendit la paix à son pays, y fit fleurir les arts et régner la justice, et, profitant habilement des erreurs de la superstition et du despotisme, il accueillit les réfugiés français, et répandit avec eux, dans ses états, les lumières et l'industrie.

Frédéric Ier. succéda, en 1690, au grand électeur. Il n'eut toute sa vie d'autre but que de devenir roi et de porter une couronne qu'avoit méritée son prédécesseur. Il fatigua toutes les cours par ses intrigues; et, comme il arrive aux gens qui n'ont qu'une affaire, il triompha, par sa constance, de tous les obstacles, et obtint de la lassitude des puissances rivales, ce sceptre, qui étoit l'unique objet de ses désirs. Toujours prêt à sacrifier la réalité

pour l'ombre, il reçut de l'empereur Joseph Ier, le titre de roi, en abandonnant les subsides qu'il en recevoit, et en entretenant, pour son service, huit mille hommes à ses frais.

Ce nouveau roi ménagea constamment Pierre-le-Grand, Charles XII et Joseph, cédant toujours au plus fort, sans insulter le plus foible; il conserva la paix par cette circonspection; mais il vendit tour-à-tour ses soldats aux Anglais et aux Hollandais. Jamais on n'eut moins de dignité et plus de vanité; il étoit grand dans les petites affaires, et petit dans les grandes. L'Angleterre vouloit envoyer huit mille Prussiens combattre pour elle en Italie; Frédéric avoit déjà refusé ce secours: le duc de Marlborough, qui connoissoit ses foiblesses, obtint ces huit mille auxiliaires, en flattant son orgueil, et en lui présentant humblement la serviette et l'aiguière. L'avarice influoit aussi souvent sur sa politique. Il vouloit retirer ses troupes de la coalition; on lui fit présent d'un beau diamant, et il laissa en Hollande quinze mille hommes, qui y périrent. Tel fut le premier roi de Prusse, qui paroît d'autant plus médiocre que le sort le plaça entre deux hommes supérieurs, qui occupèrent brillamment le trône avant et après

lui. Frédéric-Guillaume, son fils, prit sa place en 1713.

Il trouva l'Europe tranquille : la paix d'Utrecht avoit fait succéder le calme aux orages. Le grand Frédéric dit dans ses mémoires qu'une simple plaisanterie de deux anglais contribua à la création d'une puissance militaire, qui, quelques temps après, conduisit Frédéric-le-Grand au faîte de la gloire, et changea tout le systême de la politique européenne. Ces deux anglais avoient parié que le roi de Prusse ne pourroit jamais entretenir constamment plus de quinze mille hommes de troupes réglées. Frédéric-Guillaume avoit hérité de la vanité de son père; mais il y joignit plus d'énergie. Piqué du doute insultant de ces bretons, il résolut de tout sacrifier pour avoir une puissante armée ; et, en effet, après avoir augmenté ses revenus par son intelligence, et diminué ses dépenses par ses réformes et par la plus inflexible sévérité dans son administration, il se trouva en état de solder une armée de soixante-dix mille combattans. Cette armée lui servit à faire une guerre avantageuse contre Charles XII, qui lui céda, par le traité de Stockohlm, une partie de la Poméranie. Il fit ensuite

ensuite, sans succès, la guerre avec l'empereur contre la France, et assista, avec son fils, à la dernière campagne du prince Eugène. Plus négociateur que guerrier, il signa environ quarante traités, si peu importans qu'ils ne valent pas la peine d'être cités. Son administration fut pacifique au-dehors, sévère au-dedans. Il protégea le commerce et augmenta la culture et la population de son royaume, en y établissant de nombreuses colonies de Suisses, et d'habitans de divers pays. On peut se faire une juste idée de sa dureté, en se rappelant que pour une faute légère il mit son fils en prison, et le contraignit d'assister au supplice de son ami.

Ce fils, le grand Frédéric, a dessiné le portrait de ce père cruel. Il est à conserver, comme monument de talent, de concision et de modestie. Le voici :

« La politique du roi fut toujours insépa-
» rable de sa justice. Moins occupé à étendre
» qu'à conserver ce qu'il possédoit, toujours
» armé pour sa défense, et jamais pour le
» malheur de l'Europe, il préféroit en tout
» l'utile à l'agréable, bâtissant avec profusion
» pour ses sujets, et ne dépensant pas la
» somme la plus modique pour se loger lui-

» même. Circonspect dans ses engagemens,
» vrai dans ses promesses, austère dans ses
» mœurs, rigoureux sur celles des autres,
» sévère observateur de la discipline mili-
» taire, gouvernant son état par les mêmes
» loix que son armée, il présumoit si bien de
» l'humanité, qu'il prétendoit que tous ses su-
» jets fussent aussi stricts que lui. Frédéric-
» Guillaume laissa en mourant soixante-six
» mille hommes qu'il entretint par sa bonne
» économie, ses finances augmentées, le tré-
» sor public rempli, et un ordre merveilleux
» dans toutes les affaires. S'il est vrai de dire
» qu'on doit l'ombre du chêne qui nous couvre
» à la vertu du gland qui l'a produit, toute
» la terre conviendra qu'on trouve dans la
» vie laborieuse de ce prince, et dans les
» mesures qu'il prit avec sagesse, les prin-
» cipes de la prospérité dont la maison royale
» a joui après sa mort ».

APPERÇU
DE
LA VIE DU GRAND FRÉDÉRIC.

Les hommes ont presque toujours les défauts et les vertus contraires à ceux de leurs pères. Celui de Frédéric étoit nommé le roi Sergent. Il étoit minutieux, cruel, et détestoit les lettres. Son fils fut littérateur, philosophe, humain, et développa toujours une politique aussi vaste que son génie. Ennemi de toute contrainte, il voulut dans sa jeunesse s'échapper et faire le tour de l'Europe; on le mit en prison à Custrin, et on l'obligea à assister au supplice de Katt, son ami, qui lui avoit conseillé ce voyage. Frédéric ne versa point de larmes, mais le fruit de sa méditation pendant ce supplice fut la résolution de ne jamais imiter la cruauté dont il étoit victime, et jamais il n'oublia cette sanglante leçon. Il aimoit les plaisirs, parce qu'ils lui étoient interdits, et qu'il n'avoit point d'affaires. On s'attendoit à un règne efféminé; mais dès qu'il fut roi à 29 ans, il

oublia les voluptés, ne songea qu'à la gloire, et ne s'occupa plus que de ses finances, de son armée, de sa politique et de ses loix. Ses provinces étoient éparses, ses ressources foibles, sa puissance précaire; son armée de 70 mille soldats étoit plus remarquable par la beauté des hommes et par la recherche de la tenue que par l'instruction. Il l'augmenta, l'instruisit, l'exerça, et la fortune vint lui ouvrir le champ de la gloire dès qu'il eut tout préparé pour jouir de ses faveurs. Charles XII étoit mort, et remplacé par un roi sans autorité. La Russie, privée de Pierre-le-Grand, qui n'avoit qu'ébauché sa civilisation, languissoit sous le gouvernement inhabile de l'impératrice Anne et d'un ministre ignorant et cruel. Auguste III, roi de Pologne et électeur de Saxe, prince sans caractère, ne pouvoit lui inspirer aucune crainte. Louis XV, roi pacifique et foible, étoit gouverné par le cardinal de Fleuri, qui aimoit la paix, mais qui se laissoit toujours, par foiblesse, entraîner à la guerre. Il présentoit plutôt à Frédéric un appui qu'un obstacle. La cour de France avoit pris le parti de Charles VII contre François Ier, Marie Thérèse, femme de François et reine

de Hongrie, se voyoit menacée par l'Angleterre, la Hollande et la France, et tandis qu'elle devoit à peine espérer de conserver ses états héréditaires, cette audacieuse princesse vouloit faire monter son mari sur le trône impérial. Cette querelle allumoit la guerre en Europe; le génie de Frédéric vit d'un coup-d'œil que le moment étoit venu d'élever la Prusse au rang des puissances du second ordre : il offrit à Marie-Thérèse de la défendre, si elle lui cédoit la Silésie, et la menaça de la guerre, en cas de refus. L'impératrice, dont rien n'ébranloit la fermeté, refusa impolitiquement cette proposition; la guerre fut déclarée, et Frédéric entra en Silésie à la tête de quatre-vingt mille hommes. Cette première guerre dura dix-huit mois. Frédéric prouva, par le gain de cinq batailles, que l'Europe compteroit un grand homme de plus dans ses sanglantes annales. Il avoit commencé la guerre par ambition et contre la stricte justice; il la termina avec habileté, mais en abandonnant la France, son alliée, sans l'en prévenir; et il mit ainsi en pratique, dès qu'il fut monté sur le trône, les principes de Machiavel, qu'il avoit réfutés avant de régner. Les hommes

jugent d'après l'événement. Le héros fut absous par la victoire des torts que lui reprochoit la justice; et ce brillant exemple servit à confirmer les hommes dans cette erreur trop généralement et trop légèrement adoptée, que l'habileté de la politique est incompatible avec la rigidité de la morale.

Quatre ans après, en 1741, Frédéric reprit les armes. Il envahit la Bohême, la haute Silésie, la Moravie. Vienne le crut à ses portes, mais la défection des Bavarois, la retraite des Français et le retour du prince Charles en Bohême, changèrent rapidement la face des affaires. La position de Frédéric devint aussi périlleuse qu'elle avoit été menaçante; il fut au moment d'être perdu, et il se vit forcé de se retirer avec autant de précipitation qu'il s'étoit avancé avec audace. Le gain de la bataille de Hohen-Friedberg le sauva. Cette retraite et cette victoire mirent le sceau à sa réputation. Ce fut après cette action qu'il écrivit à Louis XV: Je viens d'acquitter en Silésie la lettre de change que V. M. a tirée sur moi à Fontenoi, lettre d'autant plus modeste, que Frédéric avoit vaincu et que Louis avoit été seulement témoin d'une victoire. Il développa la même activité et le

même génie dans la campagne de 1745, et abandonna encore une fois la France, en faisant sa paix séparée à Dresde. Par cette paix, François fut assuré paisiblement de l'empire, et la cession de la Silésie à Frédéric fût confirmée. La France eut dans cette guerre quelques torts qui purent excuser l'abandon de la Prusse. Les Français ne continrent pas le prince Charles, ne firent aucune diversion en Allemagne, et ne combattirent qu'en Flandres. Frédéric écrivoit à l'ambassadeur d'Angleterre : *Voilà mes conditions. Je périrai plutôt avec toute mon armée que d'en rien relâcher; et si l'impératrice ne les accepte pas, je hausserai mes prétentions.* Il répondoit à la Russie : *Je ne veux rien du roi de Pologne, que le châtier dans son électorat, et lui faire signer un acte de repentir dans sa capitale.* Il disoit au maréchal de Belle-Isle, en lui apprenant qu'il abandonnoit la France : *M. le maréchal, pensez à vous, j'ai gagné ma partie et je fais la paix.* On voit, par ces traits, qu'elle étoit l'énergie et la concision de sa politique, et combien elle différoit du langage diffus de la diplomatie, dont elle déjouoit les intrigues. Frédéric ne connut dans la paix ni le faste

ni la mollesse ; l'étude fut le délassement de ses travaux, son arc étoit toujours tendu, et il n'employoit l'intervalle des combats qu'à aiguiser ses armes ; il est vrai que sa position l'y forçoit : la sécurité ne peut accompagner un règne signalé par l'ambition, et commencé par des envahissemens. Il illustra son repos par ses travaux littéraires. Les Mémoires de Brandebourg, et ses poësies, donnent à ce prince guerrier un rang assez distingué, non comme écrivain éloquent, mais comme philosophe, et si l'on apperçoit souvent la négligence de son style, on admire toujours la profondeur de ses pensées.

En 1756, l'Europe s'embrase de nouveau. La France et l'Angleterre se déclarent la guerre, elles cherchent des alliances ; Frédéric se range du côté des Anglais, et par-là devient l'objet de la vengeance irréfléchie des Français, et de l'alliance de cette puissance avec l'Autriche ; l'Autriche se lie aussi avec la cour de Pétersbourg, par la voie d'un secrétaire Saxon ; Frédéric découvre le projet des cours de Dresde, de Pétersbourg et de Vienne, d'envahir les états Prussiens. Il les prévient, et commence la guerre par des conquêtes. Accusé d'agression par tout le monde,

l'univers auroit condamné sa témérité et l'auroit taxé de perfidie, s'il avoit été vaincu; il admira sa prévoyance et sa politique parce qu'il fut vainqueur. Il s'empara d'abord de la Saxe, battit deux fois les Autrichiens, et fut battu à son tour à Kollin, près de Prague, qui lui avoit résisté plus qu'il ne comptoit.

Sa conquête de la Silésie, son invasion précédente en Saxe, son traité avec l'Angleterre et ses épigrammes sur la galanterie d'Elisabeth, avoient inspiré à ses quatre ennemis le désir de renverser son trône. Mais dans cette crise, qui l'exposa au plus grand danger, son génie résista à cette masse imposante d'adversaires, et sa fortune trompa tous les calculs de la politique.

Quand l'électeur de Brandebourg fit la guerre à la France, Louis XIV ne s'apperçut pas qu'il avoit un ennemi de plus; et, peu d'années après, le chef du même électorat tint seul tête à presque toute l'Europe armée contre lui, tant un seul homme change la destinée et la force des nations.

Frédéric, battu, fut forcé d'évacuer la Bohême: un corps d'Autrichiens, commandé par Haddik, pénétra jusqu'à Berlin. Quatre-vingt mille Français, poussant leurs victoires

jusqu'en Hanovre, forcèrent l'armée du duc de Cumberland de capituler à Closter-Seven. Tout sembloit rendre la perte du roi de Prusse inévitable. Il étoit au ban de l'empire. Quarante mille Français, joints à l'armée des Cercles, s'avançoient en Saxe pour faire exécuter ce décret. Frédéric, avec l'habileté, l'audace et l'activité de César, bat les Français à Rosbach, les met en déroute, et sans être plus enivré par la victoire qu'il n'avoit été étourdi par le danger, il vole en Silésie, bat les Autrichiens à Leutthen, reprend Breslaw, Liegnitz, Schweidnitz, et prend ou tue quarante-cinq mille Autrichiens dans cette seule campagne.

En 1758, il pénétra en Moravie et assiégea Olmutz; mais il fut obligé de se retirer et de venir défendre ses états contre les Russes, qu'il battit à Zorndorff; mais qui lui tuèrent douze mille hommes dans cette journée. Le reste de cette guerre fut pour lui une alternative de triomphes sanglans et de dangers extrêmes. Les Russes, vainqueurs à Zulikaw et à Custrin, s'emparèrent de Berlin, les Autrichiens de Dresde. Le roi de Prusse montra dans la guerre défensive autant de sagesse qu'il avoit développé d'audace dans

ses invasions ; et le duc de Brunswick, alors prince héréditaire, en s'associant à ses dangers, s'acquit dans cette campagne une réputation que n'ont pu lui faire perdre depuis les fautes qu'il commit lorsqu'il fit la guerre à la France à la tête de la coalition.

En 1761 et 1762, les dangers de Frédéric s'accrurent par l'attaque des Suédois. Il se vit entouré à Lignitz par quatre armées ; il en trompa trois, en détruisit une. La victoire de Torgaw ne fut pas décisive, mais donna au roi le temps de respirer. Depuis, défendant la Silésie et chargeant son frère Henri de défendre la Saxe, il se vit encore entouré, perdit Schweidnitz, et parut près, pendant l'hiver, de succomber au malheur qui l'accabloit ; il portoit du poison sur lui, et il sentit alors amèrement combien l'ambition fait payer chèrement ses faveurs, et quels sont les dangers qu'attire la politique injuste et conquérante.

La mort d'Elisabeth vint enfin le délivrer d'une partie de ses dangers. Pierre III avoit conçu pour le roi de Prusse un enthousiasme qui lui coûta depuis la vie et l'empire ; il fit sa paix avec Frédéric, et rompit par-là tous les plans des alliés. L'hiver suivant, la paix avec

l'Autriche fut conclue, et Frédéric n'y perdit pas un village. Vainqueur de la moitié de l'Europe, cette paix mit le comble à sa gloire et consolida sa puissance. Sa tranquillité ne fut troublé depuis que par le léger orage de 1778. Joseph II vouloit s'emparer de la Bavière; la France n'eut ni l'imprudence de le seconder dans cette entreprise, ni le courage de s'y opposer. Frédéric, secondé par Catherine II, l'arrêta dans sa marche, et la paix de Teschen fit regarder le roi de Prusse comme le plus ferme rempart que l'empire pût opposer à l'ambition de l'empereur.

Le partage de la Pologne, attribué à la politique de Frédéric, fut absolumeut l'ouvrage de Catherine II, qui fit la première ouverture de ce projet au prince Henri. Le roi de Prusse saisit avidement cette occasion d'étendre sa puissance : la morale le condamne et la diplomatie l'excuse. En 1785, Joseph, qui n'avoit pu conquérir la Bavière par les armes, voulut l'obtenir par négociation. Il offroit à l'électeur de l'échanger contre les Pays-Bas. L'impératrice de Russie, fidèle à un allié qui lui livroit l'empire ottoman, seconda ses démarches et voulût, en effrayant le duc des Deux-Ponts, arracher son con-

sentement à cet échange. Frédéric, sentant combien cette concentration de forces, et cet arrondissement de possessions rendroient l'Autriche redoutable, sonna l'alarme et leva l'étendard de la ligue germanique. Cette opération, qui le rendoit, de fait, le chef de l'empire, dont l'empereur menaçoit la liberté, fut le dernier acte de ce règne glorieux. Il mourut en philosophe paisible, après avoir vécu en prince guerrier, et laissa à son successeur une puissance consolidée, une armée formidable, d'habiles généraux, un trésor rempli de manière à faire trois campagnes sans impôts; mais il lui laissa en même temps le rôle le plus difficile à remplir : on succède à de tels héros, on ne les remplace pas.

Frédéric, craint par ses ennemis et par ses officiers, étoit aimé par ses soldats et par le peuple. Despote habile, son pouvoir arbitraire étoit dirigé par la justice; nul ne sut mieux créer et encourager les talens, dont il étoit cependant jaloux. Ennemi du faste, ses impôts parurent moins insupportables, parce qu'ils furent toujours employés à accroître la gloire et le territoire de la Prusse, à augmenter sa population, et à ré-

compenser des services utiles. Près de lui l'intrigue fut sans force, et le mérite sans crainte. On lui reproche d'avoir falsifié les monnoies et d'avoir gêné le commerce par des prohibitions mal entendues : les crises de la guerre lui firent pardonner le premier tort. Le second prouve que personne ne peut jamais réunir toutes les qualités d'un homme d'état. Frédéric étoit tout aussi étroit dans toutes ses idées sur le commerce, qu'il fut grand dans la politique et dans la guerre. Le code qu'il publia ne peut lui assigner un rang distingué par les législateurs célèbres. Mais l'expérience n'a que trop souvent prouvé combien, pour le bonheur des peuples, il est plus sage de réparer leurs vieilles loix que de leur en donner de nouvelles. Frédéric, comme philosophe, comme guerrier et comme politique, illustra son pays, éclipsa ses rivaux, et mériteroit peut-être qu'on donnât son nom au siècle qui le vit naître, régner et mourir.

HISTOIRE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS

DU RÈGNE

DE F. GUILLAUME II,

ROI DE PRUSSE,

ET TABLEAU POLITIQUE DE L'EUROPE.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau de la situation politique de l'Europe à l'époque où Frédéric-Guillaume II monta sur le trône de Prusse.

JAMAIS l'Europe ne fut plus tranquille qu'au moment où Frédéric-Guillaume II prit d'une main foible les rênes du gouvernement, que son oncle avoit si vigoureusement tenues, et si brillamment agitées. L'empereur, découragé, avoit renoncé à reconquérir la Silésie, et s'étoit vu forcé d'ajourner ses projets sur la Bavière. La Pologne se résignoit aux pertes honteuses qu'elle avoit faites, et n'osoit 1786.

1786. exhaler le ressentiment qu'elle en conservoit. La France, gouvernée par un roi pacifique, et fière d'avoir enlevé treize provinces à la Grande-Bretagne, étoit garantie de toute crainte d'attaque par son alliance avec les Espagnols et les Autrichiens, et jouissoit, dans la mollesse et dans l'incurie, d'un éclat trompeur et d'une prospérité apparente, que le désordre de ses finances et la foiblesse de son monarque devoient bientôt faire évanouir. L'Angleterre, fatiguée d'une guerre de cinq ans et humiliée par la perte de ses colonies, attendoit l'occasion de se venger, et se préparoit en silence à regagner dans l'Inde ce qu'elle avoit perdu en Amérique.

La Russie, arrêtée dans ses projets ambitieux, en suspendoit l'exécution. Catherine II avoit d'ailleurs suffisamment agrandi ses états par le premier partage de la Pologne et par l'envahissement de la Crimée. L'Italie étoit loin de craindre les désastres qui la menaçoient. Et depuis long-temps à peine entendoit-on de loin, dans ce pays voluptueux, le bruit des orages qui avoient agité l'Europe ! La politique habile de Venise, concentrée dans son étroit territoire, ne s'occupoit qu'à maintenir l'autorité non disputée d'un sénat tyrannique et

et méfiant. La superbe Gênes soutenoit la 1786.
fierté de sa noblesse par la richesse de ses industrieux commerçans; la protection de la France mettoit ces deux républiques à l'abri de toutes craintes. Le roi de Sardaigne, dont les prédécesseurs avoient eu tant de peine à maintenir leur existence lorsque l'Autriche et la France se faisoient la guerre, n'avoit plus à employer cette politique astucieuse qui les avoit si souvent fait changer de parti. L'alliance des cours de Vienne et de Versailles assuroit sa tranquillité. Le gouvernement de Naples s'endormoit au sein des voluptés, et voyoit avec insouciance la diminution de son agriculture, la chute de son commerce, la désorganisation de ses troupes, l'anéantissement de sa marine et la corruption de ses sujets. Le duc de Toscane Léopold, haï par les grands, aimé par le peuple, estimé par les savans, se préparoit, en faisant le bonheur d'un petit état, à gouverner habilement un grand empire. La capitale du monde chrétien, devenue celle des vices, ne brilloit plus que par l'éclat de son nom; le voyageur n'y cherchoit que de vieux monumens et de grands souvenirs : les tributs de la crédulité cessoient presque par-tout d'alimenter sa puissance; aucune couronne ne

1786. redoutoit la tiare; on baisoit encore les pieds des papes, mais leurs mains n'osoient plus lancer la foudre.

Les Portugais et les Espagnols même en recevant encore avec respect les bulles de Rome, ne soumettoient plus leur politique aux ordres du chef de l'église, et le successeur de Saint-Pierre, encore placé à la tête des princes, avoit cessé d'être compté au nombre des puissances influentes de l'Europe. Le Portugal s'étoit rendu tributaire et dépendant de l'Angleterre, et se consoloit orgueilleusement de sa pauvreté par la beauté de son climat et la sécurité dont la foiblesse de ses voisins le laissoit jouir. La Suisse étoit loin de prévoir, dans son heureuse sagesse, que des hommes libres viendroient ensanglanter l'antique temple de la liberté. Le Danemarck, gouverné par un ministre sage, profitoit d'une paix que, dans tous les cas, il étoit décidé à conserver par une habile neutralité, pour étendre son commerce et augmenter sa prospérité. Le roi de Suède, condamné momentanément au repos par le système général de l'Europe, s'enivroit de la gloire d'une révolution qui avoit mis l'autorité du prince audessus de celle du sénat. Il venoit de parcourir l'Europe, pour en redire par-tout les

détails et jouir de sa célébrité ; mais comme 1786.
son esprit étoit aussi ardent que sa puissance étoit foible, il attendoit avec impatience que quelqu'embrasement nouveau troublant la tranquillité universelle, lui donnât l'occasion de réaliser ses projets de conquêtes, soit contre le Danemarck, soit contre la Russie. L'électeur de Saxe réparoit sagement les malheurs dont la guerre avoit accablé son pays. Le duc de Brunswick, jouissant de la réputation du premier général de l'Europe, attendoit peut-être impatiemment des événemens qui devoient accroître sa gloire, et qui, contre ses espérances, en ont depuis pâli l'éclat. Le landgrave de Hesse, riche des soldats qu'il avoit vendus, ne s'occupoit que de l'espoir d'être électeur. L'électeur de Bavière, assoupi sur son trône et gouverné par l'Autriche, lui auroit cédé ses états, si le duc des Deux-Ponts, qui devoit lui succéder, refusant l'offre trompeuse de la possession des Pays-Bas et d'une couronne illusoire, ne s'étoit pas délivré de la crainte d'un échange forcé par la protection de la Prusse. La Hollande avoit renoncé à être belliqueuse, depuis qu'elle étoit devenue uniquement commerçante. Elle avoit sacrifié la gloire à la

1786. richesse; elle pouvoit payer toutes les armées de l'Europe, et n'étoit en état de résister à aucune. L'empereur, par quelques prétentions sur la navigation de l'Escaut, avoit menacé de troubler son repos, et elle venoit d'acheter la paix par un honteux sacrifice d'argent que la France avoit conseillé et partagé. D'illustres souvenirs lui laissoient cependant quelques illusions qu'entretenoit la politique rivale de l'Angleterre et de la France; elle croyoit que ces deux nations se disputoient son alliance, tandis qu'il ne s'agissoit que de décider par laquelle des deux elle seroit dominée.

Ce tableau rapide, mais fidèle, suffit pour prouver que jamais une époque plus orageuse ne fût précédée par un calme plus universel. Et le politique le plus prévoyant pouvoit à peine alors discerner quelques-unes des foibles étincelles qui, peu de temps après, allumèrent un embrasement si terrible. On étoit sur-tout loin de prévoir, au moment où la politique, se tournant du côté du commerce, paroissoit renoncer par-tout au système ruineux et insensé des conquêtes que l'Europe alloit être bouleversée par cette philantropique et paisible philosophie qui

avoit si constamment prêché la paix, et dont 1786.
l'éloquence, amie de la raison et de l'humanité, avoit si souvent et si justement condamné le machiavélisme des ministres, l'arbitraire des princes, l'intolérance des prêtres, et l'ambition des conquérans.

Les seuls nuages qui paroissoient dans ce temps sur l'horizon politique étoient si légers, que le moindre effort sembloit devoir les dissiper. L'empereur Joseph II, d'après quelques mémoires qu'on lui avoit présentés dans ses voyages, avoit résolu de faire dans l'administration des provinces Belgiques, des changemens qui avoient mécontenté le clergé et une partie de la noblesse, et avoient donné lieu à quelques plaintes. Le prince d'Orange vouloit conserver quelques prérogatives que les états de Hollande lui disputoient. L'Angleterre soutenoit les prétentions du prince, la France approuvoit le mécontentement des patriotes, et la Prusse paroissoit vouloir concilier ce différend. La Russie accusoit les Turcs de faire soutenir, par le pacha d'Achalzig, les attaques des Lesgis contre la Géorgie, et de favoriser les incursions fréquentes des Tartares du Cuban, et des Cabardiens sur le territoire russe. La Porte re-

1786. prochoit à l'impératrice ses prétentions à la suzeraineté sur la Géorgie, et ses hostilités contre les habitans du Caucase. On se plaignoit à Pétersbourg des efforts de la Porte pour exciter la Perse contre la Russie; le Grand-Seigneur accusoit les Russes de fomenter, par leurs intrigues, l'esprit de révolte dans l'Archipel et dans la Grèce. Les ambassadeurs de France, Choiseuil et Ségur, étoient parvenus, par leur entremise, à assoupir cette querelle.

L'Angleterre, qui espéroit renouveler son traité de commerce avec la Russie et empêcher la conclusion de celui que négocioit le ministre de France, craignoit d'aigrir l'impératrice et donnoit encore, à la Porte, des conseils pacifiques, et le roi de Prusse, quoiqu'irrité contre le cabinet de Pétersbourg, qui avoit préféré l'alliance de l'Autriche à la sienne, sembloit craindre de voir commencer une guerre qui l'auroit peut-être entraîné, et qui pouvoit exposer une gloire certaine à des chances nouvelles. Ainsi, lorsque Frédéric-Guillaume succéda à son oncle, il n'eut, dans les premiers momens, aucune inquiétude politique qui pût troubler le plaisir de monter sur un trône si tristement et si long-temps attendu.

CHAPITRE II.

Espérances que donne l'avénement de Frédéric-Guillaume II. Son Education. Son Caractère. Sa Conduite Militaire. Ses premières Opérations. Ses premières Fautes. Tableau de sa Cour, de son Administration. Portrait de ses Conseillers et de ses Ministres. Changement total dans l'Administration de la Prusse. Restitution faite au Duc de Meklembourg. Consolidation de la Ligue Germanique.

LE calme qui régnoit en Europe nous laisse 1786.
le temps de suivre le nouveau roi dans les détails de son administration intérieure, d'examiner sa cour, de peindre ses qualités, ses défauts; ses foiblesses, de rendre compte des premières opérations de son règne, et de développer les intrigues des courtisans, attentifs à profiter de la foiblesse du monarque, de sa crédule superstition, et de son goût effréné pour les plaisirs. Le grand Frédéric avoit pris les rênes du gouvernement à vingt-huit ans : c'est l'âge où l'on est soumis à la volupté. Ce prince courageux

1786. y renonça pour ne s'occuper que de sa gloire. Frédéric-Guillaume monta sur le trône à quarante-deux ans : c'est l'époque où la raison triomphe facilement des passions affoiblies ; mais ce prince, trop comprimé par la sévérité de son oncle, ne songea, dès qu'il fut roi, qu'à jouir, avec emportement, de tous les plaisirs qui lui avoient été interdits ; et le plus doux usage de sa puissance fut, à ses yeux, la liberté de se livrer, sans réserve, à tous ses désirs.

Quoique l'expérience de tous les siècles ait appris qu'on succède aux grands hommes et qu'on ne les remplace pas, Frédéric-Guillaume avoit fait concevoir à ses peuples les plus vives espérances : on croyoit que son administration seroit aussi glorieuse et plus douce que celle de son oncle ; qu'il auroit le même éclat militaire, sans avoir la même sévérité : on se rappeloit que son éducation avoit été confiée à M. de Borck, militaire instruit, et à M. Bequelin, académicien distingué ; on se souvenoit de sa campagne contre les Autrichiens, dans la guerre de la succession de Bavière, et des éloges que lui avoit donnés Frédéric. Ce prince, si sévère pour sa famille, si avare de louange, si ja-

loux des talens qu'il employoit, et si grand 1786.
connoisseur dans l'art qu'il avoit perfectionné, avoit chargé son neveu de retirer, de la Bohême, un corps d'armée menacé par des forces supérieures : la position étoit critique, la retraite difficile et périlleuse. Frédéric-Guillaume l'exécuta avec autant d'habileté que de courage. Le roi transporté, lui dit, en l'embrassant en présence de l'armée : *Je ne vous regarde plus comme mon neveu, mais comme mon fils ; vous avez fait tout ce que j'aurois pu faire à votre place.* Le prince royal, admirant les grandes qualités de son oncle, et désapprouvant ses injustes rigueurs, passoit pour n'avoir jamais manqué à sa parole. Sa probité excitoit la confiance : on disoit qu'il désiroit mériter le surnom de Bien-Aimé. La part qu'on savoit qu'il avoit eue à la formation de la ligue germanique, faisoit bien augurer de sa conduite politique, et il avoit donné la première idée de cette ligue, qui flattoit la vanité des Prussiens, en les rendant les appuis de la liberté de l'Allemagne, contre l'ambition de la maison d'Autriche. Enfin, tout se réunissoit pour rendre le début du nouveau monarque facile et brillant ; la paix régnoit par-tout,

1786. et tous les cœurs lui étoient ouverts. Les premiers instans de son règne répondirent à l'attente générale ; les mots qui lui échappèrent, les lettres qu'il écrivit, et les premiers ordres qu'il donna, par-tout cités et par-tout approuvés, répandirent une joie universelle, et confirmèrent les espérances que son avénement au trône avoit fait généralement concevoir. Sans passer pour un savant, l'opinion générale étoit qu'il avoit beaucoup étudié, et qu'il favoriseroit les lettres. Ses démarches, pour retenir l'abbé Raynal à Berlin, lui avoient fait beaucoup d'honneur, et son empressement de voir cet écrivain profond et hardi, portoit à croire qu'il aimeroit qu'on lui dît la vérité.

Le 17 août 1786, aussitôt que le prince royal eut appris la mort de Frédéric II, il se rendit à Postdam, et examina quelque temps, en silence, les restes inanimés du grand homme qui venoit de terminer sa carrière. Après avoir donné quelques larmes à sa mémoire, il décora son plus ancien et son plus habile ministre, le comte de Hertzberg, du cordon de l'aigle noir, fit ouvrir les dépêches du roi, et s'empressa d'y répondre lui-même, selon l'usage de son prédécesseur.

Depuis long-temps écarté des conseils par 1786.
la méfiance de son oncle, évitant toute liaison avec les hommes qui auroient pu l'éclairer, parce qu'il craignoit de les perdre dans l'esprit du monarque, il vivoit dans un isolément absolu, et ne connoissoit ni la situation des affaires, ni les hommes qui devoient le conduire. Dans cette position difficile, il prit d'abord le parti le plus sage, et donna sa confiance aux ministres dont l'habileté avoit contribué à illustrer le règne de son oncle. En les remerciant de leurs services, il les engagea à redoubler de zèle, et leur recommanda de l'aider à faire le bonheur et à soutenir la gloire de son pays. Son but, disoit-il, étoit de maintenir la paix avec ses voisins, de contenir leur ambition, de soutenir l'honneur des armes prussiennes; de ne jamais entreprendre de guerre injuste; de maintenir dans ses troupes la plus exacte discipline, de ne faire aucun usage arbitraire de son autorité, qu'il vouloit diriger par la justice, et de ne pas souffrir qu'un seul de ses sujets eût à se plaindre de la plus légère oppression. Il reprocha aux secrétaires du cabinet leurs indiscrétions, et leur enjoignit d'être à l'avenir plus circonspects. Ses premières occupations

1786. furent des réparations d'abus, des actes de justice, et des bienfaits répandus avec discernement. Il parcourut diverses provinces, confirma ou rétablit des priviléges, prodigua des secours, diminua des impôts, et flatta l'amour-propre national en manifestant son goût pour la littérature allemande, et en accordant des grâces à quelques écrivains qui l'illustroient.

Frédéric II avoit prêté au duc de Mecklembourg cent mille écus, pour lesquels ce prince avoit engagé quatre grands bailliages: le roi y avoit placé des hussards, qui y vivoient et y recrutoient à discrétion. Les états, effrayés, avoient voulu, en payant la somme prêtée, se tirer de cette dépendance; le monarque s'y étoit toujours refusé. Le nouveau roi rendit au duc ses bailliages, et comme on le louoit de cet acte de justice, il répondit modestement: *je n'ai fait que mon devoir;* c'est la devise de mon ordre: *Suum cui que*. Les Polonois y avoient avec raison ajouté, lors du partage, le mot *rapuit*. Il rendit aussi au juif Ephraïm deux cent mille écus qu'on lui devoit, et paya loyalement toutes les dettes qu'il avoit contractées étant prince royal. L'union de la confédéra-

tion germanique pouvoit être troublée par 1786.
une querelle survenue entre le landgrave de Hesse et le comte de Lippe : le tribunal de l'Empire avoit condamné le landgrave ; le roi de Prusse devoit faire exécuter le décret. Cette exécution pouvoit rencontrer quelque résistance et faire naître des divisions : Frédéric-Guillaume concilia sagement les deux parties et mit fin à ce différend. Les opérations qui excitèrent dans l'intérieur le plus de contentement, furent la liberté accordée au commerce des grains, celle de la vente du sucre, l'abolition de l'administration du tabac qui en interdisoit la culture, la suppression du monopole des fournitures de l'armée, et celle de l'obligation imposée aux gens de la campagne de loger gratuitement les troupes. On augmenta les fonds destinés aux invalides, et on employa plus de cinq millions d'écus à construire des édifices publics, à réparer des dommages faits à des particuliers, et à secourir des malheureux. Loin de paroître craindre ses ministres, et de chercher à les isoler, le roi rétablit l'ancien directoire qu'avoit supprimé son oncle. Il repoussa les premières tentatives des intrigans qui assiégèrent ses premiers pas, en leur disant : *j'ai*

1786. *souffert seul, je gouvernerai seul.* Le royaume étoit une vaste prison pour ses habitans : il permit d'en sortir et de voyager à tous les jeunes gens qui désiroient aller chercher des lumières. Enfin, il accorda aux états provinciaux le droit de reviser les nouvelles ordonnances, et manifesta dans ses lettres au chancelier Cramer l'intention louable de rendre la justice plus impartiale, plus prompte et moins coûteuse.

Le même esprit d'ordre, de douceur et d'équité, le porta à publier deux édits pour la liberté de conscience et pour celle de la presse; mais son intention contrarioit sur ces deux points trop de passions et de préjugés pour qu'elle fût suivie, et ces deux pièces, que l'on trouvera à la fin de ce volume, furent rédigées dans un sens absolument contraire au but que le roi avoit paru vouloir atteindre.

En effet, dans l'édit de conscience, en confirmant la liberté de culte pour les églises catholique, réformée et protestante, et la tolérance des sectes juives, moraves et mennonites, d'après ce principe, *que chaque particulier est chargé de l'affaire de son salut, et qu'aucune puissance n'a le droit de s'en*

mêler, le roi défend l'introduction dans ses 1786.
états de tout autre culte ; il défend tout changement, toute réforme à ceux qui sont professés en Prusse, et quoiqu'il permette de changer de religion, il défend, sous des châtimens sévères, à chaque secte de faire des prosélites. Il s'élève avec force contre les déistes, les philosophes, et même les naturalistes, et leur interdit le droit de soutenir leurs opinions.

L'édit de la censure offre encore des contradictions plus étranges ; il consacre la liberté de la presse pour encourager les littérateurs à la recherche de la vérité, mais il établit la censure la plus rigide et la plus partiale en ordonnant que, sous peine d'amende et de confiscation, on n'écrira rien en théologie et en philosophie sans la permission des prêtres, et en soumettant également les écrits sur la médecine aux colléges de médecine et de chirurgie ; les écrits sur l'économie et l'administration au collége de justice ; les ouvrages dramatiques, les romans, les poësies à l'université, et les écrits politiques au département des affaires étrangères. Cette liberté de la presse ressemble assez à celle de ces soldats enchaînés dont on

1785. demandoit le nom et qui se disoient volontaires de Nassau. Les erreurs politiques de ces deux édits, qui rendent leur contenu si opposé à leurs titres, ne doivent pas empêcher de rendre justice au motif de Frédéric-Guillaume : toutes ses intentions, toutes ses démarches, dans les premiers instans de son règne, furent douces, sages et bienfaisantes ; il eût été à désirer que ce premier zèle se fût soutenu, mais nous aurons bientôt, comme historiens, à remplir un devoir sévère ; et nous allons être forcés de faire succéder à cette riante perspective que l'impartialité nous a dû faire présenter, le triste tableau d'un relâchement absolu, d'une incurie honteuse, et d'une foiblesse sans bornes : l'obscurité dans les plaisirs, l'intrigue dans le conseil, la prodigalité dans les dépenses, l'aveuglement dans les choix, la crédulité la plus superstitieuse, la vanité la plus puérile, jointe à l'incapacité la plus démontrée ; ne tardèrent pas à remplacer l'activité, la justice et la sagesse, que, dans un premier élan de ferveur, le nouveau roi s'étoit efforcé de déployer. Son courage se refroidit presqu'aussi vîte que le corps de son illustre prédécesseur ; et la Prusse ne tarda pas à s'appercevoir du vide

immense

immense que laissoit cette ombre immortelle. 1786.

Le feu roi de Prusse, entraîné par son ambition et par le désir d'augmenter ses domaines, et de donner une base territoriale plus solide à la puissance prussienne, avoit sans scrupule changé souvent d'alliance et d'amis, se liant avec la France ou l'Angleterre selon les circonstances, et prêt à abandonner celle des deux puissances qui lui devenoit inutile. Mais les dangers qu'il avoit courus pendant la guerre de sept ans, l'avoient enfin éclairé sur ses vrais intérêts : et l'invasion de ses états, par les Russes et les Autrichiens, ainsi que celle de l'Hanovre par les Français, l'avoient convaincu que l'inimitié de la France pouvoit perdre la Prusse, tandis que l'argent de l'Angleterre ne suffisoit pas pour la sauver. Aussi, depuis la paix de Hubertsbourg, le but constant de sa politique avoit été de se rapprocher du cabinet de Versailles et de rompre l'alliance de cette cour et de celle de Vienne. La querelle de l'empereur avec les Hollandois lui avoit un instant donné l'espoir d'y parvenir. Les prétentions de Joseph II sur la Bavière y préparoient les esprits; M. de Vergennes, ministre des affaires

1786. étrangères de France, y étoit assez disposé; mais le crédit de la reine Marie-Antoinette empêcha l'effet complet de cette révolution politique, qui auroit peut-être changé la chaîne des événemens et épargné à l'Europe le sanglant spectacle dont elle est aujourd'hui le théâtre. Mais quoique la France n'eût pas rompu son alliance avec l'Autriche, les liens en étoient fort relâchés, et depuis quelques années les ambassadeurs français, dans tous les pays, recevoient de M. de Vergennes l'ordre, en conservant avec les ministres autrichiens l'apparence de l'intimité, de surveiller leurs démarches, de contrarier leur ambition, et de montrer secrètement aux ministres prussiens une confiance plus réelle. Telle étoit la situation des affaires lorsque Frédéric-Guillaume II succéda à son oncle, et il étoit naturel de croire que, conservant les mêmes ministres, il suivroit le même système. Mais comme il étoit foible, l'intrigue remplaça bientôt la politique dans sa cour, et les intérêts particuliers ne tardèrent pas à faire perdre de vue l'intérêt général.

Le prince Henri, oncle du roi, politique éclairé, et général habile, aimant la paix, et conduisant bien la guerre, s'attendoit à

une grande influence sur l'esprit de son neveu, 1786.
qu'il avoit soigné et souvent consolé dans l'isolement où le laissoit la sévérité du feu roi. Mais il ne dissimula pas ses vues, il hasarda trop promptement d'afficher un crédit qu'il n'avoit pas obtenu; sa fierté ne ménagea pas assez celle du monarque, qui craignoit d'autant plus de paroître gouverné, qu'il en sentoit davantage le besoin. Il vouloit de la confiance, et n'obtint que des égards; l'oncle oublia l'adresse nécessaire au courtisan; il exhala son humeur imprudemment, et par-là s'enleva lui-même tout moyen de regagner le terrain qu'il avoit perdu. Le duc de Brunswick, inspirant d'abord autant d'ombrage à l'amour-propre du nouveau roi, fut plus modeste et plus prudent; il se mit en avant avec réserve, montra plus de zèle que de prétention, dissimula ses ressentimens, et se conserva par cette sagesse la possibilité de profiter d'autres circonstances plus favorables, calculant avec raison que l'homme de talent, qui n'a rien mis contre lui, est toujours appelé dans les circonstances critiques. Le duc de Brunswick, connu par son activité et sa valeur dans la guerre de sept ans, s'étoit acquis une plus grande réputation dans

1786. impérieux, vain, emporté, tranchant et vindicatif, il faut convenir qu'à un savoir profond, il joignoit des vues assez vastes. S'il manquoit de la capacité nécessaire pour remplir ses plans, la Prusse avoit assez d'hommes de talens pour les exécuter; et, comme on le verra par la suite, le peu d'événemens qui ont jeté quelque lustre sur le règne de Frédéric-Guillaume, doivent uniquement être attribués à ce ministre. S'il entreprit avec imprudence la révolution de Hollande, il la consomma avec succès et rapidité; il fit perdre à la France sa considération par la célérité de ce succès; il humilia l'orgueil de Catherine II en rendant aux Polonais un éclair d'indépendance et de liberté; il sauva les Turcs d'une ruine totale en menaçant la cour de Vienne d'une invasion en Bohême, tandis qu'il soulevoit contr'elle la Belgique et la Hongrie; et peut-être la chute de la maison d'Autriche auroit été le fruit de ses combinaisons hardies, si la versatilité du roi de Prusse ne l'avoit pas arrêté tout-à-coup au moment où il alloit recueillir le fruit de ses efforts. La même jalousie qui lui avoit donné le pouvoir le lui enleva; et Hertzbert, qui gouvernoit trop ouvertement,

fut rapidement précipité de sa place par des maîtresses qu'il avoit bravées et des favoris qu'il avoit dédaignés. Avec lui s'éclipsa l'éclat de son maître. Léopold reprit sa sécurité et son influence, la Russie ses projets, et la cour de Berlin, qui étoit le centre de la politique européenne, devint le théâtre honteux d'intrigues subalternes, de projets avortés, de déprédations sans objet, et de scènes scandaleuses, sur lesquelles nous passerons d'autant plus rapidement qu'elles appartiennent plus à la satyre qu'à l'histoire. 1786.

Les symptômes de la foiblesse du roi furent promptement apperçus. A peine put-il supporter quelque temps la contrainte qu'il s'étoit imposée. On ne tarda pas à savoir que ses heures de travail et de retraite n'étoient réglées qu'en apparence, que ses jours étoient vides, et ses nuits consacrées à de honteuses orgies. Il avoit répudié sa première femme, la princesse Elisabeth de Brunswick, pour cause d'inconduite. La sagesse de la princesse de Hesse, sa seconde épouse, ne la mit pas à l'abri de la disgrâce, et si elle ne fut pas renvoyée, elle eut peut-être plus à souffrir par le triomphe public de ses rivales. Le roi avoit aimé une madame de Rietz, célèbre

1786. par le dérèglement de ses mœurs, la bassesse de son caractère, et l'infamie de son mari. Il ne put jamais rompre ce honteux lien, et prodigua les titres et les trésors à cette courtisane et à un fils qu'elle lui donna, et dont la mort le rendit inconsolable.

Devenu, malgré cette honteuse dépendance, ardemment épris de mademoiselle de Voss, nièce du comte Fink, il fut au moment de l'épouser, en prévint la reine, et consulta les prêtres, qui répondirent qu'il valoit mieux contracter un mariage illégal que de courir sans cesse d'erreurs en erreurs, réponse qui dégrade, peut-être, autant ceux qui la font que celui qui la sollicite. Cet hymen n'eut pas lieu; mademoiselle de Voss aima mieux sacrifier sa vertu que la gloire de son amant. Mais, peu d'années après, il renouvela plus complètement le même scandale en épousant la comtesse d'Enhof, conservant ainsi trois femmes légitimes et une maîtresse, tandis qu'il chassoit de Berlin les comédiennes françaises, qu'il accusoit d'y corrompre les mœurs. L'alliance de la volupté et de la superstition étonne constamment la raison, et se renouvelle toujours. Tandis que le roi étoit livré sans réserve aux charmes de ses maîtresses,

les illuminés prenoient le plus grand empire 1786.
sur son esprit; il falloit être apôtre de cette secte, ou le paroître, pour gagner ou conserver sa faveur; et lorsque, d'un côté, il traitoit froidement et sans considération le duc de Brunswick, le prince Henri, Mollendorf, et même Hertzbert, Schulenbourg et Fink, qui conduisoient ses affaires, il s'abandonnoit sans mesure aux Welners, aux Bischofswerder, aux princes de Dessaw et de Wurtemberg, au Frédéric de Brunswick, au duc de Weymar et à d'autres visionnaires, qui lui faisoient apparoître Moïse et Jésus, et qui poussèrent, dit-on, la mystification jusqu'au point de lui faire dessiner à souper la silhouette de l'ombre de César.

C'est en amusant son imagination par ces prestiges, ou en l'effrayant par ces visions, que d'artificieux courtisans ménageant sa vanité, et profitant de ses foiblesses, s'emparoient de tout le crédit, sans paroître aspirer au pouvoir, et minoient insensiblement celui des serviteurs du grand Frédéric. Bientôt on vit par-tout l'effet de l'influence de ces nouveaux conseillers : les grades furent prodigués sans discernement, les titres prostitués sans mesure; il eût été dans peu, comme le remarque

1786. un écrivain mordant, plus difficile de trouver en Prusse un homme qu'un noble. L'armée ne vit plus que rarement son chef, qui ne pouvoit déguiser l'ennui que lui donnoient les détails militaires. Les recettes furent diminuées, les dépenses multipliées, le trésor entamé. L'intrigue abusoit même de la bonté naturelle du monarque, pour lui faire exercer d'injustes rigueurs. La régie française, et Launay, son chef, avoit rendu d'importans services : elle avoit, en dix-neuf ans, rapporté au trésor 42 millions 500,000 écus par-delà ses fixations; il étoit naturel qu'elle excitât des plaintes : on pouvoit, on devoit soulager le peuple et réprimer des abus; mais on ne devoit pas punir des gens qui avoient obéi avec scrupule et servi avec zèle. Tous les français furent destitués et remplacés par des hommes sans capacité. Cette faute en entraîna de graves. S'étant privé d'une aussi riche source de revenus, le roi adopta un projet de capitation qui excita le plus vif mécontentement, et auquel il tint d'abord avec opiniâtreté. Mais il fut enfin forcé d'y renoncer, par une lettre hardie, dans laquelle les ministres d'Hertzbert, d'Arnhim, Heinitz et Schulembourg lui tinrent ce langage éner-

gique : Cette opération *alarme toutes les* 1786.
classes de vos sujets, efface dans leurs cœurs le titre de bien-aimé, et glace le courage de ceux que vous avez appelés à votre conseil. Une pareille lettre fait estimer ceux qui l'ont écrite, et donne lieu de regretter qu'un prince assez juste pour en profiter, n'ait pas uniquement donné sa confiance à de tels ministres.

Les revenus du royaume étoient évalués à-peu-près à 108 millions de France, 27 millions d'écus ; l'armée en coûtoit 22, l'état civil 2 millions et demi d'écus, la maison royale 1 million 200,000, les pensions 130,000. Mais s'étant privé de l'intelligence des français dans la régie, et ayant renoncé à la sévère économie du règne précédent, le roi vit ses recettes au-dessous de ses dépenses, et fut bientôt obligé, pour exécuter les plans ambitieux de la politique d'Hertzbert, d'entamer le trésor qu'avoit amassé Frédéric II, trésor qui devoit suffire à la dépense de trois campagnes, et assurer une influence d'autant plus réelle au cabinet de Berlin, qu'à cette époque tous les autres gouvernemens de l'Europe, loin d'avoir des épargnes, étoient accablés de dettes. Les hommes véritable-

1786. ment attachés au roi et à leur patrie, gémissoient de voir s'écrouler si rapidement l'édifice de la gloire prussienne; la confiance diminuoit, l'inconsidération augmentoit de jour en jour; le roi paya à l'empereur, dans ce moment, un million d'écus qu'il avoit reçus de lui pendant la guerre de Bavière; les hommes sans pudeur, comme Mirabeau, s'étonnoient qu'il fût assez dupe pour rendre cet argent à son ennemi naturel; les honnêtes gens étoient indignés qu'il eut été assez peu délicat pour le lui emprunter. La prodigalité de ses dons aux illuminés, l'éloignement des gens de mérite, le crédit croissant de Bischofswerder, dont aucun talent ne compensoit l'avidité, la multiplicité des places accordées aux Saxons, la violence du roi dans son intérieur, sa haine pour les gens d'esprit, sa familiarité avec les valets, excitoient une improbation et une inquiétude générale; et si l'on se permettoit contre lui quelque censure hardie, quelque propos léger, le monarque punissoit sévèrement ces indiscrétions, dont le grand Frédéric se contentoit de rire, tant il est vrai que rien n'est irritable comme la médiocrité. On ne pardonne les traits de la satyre que lorsqu'on

se sent trop élevé pour en être atteint. Ces 1786.
détails, dont je n'ai fait qu'esquisser le tableau, et sur lesquels je ne reviendrai plus, étoient nécessaires pour mettre le lecteur à portée de comprendre beaucoup d'événemens qui sans cette clef, seroient restés, à ses yeux, couverts d'un voile impénétrable. On devineroit presque toutes les énigmes de la politique, si l'on vouloit d'abord bien étudier les bonnes ou mauvaises qualités de ceux qui la dirigent : car les passions et les foiblesses des gouvernans influent toujours plus sur les événemens que l'intérêt des gouvernés : et la versatilité, la paresse et la vanité de Frédéric-Guillaume II étant connues, il sera plus facile d'expliquer comment il abandonna les Turcs, les Polonais, les Liégeois, les Brabançons et les Suédois après les avoir soulevés ; pourquoi il devint l'allié de l'Autriche, après avoir préparé sa ruine ; comment, après s'être placé, comme Agamemnon, à la tête des rois qui vouloient envahir la France, il fut le premier à abandonner la coalition, à faire un traité avec les révolutionnaires, dont il avoit juré la destruction ; et comment enfin, après avoir partagé la Pologne, dont il avoit provoqué la résurrection et la liberté,

1786. il devint indifférent à tous les troubles de l'Europe, et s'éteignit sans éclat et sans inquiétude, au milieu de l'incendie qu'il avoit allumé.

CHAPITRE III.

Formation d'un Camp de quatre-vingt mille Autrichiens en Bohême en 1787. Projets de Catherine sur la Courlande. Sa déclaration sur les affaires de Dantzick. Conclusion du traité de commerce de la France et de la Russie. Rupture de celui de l'Angleterre avec cette puissance. Voyage de Catherine II en Crimée. Entrevue avec le roi de Pologne. Voyage de Joseph II en Crimée. Armement des Turcs et des Russes. Griefs des deux empires. Inquiétude que ce voyage inspire en Europe. L'Angleterre et la Prusse conseillent la guerre aux Turcs. La France veut les porter à la paix. Déclaration de guerre des Turcs. Troubles en Brabant. Assemblée des notables en France. Fermentation en Pologne. Affaires de Hollande.

LA cour de Russie, tranquillisée par la 1787.
mort du grand Frédéric, dont elle redoutoit le génie, l'ambition et le ressentiment, ne tarda pas à donner, par ses opérations, de vives alarmes à son successeur; et ses inquiétudes furent encore augmentées par l'imagination ardente de Hertzbert, qui gros-

1787. sissoit tout, et prêtoit toujours aux autres puissances ses desseins turbulens et ses vües gigantesques.

Catherine II, qui gouvernoit la Courlande par son influence, parut céder au désir que montroit son ministre favori, le prince Potemkin, de posséder ce duché. Elle fit à ce sujet des insinuations menaçantes, dont le duc Biren éluda l'effet, en donnant au prince Potemkin et prêtant à Frédéric-Guillaume des sommes d'argent assez fortes pour lui assurer le désistement de l'un et la protection de l'autre. Le cabinet prussien, qui méditoit dès-lors le projet de s'approprier Dantzick, s'y préparoit, en gênant journellement le commerce de cette ville par de nouveaux droits de péages établis au Fahrvasser. L'impératrice de Russie intervint dans cette contestation, et appuya les plaintes des Dantzickois par des déclarations qui annonçoient la ferme intention de s'opposer aux vues de la cour de Berlin. Ces légères altercations étoient encore loin de troubler la tranquillité générale. Mais un spectacle pompeux que la vanité de Catherine voulut donner à l'Europe, réveilla dans le même instant toutes les craintes, ralluma toutes les passions, et l'inquiétude

l'inquiétude que la Prusse en conçut, s'étant 1787. rapidement communiquée par elle à l'Angleterre, à la Turquie et à la Suède, la guerre fut bientôt regardée comme inévitable, et peu s'en fallut que toutes les puissances de l'Europe n'y fussent entraînées. Il est vrai que plusieurs circonstances se réunirent pour rendre ce célèbre voyage de Crimée plus alarmant, et pour donner quelque vraisemblance aux projets que l'inquiétude des ministres prussiens attribuoit à la Russie.

Catherine II, avide de gloire, enivrée par ses succès, et toujours occupée du soin de faire oublier, par l'éclat de son règne, la tache de son usurpation, avoit quelquefois manifesté le désir romanesque de chasser les Turcs d'Europe, et de ressusciter l'empire d'Orient. Ses intrigues en Egypte, ses précédentes irruptions dans le Péloponèse, le langage de ses consuls dans l'Archipel, l'éducation qu'elle faisoit donner à une foule de jeunes Grecs amenés à Pétersbourg, le nom de Constantin que portoit un de ses petits-fils, la conquête de la Crimée, les noms antiques qu'elle avoit rendus à ce pays, la création d'une flotte formidable à Kerson et à Sewastopol, avoient suffisamment dévoilé

1787. ses desseins secrets, qu'elle auroit probablement exécutés, si elle avoit eu autant d'argent que d'ambition, et si l'opposition constante de la France ne lui avoit pas fait craindre d'échouer dans cette entreprise, et de compromettre témérairement, par cette folie, une puissance qui avoit plus d'éclat que de solidité. Mais depuis peu l'Autriche, plus intéressée que toute autre puissance à s'opposer à ce projet, avoit paru le favoriser; et l'empereur Joseph II, pour acheter l'alliance de Catherine et enlever cet appui à la cour de Berlin, avoit paru disposé à servir l'ambition de l'impératrice: il avoit consenti à l'invasion de la Crimée, et la cour de France, qui s'y étoit d'abord opposée avec énergie, avoit eu la foiblesse de céder aux menaces des deux cours impériales.

Un autre événement, quoiqu'étranger à toutes ces circonstances, augmenta les inquiétudes de la Prusse et de l'Angleterre. Depuis quarante ans le cabinet de Versailles voyoit avec chagrin le commerce du Nord exclusivement livré aux Anglais, qui couvroient la Baltique de leurs vaisseaux et inondoient l'empire russe des productions de leur industrie. Toutes les marchandises de France

étoient portées dans le Nord sur des bâti- 1787.
mens anglais ou hollandais ; les vins de France étoient assujétis à des droits exhorbitans, et les marchands français étoient forcés d'acquitter tous les droits en rixdallers, tandis que les Anglais les payoient en monnoie du pays, ce qui faisoit une différence de douze pour cent à leur avantage. Ces entraves éloignoient tous nos bâtimens de la Baltique; et comme la Russie fournissoit seule aux puissances maritimes le chanvre et les matières nécessaires à leur marine, la France étoit encore forcée de ne recevoir ces indispensables fournitures que par les mains trompeuses et avides de ses ennemis naturels. Tous les ambassadeurs français avoient consécutivement tenté, sans succès, de sortir d'une position si désavantageuse. Ségur, ministre de France, fut plus heureux dans ses démarches : il profita de l'aigreur naissante qu'excitoit contre les Anglais l'accession du roi George comme électeur d'Hanovre à la ligue germanique, le rapprochement de ce prince avec la Prusse, et l'obstination du cabinet Britannique à ne pas reconnoître les principes de la neutralité armée, et il signa, les premiers jours de l'année 1787, avec les ministres russes, un

1787. traité de commerce qui assuroit à la France tous les avantages dont jusqu'alors les Anglais avoient exclusivement joui.

Ce traité, qui empêcha le renouvellement de celui de l'Angleterre, ne changea rien, comme on le verra bientôt, au système politique de la cour de France, et à sa détermination de défendre l'empire Ottoman. Mais il fut autrement interprété par l'inquiétude des Prussiens et par l'aigreur des Anglais, et il fut regardé par eux comme un changement de système et comme une tendance à se rapprocher des Russes et à abandonner les Turcs. Ce qui accrédita davantage cette opinion, fut le départ de Catherine II pour la Crimée, qui eut lieu quelques jours après la signature du traité; et les alarmes redoublèrent à Londres et à Berlin, lorsqu'on y apprit que le prince Potemkin rassembloit cent mille hommes en Ukraine et en Crimée, que le roi de Pologne auroit avec Catherine une entrevue près de Kiow, et que Joseph II, qui devoit rejoindre cette princesse à Kerson, ordonnoit un camp de soixante-dix mille hommes sur les frontières de la Silésie.

Comme toutes les puissances indépendantes sont entr'elles dans l'état de nature, et par

conséquent presque toujours en méfiance, 1787.
puisqu'elles n'ont point de juges, et que le droit des gens n'étant qu'un code imparfait, la force leur tient le plus souvent lieu de justice et de loix; il existe une grande vérité en politique qu'on sent également dans l'intérieur des pays troublés par des factions, c'est que chaque parti s'exagère continuellement les torts et les vues du parti opposé, et que la peur, égarant sans cesse le jugement et rendant les explications difficiles et les rapprochemens impossibles, chacun se crée des chimères pour les combattre, et finit par faire naître des dangers qui n'existoient pas.

Ce fut précisément ce qui arriva dans cette circonstance: on prit des apparences pour des réalités, et la crainte qu'on avoit de la guerre la fit naître. L'inquiétude qu'excitèrent les dispositions de la Russie et de l'Autriche, et les préparatifs du voyage de Crimée ne troublèrent pas seulement le repos des Turcs, des Anglais et des Prussiens; l'Espagne et la France même, quoique moins aigries et plus à portée de voir sans passions, partagèrent ces alarmes: le cabinet de Versailles ordonna à ses agens la surveillance la plus active; et le ministre de France à Pétersbourg, qui

1787. devoit suivre l'impératrice dans son voyage, et qui étoit mieux placé pour connoître la vérité, fut lui-même tellement trompé par les mouvemens dont il étoit témoin, et par les avis différens dont il étoit accablé, qu'il communiqua ses craintes à l'ambassadeur français à Constantinople, et détermina la Porte à mettre Oczakow en état de défense, et à rassembler, sur le Danube, une armée de cent cinquante mille hommes.

On a dit cent fois que les plus grands événemens sont produits par les plus petites causes; cette vérité sera éternelle, puisque toutes les affaires de ce monde sont dirigées par des hommes, et que ces hommes sont constamment soumis aux foiblesses de l'humanité, et tyrannisés par leurs passions.

Le prince Potemkin, d'autant plus envié qu'il étoit plus puissant, avoit trop abusé de sa faveur pour n'avoir pas d'ennemis; et les courtisans, qui n'osoient l'attaquer ouvertement, cherchoient sourdement à ébranler son crédit. Il venoit de triompher, avec quelque difficulté, d'une intrigue ourdie contre lui par le favori Yermolow; il étoit tranquille sur les vues de l'aide-de-camp Momonow, qui lui devoit nouvellement sa faveur. Mais il ne

voyoit pas sans peine que Catherine II, rassasiée de gloire militaire, ne songeât plus qu'à celle de législateur, et il s'appercevoit avec inquiétude des efforts qu'on faisoit journellement pour apprendre à l'impératrice que son armée étoit désorganisée, ses sujets mécontens, son commerce sans activité, ses finances épuisées, et que les provinces méridionales qu'elle avoit conquises n'étoient que des déserts. Potemkin n'ignoroit pas l'art facile de tromper la vanité des femmes et des rois; et, pour enlever sa souveraine à ses rivaux, il résolut de lui faire faire une marche triomphale dans ses nouvelles possessions, certain de fasciner ses yeux par son charlatanisme, de l'étourdir par la rapidité de sa course, de l'entourer de troupes et de peuples de tout pays et de toutes couleurs, de l'enorgueillir par les hommages de plusieurs souverains, et de l'enivrer par l'éclat des prestiges dont il sauroit l'environner. 1787.

Tel étoit le motif unique et secret de ce voyage romanesque, qui inquiéta toute l'Europe, et dont une guerre, presque générale, fut le résultat. La suite de ce récit prouvera la vérité de cette assertion, et démontrera que Catherine II ne conservoit sur

1787. la conquête de l'Empire Ottoman, que des idées vagues et éloignées; qu'elle en ajournoit l'exécution à des temps plus favorables, et que loin de désirer à cette époque une rupture, elle la redoutoit, et se résignoit, pour l'éviter, à des sacrifices qui pouvoient paroître incompatibles avec sa fierté.

Ce voyage, annoncé avec éclat, s'exécuta avec la plus grande magnificence, et rien ne fut négligé pour déguiser aux regards de l'impératrice de tristes réalités sous les plus brillantes apparences : les chemins illuminés par d'innombrables bûchers, pendant l'espace de cinq cents lieues, faisoient presque oublier l'obscurité des jours, dans cette saison rigoureuse. L'obéissance et la curiosité attiroient sur la route une foule de marchands appelés de toutes les provinces, qui donnoient au pays un air de population, et au commerce une apparente activité. Par-tout les plaintes étoient écartées, les hommages multipliés, les acclamations commandées. Toutes les villes offroient, par des bals et des illuminations, le spectacle de l'alégresse. Le clergé, craignant de perdre ce qui lui restoit de revenus, ne faisoit entendre que la flatterie dans la chaire destinée au langage de la vérité; et jusqu'à

Kiow, la marche de Catherine ne fut qu'une 1787.
continuité de fêtes et de plaisirs.

En entrant dans la province où commandoit le vieux maréchal Roumanzow, tout parut changer de face et prendre un aspect plus sévère. Potemkin, jaloux de ce célèbre général, avoit eu l'adresse de le laisser manquer de tout ce qui étoit nécessaire pour recevoir avec éclat sa souveraine. Les fonds destinés aux réparations des bâtimens avoient été distribués si tard, que Kiow n'offroit aux yeux que des ruines; les impôts exigés avec sévérité excitoient un mécontentement général, les troupes soumises aux ordres du maréchal n'étoient ni complètes, ni habillées à neuf. Le maréchal, incapable de dissimuler, laissa éclater contre les préventions de Catherine une humeur qu'elle n'attribuoit qu'à sa jalousie. Elle fut forcée, par les glaces du Borysthène, de demeurer près de trois mois dans ce triste pays, où son amour-propre n'eut d'autre dédommagement que les hommages des étrangers qui arrivèrent de toutes les parties de l'Europe. Enfin, elle quitta cet ennuyeux séjour, mécontente de Roumanzow, s'embarqua sur une flotte de galères, aussi magnifique que celle de Cléopâtre,

1787. descendit le Borysthène, et arriva dans le gouvernement du prince Potemkin, au moment où la nature, embellie par le printemps, sembloit d'accord avec l'adroit ministre pour lui faire oublier la tristesse de Kiow, et pour répandre un charme magique sur tous les objets qu'il alloit offrir à sa curiosité. En chemin elle rencontra le roi de Pologne, qui avoit fait illuminer la rive droite du fleuve, et qui s'étoit efforcé de recevoir avec pompe une impératrice qui l'avoit couronné, et qui devoit, quelques années plus tard, le précipiter du trône où elle l'avoit placé. L'entrevue fut courte et sèche; on reçut froidement l'amant oublié, on traita avec hauteur un roi dont on méprisoit la foiblesse; et Stanislas-Auguste n'ayant obtenu que des promesses vagues de protection, et l'ordre du départ de quelques régimens russes qui tyrannisoient son pays, courut au-devant de l'empereur Joseph, pour lui exposer les craintes qu'il avoit d'un nouveau partage. L'empereur le rassura par une promesse solemnelle, qui fut bientôt après violée par un de ses successeurs.

Tandis que l'impératrice avançoit vers le Midi, les inquiétudes qu'excitoit son voyage alloient toujours en croissant. La convention

conclue entre la Russie et la Porte, par l'entremise des deux ambassadeurs français, n'étoit pas loyalement exécutée. Les Turcs continuoient à soutenir les Lesghis. Les Russes, pour punir les Tartares, les avoient poursuivis jusque dans le Cuban. Potemkin avoit ordonné au ministre russe Bulgakow de prendre un ton menaçant pour faire exécuter la convention. Bulgakow avoit obéi à cet ordre sans en prévenir Choiseul-Gouffier; et les Turcs, ignorant cette réticence, aigris par les ministres de Prusse et d'Angleterre, et effrayés par l'approche de l'impératrice, croyoient que la France avoit fait non seulement un traité de commerce, mais un traité d'alliance avec la Russie, et qu'elle étoit d'accord avec cette puissance pour consommer la ruine de l'Empire Ottoman. Le grand visir pressa Choiseul de s'expliquer cathégoriquement, et le ministre Ségur en étant instruit, déclara formellement à la cour de Russie, que le roi de France ne pouvoit voir avec indifférence l'inexécution d'un arrangement fait par son intervention, et qu'il en attribueroit la rupture au cabinet russe, si Bulgakow ne communiquoit pas franchement à Choiseul toutes ses démarches, et les griefs 1787.

1787. dont se plaignoit la cour de Russie. L'impératrice, d'après une déclaration aussi précise, s'empressa de donner la satisfaction demandée, reprocha à Potemkin sa précipitation, et envoya à Bulgakow l'ordre de tout communiquer à l'ambassadeur de France, et de se concerter avec lui sur tous les moyens propres à conserver la paix. Le courrier qui portoit ces dépêches et celles du ministre de France, fut attaqué près d'Andrinople, et tué par des brigands; et cet accident imprévu eut les suites les plus graves : Choiseul, ne recevant point à temps de réponse, et pressé par les Turcs de s'expliquer, conseilla au grand visir de se préparer à la guerre, et de rendre son armement plus formidable; il envoya même des officiers, des ingénieurs et des navires français à Oczakow. Bulgakow continua, de son côté, ses menaces; et le ministre de Prusse, excité par Ainsley, ambassadeur d'Angleterre, augmenta à tel point les alarmes et l'inquiétude du divan, que dès ce moment tout se disposa à une rupture presqu'inévitable.

Tandis que cette animosité faisoit des progrès si rapides, l'empereur Joseph II, qui étoit venu au-devant de Catherine à Catha-

rinoslaw, accompagnoit cette princesse à Kerson et en Crimée, et ce courtisan couronné enivroit d'orgueil l'impératrice par les éloges qu'il prodiguoit politiquement aux colonies nouvelles, aux travaux, aux créations navales du prince Potemkin, quoiqu'il en vît parfaitement et le charlatanisme et le peu de solidité. Au moment où les deux souverains, parcourant la Tartarie, ne s'occupoient que de fêtes et de plaisirs, Bulgakow et l'internonce impérial Herbert, arrivant de Constantinople, apprirent à Catherine que la Prusse et l'Angleterre entraînoient la Porte à la guerre ; et Joseph II fut en même temps informé que les provinces Belgiques se révoltoient contre lui, et que la Prusse fomentoit sécrètement cette insurrection. Le ministre de France, profitant de cette circonstance, en fit facilement sentir le danger à l'empereur ; et, lui laissant entrevoir que la France, intéressée à la conservation de l'Empire Ottoman, pourroit se joindre à la Prusse pour en empêcher la ruine, il décida promptement ce prince à l'assurer que non seulement il ne consentiroit jamais à la destruction des Turcs, dont il sentoit tout le danger pour lui-même, mais qu'il cesseroit même d'entre- 1787.

1787. tenir l'impératrice dans l'espoir de ressusciter les républiques grecques, car ce projet philosophique et républicain étoit entré dans la tête des deux plus puissans despotes de l'Europe. Ce fait est aussi certain qu'il peut paroître singulier, et il doit prouver à quel point les idées du siècle, et l'esprit de liberté avoient fait de progrès, même dans les têtes qui devoient le plus en redouter l'explosion.

Presque tous les politiques de l'Europe furent trompés dans cette circonstance, et la plupart d'entr'eux persistent encore dans la même erreur : ils croient que la guerre qui survint peu de temps après, fut le fruit de l'ambition des deux cours impériales qui, pendant leur voyage, étoient convenues de consommer la ruine de l'Empire Ottoman ; mais il est certain que l'empereur Joseph ne la vouloit pas, qu'il étoit effrayé des troubles du Brabant, et craignoit, si la rupture éclatoit, ou de perdre l'alliance de la Russie, s'il ne la secondoit pas, ou d'être attaqué par la Prusse, s'il joignoit ses armes à celles de l'impératrice. Catherine II, de son côté, voyant les embarras de son allié, prévoyant une diversion du côté de la Suède et de la Prusse, et voyant son propre pays désolé par

une famine générale, ajournoit nécessairement ses projets de conquêtes, et redoutoit franchement la guerre. Aussi, son ministre Bulgakow et l'internonce autrichien Herbert convinrent à Sewastopol, avec le ministre français Ségur, d'un nouveau plan de conciliation par lequel la Russie se relâchoit de toutes ses prétentions, et acquiescoit à toutes les demandes de la Porte. Herbert et Bulgakow partirent pour Constantinople avec ce plan de pacification, qui fut envoyé et approuvé à Versailles. L'empereur se sépara de l'impératrice pour retourner à Vienne; Catherine revint à Pétersbourg, et chacun crut que le calme alloit être rétabli plus solidement que jamais. Mais le cabinet britannique ne tarda pas à détruire ces espérances, et le gouvernement prussien, dirigé par son influence, seconda ses démarches avec trop de succès. 1787.

Tandis que Choiseul travailloit à rétablir l'union entre les Russes et les Turcs, les ministres anglais et prussiens représentèrent au grand visir, qu'ayant fait faire de grandes dépenses pour rassembler une armée, il seroit perdu, si ces dépenses devenoient inutiles; que les cours impériales, qui le

1787. trompoient, n'attendoient que le licenciement des troupes du grand-seigneur pour l'attaquer; que le moment étoit favorable pour se venger de l'ambition des Russes, puisque l'empereur étoit occupé par des troubles dans ses états, et que l'Empire russe, qui manquoit d'argent, étoit en proie à la plus affreuse famine. Le roi de Prusse promettoit de contenir l'empereur, l'Angleterre, d'armer la Suède; on excitoit les Polonais à secouer le joug moscowite, et si la France abandonnoit ses anciens alliés, au moins on n'avoit rien à craindre d'elle, puisque son gouvernement, embarrassé par le désordre de ses finances, avoit montré, en convoquant les notables, l'impuissance où il étoit de se mêler des affaires des autres. Par cette politique adroite, le comte Hertzbert trouvoit à-la-fois le moyen et de multiplier les embarras de l'empereur, et de punir la Russie d'avoir quitté l'alliance de son maître; et les Anglais se persuadoient que la France se trouveroit forcée, en cas de rupture, ou de renoncer aux avantages de son traité avec la Russie, si elle soutenoit les Turcs, ou de perdre son influence dans le Levant, si elle les abandonnoit. Ce système et ce langage machiavélique réussirent complétement;

plétement: le divan encouragé par les espé- 1787.
rances qu'on lui faisoit concevoir, et par l'appui qu'on lui offroit, loin d'accepter le plan proposé, haussa ses prétentions, et fit proposer par Choiseul-Gouffier, à la cour de Pétersbourg, un autre plan de conciliation dont les articles étoient de nature à révolter une vanité moins irritable que celle de Catherine. Cette princesse reçut ces nouvelles propositions peu de jours après son retour à Pétersbourg, et elle craignoit tellement une rupture dans la position où elle se trouvoit, qu'à la grande surprise du ministre de France, elle acquiesça, sans hésiter, à toutes les propositions du divan. Le ministre français alloit expédier un courrier à Constantinople pour y porter cette nouvelle imprévue, lorsqu'on apprit que le grand-seigneur, sans attendre cette réponse, avoit fait mettre le ministre russe aux sept Tours, et venoit de déclarer la guerre à la Russie. Ce fut ainsi que cessa le calme passager dont avoit joui l'Europe ; et l'on verra bientôt comment ce feu, qui s'alluma dans l'Orient, s'étendit de proche en proche, et finit par entraîner un désordre presque universel.

A peine la guerre fut-elle déclarée, que

1787. chaque puissance songea à la part qu'il lui convenoit d'y prendre.

La France et l'Espagne ne voulant ni appuyer l'agression des Turcs, ni laisser compléter leur destruction, se décidèrent à rester neutres, et employèrent tous leurs soins à terminer la guerre par leur médiation. L'empereur, qui vouloit éviter de remplir ses engagemens, seconda les efforts pacifiques de ces deux puissances, et ne se décida à combattre que lorsqu'il eut épuisé, sans succès, tous les moyens conciliatoires. La Pologne profita de la circonstance pour se préparer à recouvrer son indépendance. Le roi de Suède, affectant une inquiétude sans fondement, feignit de craindre d'être attaqué pour justifier l'agression qu'il méditoit; et l'Angleterre, ainsi que la Prusse, enflammant le courage des Turcs, réveillant les espérances de la Pologne, aiguillonnant l'ambition de la cour de Suède, fomentant les troubles du Brabant, trompant la loyauté de l'Espagne, et appuyant les prétentions du stathouder contre les états de Hollande, firent de toute l'Europe, en peu de temps, un vaste champ d'intrigues, de discorde et de carnage.

Il faut actuellement quitter l'Orient, et

tourner nos regards vers la Hollande, où se 1787.
préparoit une révolution dont les chances diverses et la rapidité n'ont que trop influé sur les événemens qui l'ont suivie, puisqu'elle enflamma par-tout le ressentiment des amis de la liberté, et trompa les gouvernemens absolus, en leur persuadant que les mêmes moyens pourroient par-tout réussir avec la même facilité.

CHAPITRE IV.

Révolution de Hollande.

1787. Les Provinces-Unies ont été toujours alternativement citées par les amis du gouvernement absolu et par ceux de la liberté pour servir d'appui à leurs différens systêmes; et les partisans de l'autorité ont trouvé dans les troubles fréquens de ce pays, dans la foiblesse de son gouvernement, lorsqu'il s'étoit privé d'un chef, dans sa gloire, lorsque les princes d'Orange l'ont sauvé par leurs talens et illustré par leurs victoires, de nombreux argumens pour prouver le danger de la dissémination des pouvoirs et la nécessité de leur concentration dans les mains d'un seul homme. Les républicains ont opposé à ces raisonnemens le tableau du malheur et de l'obscurité de ces provinces sous la domination espagnole, et celui de leur éclat et de leur prospérité depuis la conquête de leur indépendance. Jamais en effet, disent-ils, en aucun temps, ni dans aucun lieu, la liberté ne déploya plus rapidement sa force, et ne fit mieux sentir

sa magie. L'Espagne étoit la puissance la plus 1787.
redoutable de l'Europe, et ses armes étoient soutenues par les foudres du Vatican. Les habitans, pauvres et foibles, d'une petite contrée, osent témérairement combattre les rois, les papes, l'Océan; leur pauvreté et leur audace triomphent à-la-fois de tous ces ennemis. Leur religion est changée, leur indépendance reconnue, leur pays est à l'abri des efforts de la mer, leur marine rivalise celle de l'Angleterre et de la France, et leur sol, infertile, devient, par l'industrie des hommes qui l'habitent, le centre de la navigation de l'Europe et le dépôt commercial des richesses de l'univers.

Ces deux tableaux sont également fidèles, et pourroient également servir à faire connoître la vérité, si l'esprit de parti n'étoit pas aveugle par sa nature, et s'il écoutoit la raison éternelle, qui dit que tous les excès sont pareillement dangereux; que la liberté sans bornes est aussi foible que l'autorité sans limites; que l'anarchie et le despotisme avilissent également l'espèce humaine, dont ils anéantissent les talens et la dignité; que l'énergie, qui donne la liberté, ne seroit que funeste, si elle étoit privée de la sagesse qui

1787. la conserve, et que la balance bien établie des pouvoirs peut seule donner une base solide au bonheur d'une nation, en garantissant à-la-fois les hommes et leurs propriétés et des dangers de la tyrannie et des calamités de la licence.

Dans tous les temps les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets. L'amour de la liberté, bien ou mal réglé, exhaltant les esprits, et déployant toutes les facultés des hommes, doit par-tout multiplier les forces; et les Hollandais, peu nombreux et sans argent, dès qu'ils ont voulu être libres, ont été belliqueux, commerçans et riches. L'excès de l'amour de l'indépendance produit le désordre, affoiblit les forces qu'il divise, et détruit les ressorts, qu'il use à force de tendre. Aussi, les états-généraux divisés, virent souvent leur pays en proie aux discordes intestines et envahi par leurs ennemis. Les malheurs de l'anarchie font sentir la nécessité de l'ordre; les grandes crises appellent les grands talens, et l'on vit, par cette raison, les Batayes reprendre un premier magistrat, soumettre leurs armées aux ordres d'un capitaine-général, et rétablir leurs affaires par cette utile concentration de pouvoirs.

Il est dans la nature de la plupart des hommes de chercher à augmenter leur puissance et d'en abuser. Les princes d'Orange furent tous ambitieux; et faisant oublier, par le mécontentement qu'ils excitoient, la reconnoissance qu'ils avoient inspirée, ils rendirent moins solide l'autorité qu'ils vouloient trop étendre, et ils furent plusieurs fois forcés de descendre au rang des simples citoyens, pour avoir voulu s'élever au-dessus des loix. Telles sont les causes constantes et claires des orages qui ont successivement éclaté dans ce pays. Et en observant sans passion les événemens de la révolution dont nous allons parler, on verra évidemment que sa naissance incertaine, ses progrès tumultueux et sa fin rapide, ne peuvent être attribués qu'au défaut de balance des pouvoirs, à l'ambition des chefs, à la division des magistrats et à la licence du peuple. 1787.

La république étoit mal constituée. Sept provinces indépendantes pour leur régime intérieur, et réunies seulement pour la paix, la guerre et les alliances, formoient un faisceau trop peu solide. Le Brabant, la Flandres, le pays de la généralité sans représentation, plusieurs villes privées des droits

1787. dont leur pauvreté primitive les avoient empêché de jouir, le plat pays, sans autre appui que l'ordre équestre qui avoit souvent des intérêts opposés au sien, l'existence politique trop incertaine des stadthouders, qui avoient trop peu de pouvoir par les loix, et trop d'influence par le fait, entretenoient dans l'intérieur de l'état des sources continuelles de troubles, et offroient aux étrangers des moyens toujours faciles d'y semer la discorde, pour y établir leur prépondérance.

Après l'abolition du stathoudérat par le célèbre et infortuné de Witt, lorsque Guillaume III eut été rappelé pour délivrer la Hollande des armes de Louis XIV, ce prince, profitant de l'enthousiasme qu'il excitoit, enleva le droit d'élection à trois provinces, sous le prétexte de les punir, et accrut à leurs dépens son pouvoir par le réglement de 1674. Ce réglement et le droit de disposer du mouvement des troupes à son gré pour une campagne, étoient des preuves d'une confiance nécessitée par les circonstances, et qui devoit cesser avec elles. Mais les princes d'Orange ne voulurent jamais, depuis, se dessaisir de ces droits; et développant, par cette prétention, le désir d'éterniser leur dic-

tature, ils éternisèrent aussi la division que 1787.
ce débat devoit naturellement exciter entre les amis de la république et son premier magistrat. Une nouvelle abolition du stathoudérat en fut la suite. La guerre de 1741, les succès des ennemis et la foiblesse de la constitution, firent encore sentir la nécessité d'un chef. En 1748, on rétablit le stathoudérat dans la personne de Guillaume IV. On le rendit héréditaire pour sa famille, et on le remit en possession de tous les priviléges de ses prédécesseurs, en se servant de formules également insuffisantes pour assurer la liberté du peuple, et pour satisfaire l'ambition du prince. Les mêmes causes de méfiance subsistoient et le calme ne pouvoit pas être solide. La lassitude de la nation et la sagesse de Guillaume IV le prolongèrent; mais ce feu mal éteint, rallumé par la guerre de 1778, entre la France et l'Angleterre, et entretenu par les intrigues de ces deux puissances, éclata enfin en 1786 avec force, sous le gouvernement de Guillaume V, qui montroit toute l'ambition de ses ancêtres, sans avoir hérité de leurs talens.

Lorsqu'un prince est détrôné, les ames sensibles, qui ont en horreur tout bouleverse-

1787. ment, le plaignent et condamnent ses ennemis. Les hommes envieux et médiocres, qui l'auroient flatté dans sa grandeur, l'insultent dans son infortune. L'historien doit observer les causes de sa chute, et le juger impartialement comme la postérité; mais on doit convenir (et l'expérience prouve généralement) qu'un gouvernement légalement et anciennement établi, n'est jamais renversé que par ses propres fautes : il faut même avant de succomber qu'il en ait commis de très-graves ; car l'autorité dont il est revêtu lui donne des moyens sans nombre de prévenir la révolte ou de la réprimer. Et dans ce genre de guerre seul, la défense est beaucoup plus facile que l'attaque.

Si l'on étudie avec quelque soin le caractère des princes qui ont perdu leur pouvoir par des révolutions, on y remarquera constamment la fierté mal-adroite qui irrite, la demi-énergie qui provoque l'insurrection, la foiblesse qui la fait réussir, et la disposition à la vengeance qui détruit tout moyen de conciliation, en enlevant tout espoir de tranquillité. Ce mélange de hauteur, de colère et de foiblesse, composoit, comme on le verra bientôt, le caractère de Guillaume V, et de la princesse

d'Orange, sœur de Frédéric-Guillaume II; 1787.
et leurs fausses démarches, effets inévitables de ces défauts, irritant progressivement un peuple flegmatique et difficile à émouvoir, leur attirèrent tous les malheurs dont ils furent accablés, et dont les armes prussiennes ne les délivrèrent que momentanément.

Les princes de Nassau avoient tous facilement senti qu'inspirant un juste ombrage aux amis de la liberté, par leur richesse et leur pouvoir, ils devoient employer leur puissance à assurer la tranquillité de leur pays, à augmenter la prospérité commerciale de la république, et à faire respecter ses armes. La création du stadthoudérat n'avoit que cet unique objet; et tout capitaine-général devoit s'environner de gloire pour se faire pardonner son élévation. Les prédécesseurs de Guillaume V avoient parfaitement connu cette vérité; et l'éclat qu'ils répandoient sur la république avoit imposé silence aux ennemis de leur autorité : le nouveau stadthouder perdit de vue cet objet capital; et aveuglé par une politique étroite, il sacrifia l'ambition de la gloire, qui l'auroit fait aimer, à celle du pouvoir, qui le fit haïr. Peu de mots suffiront pour faire connoître ce nouveau

1787. systême et pour en dévoiler toutes les conséquences.

La république, foible sur le continent, mais puissante par ses colonies et par son commerce, sentoit depuis long-temps que, placée entre la France et l'Angleterre, et victime de la part qu'elle prenoit à leurs débats, son véritable intérêt étoit de garder la neutralité, et de ne prendre les armes que contre ceux qui voudroient absolument l'y forcer. Mais le seul moyen de conserver sa richesse et de faire respecter sa neutralité, étoit d'entretenir une marine formidable, et d'y appliquer toutes ses facultés. La France, gouvernée par un roi pacifique, ne contrarioit point cette disposition nationale, et désiroit même que la marine hollandaise fût assez puissante pour enlever aux Anglais l'espoir orgueilleux de la domination des mers. La France n'étant plus conquérante, l'armée de terre ne devenoit qu'un objet secondaire, dont la force toujours menaçante pour la liberté devoit plutôt être diminuée qu'augmentée. Telle étoit sur ce point l'opinion des Hollandais; les vues du prince sur cet objet se trouvèrent diamétralement opposées à celles de sa nation. La marine étoit nécessaire à la république, mais inutile au

pouvoir du capitaine-général; il la négligea 1787.
et même il fut soupçonné de vouloir la sacrifier. L'armée de terre, inutile à la république, offroit à son chef tous les moyens d'accroître son autorité ; elle devint l'unique objet de ses soins : et comme l'Angleterre, ennemie naturelle de toute puissance maritime, entroit parfaitement dans les vues du prince, il en résulta naturellement que Guillaume V devint l'ennemi passionné des Français et se mit dans la dépendance du cabinet britannique, tandis que sa nation s'aigrissoit de jour en jour contre l'Angleterre et se rapprochoit de la France.

Sur ces entrefaites, la guerre se déclara entre la France et l'Angleterre; les états-généraux manifestèrent la sage et ferme volonté de garder la neutralité. Le gouvernement anglais se croyant sûr de la complaisance et de l'inactivité du prince d'Orange, s'empara des vaisseaux hollandais, au mépris du droit des gens, et ne reçut aucunes représailles pour cette insulte. Les états-généraux s'adressèrent à Catherine II, qui s'étoit mise à la tête d'une ligue maritime dans le nord, pour faire respecter les pavillons neutres par les puissances belligérantes. Le sta-

1787. thouder ne pouvant s'opposer à une mesure si sage, envoya en Russie l'ambassadeur le moins capable de conduire une négociation, et le plus propre à la faire échouer; mais celle dont il étoit chargé étoit si facile, que malgré toutes les lenteurs et toutes les gaucheries de l'ambassadeur, l'accession à la neutralité armée fut signée, au grand déplaisir du prince et de l'Angleterre. Dès que cette puissance apprit la signature de ce traité, elle déclara la guerre à la république, et le stathouder se vit forcé de s'unir aux Français qu'il détestoit, et de combattre l'Angleterre qu'il regardoit comme son appui.

Ce fut alors qu'oubliant les maximes de ses prédécesseurs, et le rôle qu'il lui convenoit de jouer, loin de déployer une activité glorieuse, il fit paroître une négligence coupable; sourd aux cris du peuple Hollandais et prêtant une oreille complaisante à ses ennemis, abandonnant l'honneur de son pavillon, et se laissant soupçonner de complicité avec la puissance qui vouloit l'avilir, il perdit la confiance de son pays et enflamma l'indignation des amis de la liberté, qui ne souffroient un chef que lorsqu'il leur sembloit nécessaire à la gloire et à la sûreté de la

république. Les esprits ardens, les hommes 1787. ambitieux, les têtes factieuses qui se trouvent par-tout comme les vents, prêts à briser un vaisseau mal gouverné, profitèrent avidement des prétextes que leur donnoit la conduite de la cour stathoudérienne, et chaque jour le prince aigri, et incapable de dissimuler, fournissoit de nouveaux alimens à leur haine, et de nouveaux motifs à leurs plaintes. Il fut accusé d'avoir donné des ordres pour empêcher la réunion du peu de forces que la république avoit en mer. Zoutmann et Kinsberg, n'écoutant que leur zèle et désobéissant à leurs instructions, se réunirent et battirent les Anglais. Ce combat de Doggerbank excita tout à-la-fois et l'enthousiasme des Hollandais, et leur ressentiment contre le stathouder, assez peu politique pour mal accueillir les vainqueurs, et pour laisser percer l'humeur que lui causoit ce triomphe national. Il ne donna plus, pendant la guerre, aux escadres de la république d'autre occasion de cueillir des lauriers; la paix se fit en 1783 : et les états-généraux aigris contre l'Angleterre, et ne comptant que sur l'appui de la France qui termina encore, à ses frais, une contestation survenue entre

1787. l'empereur Joseph et la république, conclurent avec Louis XVI, une alliance qui mit le comble à l'exaspération du prince, dont tout le plan politique étoit déjoué.

La fermentation que sa conduite avoit fait naître ne tarda pas à éclater. Non content des priviléges de ses prédécesseurs, il avoit voulu les étendre en écrivant des lettres pour influencer l'élection des magistrats des villes et des députés aux états; il espéroit que cet usage se convertiroit en droit, et que par ce moyen, réunissant la puissance législative au pouvoir exécutif, son autorité n'auroit plus de bornes ; mais c'étoit à-la-fois se démasquer trop ouvertement et trop mal choisir le temps pour une pareille innovation. Jamais les esprits n'y avoient été moins disposés ; et le parti patriotique, échauffé par le mécontentement national, et soutenu par le gouvernement Français, répondit à ces attaques en en formant lui-même contre les abus de l'autorité stathoudérienne. L'abolition du privilége que s'attribuoit le prince, de passer seul par la porte du Nord du palais pour se rendre à la salle des états, fut le foible commencement de cette grande querelle. Au lieu de céder sagement sur ce point frivole, ou

ou de négocier, le prince voulut exciter une 1787.
émeute contre le député Gislaer qui, le premier, avoit osé franchir ce passage.

L'émeute fut appaisée, et il en résulta ce qui arrive toujours dans les troubles civils, un complot qui échoue accroît la force du parti contre lequel il est tramé. Lès états de Hollande irrités, usant de leur droit de souveraineté, donnèrent à un comité le commandement immédiat de la place. Le prince pouvoit encore négocier : le parti patriotique, peu d'accord sur ce qu'il vouloit faire, incertain de la majorité, n'ayant à opposer que des milices bourgeoises aux troupes réglées du stathouder, et craignant l'or de l'Angleterre et le ressentiment de la Prusse, n'auroit pas été fâché de trouver quelques moyens de conciliation, et il offroit même le partage du commandement entre le civil et le militaire. Mais la vanité du stathouder et de la princesse éloignèrent bientôt toute possibilité d'accommodement, et oubliant qu'il étoit le premier sujet de la république, il parla avec la hauteur d'un monarque absolu, dont on méconnoît l'autorité.

S'il eût respecté les formes républicaines, en voulant défendre ses prérogatives, même

1787. les plus contestées, il paroît certain que le parti anti-stathoudérien n'auroit jamais pu obtenir les succès et l'accroissement rapide que lui valurent ces fausses démarches. En tout pays, les hommes qui veulent remuer sont toujours en minorité; la majorité veut l'ordre et la paix; elle supporte long-temps l'injustice pour conserver sa tranquillité, et il faut que le gouvernement fournisse beaucoup de prétextes, par ses fautes, au parti insurgent, pour qu'il puisse enflammer les esprits de cette majorité paisible. Dès que le prince d'Orange déploya les prétentions d'un roi, les états de diverses provinces lui opposèrent la fierté républicaine; on se souleva de toutes parts contre cette hauteur impolitique, et on chercha à se dégager d'une influence abusive dont il dévoiloit lui-même le danger. A Utrecht, on changea tous les magistrats, les ordres privilégiés seuls se rallièrent au parti du prince. Dans plusieurs villes de Gueldre, d'Over-Yssel, de Zélande, de Groningue, et dans toute la Hollande, on annulla le réglement de 1674, et le droit de patente, qui n'avoient donné aux capitaines-généraux qu'une autorité précaire, et que ceux-ci avoient voulu rendre permanente.

Le stathouder, au lieu de négocier sur ces réclamations, en se servant de la majorité qu'il conservoit aux états-généraux, pour balancer celle que ses ennemis avoient acquise dans plusieurs états provinciaux, voulut réprimer, par un édit, la liberté de la presse, et dictant aux états illégaux et incomplets d'Utrecht, qui siégeoient à Amersfort, près de lui, les ordres qu'il vouloit exécuter, il envoya des troupes pour soumettre les villes d'Hattem et d'Elburg à son obéissance. Cet acte de violence révolta tous les républicains, tous les habitans des deux villes attaquées : vieillards, femmes et enfans, abandonnant leurs foyers pour conserver leur liberté ; ne laissèrent qu'un désert au vainqueur, et répandirent par-tout la consternation, et la fureur qui lui succéda. 1787.

Cet événement fut le signal de la guerre civile, que désiroient également et les Anglais, qui ne pouvoient souffrir que la république fût tranquille et heureuse sous la protection de la France, et les patriotes ardens, qui, cachant leurs vues sous le prétexte d'une simple défense de leurs droits, ne tendoient en effet qu'à l'entière abolition du stathoudérat. L'attaque dirigée contre Hattem et Elburg produisit à la Haye

1787. la plus vive fermentation : les états de Hollande menacèrent le prince de le priver de toutes ses charges, s'il ne cessoit les hostilités. Il répondit par une excuse dérisoire, prétendant n'avoir fait qu'exécuter l'ordre qu'il avoit dicté lui-même aux états d'Amersfort. Les patriotes irrités procédoient à la suspension de tous ses pouvoirs ; le feu du mécontentement gagnant avec rapidité presque toutes les provinces, la plus complète révolution alloit en être la suite inévitable, lorsque la mort du grand Frédéric changea subitement la face des affaires, et vint offrir au prince d'Orange un appui dont la sage politique de ce grand roi l'auroit toujours privé.

Etant malade, il chargea le duc de Brunswick à la fin de 1785, de dire à la Fayette, qui étoit alors à Berlin, que son intention n'étoit point de soutenir l'influence des Anglais en Hollande ; qu'il pouvoit assurer le cabinet de Versailles que ses prétentions se bornoient à vouloir qu'on conservât une place honorable au stathouder et à ses enfans, et qu'il ne prendroit point de part à cette querelle, si la France ne vouloit pas l'abolition du stathoudérat. M. de Vergennes rassura sur ce point complètement la cour de Berlin. Mais Frédéric-

Guillaume, plus sensible aux intérêts de la 1787.
princesse d'Orange sa sœur, qu'aux intérêts de son royaume, et excité par le comte de Hertzbert, qui secondoit les vues de l'Angleterre, parce que le prince Henri inclinoit pour la France, envoya à la Haye le comte de Goertz, politique instruit, mais ardent, avec des instructions plus propres à embraser les esprits qu'à les appaiser. Médiateur, sans qu'on eût demandé sa médiation, et donnant plutôt des ordres que des conseils, qualifiant d'oppression la résistance des républicains, traitant en province rébelle une puissance indépendante, il décida la guerre que son influence, plus sagement dirigée, auroit pu éviter, et s'exposa au double danger d'attirer à la Prusse la guerre contre la France et l'Autriche, si le cabinet de Versailles avoit été plus énergique, et d'achever la perte du prince d'Orange, qui n'avoit que cinq ou six mille hommes à opposer aux patriotes, les états de Hollande lui ayant retiré leur argent et leurs troupes, et ses régimens suisses ayant reçu du canton de Berne l'ordre de rester neutres dans cette querelle. L'évidence du danger de cette position prévalut enfin sur les passions du comte de Hertzbert, sur les

1787. plaintes de la princesse, et sur l'artifice de l'Angleterre. Frédéric-Guillaume, ébranlé par les représentations du ministre de France d'Esterno, et effrayé du péril où le jetoit une démarche inconsidérée, et d'ailleurs toujours enclin à se repentir avec promptitude des partis qu'il prenoit avec précipitation, changea rapidement de projets et de langage, envoya des instructions plus pacifiques à son ministre, et fit entamer une négociation qui auroit pu rétablir le calme d'une manière solide, si le machiavélisme de Harris, le ressentiment de la princesse d'Orange, et la foiblesse de la cour de France ne s'étoient réunis pour renverser tous les plans de la raison, et pour déjouer toutes les combinaisons de la prudence.

Tandis que le ministre d'Esterno dévoiloit avec prudence la vérité aux yeux de Frédéric-Guillaume, la France envoyoit à la Haye Rainneval, pour y ménager un accommodement. Ce négociateur sage et éclairé parvint bientôt à faire sentir aux Hollandais le danger où les entraînoit leur ardeur. Les patriotes se relâchèrent sur les articles du commandement de la ville, et du réglement de 1674, et ils firent au stathouder des pro-

positions dont le succès paroissoit d'autant 1787.
plus probable, qu'elles étoient dictées par la France et approuvées par le comte de Goertz, qui, suivant les nouvelles instructions de sa cour, n'écoutoit plus les conseils artificieux du ministre anglais Harris. Mais si cet accommodement consolidoit le bonheur de la république, rétablissoit sur des bases plus sûres l'autorité du prince et la liberté du peuple, satisfaisoit la Prusse, tranquillisoit la France et garantissoit l'Europe des calamités de la guerre, il étoit trop contraire aux vues ambitieuses du cabinet britannique, pour qu'il ne cherchât pas tous les moyens de s'y opposer. La France, victorieuse en Amérique, alliée de l'Espagne et de l'Autriche, protectrice de la Hollande, amie de la Prusse, jouissant d'une influence sans rivale à Constantinople, donnant des subsides à la Suède, et prête à former avec la Russie des liaisons de commerce, étoit un objet de jalousie trop irritant pour ces fiers insulaires; qui ne peuvent jouir en paix de leur liberté et de leur richesse, et qui voudront sans cesse troubler le repos du continent, dont la nature les a séparés, tant que la France leur disputera, comme elle le doit, l'empire des mers. Le

1787. chevalier Harris, depuis lord Malmesbury, ministre d'Angleterre, étoit l'homme le plus propre à remplir, dans une pareille circonstance, les vues de la cour de Londres : actif en intrigue, fécond en projets, indifférent sur les moyens, passionné dans sa haine contre la France, il paroissoit plus animé que le stathouder contre les patriotes, et auroit déployé la même ardeur pour le parti républicain, si les Français avoient soutenu la cause du stathouder. La paix détruisoit toutes ses espérances, la guerre civile pouvoit les faire renaître; il chercha donc tous les moyens de rendre la conciliation impossible, et son succès fut aussi facile que complet.

Il avoit promptement senti que le stathouder ne pouvoit être, par lui-même, ni fort utile à ses amis, ni fort redoutable pour ses adversaires. La fierté de la princesse d'Orange, et son caractère plus prompt et plus inflammable, lui offroient des ressources plus sûres, et il en profita avec habileté. Flattant ses passions, entrant dans ses vues, plaignant ses malheurs, exagérant ses dangers, il gagna rapidement sa confiance, et dirigea ses démarches. Si les propositions des états n'étoient pas toutes acceptables, elles étoient au moins

de nature à être discutées, et montroient avec 1787.
évidence le désir et la possibilité d'un rapprochement : Harris en craignoit l'effet ; toute négociation pouvoit amener un accord ou éloigner l'éclat qu'il désiroit. Pour la rompre, Harris empêcha le prince de discuter, et, par son conseil, la princesse d'Orange, qui n'étoit rien dans la république, répondit elle-même aux états, annonça que son mari rejetoit toutes les propositions, et déclara que le seul moyen de rétablir la tranquillité étoit de remettre les choses entièrement sur le pied où elles étoient précédemment ; de rendre au prince, sans réserve, tous les priviléges abusifs, qu'il regardoit comme droits incontestables, et de rétracter toutes les erreurs commises par les états. Une réponse si négative, une démarche si imprévue, une conduite si inconstitutionnelle, exaspérèrent tous les esprits, enflammèrent le courroux des hommes attachés à la liberté, rendirent la majorité au parti qui vouloit abolir le stathoudérat, et réduisirent au silence les amis de la paix, qui ne pouvoient plus, sans honte, parler d'un accommodement qu'on refusoit d'une manière si insultante. L'explosion produite par cet événement, rompit toute négociation :

1787. Goertz retourna à Berlin, Rainneval à Paris. Le prince d'Orange fit avancer ses troupes, et chercha à séduire celles des états de Hollande. Les patriotes prirent les armes, jetèrent des forces dans la ville d'Utrecht ; la république devint un champ de bataille ; et chacune de ses assemblées fut un théâtre d'intrigues et de discordes.

A Amsterdam et à Rotterdam, on changea tous les magistrats, et la révolution fut complète. Le stathouder voulut couper la communication entre Utrecht et la Hollande ; ses troupes rencontrèrent celles des états, le 9 mai 1787, à Juphatz ; et les patriotes, commandés par d'Averhoult, battirent les troupes du prince, et les forcèrent à se retirer. Les états de Hollande déclarèrent alors l'union rompue, et le prince répondit à leur manifeste, en exhibant l'ordre des états d'Utrecht de mettre leur province à l'abri de l'invasion dont la Hollande la menaçoit. Le stathouder voyoit dans ce moment presque tous les états particuliers des provinces contre lui, mais la majorité des états-généraux penchoit souvent en sa faveur ; et cette incertitude dans leurs résolutions n'offrant aucune perspective solide à l'armée, une partie des officiers et

des soldats se rangeoient sous les drapeaux 1787.
du prince; Harris appuyant la cour stathoudérienne par son argent et ses intrigues, mettoit en mouvement la populace dans plusieurs villes, et excitoit des émeutes en faveur du prince d'Orange. Les Hollandais, pour résister à ces attaques extérieures et intérieures, formèrent des corps francs; et pour donner à leurs démarches plus de force et de rapidité, ils revêtirent un comité peu nombreux d'un pouvoir presque dictatorial. Dans cette position, il devoit être évident aux yeux les moins clairvoyans, que le sort de la république alloit dépendre de la conduite de la Prusse et de celle de la France.

Les patriotes et le stathouder manquoient également de prudence et d'adresse. Le prince démasquoit trop ouvertement son désir d'obtenir le pouvoir absolu que la constitution lui refusoit; il irritoit les partis, qu'il auroit dû ménager et diviser, et il n'avoit pas assez de moyens pour soumettre ses ennemis; les patriotes peu d'accord, et consultant plus leurs passions que le vœu national, loin de s'en tenir à une réforme salutaire, visoient ouvertement à l'abolition du stathoudérat. Ils avoient négligé de prendre les moyens né-

1787. cessaires pour s'assurer la majorité aux états-généraux ; et cette faute paralisoit toutes les mesures qui auroient exigé la plus intime union et la plus grande célérité.

Leurs forces étoient d'ailleurs trop peu nombreuses pour accomplir leurs projets : ils avoient l'imprudence de les confier au rheingrave de Salm, homme d'esprit, intrigant actif, mais guerrier sans réputation et politique sans moralité, qui n'adoptoit le plan de chasser le prince d'Orange, que dans l'espoir de lui succéder, et qui cessa de servir loyalement le parti républicain dès qu'il fut convaincu qu'il ne vouloit pas de chef. Ce rheingrave de Salm ayant persuadé à la Haye qu'il avoit beaucoup de crédit à Versailles, et à Versailles qu'il en avoit un considérable en Hollande, obtint effectivement dans les deux pays celui qu'il désiroit ; il finit par les trahir tous deux, et fut une des principales causes de la ruine des états qui se seroient probablement sauvés, s'ils eussent donné toute leur confiance au vertueux et brave Vanrissel : mais leur aveuglement les perdit. Dans cet équilibre de fautes et de mal-adresse, il est à croire que les deux partis, trop foibles pour se détruire, auroient été forcés

d'en venir à un accommodement, si la Prusse 1787.
et la France s'étoient réunies pour le leur conseiller, ou qu'elles eussent voulu toutes deux ne point se mêler de leurs querelles. Harris sentit rapidement que dans l'un ou dans l'autre cas toutes ses vues seroient déjouées, et qu'il falloit absolument décider Frédéric-Guillaume à prendre une part active à cette contestation. L'entreprise ne paroissoit pas facile : le roi de Prusse devoit craindre de s'engager dans une guerre qui pouvoit attirer sur lui les armes de la France, unies à celles de l'Autriche et de la Russie. Mais Harris savoit que les petites passions ont plus d'empire sur les hommes médiocres que les grands intérêts politiques. Il se servit d'un moyen puéril en apparence, mais le mieux adapté à la nature des instrumens dont il avoit à se servir, et au caractère du monarque qu'il vouloit compromettre.

Au moment où les esprits étoient le plus animés, au milieu du tumulte des camps, des cris des factions et du choc des armes, la princesse d'Orange, sans aucune négociation préalable, et sans prévenir aucun magistrat, partit froidement de Loo, et se mit en route pour se rendre à la Haye, où la

1787. populace, excitée par Harris, se disposoit à la révolte. On peut aisément concevoir la surprise que dut exciter ce voyage imprévu, dans un instant où le stathouder étoit dépouillé de tous ses emplois par les états de Hollande, et où ses troupes étoient en guerre avec celles de cette province. La princesse étant arrivée sur la frontière, fut arrêtée par un poste militaire à Welche-Sluis. On la traita avec tous les égards dûs à son rang, mais on ne lui permit pas de continuer sa route; elle se plaignit avec emportement aux états de l'obstacle qu'on opposoit à son voyage, et écrivit au roi son frère pour lui faire envisager son arrestation comme un outrage dont il devoit tirer vengeance.

Harris avoit prévu que si les états laissoient venir la princesse à la Haye, leur foiblesse et sa présence enflammant la populace, il seroit facile de faire éclater une révolte qui écraseroit le parti patriotique, et que, si on l'arrêtoit dans sa marche, le roi de Prusse, qui avoit plus de vanité que de prudence, seroit irrité de cette insulte et croiroit son honneur intéressé à se venger de cet affront. L'événement justifia son calcul. Frédéric-Guillaume ordonna à son ambassadeur Thulemeyer d'exiger des

états une satisfaction éclatante pour sa sœur, 1787.
et de les menacer de la guerre en cas de refus.

L'effet de cette intrigue anglaise devoit être un grand embrasement en Europe. Le roi de Prusse faisoit marcher vingt mille hommes en Westphalie, sous les ordres du duc de Brunswick. La France devoit rassembler une armée à Givet, et l'Angleterre armoit pour soutenir la cause stathoudérienne. Les patriotes hollandais, pour prévenir cette explosion, tentèrent un dernier moyen de conciliation; et dans une conférence tenue chez l'ambassadeur de France, Gislaer, l'homme le plus éloquent, le plus adroit et le plus insinuant de son parti, après avoir justifié devant Thulemeyer la conduite des états, et prouvé qu'elle avoit été dictée par la prudence et réglée par la sagesse, exposa avec clarté tous les faits qui avoient enlevé au stathouder non seulement la confiance, mais même l'estime de la nation, et démontra que toute réconciliation avec lui étoit devenue impossible, mais en même temps il fit entendre à l'ambassadeur qu'on pouvoit se rapprocher de la princesse et de ses enfans, et leur rendre les charges et l'autorité que le prince d'Orange avoit perdues sans retour. Cette insinuation

1787. approuvée par la France, ne parut pas désagréable au ministre prussien; et si ce projet, qui pouvoit plaire à Frédéric-Guillaume, eût été conçu et développé plutôt, il auroit peut-être réussi, mais il étoit trop tard. Le roi de Prusse, d'abord ébranlé par la crainte d'une guerre contre la France, avoit enfin pris son parti; l'indécision du cabinet de Versailles avoit enhardi celui de Berlin; et Thulemeyer, d'après de nouveaux ordres du roi, exigea que les états écrivissent une lettre de satisfaction à sa sœur et qu'ils soumissent leurs différends avec le stathouder à la médiation partiale et intéressée de l'Angleterre et de la Prusse, qui rendoit celle de la France totalement illusoire. Les états, réduits au désespoir, ne pouvoient encore se croire abandonnés par la cour de Versailles; ils sollicitèrent des secours qu'on leur promit; mais ils auroient pu dès-lors prévoir que cette promesse seroit sans effet, lorsqu'ils reçurent en même temps de cette cour le conseil timide, et d'écrire la lettre de satisfaction demandée et d'accepter la médiation de leurs ennemis; la proposition d'écrire une lettre de satisfaction à la princesse, portoit le désespoir dans l'ame des patriotes : il étoit également honteux d'y

d'y accéder et dangereux de s'y refuser. 1787.
Après de longues et tumultueuses délibérations, ils se décidèrent à envoyer une députation à Berlin pour expliquer leur conduite et appaiser le ressentiment du roi, et chargèrent Paulus, républicain ferme et adroit, de presser l'arrivée des secours que Louis XVI avoit promis. Le sort de la république paroissoit dépendre du succès de ces deux négociations, et les états croyoient avoir le temps d'éloigner la guerre ou de s'y préparer : mais, à leur grande surprise, Thulemeyer exigea sous quatre jours la satisfaction la plus éclatante pour la princesse, et la punition des patriotes les plus estimés, déclarant en même temps que ce terme expiré, les troupes prussiennes, en cas de refus ou d'hésitation, entreroient sur le territoire de la république. Cette déclaration leva le voile qui couvroit les yeux des Hollandais ; ils virent clairement que les négociations étoient illusoires, et que la perte de leur indépendance étoit résolue. La consternation que produisit cet événement fut bientôt remplacée par la fureur : chacun courut aux armes ; et les patriotes, espérant que la France offensée prendroit enfin leur défense avec énergie, se flattèrent que la ré-

1787. sistance d'Utrecht, la difficulté du pays, le courage de la nation et les inondations qui les avoient garantis du joug de Louis XIV, opposeroient des obstacles suffisans aux armes du roi de Prusse et à la vengeance du stathouder.

Tous leurs calculs se trouvèrent faux, toutes leurs ressources manquèrent à-la-fois, et toutes ces espérances trompeuses s'évanouirent en un instant. Si la France n'avoit pas craint la guerre, la Prusse n'auroit jamais osé la commencer; la seule menace d'un camp à Givet avoit décidé Frédéric-Guillaume à négocier. Mais la foiblesse qui causa peu de temps après la ruine du pouvoir monarchique en France, rendoit déjà toutes les résolutions du cabinet de Versailles lentes et incertaines.

Le comte de Vergennes, entraîné par l'activité du duc de la Vauguyon, avoit, contre son vœu et celui du roi, pris part aux premiers troubles des Provinces-Unies. Engagé dans cette querelle, le roi n'avoit soutenu les patriotes qu'à regret; il craignoit que cette contestation, en suscitant une nouvelle guerre, n'achevât d'épuiser ses finances; cependant il sentoit qu'il ne pouvoit sans honte

abandonner la Hollande à l'influence de l'Angleterre : il avoit toujours espéré terminer cette querelle par un accommodement. M. de Montmorin, qui avoit succédé à M. de Vergennes dans le ministère des affaires étrangères, représentoit en vain que pour parvenir à ce but, il falloit développer autant de force que de sagesse, et que, pour empêcher la guerre, il falloit se montrer prêt à la soutenir avec succès ; en vain le maréchal de Ségur, ministre de la guerre, renouveloit à chaque conseil la demande des fonds nécessaires au rassemblement d'un camp à Givet. L'archevêque de Toulouse, depuis archevêque de Sens, nouveau ministre des finances, homme de peu de moyens et d'une grande ambition, dont les femmes avoient fait la réputation, et qui la perdit dès qu'il fut à la tête des affaires, retardoit de jour en jour la décision du conseil sur cette importante détermination, et croyoit que les menaces d'un armement, sans en faire les frais, suffiroient pour effrayer la Prusse. Il étoit évident que ce systême puéril ne pouvoit pas avoir un long succès. Le duc de Brunswick, qui s'étoit avancé peu-à-peu jusqu'aux frontières de la république,

1787.

1787. envoya des officiers reconnoître les dispositions des Français. Il a dit lui-même souvent depuis son expédition, que s'il y avoit eu quelques tentes à Givet, il n'auroit pas continué sa marche, parce que le roi de Prusse ne vouloit pas, pour l'intérêt de sa sœur, s'engager dans une guerre avec la France, dont la maison d'Autriche n'auroit que trop profité. Mais en apprenant que les Français n'avoient pas un seul corps de troupes sous les armes, il jugea que la célérité de son expédition en assureroit le succès, et que plus il déploieroit d'audace, moins la foiblesse de ses ennemis lui opposeroit d'obstacles.

Cette détermination prise, il s'avança rapidement à la tête de vingt mille prussiens sur trois colonnes. La cour de France, apprenant cette nouvelle imprévue, donna enfin des ordres pour rassembler une armée, et pour mettre en mer une escadre. Elle entama un traité d'alliance avec la Russie, l'Autriche et l'Espagne. Quoique cette résolution fût tardive, elle auroit encore pu sauver la Hollande, si les patriotes avoient résisté quelques semaines aux efforts des prussiens [1]; mais tout

[1] Voyez à la fin de ce Volume la lettre de M. de

se réunit à-la-fois pour accélérer leur perte. 1787.
Les premières villes qu'attaqua le duc lui ouvrirent leurs portes à la première sommation ; les inondations n'eurent point l'effet qu'on en avoit attendu ; le rheingrave de Salm, qui pouvoit se défendre un mois à Utrecht, comme l'assuroit M. de Bellonet, que la France y avoit envoyé, rendit sans coup férir cette place importante, disparut, abandonnant honteusement le parti qu'il avoit juré de servir, et ne lui laissant que le regret d'avoir si mal placé sa confiance. Le duc de Brunswick arriva sans obstacle à la Haye. Amsterdam seule, où s'étoient réfugiés les états de Hollande, défendue par M. de Ternant, et une centaine de canonniers français, opposa une forte résistance aux prussiens, et leur fit payer, par un peu de sang, la conquête de la république. Elle fut enfin forcée de capituler, et en moins de vingt jours, les Provinces-Unies perdirent leur liberté. Le stathouder recouvra toute sa puissance ; la princesse d'Orange se trouva maîtresse d'exercer arbitrairement ses vengeances ; l'Angleterre redevint la maîtresse des mers ; la Prusse

Saint-Priest, qui venoit d'être nommé ambassadeur de France en Hollande, au marquis de Lafayette.

1787. étonna l'Europe par son influence; et la France vit disparoître la considération antique que lui donnoient ses forces et sa position. Peu de temps après, les cours de Berlin et de Londres firent avec les états-généraux une alliance qui sanctionnoit leur dépendance. Les régimens stathoudériens furent récompensés de leurs services par le pillage des villes les plus patriotiques ; les partisans de la liberté furent ou immolés dans des émeutes, ou forcés de fuir leur patrie ; le grand pensionnaire mourut de chagrin, et la soumission la plus complète fit succéder pour quelques années, en Hollande, le triste calme du despotisme aux agitations déréglées de l'insurrection.

Je n'ai tracé qu'un tableau rapide de cette révolution, qui dut sa naissance à l'ambition mal réglée du stathouder et de la princesse d'Orange, ses progrès à leurs fautes, et sa catastrophe à l'exagération, à l'ardente imprévoyance des républicains, à l'adresse de Harris, à la foiblesse des français, et à l'audace du duc de Brunswick.

Comme le pays qui en a été le théâtre est devenu d'un grand intérêt pour nous, par la nature de nos relations, j'ai cru que cette esquisse légère ne suffiroit pas, et qu'il seroit

agréable au lecteur de connoître avec plus 1787.
de détails les événemens que j'ai rapportés. Le mémoire qu'on va lire a été rédigé par un de nos plus anciens diplomates, le citoyen Caillard, chargé des affaires de France à la Haye, pendant cette révolution, et depuis, ministre de la république à Berlin. Si j'ai suffisamment fait sentir les fautes nombreuses du parti anti-stathoudérien, on connoîtra, par l'écrit qu'on va lire, les difficultés dont la constitution des Provinces-Unies embarrassoit sa marche; et si l'on y trouve une critique rigoureuse de la conduite de Guillaume V et de la princesse d'Orange, on se souviendra que l'auteur, avant d'être historien sévère, avoit été négociateur pacifique, et que le ressentiment peut être permis à la sagesse, lorsque de violentes passions renversent toutes ses mesures, et font succéder les plus sanglans orages à la paix qu'elle veut rétablir.

MÉMOIRE

SUR

LA RÉVOLUTION DE HOLLANDE,

PAR LE CITOYEN CAILLARD,

Ci-devant Chargé d'Affaires à Pétersbourg, à la Haye, et Ministre de France à Berlin.

1787. ON ne pourroit se faire une idée nette de la révolution de Hollande, qui se termina en 1787, par le court triomphe du stathouder et l'anéantissement momentané du parti patriotique, si on ne remontoit pas un peu plus haut pour connoître avec quelque précision les empiétemens successifs, mais continuels, de l'autorité stathoudérienne sur celle de la république, dont les états-généraux étoient les organes; empiétemens qui amenèrent cette lutte opiniâtre et soutenue entre l'esprit de despotisme et l'esprit de liberté, et bientôt après, les fureurs de la guerre civile, qui désola, pendant quelque temps, ces paisibles contrées.

Il est nécessaire pour cela de rappeler sommairement les principes fondamentaux

de l'ancienne constitution batave, pour savoir quelles étoient les limites du stathoudérat, jusqu'à quel point elles avoient été franchies, et combien peu d'espace il lui restoit à parcourir pour arriver enfin au pouvoir absolu, éternel objet de son ambition. 1787.

Qu'on se représente une fédération de sept provinces absolument indépendantes l'une de l'autre, en tout ce qui pouvoit concerner leur régime intérieur, leurs affaires particulières, et réunies seulement sur les points qui intéressoient l'universalité, tels que la guerre et la paix, les finances dans leur seul rapport avec la fédération, l'assiète et la levée des contributions pour subvenir aux dépenses de l'armée, de la marine, etc. Ces points étoient discutés dans l'assemblée de ce qu'on appeloit états-généraux.

Les états-généraux assemblés communément à la Haye, se formoient d'un seul député de chacune des sept provinces; non qu'elles ne fussent maîtresses d'envoyer une députation plus nombreuse, mais chaque députation ne formoit qu'une seule voix, et chaque province, sans égard à sa richesse, à sa population, à la quotité de ses contributions publiques, ne participoit à l'exercice

1787. de la souveraineté que dans le rapport invariable d'un à sept. Les pays conquis, c'est-à-dire, le Brabant hollandais, la Flandre hollandaise, tout ce qui se trouvoit au-delà de la Meuse, Breda, Bois-le-Duc, Mastricht, Namur, etc.; tout ce pays confondu sous la dénomination de *Pays de la Généralité*, ou simplement *Généralité*, n'entroit pour rien dans la hiérarchie politique : elle n'étoit donc jamais consultée, pas même sur ce qui la concernoit en particulier : la discussion et la décision de ses affaires appartenoient exclusivement aux états-généraux, et ne formoient pas la branche la moins importante de leur autorité.

Chaque province se gouvernoit par ses états particuliers, qui se composoient des députés qu'un certain nombre de villes de cette province avoient le droit d'y envoyer. Ce que les états-généraux étoient par rapport aux provinces, les états des provinces l'étoient par rapport à leurs villes, c'est-à-dire, qu'ils délibéroient et décidoient sur tout ce qui pouvoit concerner l'universalité de leur province, sans avoir le droit d'entrer dans ce qui ne regardoit que les affaires intérieures de chaque ville en particulier.

Les villes étoient gouvernées chacune par 1787.
une régence, dont elles choisissoient elles-mêmes les membres parmi leurs citoyens, et c'est de ces régences que se tiroient les députés qui s'envoient aux états provinciaux, comme on tiroit de ceux-ci les députés qui s'envoyoient aux états-généraux. Mais ce droit d'envoyer des députés aux états provinciaux n'appartenoit pas indistinctement à toutes les villes des provinces; il étoit réservé à quelques-unes d'entr'elles qui, par cette raison, se distinguoient par la dénomination particulière de *villes votantes*.

L'origne de cette différence dans les droits politiques des villes se trouve dans leur inégalité primitive en richesses et en population. Lorsque cette constitution remplaça le régime et la domination des Espagnols, plusieurs villes ne voulurent ou ne purent pas envoyer de députés aux états provinciaux, faute de moyens pour les y entretenir. Ce qui n'étoit alors qu'une simple suspension de l'exercice de leurs droits, fut envisagé, à la longue, comme une renonciation formelle, et tellement consacrée par l'espèce de prescription amenée par le temps, que si ces mêmes villes avoient voulu, dans la suite, faire revivre

1787. leurs droits, cette prétention eût été regardée comme une innovation et rejetée unanimement par les états provinciaux.

Ainsi, les villes non votantes se rangeoient dans la classe des villages et formoient avec eux ce qu'on appeloit *le plat pays*. Sans représentation quelconque, le plat pays étoit aux états de la province à laquelle il appartenoit précisément dans le même rapport où se trouvoit le pays de la généralité avec les états-généraux.

Indépendamment des députés des villes, dont la réunion composoit les états provinciaux, il entroit encore dans la formation de ceux-ci un autre élément tout-à-fait étranger à la chose, et par cela seul, extrêmement embarrassant dans les détails de l'administration; c'étoit une députation de la noblesse de chaque province, qu'on désignoit sous le nom d'Ordre Equestre et qui avoit sa voix dans toutes les délibérations. Quelques publicistes ont prétendu que, dans l'origine, il n'avoient été admis que pour représenter le plat pays. J'ignore si jamais il eût cette destination, mais il est certain du moins qu'il étoit parvenu à l'oublier totalement, et à se regarder comme partie intégrante du pouvoir législatif uni-

quement par le prétendu privilége inhérent 1787.
à la noblesse de son origine.

Ajoutons encore que chacun des états provinciaux avoit une institution qui leur étoit particulière. Comme ils n'étoient point assemblés d'une manière permanente, aussitôt qu'ils se séparoient, ils se faisoient, jusqu'à leur prochaine réunion, représenter par une commission tirée de leur propre sein et nommée *Gecomiteerde-Raad*, *Conseil-Comité*, qui ne désemparoit jamais, et avoit le pouvoir de prendre, dans les cas urgens, les résolutions qu'exigeoient les circonstances.

Ainsi, l'échelle législative ne renfermoit que trois degrés : les régences des villes, les états provinciaux et les états-généraux. Les affaires se décidoient à la pluralité absolue, mais souvent aussi à une sorte de pluralité relative, car aux états-généraux, par exemple, composés de sept voix donnant quatre pour majorité absolue, deux députations pouvoient s'abstenir de délibérer, et alors la question ne s'en décidoit pas moins à la pluralité de trois contre deux. Mais toute affaire concernant les finances exigeoit absolument l'unanimité pour être constitutionnellement décidée.

Tel est, en raccourci, le tableau de cette

1787. puissance législative, qui renfermoit en elle-même le principe très-actif de sa propre destruction. La multiplicité des ressorts qui devoient imprimer le mouvement à la machine, leur indépendance mutuelle, l'extrême difficulté de diriger leur action dans un seul et même sens, l'extrême probabilité qu'ils agiroient le plus souvent en sens contraire, au milieu de tant d'intérêts divergens, ainsi que l'a surabondamment prouvé l'expérience de tous les temps, firent sentir de bonne heure la nécessité d'appliquer à cette machine si compliquée un agent très-puissant, capable d'en diriger et d'en soutenir le mouvement.

Cet agent, ce fut un stathouder qui fut choisi dans la maison des princes de Nassau. Les états, jaloux de leur autorité, ne lui donnèrent d'abord qu'un pouvoir assez limité : sans doute on prévoyoit dès-lors l'abus qu'il en seroit fait un jour ; mais il suffisoit au stathoudérat d'être institué, c'étoit ensuite sa propre affaire d'étendre au loin sa puissance, jusqu'à ce qu'il atteignît enfin à la domination universelle, et la constitution même lui en fournissoit des moyens qu'il sut bien mettre à profit.

Pour peu qu'on réfléchisse sur cette cons-

titution telle qu'elle vient d'être exposée, on 1787.
n'a pas de peine à se convaincre que toutes les autorités avoient leur source dans les régences des villes, puisque leurs députations composoient les états provinciaux, comme les députations de ceux-ci composoient les états-généraux. Il étoit donc très-clair qu'en exerçant une puissante influence sur la nomination des magistrats dans les villes, on pouvoit avoir des régences, et par conséquent des états provinciaux et des états-généraux entièrement à sa disposition, c'est-à-dire, envahir le pouvoir législatif après avoir été déjà investi des parties les plus importantes du pouvoir exécutif.

Telle fut en effet la politique constante des stathouders, depuis Guillaume Ier. jusqu'à Guillaume V, sans exception; et si elle éprouva quelques obstacles dans ces ames nobles, vertueuses et dignes des beaux temps de la république romaine, telles que les Barneweldt et les Dewitt, le massacre ou un assassinat juridique les en délivra et leur laissa la liberté de suivre leur système avec plus de constance et de succès qu'auparavant.

Capitaine-général, amiral-général, c'est-à-dire, maître de la flotte et de l'armée, maître

1787. de siéger en qualité de stathouder aux états-généraux, à ceux de chaque province et d'y ouvrir son avis; comblé de richesses et de dignités, qui mettoient à sa disposition les plus beaux et les meilleurs emplois de l'armée, dans la marine et dans l'état civil, que de moyens de séduction, de corruption entre les mains d'un stathouder! et comment les empêcher de réussir, à la longue, dans un ordre de choses où les individus, chargés de l'autorité législative, étoient soumis à une mutabilité perpétuelle, tandis que l'autorité stathoudérienne en permanence pouvoit, à son gré, accélérer ou suspendre sa marche, suivant les circonstances, s'arrêter là où la composition des assemblées politiques ne lui auroit présenté aucune espérance de succès, et attendre que le temps constitutionnel ramenât sur la scène des personnages plus favorables à ses vues?

Guillaume III fit un pas de géant dans cette carrière. On sait avec quelle rapidité Louis XIV avoit fait, en 1672, la conquête d'une partie des Provinces-Unies. Le stathoudérat, précédemment aboli par l'influence du célèbre et malheureux Dewitt, avoit été rétabli par la force des circonstances, en faveur de Guillaume

Guillaume III, et ce prince avoit bientôt 1787.
mis Louis XIV dans la nécessité d'évacuer les provinces envahies et de rendre la république à sa tranquillité.

Le nouveau stathouder avoit en cela rendu un service éminent à sa patrie, mais il ne voulut pas donner à la reconnoissance publique le temps de se refroidir, ni laisser échapper cette occasion d'étendre sa prérogative. Sous prétexte de punir celles des sept provinces qui avoient laissé pénétrer les Français presque sans résistance, il parvint, à force d'intrigues et de violence, à les dépouiller du droit d'élire leurs magistrats et à s'en faire attribuer exclusivement la nomination. Ces provinces étoient au nombre de trois, la Gueldre, l'Utrecht et l'Over-Yssel; ainsi, cette opération mit entre les mains des stathouders la véritable souveraineté sur les trois septièmes de la république. C'est en 1674 que cet arrangement fut conclu, et il a été connu depuis sous le nom particulier de *réglement de 1674*. On verra bientôt combien il acquit de célébrité dans l'histoire de la révolution de 1787.

La guerre de la succession d'Espagne fournit encore à Guillaume III le moyen de s'em-

1787. parer d'un privilége peut-être plus redoutable encore que le réglement de 1674. On sait quel rôle joua la Hollande dans cette guerre si fameuse : son armée étoit commandée par le stathouder, et suivant l'esprit de la constitution, le capitaine-général n'étoit le maître des mouvemens importans des troupes qu'autant que ces mouvemens avoient l'approbation des états-généraux. Ainsi, falloit-il mettre en campagne des troupes cantonnées dans une province, mettre garnison dans une ville qui n'en avoit pas, ou la fortifier dans celles qui n'étoient pas suffisamment garnies ? Il étoit nécessaire d'en rendre compte aux états-généraux pour en obtenir la permission. La guerre présente une foule de cas où un pareil systême devenoit prodigieusement incommode et vicieux. Guillaume III sut bien relever ce vice et dans son principe et dans ses conséquences, et les états-généraux lui accordèrent le pouvoir de disposer de l'armée, de lui faire exécuter tous les mouvemens qu'il jugeroit à propos, et de la distribuer de la manière qu'il trouveroit convenir le mieux au bien de l'état, et cela sur ses simples ordres et sans en référer préalablement aux états-généraux.

Cette permission fut accordée *pour une campagne seulement*, comme on peut le prouver sans réplique par la résolution que prirent, dans le temps, les états-généraux : mais Guillaume III, une fois en possession de cette prérogative, se garda bien de s'en dessaisir. La permission, avec le temps, devint un droit qu'il appela *droit de patentes*, et qui resta attaché au stathoudérat jusqu'à l'extinction totale de cette dignité, dans la personne de Guillaume V. Ainsi, les stathouders se trouvèrent munis de l'arme la plus dangereuse contre le véritable souverain, et avec le pouvoir de répartir l'armée suivant le plan qui convenoit le mieux à leurs intérêts ; de renforcer les garnisons dans les villes dont ils étoient le moins assurés et de s'en rendre les maîtres par ce moyen. Il est évident qu'ils étoient en état de donner partout la loi, et que les états ne conservoient plus que l'ombre de la souveraineté, lorsque la réalité en restoit toute entière entre les mains de leur premier officier. 1787.

Et remarquez que cette ombre même du pouvoir absolu, laissée aux états-généraux, servoit encore merveilleusement les desseins des stathouders, en dérobant aux yeux de

1787. l'Europe l'étendue de leur puissance réelle, et en leur fournissant, dans tous les cas possibles, cette réponse hypocrite : *Les états ont voulu*, ou *les états n'ont pas voulu; un simple stathouder n'est pas le maître, il n'est que le premier serviteur de la république.* Ainsi, à l'avantage de faire perpétuellement exécuter leur volonté propre, ils joignoient encore celui de ne se trouver jamais responsables des événemens.

Il faut avouer cependant que la province de Hollande, en particulier, fit une longue et vigoureuse résistance contre l'exercice de ce *droit de patentes*, et que sur-tout la ville d'Amsterdam ne voulut jamais souffrir de troupes dans son enceinte, jusqu'à ce que la révolution de 1787, ayant brisé tous les obstacles, le torrent du despotisme stathoudérien déborda de toutes parts, et força cette ville superbe à subir enfin la loi commune et à partager le malheur général.

Les belles époques de la république Hollandaise se trouvent aux seizième et dix-septième siècle, et à la première moitié du dix-huitième. La nécessité de défendre continuellement le sol contre les invasions de la mer et des rivières, exigeoit non seule-

ment des frais énormes, mais encore une 1787.
prodigieuse industrie; cette circonstance portoit naturellement les Hollandais vers l'étude des sciences exactes et naturelles, et ces connoissances étoient estrêmement répandues, et pour ainsi dire popularisées parmi eux: les besoins journaliers du commerce et l'esprit d'économie, leur inspiroient toutes les idées tendantes à porter ou leurs machines ou leurs procédés au degré de simplicité dont ils étoient susceptibles, et en général à opérer les plus grands effets par les plus petits moyens. Cet esprit de combinaison et d'application avoit rendu la nation Hollandaise certainement la plus industrieuse et l'une des plus éclairées de toute l'Europe. La liberté de la presse, en multipliant les écrits périodiques, qui se débitoient à très-bas prix, avoit porté jusque dans les dernières classes de la société, la connoissance des vrais intérêts de la république; chacun s'instruisoit des opérations du pouvoir suprême, dans des journaux écrits avec la simplicité et la modestie propres au caractère Hollandais, et cette habitude avoit formé un esprit public très-puissant, dont l'énergie étoit fortifiée encore par des mœurs pures que les séductions du

1787. pouvoir stathoudérien n'avoient pu jusqu'alors dépouiller de leur antique simplicité.

Les yeux ne se fermèrent donc point sur les dangers qui menaçoient la liberté publique, et à la mort de Guillaume III, on ne crut pas pouvoir les détourner plus sûrement qu'en ne lui donnant pas de successeur. Ainsi, la dignité stathoudérienne resta sans titulaire, et la république, malgré tous les vices de sa constitution, n'en devint pas moins florissante, ne fit pas moins affluer, dans son intérieur, les richesses des deux mondes; enfin, ne parvint pas moins à ce haut degré de prospérité qui, parmi les nations de l'Europe, fut un objet d'admiration pour les unes, de désespoir et de jalousie pour les autres.

Cet état de choses auroit pu subsister long-temps si, au milieu des orages politiques qui troubloient si souvent la paix de l'Europe, il eût été possible que la Hollande conservât toujours la tranquillité extérieure dont elle avoit besoin, et cette exacte neutralité qui, loin de nuire à ses intérêts et à son commerce, en favorisoit au contraire le développement et les accroissemens. Mais sa position géographique, la nature de ses rap-

ports avec diverses, puissances, le poids qu'elle pouvoit mettre dans la balance par ses troupes, ses vaisseaux, ses richesses, toutes ces circonstances appeloient bientôt l'attention des puissances belligérantes, qui ne lui permettoient plus de rester neutre; son bonheur étoit attaqué dans sa source, c'est-à-dire, dans son commerce : il falloit alors qu'elle se choisît un ami et un ennemi, et se trouvoit ainsi entraînée malgré elle dans des démêlés qui, le plus souvent, lui étoient absolument étrangers. 1787.

C'est ce qui arriva dans la guerre de 1741; qui vit la Hollande réunir ses armes avec celles de l'Angleterre contre la France, en dépit de ses propres intérêts : on sait quel en fut le succès. La paix se fit en 1748; mais les partisans du régime stathoudérien n'avoient pas laissé échapper cette occasion d'agiter et d'aigrir les esprits contre le gouvernement auquel ils attribuoient exclusivement les revers que la république avoit essuyés dans cette guerre. « Ce n'est pas ainsi, di- » soient-ils, que les Hollandais s'étoient mon- » trés dans la guerre de 1672, et dans celle » de la succession d'Espagne. Mais alors Guil- » laume III commandoit les armées, et la

1787. » république avoit été couverte de gloire. On » a voulu supprimer le stathoudérat, la seule » institution propre à sauver la république » dans les cas pressans, tels que l'état de » guerre, on en voit le succès. Et comment en » effet espérer que des magistrats consommés, » peut-être, dans l'étude des loix et très- » éclairés sur les combinaisons les plus avan- » tageuses au commerce général et particu- » lier, seront également propres à diriger » des opérations militaires et conduire une » guerre à laquelle, cependant, se trouvent » attachées la gloire ou la honte de la répu- » blique? »

Cette doctrine se prêchoit avec ardeur dans la province de Zélande, où le stathoudérat avoit conservé un grand nombre de partisans. Elle se répandit avec un succès sans exemple. La petite ville de Tervère donna le signal en demandant un stathouder à grands cris. La province entière suivit aussitôt cette impulsion; l'esprit d'enthousiasme et de révolution fila dans les provinces d'Utrecht, de Hollande, etc. avec la rapidité de l'éclair; et un espace de moins de quinze jours fut suffisant pour consommer la révolution et rétablir le stathoudérat.

Dans un délire aussi universel, il étoit 1787.
difficile que les esprits restassent dans les mesures de la saine raison. La voix impérieuse de la populace et de la noblesse étouffa celle des républicains sages et modérés ; et le stathoudérat une fois rétabli dans la personne de Guillaume IV, on ne se disputoit plus que l'honneur de lui donner les plus grandes marques de dévouement et de capter sa bienveillance, en ouvrant les avis les plus favorables au maintien de ses droits constitutionnels, et à l'extension de sa prérogative. Ainsi furent conservés et confirmés les droits, indistinctement avec les abus, sans en excepter même ni le droit de patentes, ni le réglement de 1674.

Ce ne fut pas tout, le stathoudérat avoit été supprimé à la mort de Guillaume III ; on ne voulut pas exposer une seconde fois la république au même risque ; et pour le prévenir, d'une manière plus efficace, cette dignité fut déclarée héréditaire dans la maison des princes de Nassau-Orange, affectée d'abord à la branche aînée ; et à son défaut, à la branche cadette la plus voisine, et enfin aux femmes, dans le cas d'extinction de la ligne masculine.

1787. Ce seroit faire injure au lecteur que de lui indiquer les conséquences d'un changement si important dans la nature du stathoudérat, par l'indépendance qu'il lui procuroit et l'atteinte funeste qu'il portoit à la liberté des Bataves.

Les stathouders de Hollande prirent dès-lors, en quelque sorte, rang parmi les princes souverains; les plus grands rois ne dédaignèrent pas de contracter avec eux des liaisons de parenté, et telle étoit l'idée qu'ils se formoient de leur pouvoir, que lorsque le grand Frédéric donna sa nièce pour épouse à Guillaume V, il se sépara d'elle en lui disant : Vous êtes heureuse, ma nièce, vous allez vous établir dans un pays où vous trouverez tous les avantages attachés à la royauté, sans aucun de ses inconvéniens.

Le grand Frédéric avoit raison; sa cour même étoit habituellement beaucoup moins brillante que celle de la Haye, où se trouvoit réuni tout ce qui caractérise les cours des princes absolus, de grands officiers attachés chacun à des fonctions particulières, uniquement relatives au service personnel du prince ou de la princesse; des courtisans rampans aux pieds du dispensateur des grâces, un faste

imposant, une étiquette sévère, en vertu de 1787.
laquelle la sottise en place obtenoit toutes les distinctions, lorsque le mérite, sans grade, ne pouvoit parvenir à se faire remarquer.

Il ne conviendroit pas, dans cet écrit, de s'arrêter plus long-temps sur ces misérables détails de représentation extérieure, quoiqu'ils ne manquassent pas de produire à la longue, sur l'esprit du peuple, un effet qui minoit insensiblement le principe de la liberté, en l'accoutumant, par degrés, à la domination d'un seul. Cependant ils offrent une particularité qui mérite de n'être pas oubliée, parce qu'elle a fourni un incident remarquable dans l'histoire de la révolution de 1787. Le palais qui avoit été accordé par les états au stathouder, pour son logement et celui de sa cour, formoit un grand carré dont le côté oriental contenoit la salle d'assemblée des états de Hollande, et celle des états-généraux. La cour commune avoit deux portes, l'une au Nord, l'autre au Midi. Le stathouder, de sa propre autorité, se réserva l'usage exclusif de celle du Nord, et il fut défendu aux représentans légitimes du vrai souverain, lorsqu'ils arrivoient aux états ou qu'ils en sortoient, de passer en voiture par cette

1787. porte, qui fut nommée, par excellence, la Porte stathoudérienne.

On pense bien qu'en s'occupant ainsi des intérêts de la vanité extérieure, le stathouder ne négligeoit rien de ce qui pouvoit étendre et consolider son pouvoir réel. Le réglement de 1674 mettoit trois provinces entre ses mains, la Zélande même lui étoit entièrement dévouée; mais ce n'étoit qu'un dévouement libre, et par conséquent soumis à l'empire des circonstances. La province de Hollande, devenue créancière des six autres, jouissoit, par ses richesses et en dépit de la constitution, d'une influence prépondérante; c'étoit là qu'il importoit le plus au stathouder de se rendre maître du choix des régens dans les villes. Parmi les moyens qu'il imagina pour arriver à son but, il s'arrêta à celui d'écrire aux villes, vers le temps des élections, des lettres dans lesquelles il leur recommandoit les sujets qu'il croyoit les plus attachés à ses intérêts. L'usage de ces lettres de recommandation s'établit, et après un certain nombre d'années, fut appelé, par le parti stathoudérien, le *droit* de recommandation.

Si ce prétendu droit avoit produit son effet plein et entier, la république, déjà bien al-

térée dans ses principes, étoit anéantie pour 1787.
toujours. Mais le plus grand nombre des villes de la province de Hollande, jalouse de leurs priviléges et de leur autorité, résista courageusement; et sans pouvoir totalement empêcher l'admission de quelques stathoudériens parmi les membres de la magistrature, on apporta un soin constant à ce qu'ils se trouvassent toujours dans une minorité qui ne pouvoit plus causer d'alarme.

C'est ainsi que l'esprit d'opposition se forma et se maintint dans la province de Hollande, précisément par les efforts de l'autorité stathoudérienne pour étendre sa prérogative. Cette opposition étoit calme, et pendant long-temps ne se manifesta par aucune démarche éclatante; car il n'est pas dans le génie méthodique du Hollandais d'agir par des élans subits et imprévus, il faut que le temps et la réflexion mûrissent ses idées, auxquelles il ne s'abandonne que lorsque les événemens lui ont donné la première impulsion. Cependant quelques magistrats d'Amsterdam avoient osé tenir un langage noble et ferme au stathouder, lui faire connoître qu'ils n'avoient pas perdu le sentiment de leur propre dignité, lui rappeler ses devoirs et le

1787. remettre à la véritable place qui lui étoit assignée par la constitution. Ce langage n'étoit peut-être pas dicté par un patriotisme bien pur et dégagé de toute considération personnelle; mais la cour stathoudérienne ne s'en trouva pas moins vivement offensée, tandis que les patriotes de toutes les provinces lui prodiguèrent leurs applaudissemens universels.

Le respect général qui avoit environné la dignité stathoudérienne jusqu'alors, commença donc à s'affoiblir, et c'étoit déjà un symptôme de décadence d'autant plus grave, que Guillaume V n'avoit pas reçu de la nature, comme quelques-uns de ses prédécesseurs, une de ces ames fermes et énergiques également exercées dans les travaux de la guerre et les combinaisons de la politique, qui maîtrise l'opinion publique et lui imprime un mouvement rétrograde, toutes les fois qu'elle veut s'écarter de la ligne qui lui a été prescrite.

Fausseté, foiblesse, entêtement, voilà les trois qualités dominantes dans le caractère de Guillaume V.

Hauteur, ambition démesurée, esprit de vengeance implacable, voilà celles qui ca-

térisoient la princesse de Prusse, son épouse. 1787.
Ils avoient en commun une excessive médiocrité de talens.

Ces qualités étoient peu propres à faire estimer l'un et aimer l'autre, et bien moins encore à les tenir dans une mesure convenable, et les guider sûrement au milieu de l'orage qui se formoit contr'eux et qui ne devoit pas tarder long-temps à éclater.

Tous les deux croyoient trouver, dans la Prusse et l'Angleterre, un appui contre lequel les efforts du parti patriotique viendroient éternellement échouer; et soutenus par les conseils du duc Louis de Brunswick, ils se crurent en état de ne plus rien ménager, et de réduire violemment au silence la voix d'une opposition plus formidable qu'ils ne pensoient.

L'événement ne répondit point à leur attente. Les patriotes, rebutés par les hauteurs de la princesse, et fatigués de négocier avec un prince qui promettoit avec une extrême facilité, et manquoit, sans le moindre scrupule, à tous ses engagemens, craignirent de compromettre la cause de la liberté batave s'ils restoient plus long-temps dans une entière inaction.

1787. Il falloit d'abord écarter le duc Louis de Brunswick, qui étoit devenu l'ame du parti stathoudérien. Ce prince avoit été appelé à la Haye pendant la minorité de Guillaume V pour présider à son éducation, l'instruire dans les affaires militaires et politiques; enfin, guider ses premiers pas dans la carrière que la dignité stathoudérienne ouvroit devant lui. Le titre de lieutenant-général de la république lui avoit été conféré afin qu'il pût commander l'armée jusqu'au moment où le jeune stathouder pourroit en prendre le gouvernement lui-même. Ainsi, la majorité de Guillaume étoit le terme naturel des fonctions et de l'autorité du prince; mais l'habitude du commandement, si aisée à contracter et si pénible à quitter, le retenoit à la Haye, où le foible Guillaume le voyoit avec plaisir, et ne demandoit pas mieux que de se débarrasser sur lui des détails arides de l'administration militaire.

A la foible lumière d'une tradition obscure, les patriotes firent la découverte importante d'un engagement écrit, par lequel Guillaume V (déja majeur) s'obligeoit à se soumettre aux avis du prince, et à ne jamais prendre de lui-même ni exécuter aucune résolution qui

qui ne fût revêtue de sa sanction expresse. 1787.

On sent l'avantage que donnoit aux patriotes sur le duc de Brunswick cette pièce, dont cependant ils aimèrent mieux faire encore une espèce de mystère; car, dans la persuasion que ce mystère seroit pénétré par tous ceux qu'y s'y trouvoient intéressés, ils pensoient, avec raison, que les stathoudériens eux-mêmes leur sauroient gré de leur réserve, et se rendroient moins difficiles sur le renvoi du duc, dans la crainte qu'un refus déterminé n'amenât la prompte publication de cette pièce fatale. Leur calcul se trouva parfaitement exact, et le duc fut renvoyé presque sans réclamation. Sa démission fut honorable sans doute; mais les patriotes ne vouloient que le fond, la forme leur étoit parfaitement indifférente.

Cependant ils avoient beaucoup trop d'esprit et de connoissance des hommes et des affaires, pour laisser cet acte éternellement inutile entre leurs mains. Il avoit été minuté de la main même du grand pensionnaire de Hollande Bleswick. Ce Bleswick étoit un homme d'un mérite supérieur, extrêmement versé dans les affaires et dans les sciences. Il étoit entr'autres grand géomètre, car rien

1787. n'étoit moins rare alors que de trouver des magistrats, cachant sous l'extérieur le plus simple et le plus modeste, des connoissances profondes en mathématiques, en astronomie, dans la mécanique, les arts et toutes les branches de l'histoire naturelle. Mais Bleswick, attaché dans le fond du cœur à la cause stathoudérienne, étoit un de ces hommes qui, dans les divisions politiques, veulent bien suivre un parti, mais sans trop offenser les autres, et qui ne négligent jamais de se ménager quelque ressource de tous les côtés, pour ne pas mettre contre soi les chances d'un trop grand nombre d'événemens.

Tel étoit Bleswick. Un grand pensionnaire de Hollande étoit un personnage très-important aux états de la province et aux états-généraux; et le poids qu'il mettoit dans la balance rendoit son acquisition extrêmement précieuse au parti patriotique. Aussi, les patriotes qui, par le moyen de cet acte, pouvoient perdre Bleswick sans ressource, aimèrent mieux le conserver pour l'avoir désormais à leur entière disposition. Ils eurent avec lui une conférence, et le sens de leur harangue se réduisit à-peu-près à ceci: « Nous sommes » les maîtres de votre vie: voyez cet acte

» minuté de votre main. Si nous le publions 1787.
» et que vous soyez mis en jugement, votre
» tête tombe infailliblement. Si nous le gar-
» dons pour nous, vous êtes sauvé. Choisis-
» sez. » Il n'y avoit certes pas à balancer, et Bleswick acheta le silence des patriotes au prix qu'ils voulurent bien y mettre. Ce prix fut un dévouement absolu au parti républicain, et la promesse de le servir en toute occasion, ainsi que celle de consulter en tout les chefs de ce parti, et de suivre l'impulsion qu'il recevroit d'eux. Cette promesse étoit d'autant plus sincère, qu'il voyoit l'acte fatal comme un glaive perpétuellement suspendu au-dessus de sa tête, et qui menaçoit son existence, au moment où il s'éloigneroit de ses engagemens.

La conduite des patriotes, en cette occasion, ne pourroit sans doute se justifier aisément par les principes sévères de la morale universelle; mais il étoit question pour eux d'assurer le succès de leur cause, qui étoit celle de la liberté, et par conséquent celle de toutes les ames pures, désintéressées, qui, exclusivement attachées au bien général, sentoient que la prospérité de la république étoit inconciliable avec la tyrannie d'un sta-

1787. thouder. Ce stathouder et ses adhérens employoient indistinctement tous les moyens qui se présentoient; et tout ce qui pouvoit favoriser leurs desseins étoit suffisamment juste à leurs yeux. La crise commençoit à devenir violente; la sûreté personnelle des chefs patriotes étoit éminemment compromise, si le combat ne se terminoit pas en leur faveur; et dans ces circonstances, devoient-ils négliger une occasion aussi naturelle de se rendre maîtres absolus des opinions et de la conduite d'un personnage important, et de gagner le double avantage d'en priver le parti stathoudérien, et d'en fortifier celui des patriotes? Aussi ne s'en firent-ils aucun scrupule, et lorsque Bleswick fut à la fin de son *quinquennium*, terme fixé à l'exercice de la place de grand pensionnaire, ils eurent le crédit de le faire continuer dans cet emploi pour les cinq annéss suivantes.

L'animosité des partis l'un contre l'autre étoit devenue extrême; la conduite politique du stathouder jusqu'alors avoit porté l'indignation des amis de la liberté à son comble, et il faut avouer que toute la raison étoit de leur côté. On n'a besoin, pour s'en convaincre, que d'un coup-d'œil rapide sur

quelques-uns des événemens de ce temps. 1787.

L'Angleterre étoit aux prises avec ses colonies de l'Amérique septentrionale et venoit de déclarer la guerre à la France. Elle voulut entraîner la Hollande dans sa querelle, en lui demandant les secours stipulés par les traités. Les Hollandais prétendirent que les traités n'avoient pas d'application dans le cas présent, puisque leur alliance étoit purement défensive et nullement offensive. Ils annoncèrent en même temps la résolution de se renfermer dans une exacte neutralité. Les Anglais, suivant leur coutume, répondirent en saisissant tous les vaisseaux hollandais qui rencontrèrent leurs escadres ou leurs corsaires, et particulièrement ceux qui étoient chargés de munitions navales pour la France. En vain les états voulurent-ils s'appuyer d'un traité de commerce, conclu entre les deux puissances vers 1674, par lequel il étoit convenu que dans le cas où l'une d'entr'elles auroit une guerre maritime à soutenir, l'autre pourroit librement porter à la puissance ennemie toute espèce de munitions navales, tels que bois de constructions, mâts, cordages, chanvres, etc., tous objets désignés par leur nom dans le traité, qui n'exceptoit que les

1787. munitions de guerre, comme poudre, salpêtre, canons, fusils, armes de toute espèce. L'Angleterre, qui avoit profité de l'avantage du traité, lorsque les Hollandais s'étoient trouvés en guerre avec la France, ne voulut plus permettre aux Hollandais d'en profiter à leur tour, lorsque c'étoit elle-même qui se trouvoit engagée dans une guerre contre les Français. On invoqua inutilement la réciprocité, base de tous les traités; on se récria vainement contre la mauvaise foi. Après quelques discussions, qui n'arrêtèrent pas le cours des déprédations, le cabinet de Saint-James fit déclarer sèchement aux Hollandais que le traité de 1674 devoit être regardé comme non avenu.

Il est certain que la cour de Londres comptoit sur la connivence du stathouder, et la suite a prouvé qu'elle ne s'étoit pas trompée dans ses espérances. Les grandes villes de commerce se réunirent pour demander des convois respectables, qui assurassent la liberté de leur navigation. Les états accueillirent ces réclamations, et ordonnèrent au stathouder, amiral-général, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect dû sur les mers au pavillon hollandais.

Guillaume V dut au moins paroître obéir ; 1787.
mais il mit tant de nonchalance et de mauvaise volonté dans ses préparatifs, les vaisseaux qu'il arma se trouvoient en si mauvais état, et demandoient des réparations si longues, que le commerce hollandais eut tout le temps de faire des pertes énormes ; et lorsqu'enfin tout fut prêt, et que les convois sortirent des ports, les Anglais se trouvèrent là à point nommé, et saisirent tous les vaisseaux et convoyans et convoyés. Le succès des autres expéditions fut le même, et l'opinion publique accusoit le stathouder d'une intelligence criminelle avec la cour de Londres, et de donner aux commandans des vaisseaux, toujours choisis parmi ses plus zélés partisans, des instructions secrètes propres à faire échouer toutes ces expéditions.

Il est difficile de se représenter à quel degré d'exaspération les esprits étoient montés contre Guillaume V dans les grandes villes, et particulièrement dans Amsterdam. Un éclat terrible pouvoit avoir lieu dans ce moment même; il fut suspendu par un événement important, qui rendit aux Hollandais quelqu'espérance sur les destinées futures de leur commerce.

1787. Catherine II venoit de conclure un traité de neutralité armée avec la Suède et le Danemarck. Ce traité, exactement calqué sur notre réglement de 1778, relatif à la navigation des neutres, contenoit, parmi les objets dont le transport devoit être entièrement libre; l'énumération explicite de tous ceux précisément qui se trouvoient énoncés dans le traité de 1674.

Rien ne pouvoit mieux convenir aux Hollandais, dans la circonstance où ils se trouvoient, que d'unir leur cause à celle des nations maritimes du Nord, en accédant à ce traité de neutralité armée. La proposition en fut faite aux états et bientôt adoptée. On envoya, pour cette négociation, deux ambassadeurs extraordinaires à Pétersbourg; mais Guillaume V avoit réussi à faire tomber le choix sur deux personnages dont il connoissoit le dévouement à sa personne et à ses intérêts. C'étoit M. de Wassenaer-Starembourg et M. d'Heckeren-Brantzenbourg. Ils arrivèrent en 1780. M. de Wassenaer, qui paroissoit le chef de l'ambassade et avoir le secret de la négociation, y apporta des lenteurs qui parurent affectées, et sembla même entraver l'ouvrage qu'il venoit con-

elure, en faisant inopinément paroître des 1787.
demandes que personne ne jugeoit pouvoir être admises, ni même souffrir un moment d'examen. Au reste, comme il eût été absurde de penser que Catherine auroit pu condescendre à faire un traité particulier pour la Hollande, il ne s'agissoit que de savoir si cette puissance vouloit ou non accéder au traité, tel qu'il avoit été signé par la Suède et le Danemarck : et la question devenoit si simple, que les ambassadeurs ne pouvoient, sans se couvrir de honte, tergiverser plus long-temps. Ils signèrent donc, et les ratifications furent échangées aussitôt que les distances purent le permettre.

Jamais la Hollande ne s'étoit aussi fermement crue assurée d'une neutralité qui mettroit son commerce à l'abri de toute vexation. Les Anglais raisonnèrent différemment. La navigation de la Baltique leur étoit trop nécessaire pour qu'ils osassent braver la coalition des puissances du Nord qui devoit venger les insultes qui auroient été faites au commerce des nations comprises dans le traité. D'un autre côté, ils étoient décidés à ne pas permettre à la Hollande de profiter des circonstances de la malheureuse guerre dans

1787. laquelle ils se trouvoient engagés, pour se livrer tranquillement et sans concurrence à une navigation qui devoit gagner de l'étendue et multiplier les sources de sa prospérité. Il s'agissoit d'accorder deux points de vue aussi différens ; et puisqu'ils n'avoient pu empêcher la république d'entrer dans cette coalition, ils ne virent d'autre parti à prendre que celui de l'en arracher avec violence. C'est ce qu'ils firent en lui déclarant la guerre si brusquement, que la nouvelle en arriva à Pétersbourg presqu'au moment où la négociation venoit de se terminer.

Cette déclaration inattendue changeoit essentiellement les rapports extérieurs de la république en l'unissant d'intérêts avec la France et l'Amérique, et augmentoit prodigieusement la force et l'influence du parti des patriotes au détriment de l'autorité stathoudérienne. Les Anglais avoient senti cet inconvénient et ne s'en étoient pas laissés effrayer. Ils connoissoient l'état déplorable où Guillaume V avoit laissé tomber la marine militaire de la Hollande. Il falloit du temps pour la relever; jusque là le poids qu'elle mettoit contr'eux dans la balance étoit absolument nul : et lorsque sa restauration

mettroit la république en état de former quelqu'entreprise, ils étoient bien assurés que le stathouder, amiral-général, adopteroit un système de mesures propres à rendre les opérations de la flotte peu inquiétantes pour eux. 1787.

Ces dispositions personnelles du stathouder méritent qu'on s'y arrête un moment pour en donner la véritable explication et prévenir le soupçon, qui pourroit s'élever d'une partialité marquée contre ce prince de notre part. Nous ne cherchons point à empoisonner ses intentions, nous n'y avons aucun intérêt : nous voulons seulement offrir la vérité au lecteur sur un point historique peu connu en France, déjà assez éloigné, et qui ne se lie plus que par un chaînon extrêmement foible à la situation actuelle des affaires générales en Europe. Guillaume V a perdu sa dignité ; le parti patriotique de ce temps est aujourd'hui dispersé, ses principes sont oubliés et remplacés par d'autres fort différens ; quelle raison pourroit donc nous engager à dissimuler ou altérer la vérité ?

Le projet d'arriver au pouvoir suprême a été celui de tous les stathouders depuis Guillaume I ; le témoignage de l'histoire est unanime et irréfragable sur ce point. C'étoit

1787. également celui de Guillaume V et des mauvais conseillers qui l'entouroient. La France et le parti patriotique cherchoient à réprimer ce penchant à la domination générale; l'Angleterre au contraire le favorisoit de tout son pouvoir. La France vouloit établir en Hollande des sentimens républicains, et désiroit vivement que sa marine recouvrât sa splendeur antique, n'attachant qu'une importance très-secondaire à l'armée de terre, dans un pays qui, au besoin, auroit été suffisamment défendu par des bataillons français. L'Angleterre cherchoit à déraciner tout principe républicain pour y substituer ceux d'une autorité unique, et désiroit vivement aussi que l'amiral-général ne s'occupât que très-foiblement du soin de la marine militaire, sous prétexte qu'au besoin celle de la Grande-Bretagne défendroit suffisamment la Hollande; mais elle vouloit que le stathouder mît tous ses soins à l'armée de terre, source première de toute sa force, en dedans et au-dehors, par le grand nombre d'emplois qu'elle mettoit à sa disposition; ce qui augmentoit indéfiniment le nombre de ses serviteurs, et par l'usage auquel il pouvoit l'appliquer, soit contre un ennemi au-dehors,

soit pour en imposer aux états mêmes, et parvenir plus facilement à s'emparer de tout ce qu'il y a de réel dans la souveraineté. 1787.

Ainsi la France et le parti patriotique le contrarioient en tout, et l'Angleterre le favorisoit en tout : doit-on s'étonner ensuite du penchant irrésistible par lequel Guillaume V s'abandonnoit aveuglément à toutes les impulsions qu'il recevoit du ministère de la Grande-Bretagne ?

Malheureusement son intérêt personnel étoit en opposition directe avec l'intérêt général de la république. La jalousie commerciale étoit l'unique régulateur de la conduite de l'Angleterre dans toute cette affaire. Elle vouloit priver les Hollandais de tout appui, sur-tout de celui de la France, et dominer exclusivement chez eux par un stathouder devenu absolu, dans le dessein de faire tomber leur marine militaire dans une entière décadence, pour détruire ensuite plus facilement leur commerce et s'emparer au moins de ses branches les plus importantes.

La France, au contraire, avoit des vues très-différentes sur la Hollande. Rivale bien moins dangereuse que l'Angleterre pour le commerce maritime et lointain, il lui impor-

1787. toit que les Hollandais prospérassent, que leur commerce, loin de souffrir quelque diminution, acquît plutôt toute l'extension dont il étoit susceptible et leur procurât des richesses qui les missent en état de porter leur marine militaire au plus haut degré de splendeur; car c'étoit l'unique moyen de les arracher au joug de l'Angleterre et de les opposer un jour avec succès à l'ambition démesurée de cette puissance.

Il étoit impossible que ces vues échappassent à une nation réfléchie et éclairée comme la nation Hollandaise ; et autant il étoit simple que le stathouder se livrât aux conseils et à l'influence des Anglais, autant il étoit naturel qu'il se formât un parti entièrement opposé et ouvertement déclaré en faveur de la France.

Guillaume V ne tarda pas à manifester ses véritables intentions. Après la déclaration de guerre de l'Angleterre, il falloit songer aux mesures de défense et équiper promptement les vaisseaux de la république. La marine se trouva dans le plus grand état de délabrement. Heureusement un homme de génie se trouva placé à la tête de l'amirauté de la Meuse. C'étoit le célèbre Paulus qui, simple

avocat, et ayant à peine atteint sa trentième 1787.
année, avoit été appelé à la place de fiscal de ce département. Il déploya dans son ministère des talens supérieurs et une étonnante activité ; les réparations et les constructions furent poussées avec vigueur, son exemple excita l'émulation de l'amirauté d'Amsterdam ; en sorte que dans un espace de temps fort limité, la république eut à sa disposition une flotte d'environ quarante vaisseaux de ligne, ou entièrement neufs ou solidement réparés.

On se concerta avec la France sur l'emploi le plus avantageux de ces forces, et il fut convenu que la plus considérable partie se rassembleroit au Texel, d'où elle viendroit joindre la flotte française à Brest. L'Angleterre étoit écrasée, si ce plan eût reçu son exécution. Il est connu généralement que Guillaume V le fit échouer, et sa qualité d'amiral-général lui en fournissoit mille moyens, dont aucun ne fut négligé. Les vaisseaux furent confiés à des commandans choisis parmi les plus fougueux ennemis de la France, dont quelques-uns même ne craignoient pas de dire hautement qu'ils aimeroient mieux périr que de combattre pour

1787. les Français. Les approvisionnemens s'exécutoient avec une lenteur affectée; on arrachoit difficilement des ordres de l'amiral-général, qui avoit soin de laisser toujours quelque chose en arrière: et au moment où l'escadre paroissoit en état de mettre à la voile, il arrivoit inopinément une nouvelle cause de retard de la part de quelques commandans qui représentoient que leurs vaisseaux manquoient encore de certains objets, sans lesquels il leur étoit impossible de partir. Toutes ces représentations étoient accueillies et soumises à un examen que le stathouder n'étoit jamais pressé de terminer. Pendant ces manœuvres, le temps s'écouloit et la saison favorable passa sans qu'on eût fait sortir une seule chaloupe du Texel, jusqu'à ce qu'enfin l'approche des mauvais temps détermina le stathouder à déclarer que l'escadre ne sortiroit pas.

Chez une nation moins phlegmatique, une conduite aussi criminelle auroit conduit l'amiral-général immédiatement à l'échafaud. Les Hollandais dissimulèrent et se bornèrent à rassembler soigneusement toutes les pièces du procès pour en faire usage en temps convenable.

La

La mauvaise volonté de Guillaume V ne laissoit échapper aucune occasion de se montrer. Un grand nombre de navires destinés au commerce de la Baltique se rassembloit et avoit besoin de se trouver protégé par une force d'autant plus considérable, qu'on savoit que dix vaisseaux de ligne anglais, commandés par l'amiral Parker, se trouvoient alors au Sund. Guillaume fit armer quelques vaisseaux et en confia le commandement à l'amiral Zoutman. C'étoit un officier accablé par les années, que personne ne connoissoit, parce que, depuis long-temps, il ne faisoit plus aucun service, et on sentit bien que ce choix n'étoit pas sans dessein. Il représenta que les forces qu'on lui confioit n'étoient pas suffisantes; on l'appaisa en lui disant qu'il devoit rencontrer l'amiral Kingsberg qui croisoit sur sa route avec quelques vaisseaux. Il partit avec son convoi. Effectivement il rencontra Kingsberg et le pria de se joindre à lui. Kingsberg lui montra ses instructions qui ne laissoient plus que vingt-quatre heures à sa disposition, et lui enjoignoient de faire voile pour la Hollande à l'expiration de ce terme. Ainsi le malheureux Zoutman étoit trompé et sacrifié; car il n'étoit pas en état

1787.

1787. de résister seul et de sauver son convoi. Mais Kingsberg, le plus grand homme de mer de la Hollande, et peut-être de l'Europe, très-attaché au stathouder, l'étoit encore plus à l'honneur. Il se joignit donc à Zoutman et lui promit de l'accompagner quelques jours encore au-delà du terme prescrit par ses instructions.

De son côté, Parker, qui étoit parfaitement instruit, s'étoit hâté de quitter le Sund et de marcher à la rencontre du convoi hollandais, n'imaginant pas même qu'il dût éprouver la moindre difficulté pour s'en emparer. La rencontre se fit au Dogger-Banck, vers les côtes de Jutland, et l'anglais fut très-étonné de trouver des forces aussi peu disproportionnées aux siennes. La différence n'étoit que d'un ou deux vaisseaux; et une grosse frégate hollandaise de 40 avoit eu le courage d'entrer en ligne. Le combat s'engagea, Zoutman le soutint en héros, Kingsberg le seconda avec intrépidité; et Parker, après d'inutiles efforts pour les entamer, se voyant lui-même extrêmement maltraité, jugea à propos de faire retraite avant que ses vaisseaux n'achevassent d'être désemparés et ne tombassent au pouvoir de l'ennemi.

La nouvelle de cette bataille fut reçue avec 1787.
des transports d'alégresse à Amsterdam, par tous les patriotes et même par ceux du parti opposé qui n'avoient pas encore entièrement perdu tout sentiment de la dignité nationale. Il n'en fut pas de même à la cour stathoudérienne, où elle fut accueillie avec un silence morne qui ne manifestoit que trop des espérances trompées. On assura même dans le temps que Guillaume V, au premier moment, fut assez peu le maître de son dépit pour trahir lui-même le secret de sa pensée, en laissant échapper ces paroles : « J'espère au moins que les Anglais n'ont » rien perdu. » Cette phrase porte un caractère si révoltant, que nous nous refusons à le garantir. Il est très-certain, néanmoins, que la consternation fut générale à la cour, où personne n'osoit parler d'un événement aussi honorable pour la marine Hollandaise; et lorsque le vainqueur de Dogger-Banck fut de retour de son expédition, il fut reçu sans aucune marque de distinction, avec le froid qui accompagne la plus entière indifférence[1];

[1] *Exceptus brevi osculo nullo que sermone, turbæ servientium se immiscuit.*

TACIT. *in Agric.*

1787. et le brave Zoutman, sans sortir de sa simplicité et de sa modestie, rentra dans sa première obscurité, à laquelle l'amiral-général ne fut plus tenté de l'arracher.

On peut dire que la bataille du Dogger-Banck étoit une victoire que les patriotes avoient remportée sur le stathouder, et leur parti en reçut un grand accroissement de force et d'étendue. Ils profitèrent du moment pour porter un coup décisif à l'autorité stathoudérienne, se rendre les maîtres dans les délibérations sur les plus grandes affaires, et assurer à leur parti une incontestable supériorité sur celui qui leur étoit opposé.

La guerre avec l'Angleterre avoit été terminée par la paix de 1783. Il en avoit coûté aux Hollandais leur établissement de Négapatnam, à la côte de Coromandel. Ce sacrifice n'étoit pas fort important; mais les stathoudériens en exagéroient la valeur et en prenoient l'occasion de se livrer à des déclamations contre la France, lorsqu'il étoit évident que le mal avoit sa source dans les manœuvres criminelles par lesquelles le stathouder avoit empêché la jonction de la flotte Hollandaise à celle de Brest, plan qui auroit infailliblement conduit à une paix fort différente.

C'étoit le moment d'établir, en Hollande, une politique toute nouvelle, et de la fonder sur une alliance avec la France. On la désiroit à Versailles, parce qu'on s'en promettoit beaucoup d'avantages lorsque le parti républicain auroit gagné l'influence majeure dans les affaires. Les patriotes la souhaitoient ardemment, parce qu'elle leur procuroit un appui formidable au-dehors, en leur fournissant au-dedans de grands moyens pour rendre inutile toute la mauvaise volonté de leur stathouder. Guillaume V étoit le seul qui, dans le secret de son ame, éprouvât une répugnance invincible contre cette mesure; mais il n'auroit pu la traverser ouvertement sans donner aux patriotes des armes trop dangereuses contre lui. La négociation se suivit donc avec toute l'activité que pouvoit permettre l'embarras des formes prescrites par la constitution hollandaise, et le traité signé à Versailles le 8 novembre 1785, fut ratifié par les états-généraux le 12 décembre suivant. 1787.

Cet événement, que l'insouciance et la timidité de la cour de France devoient rendre bientôt entièrement inutile, fut célébré par les patriotes de toutes les provinces, et même

1787. consacré par des médailles frappées à Amsterdam, à Rotterdam et à Ziric-Zée, petite ville de Zélande, extrêmement distinguée par l'esprit de liberté qui l'animoit.

Ce fut, sans contredit, une des plus importantes opérations politiques du comte de Vergennes alors, ministre des affaires étrangères, qui, après avoir arraché l'Amérique septentrionale à la domination des Anglais, et leur enlevant ensuite l'alliance de la Hollande, diminuoit considérablement leur force relative, en augmentant celle de la France dans la même proportion.

La négociation avoit été fort épineuse; car dans le temps qu'on traitoit de l'alliance, on traitoit également de la paix entre la Hollande et la cour de Vienne, et la France avoit accepté la médiation entre les deux puissances. On sait que Joseph II avoit brusquement formé, sur la propriété de la ville de Mastricht, des prétentions qui ne présentoient pas l'ombre même de la justice; puis, changeant d'objet, il avoit cédé sur Mastricht, et demandé la libre navigation sur l'Escaut; et enfin, rencontrant des difficultés insurmontables, non seulement du côté des Hollandais, mais aussi de la part

de la France même, il se réduisoit à demander de l'argent. 1787.

Il est évident qu'on ne lui devoit absolument rien; mais l'amour de la paix et les suggestions de la France déterminèrent les Hollandais à ne pas fermer l'oreille aux propositions impériales. La médiation fut déférée au cabinet de Versailles. C'étoit un marché plutôt qu'une négociation, puique la paix se trouvoit entre les contractans comme une marchandise que l'empereur vouloit vendre dix millions, tandis que les Hollandais n'en offroient que cinq. C'étoit là effectivement le prix réciproque. Les demandes de l'empereur, d'abord exorbitantes, avoient baissé à 9 millions 500 mille florins; mais les Hollandais restoient opinément à leur première offre de cinq [1]. Le médiateur trancha noblement la difficulté, et termina ce combat hon-

[1] C'étoit ainsi que le grand Frédéric avoit prévu que cette querelle se termineroit. Un jour, en s'égayant avec le ministre Hollandais, qui étoit à sa cour, sur les prétentions de Joseph relatives à Mastricht et à l'Escaut, il lui dit en riant : « Je vois déjà comment » se finira toute cette affaire. Vous donnerez un *pour* » *boire* à l'empereur, et il ne sera plus question de » rien. » On prétend que Joseph II n'a pas ignoré ce bon mot.

1787. teux de l'avarice contre l'esprit d'équité et d'économie, en se chargeant de payer à l'empereur les quatre millions et demi qui restoient au débat ; en sorte que le traité de paix, entre Vienne et la Hollande, fut signé le même jour que celui de l'alliance avec les Provinces-Unies.

Les deux traités arrivant à-la-fois en Hollande, devoient produire et produisirent en effet une sensation qui fut toute entière à l'avantage des patriotes, et il étoit temps qu'un événement aussi important leur rendît des forces qui les missent en état de soutenir la cause de la liberté, contre les attaques de tout genre qu'elle avoit à essuyer de la part des stathoudériens.

Ceux-ci disposoient, et principalement à la Haye, de la dernière classe du peuple, par laquelle ils excitoient des émeutes populaires à volonté. Cet abominable moyen étoit et avoit toujours été, entre les mains des stathouders, une arme très-dangereuse dont ils se servoient pour faire périr, sans paroître y prendre part, ceux de leurs adversaires dont ils croyoient ne pouvoir pas se délivrer autrement. Et pour en citer un exemple, le fanatisme stathoudérien avoit opéré l'é-

meute qui se termina par l'horrible massacre 1787.
des vertueux et infortunés Dewitt. On pense bien que cette ressource ne fut pas négligée dans la crise où étoit arrivée l'autorité de Guillaume V.

Nous sommes fort éloignés de vouloir nous livrer au récit fastidieux de chacune de ces émeutes, mais nous ne pouvons passer sous silence celle du 8 septembre 1785, parce qu'elle fut importante dans son objet et dans ses suites, donna naissance à la question célèbre du commandement de la Haye, et amena la première intervention de la cour de Berlin dans le gouvernement intérieur de la république.

Les principaux chefs du parti patriotique étoient Van-Berkel, Gislaer, Zeeberg, le premier, pensionnaire de la ville d'Amsterdam, le second de Dort, et le troisième de Harlem. Ils étoient ce jour-là partis pour la campagne, avec quelques amis qui jouoient un rôle important dans le parti. C'étoit un dimanche, jour où les Hollandais, en général très-religieux, s'abstiennent de toute affaire, et suspendent l'assemblée des états de la province, ainsi que celle des états-généraux. Ils devoient revenir le soir en yacht, et le

1787. lieu de leur débarquement étoit connu. Dans la matinée, la fermentation commença à se manifester parmi la populace. Elle augmenta dans le courant de la journée, et vers la fin, elle devint extrêmement menaçante. Mille indices en désignoient clairement l'origine; et le lieu de la scène qui se fixoit principalement vers le lieu où l'yacht devoit aborder, ne laissoit pas de doute sur le véritable objet de l'émeute. Le stathouder étoit retiré à une maison de plaisance, appelée la maison du Bois, située à un fort quart de lieue de la Haye. La sédition en étoit au point de ne pouvoir plus être appaisée que par le secours de la force armée, et l'urgence de la chose ne permettoit pas qu'on s'adressât au capitaine-général pour en obtenir un ordre qui mît la garnison de la Haye en mouvement; d'ailleurs, dans la persuasion où l'on étoit que Guillaume V étoit le premier moteur de la sédition, on ne doutoit pas que les ordres ne fussent donnés à la garnison, de manière que les séditieux auroient eu tout le temps qui leur étoit nécessaire pour l'exécution de leur dessein.

Dans une crise aussi pressante, ce *Gecomiteerde-Raad*, ou *Conseil-Comité*, dont

nous avons indiqué plus haut les fonctions, 1787.
prit, en sa qualité de représentant-légat du souverain; la résolution de donner immédiatement des ordres à la garnison, sans passer par l'intermédiaire du capitaine-général. La force militaire se porta sur-le-champ à la place qui lui étoit indiquée; elle exécuta avec promptitude et loyauté les ordres qu'elle avoit reçus, arrêta les progrès de l'émeute, s'empara du local où les patriotes devoient descendre, les protégea à leur arrivée, et leur facilita les moyens de rentrer dans leur habitation, sans éprouver aucun accident. La nuit, des patrouilles nombreuses furent établies; les séditieux, dont cette vigilance déconcertoit entièrement les mesures, prirent aussi le parti de se retirer; et alors tout fut tranquille.

Mais Guillaume V ne l'étoit pas. Dès le lendemain les états de Hollande, frappés de ce qui s'étoit passé la veille, avoient délibéré, dans leur assemblée, sur les moyens de prévenir de semblables événemens à l'avenir. Et comme la tranquillité dépendoit de la précision des ordres à donner aux troupes pour la maintenir, trop peu sûrs de la bonne volonté du stathouder, ils avoient

1787. confié ce soin au *Conseil-Comité*; et, ce qui étoit fort remarquable, à l'unanimité des dix-huit villes votantes parmi lesquelles, d'ailleurs, plusieurs étoient très-attachées à la cause stathoudérienne, tant la persuasion étoit universelle, que Guillaume n'étoit point du tout étranger à ces mouvemens séditieux. Ce prince parut donc à l'assemblée, se plaignit de la résolution qui venoit d'être prise; pria qu'on lui laissât, au moins dans ce moment, la disposition des troupes, avec promesse de donner les ordres les plus propres à empêcher toute espèce de tumulte. Il se retira tandis qu'on délibéroit sur sa demande; mais les états persistèrent dans leur résolution à la même unanimité, et l'ordre de la noblesse fut le seul qui refusa son assentiment, en accompagnant son refus d'une protestation.

Repoussé dans ses demandes, Guillaume en conçut le plus vif ressentiment, et les démarches auxquelles il se livra furent la source première de tous les maux qui suivirent, et de la guerre civile qui ne tarda pas à éclater. Cependant, en fixant avec précision l'état de la question, elle se réduisoit, en dernière analyse, à savoir « si le souve-

» rain, dans le lieu même de sa résidence, 1787.
» avoit le droit de donner immédiatement ses
» ordres à la garnison sans l'intervention de
» son capitaine-général; ou si le capitaine-
» général étoit *le seul* dont la garnison *pût*
» recevoir des ordres. » On conçoit difficilement qu'une pareille question puisse même être élevée, puisque le commandement suprême n'auroit pu appartenir exclusivement au capitaine-général, sans que le souverain ne se fût trouvé dans la dépendance absolue de son premier fonctionnaire, ce qui répugne à la nature des choses. Aussi les états-généraux n'avoient accordé ce commandement au stathouder que pour être exercé par lui, *sous leur bon plaisir*, clause par laquelle ils se réservoient leur suprématie, pour en reprendre l'exercice aussitôt que les circonstances leur auroit paru l'exiger.

Guillaume V envisageoit les choses sous un point de vue très-différent. Humilié de la décision des états de Hollande, il commença par quitter son uniforme, comme si cette résolution l'eût dépouillé de sa charge de capitaine-général, partit ensuite pour Breda, d'où il alla se confiner dans son château du Loo en Gueldre, à quinze lieues de la Haye. C'est

1787. de là qu'il rendit compte à la cour de Berlin de tout ce qui venoit de se passer, dans l'espérance que le roi de Prusse en feroit une affaire de famille, et qu'il adressa aux états de Hollande un mémoire dans lequel il *exigeoit* qu'on lui rendît le commandement de la Haye comme un *droit inhérent à sa dignité*, menaçant de ne plus reparoître dans cette résidence, s'il éprouvoit un refus.

Il faut remarquer encore que la résolution des états de Hollande n'ôtoit pas au prince la grande direction de la garnison de la Haye dans tout ce qui pouvoit concerner l'économie et la discipline; c'étoit une mesure du moment, et dans des circonstances plus calmes, tout seroit infailliblement rentré dans l'ordre accoutumé. Guillaume ne fit donc alors qu'une suite de démarches fausses et inconsidérées; et en voulant forcer son souverain à capituler honteusemsnt, il est clair qu'il fermoit volontairement la voie à toute conciliation. Mais peut-être aussi vouloit-il porter les choses à l'extrême, uniquement pour obliger la Prusse à intervenir, et profiter de ce moyen pour écraser entièrement le parti qui lui étoit opposé.

Ce calcul fut long-temps sans effet. Le grand

Frédéric vivoit encore, et s'embarrassoit assez médiocrement de sa nièce ; et quant au stathouder, accoutumé à ne juger les hommes que sur leur valeur intrinsèque, il ne lui accordoit aucune espèce d'estime, et sur-tout il étoit bien loin de vouloir déranger la moindre de ses combinaisons politiques pour un objet aussi peu important que le commandement de la Haye. Les tentatives de Guillaume seroient donc totalement tombées à Berlin, si Herbert ne se fût pas alors trouvé dans le ministère. Dévoué à la princesse stathouder, et dévoré de la petite vanité de faire parler de lui, il présenta l'affaire à Frédéric de manière à ce que ce prince consentît à y entrer, mais par la voie seule de la persuasion : patriotes ou stathoudériens, tout cela étoit fort égal à ses yeux. Son intervention se borna donc à quelques démarches officielles et à quelques mémoires présentés à la France et aux états de Hollande par ses ministres à la Haye et à Paris. On répondit de Versailles que le commandement de la Haye étoit une question qui appartenoit au régime intérieur de la province de Hollande, et dans laquelle le ministère français ne croyoit pas devoir entrer pour ne pas porter atteinte à la liberté 1787.

1787. d'une puissance alliée. La Hollande répondit avec une simplicité noble, en se bornant à rétablir les faits et le véritable état de la question, et n'eut pas de peine à démontrer combien les prétentions du prince étoient insoutenables, et l'affaire, dès-lors, prit le caractère plutôt d'une intrigue que d'une négociation.

Cependant le mémoire, par lequel le prince réclamoit le commandement de la garnison de la Haye, comme un droit inhérent à sa dignité, exigeoit une résolution formelle des états de Hollande. Le pensionnaire d'Amsterdam, Van-Berkel, avoit rédigé et présenté un rapport qui combattoit la prétention stathoudérienne, et ce rapport, pris *ad referendum*, circuloit dans les villes où il formoit l'objet des délibérations des régences. Sur les dix-huit villes votantes, les patriotes en avoient ordinairement quatorze de leur côté, parmi lesquelles étoit Amsterdam, regardée comme la plus fidèle à la cause de la liberté. En cette occasion, l'intrigue parvint à égarer le conseil de cette ville, et le rapport de Van-Berkel fut rejeté. La défection d'Amsterdam entraîna celle de quelques petites villes auxquelles elle donnoit l'impulsion dans tous les temps,

temps, et en ébranla quelques autres. Ce 1787.
changement dans les esprits rendoit la solution de la question plus problématique, et les patriotes furent obligés de travailler de nouveau pour s'assurer de la majorité. Ils ne leur restoit que cinq villes sur lesquelles ils pussent compter; six balançoient encore, sept étoient dans l'opposition.

Dans cette situation critique, les patriotes eurent besoin de toute leur constance pour regagner le terrain qu'ils avoient perdu, et faire tomber Amsterdam en minorité. Ils y parvinrent, et aussitôt qu'ils furent assurés de la pluralité des suffrages, la question du commandement de la Haye fut portée aux états de Hollande, où elle fut décidée contre le stathouder à la majorité de dix voix contre neuf. Cette résolution fut prise le 27 juillet 1786. C'étoit une majorité bien foible pour une résolution à laquelle on attachoit de part et d'autre une aussi grande importance: mais si l'on réfléchit que des dix-neuf voix dont se composoient les états de Hollande, dix ôtoient décidément le commandement au prince, trois seulement le lui conservoient entièrement, et les six autres ne le lui accordoient qu'avec des restrictions, auxquelles

1787. il se refusoit absolument, on verra que Guillaume étoit réellement dans une minorité de seize contre trois.

Ainsi se termina une affaire beaucoup plus célèbre qu'importante, et que le stathouder auroit arrêtée dans son origine, s'il avoit su se prêter aux circonstances du moment : mais soit par l'effet de son opiniâtreté naturelle, soit seulement par les mauvais conseils de ceux qui l'entouroient, il voulut tout ou rien; et en poussant ainsi les choses à l'extrême, il amena les états de Hollande à la nécessité de prendre des résolutions d'une toute autre conséquence, et qui attaquoient sa prérogative sur des points bien plus chers à son cœur.

Tandis que cette affaire se traitoit et que les deux partis déployoient tous leurs moyens, l'un pour en assurer le succès, l'autre pour la faire échouer, les patriotes s'occupoient de quelques autres objets, que des esprits superficiels pouvoient trouver minutieux, mais qui devoient paroître graves aux yeux de ceux qui connoissent l'effet des apparences extérieures sur l'esprit d'une multitude dont il est très-important de redresser en tout temps les idées, mais plus particulièrement encore en temps de révolution.

Les honneurs militaires se rendoient exclusivement au stathouder, même par le régiment des gardes hollandaises, uniquement affecté à la garde des états de Hollande. Ses drapeaux portoient, à la vérité, les armes de la province, mais elles étoient accolées à celle du prince, de manière que l'écusson stathoudérien se déployoit en grand et frappoit les yeux qui distinguoient à peine celui de la province. Il en étoit de même du hausse-col des officiers. Enfin, cette porte stathoudérienne, dont nous avons fait mention plus haut, cette porte, insulte de tous les jours à la dignité du souverain, étoit encore interdite aux députés, tant de la province que des états-généraux. La journée du 27 février vit disparoître ces abus. Les honneurs militaires furent rendus aux états à l'entrée des députés à l'assemblée et à leur sortie. Le régiment des gardes hollandaises reçut de nouveaux drapeaux qui ne portoient plus les armes du prince, mais seulement le lion belgique. Enfin, la porte stathoudérienne fut ouverte, non seulement aux députés, mais à tous les citoyens indistinctement. 1787.

Et qu'on ne croie pas qu'il ne fut question ici que de blesser l'amour-propre du prince

1787. ou de satisfaire un mouvement de vanité, en s'attribuant quelques marques de distinction, que l'usage n'avoit pas autorisées jusqu'alors. La simplicité républicaine étoit au-dessus de ces misères, et les patriotes se conduisoient par des vues plus saines et plus profondes. Ils savoient que la populace, si importante à ménager, instrument de tant de révolutions en Hollande, étoit presque irrésistiblement portée à confondre l'appareil extérieur de la souveraineté avec la souveraineté même; et que c'étoit là la source de son attachement aveugle à la maison d'Orange; que lorsqu'elle voyoit d'un côté les membres des états dans leur modeste costume entrer à l'assemblée et en sortir sans exciter la moindre attention sur leur personne, et de l'autre, le stathouder, environné d'une pompe vraiment royale, fixant tous les regards, recevant les honneurs extérieurs à chaque pas, elle ne pouvoit imaginer que le pouvoir ne fût pas là où elle voyoit la magnificence; en un mot, qu'ayant le souverain et le sujet sous les yeux, elle appliquoit ces deux dénominations, précisément dans le sens conforme aux apparences et contraire à la réalité.

Il en étoit à-peu-près de même par rapport aux régimens : les officiers, voyant sur leurs drapeaux et leurs hausse-cols l'écusson du prince auprès duquel figuroit à peine celui de la province, s'accoutumoient insensiblement à se regarder comme appartenans au stathouder plutôt qu'aux états, et adoptoient d'autant plus volontiers ce sentiment qui flattoit davantage leur amour-propre. De là, une disposition générale à obéir au prince avec plus d'empressement qu'aux états, disposition pernicieuse, qui, dans des circonstances difficiles, pouvoit devenir funeste au repos intérieur de l'état. 1787.

Il étoit donc très-important d'éclairer le soldat et la populace, de lui apprendre de quel côté résidoit la puissance souveraine de manière à ne plus s'y méprendre; et, puisque cette multitude ne fondoit ses jugemens que sur les honneurs extérieurs, sous ce rapport les deux résolutions des états de Hollande étoient d'une politique très-sage et très-motivée.

Elles ne reçurent leur exécution que le 17 mars suivant : et la scène qui se passa ce même jour, en prouvant l'importance que le peuple attachoit à ces changemens, prouva

1787. également combien il étoit urgent de rectifier ses idées. La scandaleuse porte stathoudérienne étoit restée ouverte dès le 15. Au détail local que nous avons déjà donné, il faut, pour l'intelligence de ce qui suit, ajouter que cette porte se prolonge en voûte sur un espace de vingt à trente pas. Cette voûte est jointe par un pont jeté sur un canal large et profond qui entoure le palais, et garni d'un petit parapet à hauteur d'appui. Ce pont se lie à une espèce de place ou vaste cour extérieure, qui ce jour-là se trouva, ainsi que la cour intérieure, remplie d'une multitude immense de populace, attirée, accourue par le désir de voir la cérémonie des honneurs militaires rendus aux états souverains dans la personne de leurs membres. Jusque là aucun d'eux n'avoit jugé à propos de faire usage de la prérogative de traverser la porte stathoudérienne, et, sous divers prétextes, ils continuoient à sortir par le côté opposé. Il est probable que personne d'eux n'osoit frayer le chemin aux autres, et s'exposer aux événemens au milieu d'une populace dont ils connoissoient les mauvaises intentions.

Gislaer, jeune et certainement très-courageux, sentit combien cette timidité pouvoit

devenir funeste par le ridicule qu'elle jeteroit nécessairement sur les états en général, et sur chacun des membres en particulier, et il se dévoua lui-même au soutien de sa cause. Accompagné de Gaeverts, bourgmestre de Dort, il s'avance vers la porte stathoudérienne. Elle étoit encombrée par la populace. Le cocher s'effraie et n'ose avancer; Gislaer se montre à la portière, et lui ordonne de marcher et de franchir tous les obstacles : sa voiture se trouve engagée sous la voûte. Alors des scélérats se jètent dessus et l'arrêtent dans sa marche, tandis qu'un autre fanatique se rend maître des chevaux. Il étoit clair que le dénouement de la scène ne se seroit pas fait attendre long-temps, s'il n'eût été prévenu par la garde à cheval, qui accourut aussitôt, dissipa facilement cette multitude, et s'empara de celui qui paroissoit le plus furieux. Gislaer passa victorieux et tranquille, et tous ses collègues y passèrent également depuis ce jour. 1787.

Au reste, le complot ne fut pas exécuté comme il avoit été conçu. Les scélérats devoient attendre que la voiture ayant dépassé la porte, se fût trouvée sur le pont, qui n'est pas fort large. Alors, tandis que les uns cou-

1787. poient les traits des chevaux avec des couteaux qu'ils avoient fait faire exprès, d'autres se jetoient sur la voiture et la renversoient dans le canal. Leur précipitation fit manquer le plan, et Gislaer ne fut point noyé; mais il eût été infailliblement égorgé, s'il n'eût été promptement secouru. Le criminel arrêté se trouva être un perruquier établi auprès d'un chambellan du prince, nommé Bigot, ennemi personnel et déclaré de Gislaer; et une circonstance qui ne pouvoit échapper, est que ce parruquier étoit arrivé de Loo, précisément deux jours avant la scène. On juge aisément à quelles conjectures donna lieu ce concours, au moins singulier s'il étoit fortuit.

Le procès du criminel fut déféré au conseil-comité pour être jugé prévôtalement. La sentence suivit de près : elle étoit à la peine de mort. Lorsqu'elle fut présentée aux états de Hollande, Gislaer et Gaeverts se récusèrent d'abord comme parties au procès. Puis dépouillant leur caractère de représentans pour ne se montrer que comme particuliers offensés, ils demandèrent et obtinrent la commutation de peine en faveur du coupable. Cependant les apprêts du supplice se firent

dès le lendemain avec beaucoup d'appareil. 1787.
Le criminel fut conduit à travers d'une double haie formée par la garnison de sa prison jusqu'au pied de l'échafaud, où il entendit la lecture de sa sentence. Elle portoit qu'il avoit été condamné à mort à l'unanimité de ses juges, mais qu'à la sollicitation expresse de ceux même qu'il avoit eu le dessein de massacrer, les états de Hollande lui faisoient grâce de la vie, et bornoient sa peine à une prison perpétuelle. Il fut ensuite reconduit dans sa prison avec le même appareil.

Dans les temps de troubles et de divisions, toute entreprise d'un parti, lorsqu'elle échoue, ne manque pas d'ajouter une force nouvelle au parti opposé. C'est ce qui arriva dans cette occasion. Le danger que venoit de courir Gislaer, le plus ardent comme le plus actif des chefs du parti patriotique, jeta sur sa personne et sur son nom un intérêt marqué, et même une sorte de vénération, à la faveur de laquelle on fit recevoir sans contradiction des mesures qui n'avoient d'autre but que de renforcer le parti, et de comprimer de plus en plus l'esprit stathoudérien. C'est ainsi que les corps francs, formés par des associations libres des bourgeoisies pa-

1787. triotiques, qui s'exerçoient, à des jours marqués, au maniement des armes et autres exercices militaires, mais qui, jusqu'alors, n'avoient point eu d'existence légale, furent autorisés et établis par une résolution expresse et placés sous l'inspection et la protection immédiate des états de Hollande, tandis que ceux que la populace stathoudérienne avoit formés à l'imitation des bourgeoisies furent dissous par la même résolution, et proscrits avec flétrissure. Ces mesures contribuèrent beaucoup à assurer la tranquillité publique, et les corps ainsi autorisés par la loi, rendirent par la suite des services importans au parti républicain dans l'intérieur de la province de Hollande.

Tandis que ces choses se passoient à la Haye, l'autorité stathoudérienne étoit attaquée dans l'une de ses usurpations que l'esprit de liberté supportoit avec le plus d'impatience. C'étoit le réglement de 1674 qui pesoit, comme nous l'avons dit, sur les provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Over-Yssel. Cette affaire étoit étrangère à la province de Hollande; mais si la constitution ne lui permettoit pas d'y intervenir directement, l'abolition de ce réglement étoit une partie

trop essentielle du systême républicain, pour 1787.
que les patriotes hollandais ne cherchassent pas à la favoriser par tous les moyens que la constitution laissoit à leur dispostion.

La première impulsion fut donnée à Utrecht dès le mois de décembre 1785. Depuis longtemps la bourgeoisie de cette ville employoit tous ses efforts pour obtenir la suppression du réglement de 1674 pour lui en substituer un nouveau, dont tous les points avoient été convenus, et qu'on avoit même livré à l'impression pour le traduire au tribunal de l'opinion publique. Une magistrature presqu'entièrement aristocratique ne pouvoit guère le consacrer par son approbation, et on s'y étoit attendu. La bourgeoisie, ferme dans son dessein, se rassembla au nombre de cinq mille sur la grande place, devant l'hôtel-de-ville, pour demander l'acceptation du nouveau réglement. Toute cette multitude étoit sans armes et attendoit la réponse des magistrats avec un repos et un calme, dont il n'y a peut-être que la nation batave qui puisse fournir l'exemple. Les magistrats convaincus par leurs propres yeux que le vœu qui leur étoit présenté étoit véritablement le vœu général, acceptèrent après une

1787. longue délibération, sous la condition que ce nouveau réglement seroit sanctionné par les états de la province qui devoient se rassembler trois mois après. Les cinq mille pétitionnaires, après être restés assemblés pendant treize heures entières dans la plus profonde paix, se séparèrent avec le même flegme, sans tumulte et sans avoir occasionné la moindre plainte.

Le terme fatal arriva, c'étoit le 20 mars 1786. Mais dès le 6, la magistrature avoit déjà retracté tout ce qu'elle avoit accordé le 20 décembre précédent; et à ce sujet donna une proclamation qui excita une fermentation universelle dans les villes. La bourgeoisie se rassembla sur la même place et de la même manière qu'elle l'avoit fait trois mois auparavant. Le conseil étoit assemblé au nombre de trente-un membres, dont la majorité protégeoit le réglement de 1674, et les autres le nouveau. La bourgeoisie, toujours sans armes, tint ferme, décidée à ne se séparer que lorsque ses demandes auroient été acceptées. Cette constance déconcerta les conseillers réfractaires qui se retirèrent en laissant le champ libre à leurs adversaires. Ceux-ci députèrent sur-le-champ trois d'en-

tr'eux pour recevoir, au nom du conseil, le 1787.
serment de la bourgeoisie sur le nouveau réglement: eux-mêmes étant liés à l'ancien par un serment qui les engageoit jusqu'au 12 octobre suivant, promirent de jurer, à cette époque, sur celui qu'on venoit d'établir.

En attendant, la bourgeoisie fit deux démarches d'éclat; elle créa un collége de commissaires, destiné spécialement à veiller à ses intérêts, au maintien de ses droits. C'étoit de véritables tribuns du peuple; et dans les premiers jours de juillet, elle publia un manifeste dans lequel elle annonça l'irrévocable résolution d'abolir le réglement de 1674.

Ce manifeste la conduisit bientôt à une opération plus décisive encore, et le 2 août suivant, elle se forma de nouveau, sur la grande place, en huit compagnies rangées en cercle. Les magistrats qui composoient l'ancienne régence, furent requis d'entrer dans ce cercle. On savoit d'avance que sur trente-sept, trente refuseroient: cinq seulement se présentèrent, les deux autres alléguèrent la religion du serment qui les lioit jusqu'au 12 octobre, mais assurèrent qu'ils n'en approu-

1787. voient pas moins tout ce qui se passoit et qu'ils y accéderoient avec empressement au moment qu'ils seroient dégagés de leur serment.

Alors la bourgeoisie destitua les trente conseillers refusans, en leur conservant néanmoins les autres emplois dont ils pouvoient être revêtus et qui n'avoient pas un rapport direct avec les affaires générales. Elle vouloit par-là mettre dans le plus grand jour la pureté de ses vues et écarter tout soupçon, que sa conduite eût été dictée par animosité de parti. Le collége des commissaires fut installé solemnellement dans le lieu de ses assemblées. La bourgeoisie se sépara au milieu d'une foule immense de peuple et d'étrangers que la curiosité et la nouveauté du spectacle y avoient attirés de toutes les parties de la république, et qui retournèrent fort étonnés de l'ordre et du calme profond que rien n'avoit pu interrompre dans toute la durée de cette grande opération.

Enfin le 12 d'octobre arriva : les choses se passèrent avec la tranquillité qui s'étoit déjà fait remarquer dans les précédentes assemblées. La nouvelle régence qu'on avoit complétée dans l'intervalle, fut installée en

grande cérémonie; elle prêta serment sur le nouveau réglement, et l'abolition irrévocable de celui de 1674, mit le sceau à la révolution d'Utrecht. 1787.

On pense bien que dans le cours de cette révolution, la voix de la négociation n'avoit pas été négligée de la part d'un peuple accoutumé à ne rien faire qu'avec beaucoup de mesure et de méthode. Des députés de part et d'autre avoient été nommés : mais ceux du prince ne purent produire aucuns pouvoirs en forme, et ceux d'Utrecht s'apperçurent bientôt qu'on ne vouloit qu'endormir leur vigilance et leur faire perdre un temps précieux, en sorte que ces conférences rompues presqu'aussitôt qu'elles avoient été nouées, étoient restées absolument sans effet.

On s'étoit également attendu que les états de la province refuseroient leur sanction à l'abolition de l'ancien réglement. Ces états avoient une composition extrêmement vicieuse : ils étoient formés de l'ordre équestre, du clergé et des villes. Les villes au nombre de cinq, savoir : Utrecht, Amersfort, Wyck, Rhecnen et Montfort, ne formoient qu'une seule voix ; chacun des deux ordres avoit la

1787. sienne ; ainsi, les états se formant de trois voix, il suffisoit que les deux ordres privilégiés fussent d'accord (et ils l'étoient toujours), pour gouverner la province à leur gré. Le vice de cette forme se rend bien plus sensible encore, quand on songe que l'ordre équestre se réduisoit à une douzaine de nobles, et celui du clergé à un nombre au moins aussi foible. Ces deux ordres quittèrent Utrecht à cette époque et se retirèrent à Amersfort, sous la protection de quelques troupes que le prince avoit placées dans cette ville, et ils continuèrent à se regarder comme états d'Utrecht, quoique l'absence des députés des villes rendît leur assemblée absolument inconstitutionnelle.

Malgré cette séparation, l'ancien réglement n'en étoit pas moins aboli, et l'exemple donné par la province d'Utrecht ne pouvoit pas rester sans effet dans les deux autres qui restoient soumises à ce réglement oppressif. Ce fut la Gueldre même qui entra d'abord dans la carrière, et ses efforts, pour se soustraire à la tyrannie, amenèrent des scènes sérieuses dans lesquelles le stathouder, substituant, pour la première fois, la violence ouverte à la raison, donna en quelque sorte

le

le signal de la guerre civile, et provoqua, 1787.
de la part des états de Hollande, des résolutions qui, suivant toutes les probabilités, devoient le conduire à sa perte.

La Gueldre alors étoit devenue le vrai siége de la puissance stathoudérienne. Une noblesse nombreuse et en général peu riche, avoit besoin de la faveur du prince pour se procurer les richesses et la distinction; aussi la cour du prince en étoit peuplée; les charges et places lucratives lui étoient dévolues; Guillaume ne savoit rien lui refuser, et ses grâces lui étoient payées par un dévouement servile qui ne connoissoit pas de bornes, et dans l'occasion alloit au fanatisme le plus insensé. On peut juger de l'étendue et de la solidité du pouvoir stathoudérien sur les états d'une province où il avoit de pareils soutiens.

Cependant, cette excessive partialité n'étoit pas tellement universelle qu'il ne se trouvât encore parmi les régens quelques ames généreuses qui, refusant de fléchir le genou devant l'idole, et mandataires fidèles du peuple qu'ils représentoient, osoient soutenir ses droits avec le courage et l'intrépidité de la vertu, et faire entendre la voix de la justice

1787. au milieu de la corruption, sans s'effrayer des dangers auxquels leur noble conduite les exposoit contre une nombreuse et violente majorité. La famille des *Capellen* étoit distinguée, entre toutes les autres, par son incorruptible fermeté : le peuple n'eut jamais un défenseur plus constant, toutes les fois que ses réclamations étoient justes, ni le stathouder un adversaire plus inflexible, toutes les fois que ses prétentions dépassoient la ligne de la constitution.

D'un autre côté, l'esprit de patriotisme et de liberté se montroit dans les villes parmi la saine bourgeoisie, avec d'autant plus de force, qu'il étoit plus tyranniquement comprimé. On écrivoit, on faisoit parvenir aux états des adresses signées par des milliers de bourgeois, et qui ne permettoient pas de douter qu'elles ne fussent l'expression du vœu général de la province. Elles se succédoient avec une telle rapidité et arrivoient de tant de côtés à-la-fois, que les états, sans doute embarrassés et craignant de ne pouvoir résister à la longue, publièrent enfin une résolution qui supprimoit la liberté de la presse et défendoit aux bourgeoisies d'adresser en corps des requêtes au souverain.

C'étoit une violation ouverte des droits les plus inaliénables de la nation; c'étoit le comble du despotisme : mais telle étoit la puissance absolue de Guillaume V, dans cette province, que sa volonté n'y trouvoit que rarement une résistance le plus souvent inutile. 1787.

Cependant, à cette époque, elle en éprouva de la part des deux villes d'Elbourg et d'Hattem; la première refusa absolument de publier la résolution des états contre la liberté de la presse et la faculté des bourgeoisies, de s'adresser en corps par des requêtes au souverain. Celle d'Hattem résista à un ordre émané plus directement encore du stathouder. Ce prince avoit conféré à un simple soldat de ses gardes-du-corps, la place de bourgmestre de cette ville, qui se crut outragée par un pareil choix. Elle n'y apperçut que le plus insigne abus de l'autorité, une marque du plus intolérable mépris, et rien ne put la déterminer à recevoir un semblable personnage pour le premier de ses magistrats.

C'étoit deux fort petites villes qu'Elbourg et Hattem; mais il n'y a pas de villes petites dans un état libre par sa constitution. Les

1787 états se trouvèrent très-offensés et partagèrent le ressentiment personnel du prince qui, sur leur réquisition, se disposa à envoyer, sans délai, des troupes contre les deux villes réfractaires.

Cette nouvelle arriva promptement à la Haye, où elle éveilla une très-vive sollicitude et provoqua une séance extraordinaire, dont l'objet devoit être de délibérer sur le danger qui menaçoit la liberté publique. Un sujet aussi grave maintenoit l'assemblée dans un silence profond. Elle reçut encore un caractère plus auguste d'une forme qui s'observa ce jour-là, qui ne s'employoit que rarement et dans des cas urgens, et qui annonçoit toujours qu'on alloit s'occuper d'objets grands, et immédiatement relatifs au salut de la république; c'étoit la lecture d'une résolution prise en 1663, par le grand pensionnaire Dewitt, par laquelle chaque membre étoit autorisé à émettre franchement et librement son vœu, quel qu'il fût, sans qu'il fût permis de l'inquiéter ensuite sur ce fait, sous peine de se rendre coupable envers le souverain.

Après cette formalité, Gislaer prit la parole, et dans un discours éloquent et étendu, présenta le tableau de la conduite du sta-

thouder depuis 1766, et démontra que la crise violente où se trouvoit la république étoit entièrement l'ouvrage de ce prince; il prouvoit également que les troubles actuels de la province de Gueldre n'avoient pas une autre source, par la composition des états dont les membres étoient presque tous des officiers de sa cour, ou des gens attachés à sa personne, par les places qu'ils tenoient de lui, tandis que les régences des villes étoient toujours et par-tout des magistrats de son choix, etc., etc., et il concluoit par trois propositions : 1787.

1°. D'écrire aux états de Gueldre pour les exhorter à se désister de toute mesure de violence, et prévenir la nécessité où se verroit la province de Hollande de s'occuper des moyens de défendre la liberté publique ;

2°. Ecrire aux quatre autres provinces pour les engager à se joindre à la Hollande, dans les mesures communes relatives au maintien de la tranquillité publique, et sur-tout à empêcher, par des ordres précis, que les troupes, à leur répartition[1], fussent employées contre les citoyens de la république ;

[1] L'usage étoit alors d'assigner à chaque province en particulier, à raison de sa population et de sa richesse,

1787. 3°. Ecrire au prince pour l'exhorter à mériter les applaudissemens de la nation, en mettant aux agitations de la patrie un terme qui dépendoit uniquement de sa volonté, en lui déclarant que s'il persistoit dans les moyens de force, au risque d'entraîner l'état dans une guerre civile, les états de Hollande se verroient dans la nécessité de le suspendre de l'exercice de toutes ses charges et dignités dans leur province.

De ces trois points, les deux premiers furent adoptés sur-le-champ à l'unanimité. Le troisième le fut également par quinze villes, et pris *ad referendum* par les trois autres, qui furent Amsterdam, Delft et la Brille,

un certain nombre de régimens de toutes armes qui composoient la totalité de l'armée. Les états-généraux faisoient cette répartition, en vertu de laquelle chaque province restoit exclusivement chargée du paiement des régimens qui lui étoient échus, de là l'expression que tel régiment étoit à la répartition de telle province. La plus forte de ces répartitions étoit celle de la Hollande qui, dans la masse des dépenses de l'union, contribuoit dans le rapport de 60 pour $\frac{0}{0}$. Chaque province se trouvoit par là maîtresse des troupes à sa répartition, puisque c'étoit elle qui payoit, sans quoi le pouvoir du capitaine-général n'auroit point connu de limites.

dont le consentement arriva dès le lendemain, 1787.
et la résolution fut prise immédiatement.

Quelque promptitude qu'on eût apportée dans cette délibération, la résolution fut encore trop tardive, et tout étoit consommé dans le temps même qu'on étoit occupé à rédiger la lettre au prince : elle avoit été projetée le 4 septembre, et dès le 6, les nouvelles désastreuses de la Gueldre arrivèrent à la Haye.

Guillaume V avoit fait partir de son château de Loo quelques régimens qui s'avancèrent sur Elbourg, avec l'artillerie nécessaire pour en former le siége, mais l'événement rendit cet appareil inutile. Au premier avis qui parvint à cette ville, de la marche des troupes, les habitans, hors d'état de résister à la force, et cependant trop animés par l'enthousiasme de la liberté pour courber lâchement la tête sous le joug, prirent unanimement la résolution d'abandonner la ville. Ce parti, extrême et généreux, reçut son exécution sur-le-champ. Femmes, enfans, vieillards et soldats, tous abandonnèrent leur sol natal, tous s'embarquèrent avec leurs effets et se réfugièrent à Campon, ville de l'Over-Yssel, située de l'autre côté de l'Yssel; en sorte que

1787. les régimens ne trouvèrent à leur arrivée que la solitude profonde et le silence du désert.

Qu'on se représente, si on le peut, l'effet terrible que dut produire cet événement accompagné de toutes ces circonstances, sur des esprits républicains que la cause de la liberté tenoit en fermentation déjà depuis si long-temps; le degré d'intérêt et de commisération qu'inspiroit cette foule déplorable d'habitans de tout âge et de tout sexe qui venoient présenter le spectacle de leur misère à leurs voisins et confédérés, en leur demandant un asyle contre la persécution; et enfin le mouvement d'indignation qui dut être excité et ressenti de toutes parts, contre un prince qu'on voyoit soutenir les prétentions de l'orgueil par les moyens de la violence, et déployer lâchement l'appareil de la guerre contre deux malheureuses petites villes dont il connoissoit la foiblesse et le dénuement absolu de tout moyen de résistance!

Après l'occupation d'Elbourg, les troupes stathoudériennes se portèrent sur Hattem. Les habitans de cette ville ne suivirent pas l'exemple de ceux d'Elbourg, et voulurent ten-

ter une défense impossible sous tous les rapports. Le général stathoudérien, Spengler, fit pointer le canon sur la porte qui sauta bientôt, et la ville fut prise après une courte résistance, dans laquelle périrent quelques habitans et quelques soldats stathoudériens. On eut le temps, cependant, de sauver les femmes, les enfans, les vieillards et même un grand nombre d'habitans avec d'autant plus de facilité, que la ville n'est séparée de la province d'Over-Yssel que par la rivière d'Yssel qui baigne ses murs. 1787.

Ces événemens influèrent sur la forme à donner à la lettre qui devoit être adressée au prince suivant la résolution. Les circonstances n'étant plus les mêmes, les états de Hollande prirent un langage différent, et se bornèrent à le requérir de se désister incessamment des mesures violentes qu'il avoit prises contre les citoyens de la république, et à le prévenir que s'il refusoit, les états le suspendroient de l'exercice de toutes ses charges dans leur province. On lui fixa le terme de vingt-quatre heures pour se déterminer et répondre. Cette réponse ne se fit pas attendre long-temps, et fut telle qu'on l'avoit prévu. Le prince disoit que ses sentimens sur les

1787. moyens de violence et ceux de la conciliation, étoient assez connus, ainsi que la préférence qu'il donneroit toujours aux derniers sur les premiers, auxquels il n'avoit recours que dans les cas où les voies conciliatrices étoient devenues insuffisantes; qu'il n'avoit fait marcher qu'à regret des troupes contre Elbourg et Hattem; mais qu'il en avoit reçu l'ordre des états de Gueldre, et qu'en sa qualité de capitaine-général de cette province, il n'avoit pu se dispenser d'obéir.

Ainsi le prince étoit extérieurement couvert par les formes constitutionnelles, et les puissances étrangères qui n'auroient pas bien connu les abus et la véritable situation des affaires, pouvoient s'y méprendre et croire que la raison étoit entièrement de son côté. Mais ceux qui connoissoient la composition des états de Gueldre et la dépendance étroite où l'amour des places et de l'argent les mettoit de la cour stathoudérienne, ceux-là jugeoient fort différemment, et savoient bien que, par une collusion scandaleuse, lorsque les états ordonnoient au prince, c'étoit le prince qui ordonnoit au prince.

Cette pétition de principe pouvoit égarer les patriotes hollandais moins que les autres; et

les stathoudériens eux-mêmes connoissoient 1787.
très-bien le vice intérieur de la réponse, mais il leur suffisoit qu'elle eût une simple apparence de régularité pour persévérer dans leur systême. Ainsi, la démarche de la province de Hollande se trouvant éludée de la part du prince, elle se vit dans la nécessité de suivre des mesures de sévérité, et de chercher tous les moyens d'arrêter le cours des entreprises du prince contre la liberté de la république.

La connoissance qu'on avoit du caractère et des intentions du stathouder n'avoit pas permis à la Hollande d'attendre au dernier moment pour prendre ses précautions contre le danger qui la menaçoit. Ce n'étoit pas assez d'avoir défendu au prince d'employer les régimens à sa répartition contre les citoyens; exemple qui avoit été suivi par l'Over-Yssel, la Groningue et même la Zélande, province de tout temps dévouée aux stathouders; elle sentit le besoin de retirer dans son intérieur toutes ses troupes disséminées dans les autres provinces et dans la généralité. Elle avoit donc ordonné au prince de leur envoyer les patentes nécessaires pour les faire entrer sur le territoire de la Hollande; et Guillaume,

1787. après avoir tenté de se soustraire à cet ordre, s'étoit vu dans la nécessité de s'y conformer.

Bientôt après l'affaire des villes d'Elbourg et Hattem étoit arrivée, et le prince ne montrant aucune disposition de renoncer aux moyens de force; toutes les apparences faisant craindre au contraire que les scènes de Gueldre ne se renouvelassent contre les petites villes de la province d'Utrecht; les états de Hollande procédèrent enfin à la suspension provisoire du prince dans ses fonctions de capitaine-général.

La proposition en fut faite à la séance du 22 septembre, et les délibérations ne furent pas longues. Elle passa à la majorité de seize villes contre deux, savoir: Hoorn et la Brille; encore celle-ci se borna-t-elle à déclarer simplement qu'elle ne concourroit point à la résolution, et vouloit rester dans une exacte neutralité. Amsterdam, dont la défection avoit embarrassé les patriotes quelques mois auparavant dans l'affaire du commandement de la Haye, avoit bien changé depuis cette époque. Cette ville importante revenue à ses premiers principes, se montra dans cette occasion beaucoup plus ardente que les autres, et demandoit que la résolution fût motivée sur

les attentats sans exemple du prince et l'emploi détestable qu'il faisoit de la force armée. Les autres villes, plus calmes, rejetèrent cet amendement. 1787.

Ainsi l'épée se trouva tirée des deux côtés, et la Hollande commença à se couvrir du côté de la Gueldre et d'Utrecht, en établissant un cordon dont le quartier-général étoit à la forteresse de Woerden, précisément à la frontière et éloignée seulement de quelques lieues de la ville d'Utrecht.

Le grand Frédéric n'étoit plus. Sa mort, qui fut une calamité pour la Prusse et pour l'Europe, devint un événement heureux pour le parti stathoudérien. On savoit que ce grand homme, uniquement occupé de rendre son pays florissant au-dedans, et respecté au-dehors, n'attachoit aucune importance aux querelles qui divisoient la Hollande, ni aux prétentions du stathouder son neveu. Il se bornoit aux bons offices, à quelques représentations faites de temps en temps aux états, et il est probable que, fatigué de ces tracasseries, il auroit lui-même concerté avec la France un arrangement quelconque, auquel le prince auroit été obligé de se soumettre.

Son successeur ouvroit un champ nouveau

1787. aux espérances stathoudériennes. La princesse, négligée par son oncle, se flattoit d'un crédit infiniment plus étendu auprès de son frère, et ne se trompoit pas, Hertzberg, dont l'importance étoit à-peu-près nulle auprès d'un roi qui ne laissoit rien à faire à ses ministres, entroit dans une carrière nouvelle, et devenoit un personnage principal auprès d'un prince ennemi des affaires, livré entièrement à ses plaisirs, et qui ne demandoit pas mieux que de se débarrasser sur un ministre du poids des occupations attachées à la royauté.

L'intervention de la cour de Berlin, dans les troubles de la république hollandaise, changea donc entièrement de caractère à cette époque, et Hertzberg essaya sa nouvelle autorité par l'envoi d'un ministre extraordinaire à la Haye. Son choix se fixa sur le comte de Goertz, négociateur expérimenté, connu depuis long-temps par des missions délicates et difficiles qui lui avoient été confiées par le grand Frédéric, et qu'il avoit remplies à la satisfaction de ce prince, homme d'une imagination trop ardente peut-être, mais irréprochable dans ses mœurs, noble dans son caractère, vertueux par principe, et scrupuleusement attaché à ses devoirs.

Ce ministre, accoutumé de longue main à 1787.
ne régler sa conduite politique que sur les ordres exprès de sa cour, débuta, dans sa mission, d'une manière qui décela promptement aux observateurs la nature des instructions dont il étoit chargé, et des intentions du cabinet où elles avoient été rédigées. Communément les lettres de créances ne sont qu'une pièce de forme, nécessaire sans doute pour constater authentiquement, aux yeux d'une puissance, le caractère public dont on a revêtu le personnage qu'on lui envoie, mais qui, d'ailleurs, se borne à cette annonce et ne renferme aucun détail ni discussion sur l'objet même de la mission. Celle du comte de Goertz s'écartoit beaucoup de cette simplicité, et devint à la Haye l'objet d'une censure amère et d'un mécontentement universel de la part des républicains. Ils se trouvèrent scandalisés de l'espèce de violence que le nouveau monarque paroissoit vouloir faire à la république, en entrant si avant et sans y être invité, dans des discussions qui n'appartenoient qu'à son régime intérieur. Ils étoient choqués que la cour de Berlin offrît sa *médiation*, lorsqu'il est de principe qu'une *médiation* n'a lieu qu'entre

1787. deux souverains, et que la république ne pouvoit en reconnoître entr'elle et son premier sujet. Ils étoient révoltés que les résolutions sévères, provoquées par les égaremens du prince, fussent appelées dans la créditive des *oppressions inouies innocemment souffertes par le prince*, et ils demandoient comment, dans le cas même où il seroit possible d'admettre une médiation, on auroit pu la déférer au roi de Prusse, qui commençoit par trancher la question, en mettant d'avance tout le tort du côté de la république et toute la raison du côté du prince.

Il est très-probable qu'Hertzberg, dont le mérite réel n'égaloit pas la vanité, s'étoit fait un point d'honneur de s'écarter des voies du grand Frédéric, regardoit au fond les provinces patriotes comme des rebelles qu'il vouloit faire rentrer dans le devoir, et auxquelles il falloit faire entendre le langage comminatoire plutôt que celui de la conciliation. Il est également probable que c'est sur ces principes qu'il prescrivit au comte de Goertz la conduite qu'il devoit tenir en Hollande, et rédigea ses instructions, auxquelles celui-ci se conforma avec la plus grande exactitude.

Avec

Avec un pareil guide, il ne pouvoit faire que des fautes ; ainsi, le prétendu conciliateur se livra sur-le-champ au chevalier Harris (aujourd'hui lord Malmesbury), homme aimable et séduisant, mais ennemi décidé de la France, ennemi des républicains hollandais, par la seule raison qu'ils étoient protégés par elle ; ame et appui du parti stathoudérien, par la seule raison que ce parti lui étoit diamétralement opposé. Ce sentiment d'aversion contre la France étoit donc le régulateur de toutes ses affections ; indifférent au fond de son ame, entre les deux partis qui divisoient la république, il se seroit infailliblement réuni aux patriotes contre le stathouder, si ceux-ci lui avoient laissé l'espérance de le seconder dans ses sentimens contre la France, et de se conduire par son impulsion : du reste, fécond en ressource et très-indifférent sur le choix de ses moyens. Tel étoit le chevalier Harris, devenu le confident et le conseil du comte de Goertz. Il s'abstint de toute liaison avec les patriotes, pour se livrer aux stathoudériens exclusivement ; et si en arrivant il avoit fait une visite au grand pensionnaire, ç'avoit été une simple visite commandée par l'étiquette ; et depuis ce temps 1787.

1787. il n'y étoit pas retourné. Son langage étoit sans mesure, et il se rendoit tellement propres les intérêts du prince, et les lioit tellement à l'honneur de la Prusse, qu'il traitoit d'insulte faite au roi la résolution qui suspendoit Guillaume V dans ses fonctions de capitaine-général de la province de Hollande. Ainsi, pendant long-temps, sa présence en Hollande ne produisit d'autre effet que d'embrouiller les affaires de plus en plus.

Si la cour de Berlin fût restée simple spectatrice, ou que son intervention, dépouillée de tout esprit de partialité, se fût bornée, envers le prince, à une déclaration qu'on l'appuieroit puissamment dans le cas où il seroit attaqué dans les prérogatives du stathoudérat accordées par la constitution, et reconnues par sa commission, mais qu'on l'abandonneroit à lui-même dans toutes les prétentions abusives qui n'avoient, en leur faveur, qu'un usage plus ou moins ancien, il est certain que les choses se seroient arrangées d'elles-mêmes par le besoin général du repos, et l'insuffisance des moyens qui restoient au stathouder pour le troubler.

En effet, la province de Hollande avoit à sa disposition les troupes à sa répartition.

Le prince avoit reçu des provinces de Frise, 1787.
Groningue, Over-Yssel, et même de la Zélande, défense d'employer les leurs contre les citoyens de la république; en sorte qu'il ne pouvoit disposer que de celles de la Gueldre et de l'Utrecht; encore est-il à remarquer, par rapport à cette dernière province, que depuis la scission des états, et l'établissement des ordres du clergé et de la noblesse à Amersfort, la ville d'Utrecht avoit fermé sa caisse et ne payoit plus les troupes de la province; et comme elle contribuoit aux dépenses publiques à raison de 80 pour 100, le fardeau retomboit en entier sur ces ordres et sur la ville d'Amersfort, qui devoient bientôt se trouver dans la nécessité de licencier ces régimens faute de moyens pour les solder.

L'armée stathoudérienne, ainsi réduite aux régimens gueldrois, ne s'élevoit pas à plus de quatre à cinq mille hommes, et ne pouvoit balancer un instant la force de la province de Hollande, dont les troupes étoient encore fortifiées par de nombreux corps francs. Guillaume auroit pu fonder quelques espérances sur les régimens suisses qui se trouvoient au service de la république, et

1787. lui auroient fourni d'excellentes troupes ; mais les patriotes avoient prévu le cas, et à la sollicitation de la France, le canton de Berne, auquel appartenoit la plus grande partie de ces corps, voulut qu'ils restassent neutres dans la querelle ; et, en leur ordonnant de n'obéir qu'aux états-généraux et non à ceux d'une province en particulier, elle leur défendit d'agir dans les dissentions intérieures de la république. Dès-lors ils ne purent être considérés comme un appui du stathouder et de son parti.

Guillaume, de son côté, avoit cherché à diminuer les forces de la province de Hollande, en faisant licencier la légion de Salm. Quelques mois auparavant, l'esprit d'économie avoit porté la Hollande à demander le licenciement d'un certain nombre de légions étrangères qui étoient au service de la république, parmi lesquelles étoit celle de Maillebois, et cette réforme n'avoit souffert aucune difficulté ; mais on avoit fait une exception en faveur de la légion de Salm, ouvertement déclarée pour le parti républicain. Guillaume, qui n'ignoroit pas ces dispositions, revint contre l'exception, demanda qu'elle fût réformée comme les autres, et les états-généraux ac-

cueillirent cette demande. Mais comme les 1787.
quatre cinquièmes de ce corps se trouvoient à la répartition de la Hollande, elle les conserva à sa solde, et la réforme ne put tomber que sur l'autre cinquième. Ainsi, la somme des forces, de l'un et de l'autre côté, restoit toujours sensiblement dans le même rapport, et la cause stathoudérienne ne pouvoit réussir si la Prusse ne l'appuyoit par des moyens violens. De là tous les efforts pour égarer la cour de Berlin par des rapports infidèles, exagérés ou atténués, et le soin de confondre perpétuellement les prérogatives accidentelles révocables à la volonté de la Hollande, mais que Guillaume vouloit conserver, avec les prérogatives constitutionnelles et véritablement inhérentes à sa dignité, que les républicains ne songeoient pas à détruire. Hertzberg, qui paroît avoir bien peu connu la constitution hollandaise, croyoit fermement que toutes ces prérogatives, sans exception, appartenoient également à l'essence du stathoudérat; et il avoit tellement inculqué cette idée au comte de Goertz, que celui-ci, de très-bonne foi, demandoit si on pensoit que le grand Frédéric eût jamais consenti à donner une princesse de Prusse en mariage à un

1787. simple stathouder de Hollande, si l'autorité de celui-ci n'avoit pas été relevée par le privilége résultant du réglement de 1674.

Il étoit absolument impossible que la cour de Berlin, en restant ainsi dans l'extrême, pût jamais amener les choses à des termes de conciliation. Il falloit négocier avec Utrecht, qui, après l'abolition du réglement de 1674, s'étoit mise en état de défense, sur l'avis que le prince songeoit à le rétablir par la voie des armes et avec Amersfort; où le prince avoit envoyé deux régimens pour protéger l'ordre équestre et l'ordre du clergé, qui s'y étoient retirés. On consentoit bien, de part et d'autre, à renvoyer le même jour Amersfort ses régimens, et Utrecht les corps francs, qui avoient accouru en foule à sa défense; mais Amersfort exigeoit, pour second point préliminaire, et avant d'entamer aucune discussion; qu'Utrecht déposât ses nouveaux magistrats, et cette ville s'y refusoit absolument.

Il falloit négocier avec la province de Hollande sur le commandement de la Haye et le réglement de 1674, et encore sur un autre point extrêmement délicat. Le prince, dans des écrits adressés aux états de Hollande

même, avoit solemnellement déclaré qu'il 1787.
regardoit comme *illégales* et *non avenues* les résolutions prises contre lui. Ces résolutions étoient en règle, puisqu'une résolution supposoit nécessairement la majorité, et d'ailleurs on a vu que quelques-unes avoient passé à l'unanimité des villes, et beaucoup d'autres à la majorité de seize contre deux. Ainsi, le prince, en frappant de nullité des résolutions du souverain, par un acte simple de sa volonté propre, remettoit évidemment en problême la souveraineté de la province de Hollande, ou se plaçoit au-dessus d'elle. Les états étoient violemment irrités de cette injurieuse déclaration, et paroissoient déterminés à n'entendre aucune proposition, si le prince ne s'expliquoit pas nettement sur ce point par une reconnoissance expresse de la souveraineté de la province. L'affaire étoit d'autant plus grave, qu'elle avoit été précédée par celle des malheureuses villes d'Elbourg et Hattem, dont le souvenir, sans cesse rappelé par les secours journaliers que la Hollande fournissoit à ses habitans, soulevoit la république entière d'indignation. Mais, d'un autre côté, comment espérer de ployer à une démarche humiliante, pour son amour-propre,

1787. un prince qui, jusqu'alors, n'avoit admis aucun tempérament sur aucun des points en contestation ?

Stathoudériens et républicains, tous étoient dans un mouvement perpétuel ; les propositions se succédoient avec autant de rapidité que peu d'effet. Les régens de Gueldre montroient quelques dispositions à s'entendre sur le réglement. Chacun d'eux, pris en particulier, convenoit franchement qu'il étoit radicalement vicieux ; mais lorsqu'ils étoient rassemblés, l'inflexibilité connue de Guillaume les arrêtoit, aucun n'osoit faire la première proposition, pour ne pas attirer sur sa tête le courroux d'un prince dont leur fortune actuelle dépendoit entièrement.

La confusion s'augmentoit encore par la position singulière des états-généraux. La Hollande, l'Over-Yssel et la Groningue formoient un parti. La Gueldre, la Frise et la Zélande soutenoient le stathouder. C'étoit donc trois voix contre trois. Restoit la province d'Utrecht, qui auroit mis la majorité d'un côté ou de l'autre ; mais cette province n'avoit plus d'états ni à Amersfort, où se trouvoient les deux ordres, sans les députations de la majorité des villes, ni dans

Utrecht, où se trouvoit la majorité des députations des villes, mais sans les deux ordres. 1787.
La députation de la province aux états-généraux n'étoit donc plus légitime, puisque les états, source de ses pouvoirs, avoient cessé d'exister, et dans le fond, tout ce qui se faisoit aux états-généraux ne présentoit plus de régularité. Cependant, par un abus que la Hollande négligea trop, on continua de compter la voix d'Utrecht, qui, formée de députés nommés par les anciens régens, se réunissoit toujours à la Gueldre, et mettoit la majorité du côté du prince.

Cette excessive complication formoit un dédale vraiment inextricable, et ne présentoit aucun fil pour en trouver l'issue. L'intervention de la Prusse, égarée par ses préjugés, conduisoit droit à un bouleversement général, et l'Angleterre, par le ministère du chevalier Harris, accéléroit le moment de la catastrophe.

La France ne pouvoit se cacher que son alliance avec la république étoit destinée à ne plus devenir qu'un mot vide de sens au moment où les républicains succomberoient dans leurs efforts pour le maintien de la liberté. Elle ne pouvoit non plus ignorer que

1787. l'influence prussienne, en Hollande, si elle étoit calculée de manière à n'être qu'un instrument entre les mains du stathouder contre les patriotes, lui deviendroit aussi funeste que celle de l'Angleterre. Elle sentit donc combien il étoit nécessaire de traiter elle-même directement les affaires de Hollande avec le ministère de Berlin, de le guérir de ses préjugés en l'éclairant sur les faits, et de travailler de concert à rendre la paix à la république, et rétablir la conoorde entre les deux partis, sans demander au prince d'autres sacrifices que ceux qui seroient exigés par la raison, la justice et la nature de la constitution.

Le comte d'Esterno, ministre de France à Berlin, fut chargé d'ouvrir et de suivre cette opération : dans le même temps, le cabinet de Versailles envoya à la Haye un ministre extraordinaire, avec des pouvoirs fort étendus, pour soulager l'ambassadeur accablé par les travaux d'une mission qui devenoit plus épineuse de jour en jour; car telles étoient la nature et la complication des affaires, que prenant une face nouvelle à chaque nouvel événement, elles ne présentoient plus aucun point fixe sur lequel il fût possible d'asseoir

une négociation; en sorte qu'il ne restoit plus qu'à s'abandonner aux événemens et aller, pour ainsi dire, au jour le jour. Le choix du comte de Vergennes se fixa sur Rainneval, qui remplissoit, depuis long-temps et avec une grande distinction, la place très-importante alors de chef de bureau, ou premier commis des affaires étrangères, et qui avoit mérité et obtenu toute la confiance du ministre. 1787.

La cour de Berlin reçut tous les éclaircissemens que le comte d'Esterno avoit ordre de lui communiquer, et dès-lors elle parut changer de système. Plus éclairée, elle abandonna le ton absolu et comminatoire, montra des dispositions pour admettre le concours de la France dans l'œuvre de la conciliation, et ne pas rejeter, sans distinction, toutes les demandes des républicains, et envoya des instructions beaucoup plus modérées au comte de Goertz, qui, de son côté, apporta les mêmes modifications dans son plan de conduite politique.

On commençoit donc à se rapprocher; c'étoit déjà un pas vers la conciliation. Les propositions du parti républicain portoient particulièrement sur le droit de patentes,

1787. sur le réglement de 1674, sur le commandement de la Haye. Les patriotes ne songeoient aucunement à détruire le stathoudérat; ils vouloient seulement le réduire aux seules distinctions qui lui étoient accordées par la commission. Or, cette commission, disoient-ils, n'emporte ni le commandement, ni les patentes, ni le réglement, qui sont des prérogatives tellement accidentelles, qu'elles n'ont été accordées que par des résolutions particulières, avec la clause expresse que le stathouder en jouiroit seulement *sous le bon plaisir des états*. Cette clause les rendoit donc révocables à la volonté des états. C'étoit ainsi que Guillaume IV en avoit joui, lorsque le stathoudérat lui fut conféré sous la forme héréditaire; et lorsque son fils lui succéda, sa commission portoit qu'il exerceroit sa charge sur le même pied qu'elle l'avoit été par ses ancêtres. Ces prérogatives n'appartenoient donc pas à l'essence du stathoudérat, comme le prétendoit Guillaume V, et le prétexte qu'il en étoit responsable envers ses enfans, n'étoit imaginé que pour donner un motif plausible à son opiniâtreté et déguiser les vues de son ambition.

Cependant, l'amour de la paix auroit dé-

terminé les patriotes à chercher des formes 1787.
propres à ne pas heurter violemment l'amour-propre du prince; ainsi ils consentoient à une grande modification, à la question du commandement de la garnison de la Haye, en le séparant en deux, l'un politique, qui auroit exclusivement appartenu au souverain; l'autre purement militaire, qui seroit resté, comme auparavant, au capitaine-général. Ils se seroient également relâchés sur le réglement de 1674, dont ils consentoient à conserver tous les articles qui ne portoient aucune atteinte à l'entière liberté des villes dans le choix de leurs magistrats: et certes, le stathoudérat héréditaire, ainsi dépouillé de ses abus et réduit aux simples termes de la commission, étoit encore une dignité assez importante dans la république, pour qu'un prince de Nassau ne se crût pas déshonoré de l'occuper.

Cette doctrine étoit pleine de raison; elle étoit conservatrice de la constitution dont les républicains ne vouloient pas permettre que le dépôt fût violé entre leurs mains; elle rendoit à la nation des droits imprescriptibles qu'il étoit important de ne pas remettre en problême; elle laissoit absolument intacts tous

1787. ceux dont la constitution avoit composé l'essence du stathoudérat : en élevant en même temps une barrière suffisante contre les attentats du despotisme sur la liberté, elle montroit, dans tout son jour, la pureté des intentions du parti républicain qui, en réduisant toute la contestation à un petit nombre de propositions, aussi simples et aussi modérées, prouvoit assez clairement que sa marche n'avoit été tracée que par le véritable intérêt de la chose publique, et sans aucun mélange de considérations personnelles ou d'animosité particulière contre le chef de la maison d'Orange.

Le comte de Goertz n'étoit plus enchaîné par les instructions vicieuses qu'il avoit reçues à son départ de Berlin. Libre désormais de traiter avec les patriotes, d'écouter leurs propositions, de les peser dans la balance de l'équité et de s'abandonner à la rectitude de ses idées, rien ne pouvoit lui être plus agréable que de trouver, dans les chefs du parti républicain, une disposition si prochaine et si franche à la conciliation. Leurs propositions lui parurent raisonnables et présenter des bases sur lesquelles on pouvoit opérer avec quelqu'espérance de succès; son amour-

propre étoit flatté de l'idée qu'une grande 1787.
république et une maison chère à son roi, pourroient lui devoir bientôt leur tranquillité et leur harmonie, et cet amour-propre étoit sans doute celui d'un homme vertueux.

Dans cette espérance, il partit pour Nimègue, et rendit compte de l'état des choses et des conditions dont les états de Hollande faisoient dépendre le retour à l'ordre et la réconciliation sincère de tous les partis. Jamais les amis de la république ne s'étoient crus si près d'un dénouement heureux, et jamais leur vœu ne fut trompé d'une manière plus étrange et plus péremptoire. Guillaume V se refusa entièrement aux termes d'accommodement qui lui étoient présentés; il exigea que les états de Hollande reconnussent leurs erreurs; qu'ils le réintégrassent préliminairement et sans aucune condition dans sa charge de capitaine-général, et dans le commandement indéfini de la garnison de la Haye, après quoi, disoit-il, il s'occuperoit des moyens de rétablir le calme dans la république. C'étoit le langage d'un maître qui veut châtier des sujets mutins et les punir de leur esprit d'indiscipline et de rebellion.

Ce qu'il y eut de particulier, c'est que cette

1787. déclaration ne fut point livrée au comte de Goertz, dans un acte diplomatique signé par le prince. Elle fut énoncée dans une lettre que la princesse écrivit à ce ministre, comme si Guillaume avoit craint de mettre sa signature au bas d'une pièce aussi extraordinaire, destinée à paroître sous les yeux du roi de Prusse, son protecteur, qui l'exhortoit lui-même à une prompte conciliation. Quoi qu'il en soit, le comte de Goertz envoya l'original de cette réponse à la Haye et ne tarda pas à retourner à Berlin. De son côté, le négociateur français, Rainneval, dont l'opiniâtreté du stathouder détruisoit les espérances et rendoit la mission sans objet, quitta la Hollande pour aller rendre compte à Versailles du peu de succès de ses travaux. Ceci se passoit au commencement de l'année 1787.

Il étoit impossible que Guillaume comptât sur la soumission du parti républicain ; et les patriotes s'attendoient à le voir déployer les moyens de violence à la première occasion. Ils se trouvoient donc dans un état de guerre imminent, et devoient préparer aussi leurs moyens de défense.

S'ils avoient été en majorité aux états-généraux, ils étoient hors de tout danger ; mais

mais ils avoient trop négligé les moyens de 1787.
la gagner, et s'étoient trop reposés sur la force et la richesse de la province de Hollande, dont ils croyoient le concours seul capable de donner de l'efficacité aux résolutions des états-généraux; ce qui n'étoit vrai que jusqu'à un certain point. Cet objet devoit les occuper fortement.

Il falloit, en second lieu, que leur majorité aux états de Hollande devînt imperturbable dans tous les cas. On a vu plus haut que dans certaines circonstances graves, elle avoit été de seize contre trois; mais il arrivoit souvent qu'elle tomboit à dix contre neuf, et cet état étoit fort précaire. La défection d'une seule petite ville suffisoit pour les mettre en minorité, et ils en avoient l'exemple récent. Ils ne pouvoient s'affranchir de ces craintes que par quelque grande opération qui réunît à-peu-près toutes les régences dans les mêmes sentimens.

La bourgeoisie étoit très-patriote à Amsterdam : elle l'étoit devenue à Rotterdam, par l'exclusion d'un grand nombre d'individus que des circonstances extraordinaires y avoient autrefois introduits, mais qui n'avoient pas les qualités requises par les ré-

1787. glemens pour y rester. Dans l'une et l'autre de ces villes, les régens stathoudériens étoient en majorité, et c'est cette funeste majorité qu'il étoit indispensable de détruire, si on ne vouloit pas exposer le parti républicain à une ruine certaine. On y parvint par une espèce de révolution qui mérite quelques détails.

La bourgeoisie d'Amsterdam étoit, depuis long-temps, assez régulièrement organisée; une grande partie armée et divisée en plusieurs corps, dont chacun avoit son état-major, ses officiers, etc., c'étoit là les instrumens naturels de la révolution projetée que les circonstances rendoient extrêmement urgente. Voici en effet ce qui s'étoit passé.

La ville de Harlem avoit porté aux états de Hollande une proposition dont le but étoit d'examiner s'il ne convenoit pas d'accorder au peuple un certain degré d'influence dans les affaires, et cette proposition étant adoptée par une majorité foible, on avoit décidé de former une commission pour s'occuper de cette question. L'aristocratie fut effrayée, mais la bourgeoisie d'Amsterdam entra avec chaleur dans cette mesure, et demanda hautement à la régence de se former prompte-

ment en assemblée pour délibérer sur les 1787.
mesures relatives à cette commission. La bourgeoisie, simple et franche dans ses procédés, fut complétement jouée par ceux de ses régens voués à la cour stathoudérienne et consommés dans l'usage de la plus profonde intrigue.

Il leur importoit beaucoup d'éluder cette assemblée dans laquelle ils craignoient de se voir entraînés plus loin qu'ils n'auroient voulu. Ils en représentèrent l'inutilité à la bourgeoisie, et avec l'apparence de la candeur et d'un entier abandon, ils la prièrent de nommer elle-même celui des régens qu'elle désiroit pour député à la commission. En promettant solemnellement de faire adopter son choix au conseil, la bourgeoisie calmée, demanda un membre quelconque de la minorité du conseil, sans désigner personne en particulier. Alors les régens lui proposèrent M. Abbema[1], qu'ils savoient lui être extrêmement agréable, et le conseil confirma immédiatement cette nomination. La bourgeoisie dès-lors cessa d'insister sur l'assemblée.

Cependant, les régens eurent bientôt détruit d'une main ce qu'ils avoient donné de

[1] C'est lui que nous avons vu depuis à Paris.

1787. l'autre. Ils envoyèrent à la Haye trois nouveaux députés aux états de Hollande pour s'adjoindre aux deux qui formoient la députation ordinaire. Ces trois nouveaux étoient: MM. Muilman, Munter et Van-der-Goes, tous stathoudériens déterminés; en sorte que le suffrage d'Amsterdam se trouvant alors composé de cinq voix, les régens en étoient absolument les maîtres. Les trois reçurent l'instruction de se réunir aux deux anciens dans la demande de M. Abbema pour membre de la commission, mais sur tout le reste, d'opiner avec l'ordre équestre.

Les états étant assemblés et la délibération ouverte, Dort et Harlem demandèrent d'abord que la commission fût restreinte à sept ou neuf membres qu'on choisiroit parmi les personnages les plus distingués par leur sagesse et leurs lumières; et sur-le-champ, le corps des nobles ouvroit l'avis que chaque ville fournît un commissaire, ainsi que l'ordre équestre. On alla aux voix, et la ville d'Amsterdam se rangeant du côté des nobles, ainsi que les neuf villes qui opinoient habituellement avec eux, leur avis se trouva appuyé par une majorité de dix contre neuf. La même chose arriva quand il fallut choisir le com-

missaire de chaque ville en particulier. Les nobles proposèrent d'abord M. Abbema pour la ville d'Amsterdam, comme ils en étoient convenus, sans doute, avec les trois nouveaux députés; autrement, ce n'est sûrement pas sur lui qu'ils auroient jeté les yeux; mais les dix-huit autres furent choisis d'une manière tout-à-fait extravagante et dérisoire. C'étoit des stathoudériens fougueux, et tellement connus par leur incapacité, qu'il étoit impossible d'en espérer un travail et un rapport quelconque sur cette matière. 1787.

L'astuce des régens d'Amsterdam produisit ainsi deux effets au lieu d'un. La proposition importante de la ville d'Harlem resta éludée par le fait, et les patriotes retombèrent en minorité aux états, deux maux qui exigeoient un prompt remède.

Le moment étoit favorable. La bourgeoisie depuis quelque temps se choisissoit, à l'exemple d'Utrecht, un certain nombre de constitués chargés de faire valoir ses droits auprès du conseil, et de donner à son influence une action plus simple et moins embarrassante. Les nominations venoient de se terminer. Des cinq colonels qui commandoient la bourgeoisie armée, celui qui se trouvoit en exer-

1787. cice étoit sincèrement dévoué à la cause de la liberté, et les quatre autres, sur qui s'étoient élevés quelques soupçons, cherchoient à les dissiper. Il ne s'agissoit donc plus que d'imprimer le premier mouvement à cette grande machine pour arriver à la réforme du conseil. Les choses étoient également prêtes à Rotterdam, et telle étoit la liaison des affaires entre ces deux villes, que l'exemple de l'une entraînoit l'autre immédiatement et presque nécessairement.

Mais qui des deux devoit donner l'exemple à l'autre? Ce qui nous paroît si simple aujourd'hui, parce que ces événemens sont loin de nous, se montroit alors hérissé de difficultés de toute espèce à des gens qui alloient livrer leur sûreté personnelle au hasard. La réflexion, en leur découvrant, et sûrement aussi en leur exagérant les dangers de l'entreprise, étoit ingénieuse à leur fournir des raisons pour attendre l'exemple et non pour le donner. Il en résultoit une indécision funeste, et le temps, si précieux dans les circonstances décisives, s'écouloit dans des discussions aussi longues qu'inutiles, au milieu desquelles l'occasion pouvoit s'échapper pour ne plus reparoître de long-temps.

Enfin, après bien des irrésolutions, Amsterdam prit son parti. Dès le 3 avril, la bourgeoisie, indignée d'avoir été trompée par ses régens dans l'affaire qui vient d'être détaillée, présenta une requête au conseil pour demander : 1°. le rappel immédiat des trois nouveaux députés aux états, *Muilman*, *Munter* et *Van-der-Goes*, comme ayant trahi le vœu général de la ville d'Amsterdam ; 2°. que les députés restans, *Van-Berker* et *Visscher*, fussent chargés, à la prochaine assemblée des états, de désavouer la conduite de ces trois députés ; 3°. enfin, la faculté d'intenter procès en temps et lieu à ces mêmes députés, comme coupables d'infidélité, et leur exclusion pour toujours de la députation d'Amsterdam aux états de Hollande. 1787.

La régence n'avoit osé refuser aucun de ces trois points ; elle avoit pris une résolution en conséquence, et avoit confirmé ce principe, que les succès de l'intrigue et de la mauvaise foi ne sont que des succès passagers, qui tournent ensuite contre ceux qui ont eu le triste courage d'employer ces odieux moyens.

Ce triomphe de la bourgeoisie avoit rendu aux patriotes la majorité aux états de Hol-

1787. lande, et démontré encore mieux la nécessité urgente de l'assurer de manière que les efforts de l'intrigue ne pussent plus la compromettre à l'avenir. Les conférences secrètes se continuèrent sans interruption ; la nuit comme le jour, tout étoit en mouvement : et comme cette affaire étoit celle de tous les amis de la liberté, les plus distingués des autres villes étoient accourus à Amsterdam pour aider leurs frères de leurs lumières et de leurs conseils. Les sociétés bourgeoises qui s'étoient formées dans ces temps, restoient perpétuellement assemblées ; tous les avis qui s'y ouvroient y étoient scrupuleusement discutés ; et après avoir examiné tous les cas possibles, et le parti à prendre dans chacun d'eux, il fut enfin décidé, dans la soirée du 20 avril, que la grande opération s'exécuteroit le lendemain.

A la veille d'une crise aussi importante, on imagine bien que personne ne ferma les yeux pendant la nuit, et ce fut un bonheur. Immédiatement après la décision, le conseil de guerre, sur qui devoit rouler la partie la plus importante de l'ouvrage, ne se trouvoit pas d'accord. Dans le grand nombre d'officiers qui le formoient, plusieurs manquoient de

fermeté, et peut-être même n'étoient pas inté- 1787.
rieurement dans des dispositions parfaitement bonnes. Il en résultoit un flottement d'opinions extrêmement dangereux dans une circonstance aussi grave, et où chaque instant étoit d'un grand prix. Ce balancement dura toute la nuit, et faisoit déjà craindre qu'on ne fût obligé de différer encore de deux jours, délai qui auroit éminemment compromis le succès de la révolution, non seulement à Amsterdam, mais encore à Rotterdam; et ce ne fut que dans la matinée que les sociétés bourgeoises parvinrent à terminer les incertitudes du conseil de guerre, et établir l'unité de plan et d'idées dans tous les esprits.

Rien n'arrêtoit plus, et dans cette même matinée du 21 avril, à onze heures, toutes les compagnies de la bourgeoisie furent rassemblées dans leurs quartiers ordinaires d'assemblée, tandis que six d'entr'elles vinrent prendre poste à l'hôtel-de-ville. Le conseil de régence étoit assemblé, et jusqu'à deux heures de l'après-midi, aucune pétition de la part de la bourgeoisie ne lui avoit été présentée; car il paroît que les têtes étant fortement échauffées dans ce moment décisif, on n'é-

1787. deux jours après à Rotterdam. Nous n'en donnerons pas les détails, qui furent à-peu-près les mêmes qu'à Amsterdam, avec cette seule différence que la réforme du conseil ne tomba que sur sept membres, et que la pétition de la bourgeoisie fut, pour les magistrats, un coup de foudre auquel nul d'entr'eux n'étoit préparé. Ils n'avoient pris aucune mesure de défense ; la populace, très-turbulente en général, et très-facile à remuer en faveur de l'autorité stathoudérienne, n'avoit point été travaillée d'avance, parce qu'on ne comptoit pas en avoir un aussi prompt besoin ; de sorte que la tranquillité la plus profonde régna toute cette journée dans Rotterdam. Les sept magistrats étoient déposés ; ils étoient remplacés, et tout, en un mot, étoit consommé, tandis que des quartiers entiers de la ville ignoroient encore qu'il se fût rien passé au conseil..

Peut-être jugera-t-on que nous attachons une trop grande importance à un événement aussi petit en apparence, que celui de la rémotion de sept magistrats remplacés par sept autres. On se tromperoit. Ces révolutions, dans les magistratures, étoient de grands événemens dans l'histoire de la révolution

totale, qui elle-même, si le succès l'avoit couronnée, auroit puissamment influé sur les affaires générales de l'Europe. Pour mettre le lecteur en état d'apprécier ces faits à leur juste valeur, nous placerons ici, sur la position politique de Rotterdam, quelques notions concises qui jetèrent de nouvelles lumières sur sa révolution, ainsi que sur celle d'Amsterdam, et pourront s'appliquer également à celles qui suivirent dans quelques autres villes, et que nous ne ferons plus qu'indiquer. 1787.

Rotterdam, comme toutes les villes de la province de Hollande, étoit gouvernée par un conseil de régence et un collége de bourgmestres et échevins. Le conseil s'occupoit des intérêts de la ville dans ses rapports avec les états de Hollande, nommoit par conséquent les députés à leur assemblée, recevoit tous les rapports de cette députation, etc.; ce qui le rendoit maître de la voix de la ville: c'est aussi lui qui, de concert avec le stathouder, nommoit aux places d'échevins et de bourgmestres. Le collége de ceux-ci gouvernoit la bourgeoisie, régloit toutes ses démarches, convoquoit toutes ses assemblées, etc.; de sorte qu'elle avoit indispensa-

1787. blement besoin de son attache dans toutes les opérations qu'elle vouloit faire en corps. Elle ne pouvoit se promettre de travailler utilement à la cause de la liberté avec un collége dont les membres auroient été choisis par le stathouder, et le conseil et sa bonne volonté paroissoient devoir être enchaînés à jamais. Le collége se renouveloit chaque année au 1er. mai. L'année précédente, la bourgeoisie, résolue de s'affranchir de cette servitude, revendiqua ses anciens droits, de choisir elle-même ses magistrats; mais n'osant pas les exercer dans ce moment où elle auroit trouvé une opposition très-forte, elle déféra très-sagement ces nominations aux états même qui remplirent ses vues, en lui donnant un collége d'échevins et bourgmestres composé de patriotes purs, et ces choix n'essuièrent aucune réclamation; car il falloit bien respecter l'autorité qui les avoit faits. Le nouveau collége protégea vraiment et efficacement la bourgeoisie, la débarrassa, par de bons et sages réglemens, de tous les élémens impurs qu'elle renfermoit encore, se mit à sa tête, et se réunissant à la minorité du conseil, prépara les voies, et donna enfin le mouvement à la révolution que nous venons d'esquisser.

On étoit au 23 avril; et si le renouvellement de ce collége, qui devoit avoir lieu au 1er. mai, eût été livré au conseil tel qu'il étoit auparavant, il auroit été infailliblement rempli par des membres dévoués à la cause stathoudérienne; la bourgeoisie seroit retombée dans son impuissance première, et la révolution devenoit impraticable. 1787.

Mais un conseil épuré, comme il le fut dans cette journée, donnoit des magistats aussi purs au collége des bourgmestres et échevins, envoyoit à la Haye une députation républicaine, ajoutoit, dans l'assemblée, un suffrage important au parti des patriotes contre celui du stathouder, décidoit irrévocablement la majorité en faveur des premiers, et assuroit le succès de la grande révolution autant qu'il pouvoit dépendre de la province de Hollande. Voilà comment l'exclusion de sept membres du conseil de régence, et leur remplacement par sept autres, étoit devenu un événement très-important et singulièrement remarquable aux yeux de ceux qui se donneront la peine de comparer la grande étendue des effets à la simplicité du moyen.

Le premier usage que fit de son pouvoir

1787. le conseil régénéré de Rotterdam, fut l'envoi d'une nouvelle députation à la Haye, et son admission à l'assemblée des états, rendit la séance extrêmement orageuse. L'ancienne députation, jugeant illégal ce qui s'étoit fait dans sa ville, étoit restée à la Haye, et avoit pris poste à la salle des états, une heure avant l'ouverture de l'assemblée; en sorte que tous les membres étant réunis, il se trouva deux députations de Rotterdam. L'ancienne produisit sur-le-champ une adresse des conseillers destitués, dans laquelle ils dénonçoient la dernière opération de Rotterdam, comme entièrement contraire aux loix, et demandoient le rétablissement de l'ancien ordre des choses.

Cette adresse fut défendue au nom du corps des nobles par le comte de Roonne, qui parla avec beaucoup de chaleur, et conclut à ce que la requête fût admise, les conseillers rétablis et la nouvelle députation rejetée. *Dort* et *Harlem* opinèrent ensuite, mais dans un sens absolument opposé. *Delft* se rangea à l'avis du corps équestre, *Leyde* à celui de *Dort* et *Harlem*. Le tour d'*Amsterdam* étoit arrivé. Alors Van-Berkel se leva, et prouva, dans un discours méthodique et lumineux,

lumineux, que l'orateur du corps des nobles 1787.
s'étoit perpétuellement tenu hors de la véritable question. La constitution, disoit-il, ne permet point aux états des provinces d'entrer dans l'examen et la discussion des affaires intérieures des villes. Il se trouve en ce moment aux états de Hollande deux députations de Rotterdam : quelle est la véritable question pour l'assemblée ? c'est de savoir si les lettres de créance données aux nouveaux députés sont en bonne forme ou non. Dans le second cas, on ne peut les admettre; dans le premier, on ne peut les refuser. Les états ne peuvent délibérer que sur ce point, tout le reste leur est parfaitement étranger; et la ville d'Amsterdam ne souffrira pas qu'il s'introduise aux états une nouvelle doctrine, en vertu de laquelle des lettres de créance en bonne forme ne seroient plus un titre suffisant pour l'admission des députations aux états. Sur cela Van-Berkel interpella le grand pensionnaire, en le priant de déclarer si les lettres de créance des nouveaux députés étoient en règle. Le grand pensionnaire les ayant relues, les jugea en très-bonne forme, et Van-Berkel opina pour l'admission des nouveaux députés sur cette seule raison. On continua de re-

1787. cueillir les voix. *Gouda* n'eut point d'avis, et Rotterdam ne pouvant en avoir, l'avis de Van-Berkel, en dernière analyse, fut soutenu par une majorité de *neuf* contre *huit*. Le grand pensionnaire avoit à peine conclu, que les débats se renouvellèrent avec fureur. Les nobles menaçoient de prendre *ad referendum* indistinctement tout ce qui seroit désormais proposé aux états, et même de se retirer sur-le-champ de l'assemblée. La majorité, tranquille, les en laissa les maîtres, et ils restèrent, se contentant de prendre *ad referendum* l'affaire de la nouvelle députation.

Le lendemain la scène fut plus vive encore. La nouvelle députation prit place, mais on ne voulut pas permettre à l'ancienne de siéger avec elle; et par pure condescendance, on lui permit de rester dans la salle, debout et hors de rang. Les délibérations commencèrent; et le grand pensionnaire, après avoir recueilli les voix et particulièrement celle de la nouvelle députation de Rotterdam, alloit conclure, lorsque le comte de Roonne, soutenu de M. de Maasdam, prit la parole et engagea une dispute violente, dans laquelle les nobles parlèrent d'un ton très-élevé, très-impérieux, et traitèrent le grand pension-

naire avec une excessive légèreté, sur ce 1787.
qu'il osoit conclure et compter la voix de Rotterdam, lorsque l'ordre équestre avoit pris l'affaire de la nouvelle députation *ad referendum*. (Remarquons cependant que ce *referendum* n'avoit été que l'avis de la minorité; que la réclamation des nobles étoit par conséquent inconstitutionnelle, et le grand pensionnaire parfaitement en règle).

Les clameurs redoubloient et ne promettoient pas à la discussion une fin prochaine, lorsque le comte de Roonne, s'abandonnant à tout l'emportement de son âge, et excédant les bornes de la décence, le grand pensionnaire ne put conserver plus long-temps son calme habituel. Il se leva avec dignité, et lui adressant la parole : Monsieur, lui dit-il, il y a quinze ans que j'ai l'honneur de remplir la place de grand pensionnaire, et je crois connoître mes devoirs : ce n'est pas un jeune homme tel que vous [1] qui me les apprendra; vous qui depuis une heure ne savez plus ni ce que vous faites, ni ce que vous dites. Je dois conclure à la majorité et je conclurai. Effectivement, le grand pensionnaire, à l'instant même, laissa tomber le

[1] Le comte de Roonne avoit alors de 22 à 23 ans.

1787. marteau [1]. On observa que le comte de Roonne pâlit à cette apostrophe, et fut tellement déconcerté par ce fatal coup de marteau, qu'il ne put se remettre de son trouble pendant tout le reste de l'assemblée.

Si cette séance fut si tumultueuse, si on y développa tant d'acharnement d'une part et tant de fermeté de l'autre, il ne faut pas s'en étonner, car elle étoit décisive pour les deux partis. Les stathoudériens avoient choisi ce jour même (25 avril) pour faire passer, à la faveur de la majorité sur laquelle ils comptoient, leurs propositions, qui consistoient à rappeler le stathouder à la Haye, lui rendre le commandement, etc., démettre d'autorité le grand pensionnaire Bleswick, et lui substituer Rendorp, bourgmestre d'Amsterdam. Par là, les vociférations et la résistance de l'ordre équestre s'expliquent très-naturellement. C'étoit un vrai jour de bataille; et le chevalier Harris, avec lequel tout étoit concerté, comptoit si fort sur le succès, que, huit jours d'avance, il avoit préparé un grand bal pour célébrer cette victoire. Ce bal eut effectivement lieu : l'objet seul en étoit changé.

[1] C'est là forme qui annonçoit la clôture de la délibération.

Tandis que le parti des républicains attachoit ainsi à la cause de la liberté la majorité des états de Hollande, des scènes beaucoup plus sérieuses étoient sur le point de s'ouvrir dans la province d'Utrecht. Les patriotes de Hollande avoient proposé la voie de la négociation pour terminer les affaires de la ville d'Utrecht; et les nobles, retirés à Amersfort, avoient paru saisir ce moyen. Ici la bonne-foi républicaine fut encore trompée par l'esprit de domination; et les conférences qu'on avoit ouvertes ne furent qu'un piége pour la surprendre, tandis qu'elles fournissoient aux stathoudériens tout le temps dont ils avoient besoin pour préparer des mesures sur l'effet desquelles ils comptoient beaucoup plus. 1787.

En effet, on sut que l'aristocratie d'Amersfort s'étoit mise en liaisons avec celle de Gueldre et avec le prince stathouder, et que cette négociation se lioit avec l'ancienne majorité du conseil d'Amsterdam: celle-ci avoit laissé échapper des indices qui confirmoient les premiers soupçons. La ville d'Utrecht, immédiatement intéressée à la chose, avoit les yeux extrêmement ouverts sur ce qui se tramoit autour d'elle et n'en laissoit rien

1787. ignorer aux patriotes en Hollande : enfin, on sut que Guillaume avoit expédié dix-sept courriers en un seul jour, et donné aux troupes de Gueldre et d'Utrecht l'ordre de se tenir prêtes à marcher. Ces mesures ne pouvoient manquer d'exciter une grande sensation, et le prince cherchoit à en arrêter l'effet par tous les moyens qu'il pouvoit imaginer. Lettres ostensibles, adressées au greffier Fagel, paragraphes insérés dans les papiers publics, etc. Rien ne fut oublié de tout ce qui pouvoit tranquilliser les bourgeois et endormir les patriotes dans une fausse sécurité.

Les avis d'Utrecht devenoient tous les jours plus inquiétans, et ils étoient fondés. Tandis que le parti républicain de Hollande continuoit à négocier avec les régens aristocrates d'Utrecht, retirés à Amersfort, ceux-ci convenoient, avec le prince, des moyens d'attaquer Utrecht à force ouverte, et de s'en rendre les maîtres. Guillaume fit effectivement avancer des troupes. Son plan étoit de former un cordon entre celui du général Van-Ryssel et Utrecht, de manière à couper à cette ville toute communication avec la Hollande. Il suffisoit, pour remplir ce plan, de faire

occuper par des détachemens quelques points 1787.
principaux, comme *Maarsen* ou *Zuilen*, *Meeren* et l'écluse de *Vreeswyk*. Par la première de ces positions, on interceptoit la communication avec Amsterdam; par la seconde, on la coupoit avec Leyde et la Haye; par la troisième, on se rendoit maître du Rhin, et d'une écluse très-importante, qui forme un des grands moyens de défense de la ville. Utrecht alors se trouvoit comme bloquée, sans commerce, sans approvisionnemens, et bientôt elle auroit été forcée de capituler. *Zuilen* et *Meeren* étoient déjà occupés par de foibles détachemens. Tel étoit l'état des choses dans la matinée du 9 de mai; elles devinrent infiniment plus graves dans l'après-midi.

Vers deux heures on apprit à Utrecht qu'un bataillon du régiment d'*Efferen* étoit en marche vers l'écluse de Vreeswyk. Les régens d'Amersfort avoient ordonné d'y préparer les quartiers des soldats. Le conseil de la ville s'assembla sur-le-champ, et il fut résolu que, sans perdre un instant, on enverroit un détachement de trois cents bourgeois et auxiliaires pour défendre ce poste[1]. M. d'Ayer-

[1] Pour tous ces détails, voyez la Carte de Zepp.

1787. hoult, l'un des nouveaux régens de la ville, prit le commandement du détachement et se mit en marche.

Ce fut au village de *Juphatz* qu'ils rencontrèrent le bataillon d'*Efferen*, qui se retira jusqu'à un petit bois, où il se plaça en embuscade, de manière à pouvoir mettre les bourgeois entre deux feux. Ceux-ci avancèrent précédés de quelques chasseurs qui les avertirent du danger, au moment où ils n'étoient plus qu'à trente pas de l'ennemi. Il y eut alors, de la part du bataillon d'Efferen, deux décharges consécutives qui tuèrent quatre bourgeois, parmi lesquels M. Visscher, jeune homme de vingt ans, d'une grande espérance, aide-de-camp de M. d'Averhoult. Les bourgeois, à leur tour, firent feu, et se comportèrent avec beaucoup de bravoure et de fermeté. L'action se passoit à l'entrée de la nuit, et se soutint, de part et d'autre, jusqu'au moment où M. d'Averhoult pût mettre en jeu trois petites pièces de campagne dont il avoit eu soin de se munir. L'avantage, dès-lors, se décida de son côté. Les troupes réglées plièrent; on les poursuivit, et bientôt ce

[1] Le même qui vint dans l'année même s'établir en France, et fut membre de l'assemblee législative.

ne fut plus qu'une déroute générale, comme le 1787.
témoigna le butin rapporté à Utrecht, qui consistoit en trois drapeaux, douze caisses de quartier, quantité de gros et menu bagage, et deux cent quatre-vingt fusils, que les soldats, sans doute, avoient jetés pour se sauver plus aisément. Ils se dispersèrent de tous côtés, sans ordre ni ensemble; quelques-uns se retirèrent vers *Viane*, où ils furent arrêtés par les troupes du cordon de Hollande. Ainsi, ce bataillon, composé de huit compagnies, se trouva, dans l'espace de quelques heures, presque totalement désarmé et dissous. M. d'Averhoult se replia sur *Juphatz*, où il passa le reste de la nuit; et le lendemain, à la pointe du jour, il alla s'emparer du poste de *Wreeswyk*.

Ces nouvelles arrivèrent à la Haye le 10 au matin, et il est vraiment impossible d'exprimer la sensation qu'elles y produisirent. C'étoit, d'un côté, les stathoudériens consternés de l'échec que des troupes réglées et aguerries venoient de recevoir de la part d'un corps de bourgeois, qui voyoit le feu pour la première fois, et commandé par un jeune magistrat, dont la carrière militaire se bornoit à un an ou dix-huit mois de service

1787. rempli dans un temps de la plus profonde paix. C'étoit, de l'autre, la majorité des états de Hollande indignée de voir les scènes d'*Elbourg* et *Hattem* se renouveler avec plus de fureur encore, et déterminée à prendre enfin un grand parti en venant au secours d'Utrecht, et déployant tous les moyens que la circonstance demandoit. Il est très-vrai que la constitution ne permettoit pas de faire marcher des troupes sur le territoire d'une autre province sans l'attache du souverain territorial; et les états de Hollande résolurent de déclarer aux états-généraux qu'ils reconnoissoient toute la vérité de ce principe, mais de déclarer en même temps qu'ils regardoient l'*union* comme rompue par l'hostilité commise contre le territoire d'Utrecht; et, enfin, d'enjoindre au général *Van-Ryssel* de suspendre sur-le-champ tout officier qui refuseroit d'obéir aux ordres de la province de Hollande pour marcher au secours d'Utrecht. En sortant de l'assemblée, il fut expédié, à ce général, un courrier pour lui porter cette résolution.

Les annales de la république, en remontant même jusqu'à Guillaume Ier., n'offroient point l'exemple d'une démarche aussi extrême. Il

faut présenter au lecteur les faits qui le mettront en état de prononcer lui-même sur la question de sa légitimité. 1787.

Le prince écrivoit aux états-généraux, que sur la demande des états d'Utrecht, il faisoit marcher des troupes pour s'opposer à une invasion dont la province étoit menaçée. Ce qu'il appeloit les états d'Utrecht, étoit cette assemblée d'Amersfort, composée, comme nous l'avons vu, d'une partie des nobles et du clergé, et privée du concours des villes formant la troisième voix aux états; car la présence des troupes ne laissoit point de liberté aux suffrages d'Amersfort en particulier. C'étoit donc à-peu-près dix à douze individus que le prince regardoit comme les représentans légitimes de la province entière. Ici, comme en Gueldre, à l'époque de l'expédition militaire sur Elbourg et Hattem, Guillaume ordonnoit à ces représentans de lui ordonner de faire marcher des troupes. Une collusion aussi manifestement connue ne pouvoit en imposer à personne, et les stathoudériens, eux-mêmes, ne s'y trompoient pas; mais il leur suffisoit qu'une apparence de forme couvrît l'irrégularité de la conduite du chef, et la

1787. rigueur constitutionnelle ne les embarrassoit aucunement.

Mais dans la supposition même où l'assemblée de quelques membres du clergé et de la noblesse auroit pu être regardée comme états légitimes, quand bien même elle auroit été dégagée de toute influence stathoudérienne, elle ne pouvoit encore autoriser, par sa sanction, une entreprise militaire sur *Vreesswyk* en particulier. Ce district, en effet, formoit une seigneurie appartenante en propre à la ville d'Utrecht. C'est à la ville d'Utrecht, exclusivement, qu'en appartenoit la souveraineté territoriale; elle seule, par conséquent, avoit le droit d'y envoyer ou pouvoit permettre qu'on y envoyât des troupes; et les états, eussent-ils été légitimes et complets, ne pouvoient négliger son consentement sans violer, en même temps, l'acte d'union formé à Utrecht même en 1579, et dont l'article premier garantit les droits qui appartenoient à chaque ville en particulier.

Ainsi Guillaume, ou, si l'on veut, ce fantôme d'états assemblés à Amersfort, avoit le premier rompu l'union par le fait, et les états de Hollande, en déclarant aux états-généraux qu'ils regardoient désormais cette

union comme rompue, ne faisoient autre 1787.
chose que d'exprimer, par une déclaration légale, ce que le parti stathoudérien venoit d'exécuter par la violence, en foulant aux pieds un des articles fondamentaux de l'acte d'union.

Cette résolution prise et arrêtée, les états de Hollande la soutinrent par des mesures réelles. On jeta la légion de Salm dans Utrecht; il fut enjoint au général Van-Ryssel de donner aux différens régimens du Cordon, l'ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal, et ici commença à se faire sentir le vice de la constitution militaire de la république, qui, par la suite, eut une influence bien funeste sur l'armée de la province de Hollande et prépara les malheurs du parti républicain.

Ces régimens étoient, à la vérité, à la solde de la province de Hollande, à laquelle ils étoient liés par serment: mais ils étoient également liés aux états-généraux par un serment qui ne leur permettoit pas de servir contre une autre province sans un ordre particulier. Dans des temps de paix et de concorde, ces deux sermens se concilioient d'eux-mêmes, puisque le souverain immédiat

1787. et les états-généraux, n'ayant qu'une seule volonté, ne pouvoient donner que les mêmes ordres. Le cas de la désunion des deux souverains n'étoit pas prévu; l'un pouvoit défendre ce qui étoit ordonné par l'autre, et entre ces ordres contradictoires, les régimens ne pouvoient savoir auquel ils devoient obéir.

Cependant, la difficulté paroissoit levée par la résolution qui déclaroit l'union rompue, et la connoissance donnée à l'armée de cette résolution; mais chacun l'interpréta suivant la nature de ses opinions politiques: et lorsque les uns se bornoient à présenter la religion du serment comme un obstacle dont ils demandoient simplement à être débarrassés pour pouvoir se conformer aux ordres de la province, d'autres alléguoient cette même religion pour refuser entièrement de se soumettre.

On ne put remédier à ce dangereux inconvénient que par la destitution subite et le remplacement de tous les officiers réfractaires, et en exigeant des régimens un serment nouveau qui les mettoit à la disposition exclusive des états de Hollande. On ne négligea pas non plus d'encourager les officiers

par quelque gratification extraordinaire, afin 1787.
de les attacher davantage encore à leur devoir par la considération de leur intérêt personnel. Cette mesure combinée avec l'acte de sévérité envers les officiers réfractaires, ne pouvoit manquer de réussir, et, en effet, plusieurs d'entr'eux marquèrent du repentir et témoignèrent le désir de rentrer au service. Il n'étoit plus temps; les états de Hollande, persévérant dans leur fermeté, se rendirent inexorables.

Toutes les mesures du parti stathoudérien se trouvoient déconcertées aux états-généraux, à ceux de Gueldre et à l'assemblée d'Amersfort. Il avoit cru d'abord se rendre maître de la province de Hollande par la majorité qu'il s'étoit long-temps flatté d'obtenir, et cette majorité venoit de lui échapper irrévocablement, par la révolution dans la magistrature d'Amsterdam et de Rotterdam. Les émeutes populaires, son autre moyen, étoient comprimées par-tout; les mesures militaires n'avoient pas obtenu plus de succès. Depuis la déroute du bataillon d'*Efferen*, à l'affaire de *Juphatz*, le prince avoit formé, à *Seist*, dans le voisinage d'Utrecht, un petit camp composé de deux escadrons

1787. de *Thuyl*, cavalerie, des régimens *Prince Héréditaire*, *Monster*, et le reste d'*Efferen*, infanterie; et dans deux occasions, de forts détachemens de *Thuyl*, essayant des incursions sur Utrecht, avoient été vigoureusement repoussés et dispersés par un petit nombre de hussards de *Salm*. Ces revers irritoient, au dernier degré, le parti, et c'est alors que l'esprit de haine inspira aux états des résolutions où la raison n'étoit pas plus ménagée que la constitution.

Les états de Hollande avoient pris, depuis peu de temps, une résolution par laquelle le stathouder étoit requis d'envoyer, dans le pays de la Généralité, ceux des régimens à leur répartition, qui se trouvoient encore en Gueldre, par la raison fort simple qu'ils ne vouloient pas que ces régimens fussent tournés ni contr'eux, ni contre Utrecht; et en cas de refus, la résolution annonçoit que la province de Hollande cesseroit de les payer. Or, précisément, le temps de fournir les fonds étoit arrivé. Les Gueldrois, qui ne vouloient pas renvoyer les troupes et qui n'étoient pas en état de les payer, prirent une résolution si étrange, qu'on auroit peine à la croire, si elle étoit moins avérée. Ce fut

d'écrire

d'écrire aux états-généraux, pour les prier 1787.
d'ouvrir, au nom de la province de Hollande même, un emprunt dont le produit seroit appliqué au paiement de ces régimens. Ainsi, c'étoit avec l'argent de la Hollande qu'ils comptoient faire la guerre à la Hollande et à la province d'Utrecht.

L'assemblée d'Amersfort écrit à ces mêmes états-généraux une lettre violente contre la province de Hollande, au sujet des ordres donnés au général Van-Ryssel, avec menace de prendre aussi des mesures de son côté si les ordres ne sont pas révoqués, et si le général n'est pas mis en cause; les officiers destitués par les états de Hollande s'adressent aussi aux états-généraux et demandent protection; tout est accueilli, tout est mis en rapport ou en délibération directe; on loue la conduite des officiers mécontens; on ouvre un avis pour déclarer même qu'il leur est dû une indemnité; on discute. La Gueldre, l'Over-Yssel et Amersfort consentent. La Frise et la Groningue prennent *ad referendum*. De deux députés de Zélande présens, l'un est pour, l'autre contre, et le président conclut, sans hésiter, en faveur de

1787. l'avis. Le lendemain, à la *résomption*[1], un troisième député de Zélande arrive, désapprouve celui de ses collègues qui avoit opiné pour l'avis, et se joint à l'autre pour demander *ad referendum*. La députation d'Over-Yssel annonce, qu'elle vient de recevoir, de ses commettans, l'ordre exprès de prendre également *ad referendum*. Ainsi quatre provinces demandoient *ad referendum*. La Gueldre seule et Amersfort persévéroient dans leur première opinion, et le président n'en conclut pas moins, comme la veille, en faveur de l'avis, à la minorité de deux contre quatre.

Une résolution prise à la minorité, sans le moindre scrupule, sans le plus petit ménagement, étoit, jusqu'alors, un fait sans exemple dans l'histoire de la république, et par cela seul, nous devions le citer. Nous

[1] Dans la constitution de ce temps, une résolution, après avoir été débattue et arrêtée, devoit, pour avoir force de loi, être soumise à une seconde délibération, à de nouveaux débats, où on *résumoit* ce qui s'étoit déjà dit, en ajoutant ce qui se pouvoit dire encore. Ce second examen s'appeloit la *résomption*; et c'est lorsqu'une résolution avoit passé à la *résomption*, qu'il n'étoit plus possible de revenir contre.

le devions encore pour montrer combien cette 1787.
assemblée des états-généraux, si majestueuse, si auguste dans les belles époques de la république, étoit déchue de son ancienne dignité; et comment, privée volontairement du soutien de la province de Hollande, conjurée en quelque sorte contre la liberté, en faveur du despotisme, livrée à la seule impulsion du fanatisme Gueldrois, c'est-à-dire, d'un très-petit nombre de régens aristocrates, elle étoit devenue un foyer de passions haineuses, d'où le bien général ne pouvoit plus sortir, et ne présenta depuis que des scènes de désordre et de confusion, jusqu'au moment où la liberté hollandaise, frappée à mort, la volonté des états-généraux, comme provinciaux, vint se perdre et s'abîmer sous la domination d'un seul.

Ce fut dans ces circonstances que Guillaume fit paroître un manifeste, dont la violence mit le comble au courroux et à l'indignation publique contre lui dans la province de Hollande. C'étoit ce même exposé, faux et insidieux, de l'état des choses, soutenu par les expressions les plus injurieuses contre les citoyens les plus connus par leurs vertus et leur patriotisme; l'affectation de faire envi-

1787. sager sa cause comme soutenue par la partie la plus saine et la plus nombreuse de la nation, lorsque dans la rigueur de la vérité elle n'avoit pour défenseurs que quelques aristocrates faciles à compter, et la populace des villes, qui même ne lui étoit pas partout dévouée. L'aveu (assez curieux) qu'il avoit fait récemment de grands efforts pour se rétablir dans toute son autorité; que ses partisans avoient poussé fort loin cette affaire, et qu'il se croyoit sûr le point de réussir, lorsque les révolutions d'Amsterdam et de Rotterdam avoient fait avorter ses desseins et détruit ses espérances; des plaintes amères sur ces révolutions, sur les mesures prises dans l'affaire d'Utrècht par les citoyens patriotes, auxquels les épithètes injurieuses n'étoient pas épargnées; une déclaration dont le sens étoit qu'il regardoit ces citoyens comme des tyrans et des ennemis contre lesquels il ne craignoit pas de se montrer prêt à mettre en œuvre tous les moyens qu'il croira propres à détruire ces funestes nouveautés, qui ne tendoient qu'à assurer la ruine entière de la république; ajoutant qu'il alloit pour cet effet seconder les bonnes dispositions de la Gueldre et de l'Utrecht; enfin, une exhortation à tous

et à chacun d'entrer dans ses vues, avec l'assurance que, si l'on vouloit lui rendre le commandement de la Haye, le réintégrer dans ses fonctions de capitaine-général, casser et annuller toutes les résolutions prises contre lui, il consentiroit à revenir à la Haye, où il aviseroit aux moyens de rétablir la tranquillité générale. 1787.

La première idée qui se présente à l'esprit, est de chercher à quel propos ce manifeste étoit lancé dans le public et quel effet le prince avoit pu s'en promettre. Voici la réponse à cette question.

Le chevalier Harris avoit fait à Nimègue un voyage pendant lequel la cour stathoudérienne avoit arrêté un plan de mesures dont ce manifeste faisoit partie. Il devoit paroître aux états, comme il parut en effet le 30 mai. Le 31, il devoit être connu à Amsterdam, et le premier juin devoit éclater dans cette ville une émeute terrible pour l'appuyer. Des mesures collatérales avoient été prises à la Haye, où l'on vit à la même époque le peuple qui se portoit en foule à une auberge de la ville pour y signer une requête en faveur du stathouder, qui auroit été présentée aux états. On remarqua de plus que le chevalier Harris,

1787. qui étoit parti de Nimègue sans doute pour prévenir le soupçon d'avoir ourdi le complot, étoit revenu précisément le premier juin, quoiqu'il eût annoncé son retour pour une époque plus reculée. Cette coïncidence étoit très-remarquable, et paroissoit indiquer clairement que ce ministre, après avoir préparé les événemens, avoit quitté la scène pour y reparoître au dénouement.

Tout cet échafaudage s'écroula sur lui-même. La populace stathoudérienne d'Amsterdam, sans attendre le moment qui lui avoit été indiqué, commença dès le 30 mai à insulter les patriotes dans les rues, et bientôt après l'émeute éclata d'une manière terrible. Mais la populace patriote, très-nombreuse à Amsterdam, attaqua vigoureusement et repoussa les stathoudériens, qui se replièrent sur le quartier de la ville appelé le *Cattembourg*. C'est le séjour des matelots, des ouvriers de l'amirauté, etc., et c'étoit là le grand foyer de l'insurrection. Ils levèrent le seul pont qui établissoit la communication avec la ville, et se mirent en devoir de le défendre. En un instant, les cordes qui tenoient le pont suspendu furent coupées; le pont retomba et le passage fut forcé.

D'autres patriotes se jetèrent dans des barques, et descendant le canal, allèrent attaquer le Cattembourg d'un autre côté; en sorte que les stathoudériens se voyant enveloppés et mis en pleine déroute, se sauvèrent de toutes parts et rentrèrent dans leurs foyers. Mais la populace patriote une fois mise en mouvement, se rendit très-difficile à contenir. Dans ces temps de trouble et de révolution, c'étoit le propre de la populace hollandaise des deux partis, lorsqu'elle étoit mise en action, de se livrer aux désordres et aux excès de toute espèce. Malheur à ceux de ses ennemis qui tomboient entre ses mains; ils étoient le plus souvent jetés impitoyablement dans des canaux, et à défaut de leurs personnes, elle s'en prenoit à leurs maisons. Alors cet esprit de conservation, qui caractérise si singulièrement et si universellement la nation hollandaise, disparoissoit pour faire place à un esprit destructeur, qui ne savoit rien épargner, rien respecter. On ne détournoit rien à son profit; on détruisoit uniquement pour détruire et pour priver un ennemi de ses jouissances habituelles. Ce caractère connu ne permettoit pas de douter que si la populace patriote d'Amsterdam eût 1787.

1787. été abandonnée à elle-même, elle n'eût exercé des représailles terribles de tout le mal qu'elle avoit à craindre des stathoudériens, s'ils eussent été les plus forts. Aussi la bourgeoisie prit-elle des mesures sages et bien combinées pour prévenir les excès. Persuadée que la première fureur du peuple se porteroit sur la maison de M. Dedel, l'un des bourgmestres déposés qui lui étoit extrêmement odieux, elle vola à sa défense et la préserva de tout accident; mais les secours ne furent pas assez prompts pour sauver également celles de M. Renstorp et de M. Beels, membres de l'ancienne régence. Le peuple, qui s'y porta en grande foule, pénétra dans l'intérieur, et en quelques instans, meubles, effets précieux, tout fut brisé, détruit, et jeté dans le canal, sans que personne imaginât de rien garder pour son propre usage.

Ce fut à ces deux seules maisons que se borna le dégat de cette journée, qui, sans les sages précautions de la bourgeoisie, menaçoit de devenir universel. On avoit fait des prisonniers au Cattenbourg et des recherches dans les maisons. Ces prisonniers firent des aveux, et des papiers trouvés dans les maisons achevèrent de dévoiler le secret du plan

stathoudérien, tel qu'il a été développé plus haut. Enfin, des provisions de poudre, de boulets, d'armes envoyées après coup et saisies, les dépositions d'un armurier qui avoit été chargé d'une fourniture de six cents fusils, etc.; tous ces indices montrèrent à quel péril Amsterdam, et par conséquent la province de Hollande, venoient d'échapper. 1787.

Ainsi, de tout cet appareil si péniblement combiné, et calculé sur des élémens si peu certains, il ne restoit que le manifeste du prince, dont la violence offensante ne pouvoit servir qu'à rendre les partis de plus en plus irréconciliables et faire éclore des résolutions extrêmes.

On a vu qu'après l'attaque des deux petites villes de Gueldre, Elbourg et Hattem, les états de Hollande avoient suspendu le prince de ses fonctions de capitaine-général. Après son entreprise sur Utrecht, les soixante-douze quartiers dans lesquels étoient partagés les corps francs de la province de Hollande, s'étoient réunis pour présenter aux états une requête pour demander que Guillaume V fût suspendu de ses fonctions de stathouder et d'amiral-général, et privé des émolumens attachés à ces charges. Cette re-

1787. quête venoit d'être prise *ad referendum*, et lorsqu'elle circuloit déjà dans les villes, lorsqu'elle étoit devenue l'objet des délibérations des régences, lorsqu'elle occupoit universellement toutes les conversations particulières, lorsqu'elle mettoit tous les esprits dans une effervescence plus ou moins vive, c'est précisément ce moment que le prince choisit pour faire paroître un manifeste qui seul auroit pu violemment réveiller toutes les passions, si elles eussent été parfaitement assoupies. La requête auroit été infailliblement admise aux états de Hollande et convertie en résolution à une très-grande majorité; et tout ce qu'auroient pu obtenir les chefs qui voyoient avec beaucoup de regret les espérances de paix s'éloigner de plus en plus, auroit été que les états n'imprimassent à cette résolution que le simple caractère de résolution provisoire, qui, du moins, auroit laissé une porte encore ouverte à la conciliation, lorsque les esprits, moins exaspérés, auroient montré moins de répugnance pour le rapprochement des partis. Mais les circonstances, qui ne tardèrent point à changer par des événemens d'une nature plus grave que jamais, détournèrent l'attention publi-

que de cette requête, et ne permirent pas 1787.
qu'elle reparût à l'assemblée des états.

Lorsque la Hollande s'étoit déterminée à former un cordon sur sa frontière, vers Utrecht, elle avoit organisé à Woerden une commission militaire sous la présidence du général Van-Ryssel, commandant du cordon. Elle correspondoit avec une commission de *défense*, formée à la Haye, à laquelle elle envoyoit tous les détails des faits militaires, et dont elle recevoit toutes les résolutions et les ordres soit des états de Hollande, soit du conseil-comité. Ces deux commissions pouvoient suffire pour le détail courant des affaires ordinaires : mais depuis que le prince avoit essayé une invasion sur Utrecht, depuis que les états-généraux avoient pris l'habitude de contrarier toutes les mesures de la Hollande par des résolutions qui portoient les régimens à la désobéissance et accordoient protection aux officiers réfractaires ; depuis sur-tout que le manifeste du prince laissoit craindre des entreprises subites et imprévues qui ne pourroient être arrêtées que par des mouvemens prompts et rapides, on sentit toute l'insuffisance d'une commission obligée de rendre compte de tout à une autre com-

1787. mission et d'en attendre des ordres dans tous les cas où son autorité étoit trop bornée, et qui, forcée de consulter au moment où il faudroit agir, laissoit échapper des occasions, perdoit un temps précieux, et pouvoit compromettre éminemment la chose publique. Il manquoit donc un ressort par lequel on pût mettre toute l'activité et la célérité nécessaires dans les opérations. D'un autre côté, la commission de la Haye, composée de cinq membres pris parmi les chefs du parti républicain, se trouvoit écrasée par les détails. Attachés religieusement aux formes, trop éloignés peut-être des grandes résolutions, par leur esprit de modération même; se faisant d'ailleurs une loi d'écouter tout le monde pour ne pas être accusés de vouloir gouverner exclusivement, ils ne pouvoient pas même, en se livrant à la vie la plus laborieuse, suivre toutes les affaires et leurs détails avec la promptitude nécessaire, et se croyoient encore les mains liées sur beaucoup de points. Il résultoit de là, dans quelques occasions, une sorte d'inactivité dont la nation sentoit le danger, et qui en effet pouvoit avoir des suites fâcheuses.

La ville d'Amsterdam, intéressée plus que

toute autre au succès de la cause républi- 1787.
caine, et cherchant un moyen de remédier au mal, fit aux états, le 7 juin, la proposition d'établir une commission indépendante de celle de la Haye et de Woerden, qui seroit composée de cinq membres au plus, à qui on donneroit le pouvoir illimité de prendre telles mesures qu'elle jugeroit importer au salut de la patrie pour en détourner toute attaque et invasion hostile. On demandoit qu'elle fût autorisée pour cet effet à employer toutes les personnes qu'elle jugeroit nécessaires, récompenser les officiers qui se seroient distingués, employer les corps armés des bourgeois, disposer des deniers du pays, résider dans le cordon ou dans son voisinage, ou même se choisir le lieu de sa résidence, correspondre et se concerter avec la commission de la Haye, sans être tenue cependant de lui communiquer ses opérations; dont elle seroit maîtresse de ne rendre compte qu'après leur exécution; et pour tout comprendre en un seul mot dans le style des états, de la qualifier *cum plenâ*. C'étoit précisément le pouvoir des anciens dictateurs qu'il étoit question de lui conférer.

1787. Cette proposition fut agréée sans difficulté, et on procéda sans délai au choix des membres de la commission. Il n'est pas nécessaire de dire qu'il tomba sur des personnages distingués par leurs vertus républicaines autant que par leurs lumières. Leurs noms méritent d'être conservés ; c'étoit, pour la ville d'Harlem, *M. Cammerlingen*; pour celle de Leyde, *M. Blos*; pour Amsterdam, *M. Dewitt*[1]; pour Gouda, *M. Toulon*; et *M. Van-Foreest* pour Alcmaer. Cette commission entra sur-le-champ en activité.

C'étoit une excellente idée que celle de concentrer ainsi le pouvoir dans des circonstances aussi orageuses et contre un ennemi aussi actif; mais lorsque chez les anciens romains la dictature anéantissoit toute autre autorité, la commission que les états de Hollande venoient d'établir, étoit absolument sans pouvoir contre la plus dangereuse de toutes, les états-généraux, que la nature même de leur institution plaçoit dans une

[1] Descendant des célèbres et infortunés Dewitt, massacrés à la Haye sous Guillaume III. L'amour de la liberté est héréditaire dans sa famille. Il est aujourd'hui à Paris.

entière indépendance des états de chaque province en particulier. 1787.

Jamais leur assemblée n'avoit montré une animosité aussi haineuse contre la Hollande; jamais elle ne s'étoit livrée à des résolutions aussi hostiles contre cette province. Ils venoient d'en prendre une entr'autres pour conserver, dans leurs grades, les officiers réfractaires et les remettre en activité, pour suspendre ceux qui s'étoient montrés fidèles aux états de Hollande; pour défendre aux régimens en général de se laisser désarmer sur d'autres ordres que ceux des états-généraux, etc. Ces résolutions étoient déraisonnables sans doute; elles étoient de plus très-inutiles, puisque c'étoit la Hollande qui payoit et non pas les états-généraux, et d'ailleurs, les états de Hollande ne manquoient pas de donner, dès le même jour, des ordres précisément contraires; ce qui remettoit les choses à la même place. Ce combat perpétuel de résolutions contre résolutions, n'étoit guère digne de la gravité d'une assemblée souveraine: cependant les états-généraux en tiroient quelqu'avantage; car en plaçant ainsi continuellement les troupes entre des résolutions opposées, on les accoutumoit in-

1787. sensiblement à examiner les ordres qui leur étoient envoyés, à se rendre, en quelque sorte, juges entre les deux autorités, et à ne prendre plus conseil que d'elles-mêmes. Cette position pouvoit facilement devenir dangereuse et conduire, par un chemin fort court, à la désobéissance et à l'insurrection.

On s'apperçut clairement alors, mais beaucoup trop tard, que les républicains avoient trop négligé d'augmenter leur influence sur les déterminations des états-généraux. Les chefs du parti des patriotes furent égarés sur ce point par le sentiment des richesses et de la puissance de la province de Hollande. Ils se persuadèrent trop que sans son appui, les états-généraux, restés sans consistance et sans pouvoir, seroient toujours obligés de revenir à elle, et ils n'avoient point calculé ce que l'esprit de haine et de vengeance pourroit lui fournir de ressources contr'elle, pour lui susciter des obstacles sans cesse renaissans, et entraver sa marche à chaque pas qu'elle feroit vers le rétablissement de la liberté.

Il fut un temps où il étoit possible que la Hollande, et peut-être sans beaucoup de difficulté, s'assurât la majorité aux états-gé-

néraux.

nέraux. Elle avoit, de son côté, la Groningue et l'Over-Yssel. Il ne lui manquoit donc qu'une seule voix, et la Frise lui offroit plus de facilité qu'aucune autre province, parce qu'elle étoit portée vers la France, par inclination et par intérêt et que, dans toutes les occasions, elle s'étoit très-ouvertement montrée contre le stathouder et ses prétentions. 1787.

Mais la Frise avoit une constitution tout-à-fait particulière, qui mettoit le gouvernement entre les mains d'un petit nombre de nobles et formoit une aristocratie héréditaire, à laquelle étoient excessivement attachés tous ceux qui se partageoient l'autorité. Cette province renfermoit cependant un très-grand nombre de patriotes dans les bourgeoisies et dans les universités, et c'est ce qui faisoit la sollicitude des régens. Aussi avoient-ils eu soin de retirer à eux les régimens à leur répartition, pour s'en faire un moyen de défense dans le cas où la force de l'exemple auroit aussi fait naître des troubles dans leur province. Les régens frisons se seroient donc concertés volontiers avec ceux de Hollande pour voter ensemble aux états-généraux, si les premiers avoient pu obtenir une garantie

1787. qui leur assurât la jouissance tranquille de leur pouvoir, et c'est à quoi les autres ne pouvoient absolument s'engager. Il se seroit présenté cependant, et sur-tout dans le commencement des troubles, quelque moyen terme qui auroit facilité l'accommodement, si l'affaire avoit été suivie avec plus d'activité. Mais lorsque les Frisons s'apperçurent que les patriotes, en attaquant les priviléges abusifs du stathoudérat, n'attaquoient pas avec moins de force l'aristocratie, et sur-tout l'aristocratie des familles, lorsqu'ils virent que les bourgeoisies déposoient des magistrats et que les patriotes Hollandais étoient liés de correspondance avec ceux de Frise, ils craignirent que l'orage ne vînt fondre aussi sur leurs têtes et songèrent à leur propre défense. Dès lors ils séparèrent décidément leur cause de celle de la Hollande, et depuis ce temps, votèrent constamment contr'elle aux états-généraux.

Il fallut donc chercher, d'un autre côté, les moyens de rompre, aux états-généraux, cette majorité qui produisoit, chaque jour, des résolutions si dangereuses. Les circonstances devenoient de plus en plus critiques, et le 10 juin, sur la proposition d'Amersfort,

les états-généraux avoient prononcé la suspension du général Van-Ryssel, avec défense d'exercer aucun commandement sur les troupes, sous peine de cassation, et ordre aux officiers de lui refuser obéissance. Ils donnoient en même temps d'autres ordres tendans directement à soustraire les troupes à la religion de leur serment envers les états de Hollande, et protéger leur désobéissance aux ordres de cette province. Ces mesures n'étoient pas restées sans effet, et le régiment de Stuart, en quartier dans la petite ville d'*Oudewater*, égaré par un officier destitué pour cause de désobéissance, et qui s'étoit introduit dans la ville à la faveur d'un déguisement, avoit quitté son quartier, et passant le Leck, s'étoit acheminé vers Kuylenbourg, en Gueldre. A la vérité, les officiers de ce régiment et la très-grande partie des bas-officiers, étoient restés fidèles, plusieurs soldats même, lorsqu'ils furent de sang-froid, reconnurent leur erreur et revinrent au quartier, tandis que des corps francs de plusieurs villes accoururent pour remplir les vides; mais il n'en est pas moins vrai que l'exemple de la défection étoit donné et pouvoit mettre les troupes dans un désordre universel. 1787.

1787. On avoit pensé d'abord à former de nouveaux états de la province d'Utrecht, en rassemblant quelques membres patriotes de la noblesse et du clergé qui, à la vérité, ne formoient que la minorité de ces deux ordres; mais comme ils étoient soutenus par la majorité des villes, et sur-tout par celle d'Utrecht, plus puissante seule que tout le reste de la province ensemble, ces états n'avoient pas plus d'irrégularités que ceux d'Amersfort et n'en avoient pas le ridicule. Les régens d'Amersfort y furent convoqués, mais ils ne parurent point, malgré les sauf-conduits qui leur furent expédiés.

Il avoit été question de tirer de ces nouveaux états une députation aux états-généraux qui, se trouvant en opposition avec celle d'Amersfort, auroit anéanti la voix d'Utrecht. Les états-généraux, réduits à six voix, dont trois d'un côté et trois de l'autre, se seroient trouvés dans une scission parfaite qui ne leur permettoit plus de prendre une seule résolution et les rendoit absolument nuls par le fait.

Dira-t-on qu'ils auroient refusé de reconnoître la légitimité des nouveaux états d'Utrecht, parce que la majorité des ordres de

la noblesse et du clergé n'y étoit pas ? Mais 1787.
la même raison faisoit aussi le procès aux états d'Amersfort, puisqu'il manquoit à ceux-ci quatre villes sur cinq, et encore la cinquième, lieu de leur résidence, ne parois-soit de leur côté que parce que leur présence et celle des troupes ne lui laissoient aucun exercice libre de sa volonté.

Ce plan auroit servi très-avantageusement la cause des patriotes, s'il avoit pu s'exécuter quinze jours auparavant. Mais la résolution du 10 juin, dont nous venons de faire mention, étoit de nature à ne devoir pas subsister : il falloit donc absolument la faire abroger par une résolution contraire ; ce qui supposoit une majorité et ne pouvoit s'obtenir si les états tomboient dans la nullité de fait.

Ainsi, au lieu de détruire la voix d'Amersfort par celle d'Utrecht, on s'arrêta à l'idée de fondre les deux députations en une seule, de manière, cependant, que celle d'Utrecht se trouvât plus nombreuse que celle d'Amersfort ; afin que le vote qui en résulteroit mît la majorité du côté de la Hollande. Cet arrangement eut promptement son exécution. Amersfort avoit deux députés aux états-gé-

1787. néraux ; Utrecht en envoya trois qui se présentèrent à l'assemblée le 14 juin. Leur admission mise en délibération, la Gueldre et la Zélande refusèrent ; la Groningue vouloit prendre *ad referendum* ; la Hollande, l'Over-Yssel et la Frise étoient pour l'admission. M. Van-Berkel employa ici le même argument qu'il avoit fait valoir aux états de Hollande, pour l'admission de la nouvelle députation de Rotterdam, savoir : que la seule affaire des états-généraux étoit de vérifier si les lettres de créance des nouveaux députés étoient en règle ou non, le reste ne devant concerner que la province d'Utrecht et point du tout la généralité. La Gueldre déclara qu'elle ne délibéreroit pas avec ces députés ; M. Van-Berkel répondit qu'elle étoit maîtresse de se retirer, et que les délibérations continueroient sans elle. Elle resta. Le président fit tomber le marteau et l'affaire fut terminée.

Le lendemain l'admission des nouveaux députés, après bien des débats et des difficultés, fut confirmée, à la majorité de quatre provinces, contre la Gueldre et la Zélande. La Hollande se trouva donc enfin en majorité aux états-généraux. Elle profita de son avantage le jour même pour faire remettre

en délibération toutes les résolutions violentes 1787.
qui avoient été prises le 10. Elles furent abrogées sans exception, par la même majorité, avec ordre au conseil-d'état d'en informer sur-le-champ le général Van-Ryssel et tous les commandans et chefs de régimens.

Si les choses avoient pu rester en cet état, le retour à la tranquillité générale se seroit fait avec une très-grande rapidité; mais l'avantage ne fût pas de longue durée. Les provinces ennemies de la Hollande, effrayées du succès que celle-ci venoit d'obtenir aux états-généraux, cherchèrent tous les moyens de retenir la majorité de leur côté.

Amersfort songea à fortifier sa députation de trois nouveaux membres pour obtenir la supériorité sur celle d'Utrecht. Le cas étoit prévu, et Utrecht songea à fortifier la sienne de quatre nouveaux députés pour conserver cette supériorité, qui se seroit alors trouvée dans le rapport de sept à cinq. On étoit en règle de part et d'autre; mais dans l'intervalle, la Frise avoit beaucoup blâmé ses députés de leur vote en faveur de la Hollande, et leur avoit donné des instructions tellement précises, qu'ils ne pouvoient plus s'en écarter; et lorsque les nouveaux députés des deux

1787. côtés se présentèrent, ceux d'Amersfort furent agréés sans difficulté et on rejeta ceux d'Utrecht.

Cette marche des états-généraux paroîtra sans doute le comble de l'inconséquence et de l'irrégularité. Puisqu'on avoit admis la première députation d'Utrecht en concurrence avec celle d'Amersfort, ou la députation extraordinaire d'Utrecht devoit être admise comme on admettoit celle d'Amersfort, ou toutes les deux devoient être rejetées, ou, enfin, si on rejetoit seulement celle d'Utrecht, il falloit aussi rejeter sa députation ordinaire; et cependant on rejeta la seconde en conservant la première. Nous laisserons au lecteur le soin de caractériser cette conduite.

Mais voici le plus grand mal pour la Hollande. Le conseil-d'état, après avoir refusé de concourir aux résolutions violentes du 10 juin, avoit cependant expédié les ordres nécessaires en conséquence de ces résolutions. Elles sont abrogées solemnellement le 14 par une majorité de cinq contre deux, et ce même conseil refuse d'expédier les ordres qu'exigeoit cette dernière résolution. On discute sur la manière dont elle doit être exécutée, on la livre à une commission; le temps s'é-

coule, et elle reste absolument sans effet. 1787.

Il en résulta que la désertion devint considérable dans les troupes du cordon qui fut abandonné en peu de temps par les régimens de Waldeck, Mariniers de Salm, une partie de Hesse-Philippstal, Suylart, une partie de Hardenbroek. Ils auroient été indubitablement retenus à leur poste, si le conseil-d'état eût rempli son devoir en exécutant les ordres des états-généraux.

Ces nouvelles, au lieu d'abattre les esprits, les enflammèrent au contraire d'un enthousiasme nouveau. La nation sentit qu'elle ne devoit se reposer que sur elle-même du soin de sa propre défense et entreprit de suppléer à la défection des troupes par ses corps francs et ses bourgeois armés. Elle se rappeloit avec complaisance les efforts inouis qu'elle avoit faits autrefois contre Philippe II, et les succès qu'elle obtint alors. Persuadée que le même dévouement devoit produire encore le même effet, elle envoya de tous côtés des corps plus ou moins nombreux vers la ligne du cordon; les canaux furent couverts de barques de transport, et on compta que la seule Nord-Hollande avoit fourni près de quatre mille hommes. Ces corps avoient une

1787. organisation militaire telle qu'on avoit pu la leur donner, divisés par compagnies avec des officiers et des sous-officiers, et tant officiers que soldats, étoient attachés au service par une solde considérable, pour laquelle la province, et sur-tout Amsterdam et Rotterdam, ouvroient et répandoient leurs trésors.

Du côté d'Amersfort, on n'étoit pas non plus fort tranquille. L'argent de l'Angleterre, à la vérité, avoit fait encore plus d'effet sur les troupes hollandaises du cordon que les résolutions des états-généraux; mais précisément parce que la désertion qui s'en étoit ensuivie étoit l'ouvrage de la corruption, les régimens déserteurs n'inspiroient aucune confiance, tandis que celle qui s'étoit établie dans les régimens stathoudériens, et qui les conduisoit vers Utrecht, tournoit vraiment à l'avantage de la ville, parce que cette désertion étoit libre et non achetée. Elle étoit devenue considérable par le simple effet d'une proclamation des nouveaux états d'Utrecht, dans laquelle ils invitoient les troupes, à la répartition de la province, à revenir à leur véritable et légitime souverain.

Les régens d'Amersfort n'étoient pas unanimes dans leurs opinions. Le stathouder

avoit été appelé, dans cette ville, par l'ordre 1787.
du clergé, et contre le vœu de l'ordre équestre, dont tous les membres, excepté M. Perponchès et le lord Athlone, auroient voulu séparer leur cause de celle du prince. Aussi, tandis que Guillaume et ses adhérens ne s'occupoient que de plans d'attaque et de violence, les nobles vouloient obstinément se borner à la simple défensive, et jusque là leur opinion avoit prévalu. Pendant ce temps, Utrecht avoit acquis de nouveaux défenseurs, et sa garnison s'élevoit à près de sept mille hommes, ce qui étoit plus que suffisant contre les forces stathoudériennes. La commission souveraine, nouvellement instituée par les états de Hollande, déployoit ses pouvoirs en ordonnant de nouvelles levées; encourageant les officiers restés fidèles par des gratifications extraordinaires, et améliorant le sort du soldat par une augmentation de paye [1], s'occupant enfin de tous les moyens de donner, à la province, une armée sur laquelle elle pût compter.

Enfin, la Gueldre elle-même n'étoit pas

[1] Les officiers reçurent une année entière de leur traitement en pure gratification. La paye du soldat fut augmentée de 24 sous (de France) par semaine.

1787. non plus exempte de toute inquiétude. L'Over-Yssel avoit rassemblé, à Deventer, un corps de trois mille hommes qui devoit être augmenté bientôt de quinze cents hommes du pays de Drente, dont le commandement avoit été confié au chevalier de Ternant, officier français d'un très-grand mérite, qui avoit fait la guerre en Amérique avec distinction. Ce corps s'étoit rendu maître du fort d'Ommerskans, qui contenoit un ample magasin de munitions de toute espèce, excepté des fusils, dont il ne s'étoit trouvé que trois cents; mais Amsterdam avoit suppléé à ce petit nombre par ceux de son arsenal. Ce voisinage inspiroit, aux états de Gueldre, des craintes qui se fortifioient encore par celle de voir tourner contr'eux, à la première occasion favorable, les régimens Hollandais auxquels ils avoient refusé la permission de sortir de Gueldre pour passer dans le pays de la Généralité, comme les états de Hollande l'avoient demandé.

Tel étoit l'état des choses vers la fin de juin. Ce conflit perpétuel de passions, d'opinions et de prétentions opposées, avoit amené un degré de complication qui, depuis long-temps, ne permettoit plus d'attendre la

fin des troubles d'une négociation particulière 1787.
entre les chefs des divers partis ; car ces partis s'étoient multipliés. On comptoit, 1°. les stathoudériens proprement dits, qui vouloient le stathoudérat tel qu'il étoit, c'est-à-dire, avec les réglemens, le droit de patentes, etc.; en un mot, avec tous ses abus. C'étoit le parti de la cour, de la majorité des états de Gueldre, des régens d'Amersfort, des états-généraux, des nobles de Hollande, etc.

2°. Un parti d'aristocrates répandus dans les anciennes régences des villes qui auroient consenti volontiers à toutes les résolutions qu'on auroit proposées contre l'autorité stathoudérienne, pourvu qu'on respectât la leur, qui se seroit enrichie alors de tout ce qu'on auroit fait perdre à l'autre. On comptoit dans ce parti les états de Frise, beaucoup d'anciens régens d'Amsterdam, de familles patriciennes habituées à se transmettre les charges qui restoient ainsi concentrées dans un certain nombre de maisons.

3°. Les patriotes de première origine, à la tête desquels étoient MM. Van-Berkel, d'Amsterdam; Gislaer, de Dort; Zeeberg, de Harlem. Ceux-ci vouloient bien conserver

1787. le stathoudérat, mais ils vouloient faire main-basse sur tous les abus indistinctement. Ils n'étoient pas disposés à plus de ménagemens envers l'aristocratie de famille. Etoit-ce, en effet, la peine de briser la verge du despotisme stathoudérien pour retomber sous celui de l'aristocratie plus révoltant encore? Peut-être les patriotes laissèrent-ils trop pénétrer leur dessein contre l'aristocratie, qui s'éloigna d'eux aussitôt qu'elle soupçonna le sort qui lui étoit réservé, tandis qu'ils auroient pu se servir d'elle avec un avantage décidé, pour poser la borne de l'autorité stathoudérienne; sauf ensuite, lorsque cette première partie du plan auroit été remplie et consolidée, à revenir contre cette même aristocratie, dont la destruction eût alors trouvé bien moins de difficulté.

4°. Enfin, les changemens opérés dans les régences des villes par l'institution des constitués de ces villes, des bourgeoisies armées, des corps francs, avoient donné naissance à un quatrième parti, si non le plus fort, du moins le plus embarrassant de tous. C'étoit un parti entièrement populaire qui vouloit la destruction totale du stathoudérat comme des aristocraties de toutes les espèces, qu'il

étoit déterminé à poursuivre dans toutes les 1787.
provinces à-la-fois. C'étoit assurément le chemin le plus droit et le plus court vers la véritable liberté. Le principe étoit bon et parfaitement conforme aux droits de l'homme, et s'il eût été praticable, les patriotes l'auroient facilement adopté, depuis sur-tout que le stathouder avoit fourni des armes terribles contre lui par ses déclarations insultantes, par ses démarches violentes et par sa désobéissance, ou plutôt sa trahison dans l'ancienne affaire de Brest. Mais ce parti populaire ne songeoit pas que le stathoudérat seroit soutenu par toutes les forces de l'Angleterre et de la Prusse; que la Zélande, la Gueldre, la Frise seroient ouvertes à ces puissances; que l'Over-Yssel, la Groningue et même l'Utrecht, ne pourroient opposer qu'une résistance momentanée; que la Hollande, trahie par les aristocrates, ne pourroit, malgré ses moyens naturels de défense, tenir long-temps contre deux puissances formidables qui l'attaqueroient par les deux extrémités à-la-fois; qu'on auroit alors d'autre secours à espérer que de la France, et qu'il étoit peu présumable que celle-ci voulût courir le risque d'embraser toute l'Europe en se jetant

1787. dans une guerre qui n'auroit pour objet que l'expulsion d'un stathouder de la province de Hollande.

Ce parti, cependant, rendoit la marche des autorités d'alors beaucoup plus compliquée qu'auparavant. Des sociétés populaires s'étoient établies dans les principales villes. Leurs orateurs, montés sur un banc ou une table, échauffoient les têtes déjà trop échauffées. On jugeoit, dans ces assemblées, toutes les opérations du gouvernement; on rendoit justice à la droiture, à la pureté d'intention des trois principaux chefs; mais on les blâmoit beaucoup de la facilité avec laquelle ils s'étoient prêtés à toutes les propositions d'accommodement venues soit d'Amersfort ou même de la Gueldre: cette facilité, ils la nommoient foiblesse, et les accusoient d'avoir perdu la chose publique par l'excès de leur modération. Ces reproches leur étoient portés par des députations qui ne gardoient pas toujours la mesure d'égards dûs à des républicains respectables qui, les premiers, avoient donné le signal de la liberté, qui avoient rendu des services éminens à la patrie, qui lui sacrifioient leurs veilles et leurs travaux de tous les jours, et

qui

qui, dans la supposition du retour à l'ancien ordre de choses, restoient comme des victimes dévouées d'avance à la vengeance stathoudérienne. Ces députations se renouveloient fréquemment, et presque toujours pour censurer ou suggérer des idées nouvelles, souvent incompatibles avec la nature des circonstances. Les chefs écoutoient tout avec une patience extrême; mais ils se décourageoient et sentoient le timon des affaires s'échapper insensiblement de leurs mains. 1787.

Les autorités, dans les villes, étoient nécessairement relâchées, et les régences n'auroient osé se décider sur une question nouvelle, sans s'être auparavant assurées de l'approbation du corps des constitués de leur ville. Il est vrai que c'étoit aussi un moyen certain pour bien connoître le vœu national; mais c'étoit également un moyen certain de retarder les affaires dans un moment où elles pouvoient exiger la plus grande célérité. Cet inconvénient se fit sentir, dans la suite, d'une manière bien fâcheuse.

Dans ce choc de partis et d'opinions diverses, et dans l'étrange complication qui en résultoit, il ne restoit aucune espérance de voir le cahos se débrouiller autrement que

1787. par l'intervention d'une puissance étrangère qui, inaccessible aux passions particulières, et apportant le plus grand calme dans l'examen des prétentions réciproques, pût accorder tous les partis et ramener la paix et l'union dans la république. La France, intéressée, à raison de son alliance, au retour de la tranquillité, autorisa son ambassadeur à insinuer aux chefs du parti républicain qu'elle se chargeroit volontiers du rôle de médiatrice entre les différens partis, lorsque la république, par l'organe des états-généraux, jugeroit à propos d'invoquer sa médiation.

C'étoit le seul moyen d'arriver à un dénouement heureux. La France, qui ne vouloit point du tout donner quelque sujet de mécontentement à la cour de Berlin, ne se proposoit pas de rien faire sans son consentement; et lorsque les deux puissances auroient été d'accord, la résistance ne pouvoit se montrer du côté de la république; mais c'étoit aux états de Hollande de porter, aux états-généraux, cette proposition, qui, par son importance, ne pouvoit occuper les états de Hollande eux-mêmes que sur la demande expresse de la ville la plus considérable de la province, c'est-à-dire, d'Amsterdam. Mais son

pensionnaire, M. Van-Berkel, ne se trouvoit 1787.
plus assez maître de l'opinion publique pour oser faire une nouvelle proposition conciliatoire sans l'ordre particulier de la régence d'Amsterdam. Il craignoit, avec trop de raison, d'élever contre lui un orage terrible dans le sein des sociétés populaires qui, sans consulter leurs moyens, ne s'occupoient plus que de partis extrêmes. Il falloit donc porter la régence à lui donner, sur ce point, les ordres les plus précis. Mais, lorsque ce nouveau plan fut communiqué aux régens, ils n'osèrent eux-mêmes en prendre l'exécution sur eux, et sans avoir auparavant l'avis et l'approbation du corps des constitués de la ville.

Heureusement ce corps renfermoit un assez grand nombre de citoyens sages et très-éclairés qui s'assemblèrent aussitôt qu'ils eurent connoissance de la question. Elle fut envisagée sous tous les rapports, et discutée avec une sagacité peu commune. On épuisa toutes les objections auxquelles elle pouvoit donner lieu; et ce ne fut qu'après les avoir détruites par une solution satisfaisante, qu'on se détermina à présenter, au conseil de régence, une adresse par laquelle il étoit prié, au nom de la bourgeoisie, de faire faire, par les députés

1787. de la ville aux états de Hollande, une proposition tendante à demander la médiation du roi de France pour mettre fin aux troubles de la république.

Le conseil n'attendoit que le vœu de la bourgeoisie pour donner les instructions convenables à la députation d'Amsterdam à la Haye. Elles furent envoyées sur-le-champ, et la proposition fut portée aux états de Hollande, où elle n'éprouva aucune opposition. Elle fut sur-le-champ convertie en résolution, à la majorité de douze contre sept, encore les six villes n'étoient-elles pas opposantes, et se bornoient à demander s'il ne conviendroit pas d'adjoindre quelque puissance voisine pour coopérer avec la France à l'œuvre de la médiation. Le corps équestre vouloit simplement prendre *ad referendum*. C'étoit donc une sorte d'unanimité qui déféroit la médiation à la France aux états de Hollande.

La proposition fut portée dès le lendemain (7 juillet) aux états-généraux, où elle fut prise *ad referendum*; et si les autres provinces eussent été animées par un véritable esprit de concorde et de bien général, on auroit pu se livrer à l'espérance de voir bientôt la tranquillité rétablie dans toute l'étendue

de la république. Mais tandis que les états 1787.
de ces provinces délibéroient et montroient déjà toute leur mauvaise volonté, il arriva un événement imprévu, et auquel les circonstances du moment donnoient une telle importance, qu'il fit oublier tout ce qui avoit précédé, absorba en lui seul l'attention universelle, partagée et comme disséminée jusqu'alors sur tant d'objets différens, et ne tarda pas à amener la ruine entière du parti républicain.

Ce fut le 28 juillet qu'on vit arriver du côté de la Gueldre, sur les frontières d'un canton de Hollande, appelé *Krimpener-Waard*, entre *Haasdrecht* et *Schoonoven*, à un poste nommé *Gower-velsche-sluys*, un train composé de plusieurs voitures qui paroissoit vouloir avancer dans l'intérieur de la province de Hollande. Le poste se trouvoit alors occupé par un détachement du corps franc de *Gouda*, dont le capitaine, par hasard, étoit absent. Le lieutenant, qui commandoit à sa place, fit mettre sa petite troupe en ordre et s'avança pour reconnoître ces équipages. C'étoit la princesse d'Orange elle-même qui étoit partie de Nimègue, et s'acheminoit vers la Haye, accompagnée seu-

1787. lement de mademoiselle de Staarenbourg, l'une de ses dames d'honneur, et des comtes de Randwyck et de Bentinck. L'officier s'adressant à la princesse, lui témoigna, avec beaucoup de respect, ses regrets d'être obligé d'interrompre sa marche, et s'excusa sur sa consigne, qui lui défendoit de laisser passer aucun équipage considérable sans en donner avis à la commission souveraine, établie à Woerden, et demander les ordres de son général. La princesse parut très-fâchée de cet incident, et l'officier expédia, en toute diligence, un exprès à Woerden.

Trois membres de la commission partirent sur-le-champ et furent bientôt rendus auprès de la princesse, avec laquelle ils entrèrent en explication. Elle déclara qu'elle se rendoit à la Haye dans les meilleures intentions, dans le dessein d'y travailler au rétablissement de la concorde, en assurant cependant au prince son époux les droits et prérogatives qui lui appartenoient. Les députés ne pouvoient se trouver dans une circonstance plus difficile ni plus délicate. Ils représentèrent à la princesse que dans les circonstances où se trouvoit la province de Hollande en ce moment, lorsque l'esprit de sédition n'atten-

doit, pour éclater en plusieurs endroits, que 1787.
la plus légère occasion, lorsque la fermentation se manifestoit déjà dans *Helvoet-Sluys* par une émeute qui n'étoit pas encore appaisée (ce qui étoit très-vrai), et lorsqu'on craignoit que le même mouvement ne se communiquât à la *Brille*, et successivement dans les villes voisines, il étoit fort à craindre que la présence de S. A., au lieu d'éteindre le feu de la sédition, ne servît, au contraire, de prétexte aux mutins pour l'augmenter encore, et que dans la confusion qui en résulteroit, il étoit impossible de s'assurer que, malgré les efforts de tous les habitans bien intentionnés, le respect, si justement dû à S. A., lui fût exactement conservé; que, dans une affaire aussi grave, il leur étoit impossible de prendre un parti d'eux-mêmes sans attendre des ordres précis des états de Hollande, auxquels ils alloient rendre compte de ce qui arrivoit; que S. A., en attendant la réponse, étoit la maîtresse de retourner à Nimègue, ou, sans aller si loin, de choisir le lieu qui lui conviendroit le mieux. La princesse marqua de l'humeur et du mécontentement, sans pouvoir se plaindre cependant qu'on eût en rien manqué aux

1787. égards qui lui étoient dûs. Elle voulut d'abord se retirer à *Leerdam* [1], où elle fut accompagnée par les membres de la commission, qui lui donnèrent une garde d'honneur composée d'un détachement de cavalerie de Hesse-Philippstal ; mais ne trouvant pas dans ce château les commodités convenables, elle se retira à la petite ville de *Schoonhove*.

Voilà le récit exact de cet événement qui remplit, dans le temps, tous les papiers publics de l'Europe, et occupa les esprits dans les pays même où on ne s'intéressoit que fort médiocrement à ce qui se passoit alors en Hollande.

A n'envisager cet incident que d'une manière entièrement isolée, on seroit tenté de n'y voir qu'un pur effet du hasard, et de se demander à quel propos la princesse entreprenoit ce voyage, à quel propos la commission souveraine de Woerden l'arrêtoit dans sa marche. Mais quand on connoîtra ce qui s'étoit fait précédemment, ce qui se faisoit dans ce moment et ce qui devoit se faire encore, le lecteur sera en état de donner à ce voyage le caractère qui lui convient, et

[1] C'est une seigneurie dont les états de Hollande avoient autrefois fait présent à la maison de Nassau.

de juger si ce n'étoit qu'une promenade innocente, comme les stathoudériens le représentoient. 1787.

La république étoit devenue à cette époque un vaste théâtre de séditions et d'émeutes plus terribles que jamais. En Gueldre, la ville de Zutphen venoit d'être dévastée par une incursion subite de la garnison même, sous la conduite de ses propres officiers. L'objet étoit de désarmer la bourgeoisie. Soldats et officiers, la cocarde orange au chapeau, se jetèrent dans les maisons patriotes; les officiers donnèrent le signal du désordre, en cassant eux-mêmes les vitres de ces maisons. Les soldats, encouragés par l'exemple, se livrèrent à tous les désordres qu'on devoit en attendre: le dégat fut horrible. Un malheureux bourgeois, en se défendant, tua un soldat : le conseil qui s'étoit assemblé, et où les régens paroissoient aussi avec la cocarde orange, jugèrent incontinent et condamnèrent à mort cet infortuné qui, sur-le-champ, fut impitoyablement exécuté. Le désordre s'accrut à un tel excès, que le baron de Capellen de Marsch, dont nous avons déjà parlé, voyant sa sûreté personnelle compromise, et adressant au comman-

1787. dant quelques questions à ce sujet, n'en reçut que des réponses fort équivoques; en sorte que ce héros du parti républicain en Gueldre se vit dans la nécessité de quitter la province, où ses terres furent ensuite saccagées et lui-même exécuté en effigie. Les malheureuses villes d'Elbourg et d'Hattem essuyèrent à la même époque une pareille scène, dans laquelle le soldat acheva d'abîmer ce qui avoit pu échapper à sa fureur lors de l'invasion de l'année précédente. Mêmes scènes, même fureur à Arnheim, Lochem, Duisbourg; pillage, destruction, désordres exercés au nom et avec les couleurs du prince, par une soldatesque effrénée, encouragée par ses propres officiers, et secondée par la populace de la dernière classe.

En Zélande, province si chère de tout temps au stathouder, l'esprit de liberté avoit fait de grands progrès, et les opinions étoient tellement partagées, que de sept voix qui composoient les états, savoir, l'ordre équestre, les villes de *Middelbourg*, *Ziric-Zée*, *Terre-Goes*, *Tòlen*, *Flessingue* et *Tervère*, on comptoit du côté des patriotes, *Ziric-Zée*, *Flessingue* et *Tolen*; contre l'ordre équestre, *Terre-Goes* et *Tervère*;

et quant à *Middelbourg*, la balance y étoit 1787.
si exacte entre les deux partis, qu'on ne sait de quel côté elle eût penché sans la présence de M. Van-der-Spiegel [1], et encore celui-ci étoit-il dangereusement malade alors.

Le prince ne pouvoit laisser cette province dans un état si précaire; et dans le moment même où Zutphen étoit saccagée, les agens stathoudériens excitèrent à Middelbourg une émeute qui éclata avec une fureur inconnue jusqu'alors : elle commença par le pillage et finit par le massacre. La populace s'abandonna à tous les excès qui lui passèrent par l'imagination : des patriotes furent égorgés; d'autres, qui s'étoient retirés sur des toits, précipités de la hauteur des maisons; d'autres noyés : tout cela sous les yeux de la garnison immobile, et qui contemploit ces horreurs sans employer un seul moyen pour les empêcher. Enfin, la populace, maîtresse absolue, obligea les régens de marcher en procession dans la ville, précédés d'un grand étendard orange, qui fut placé au haut d'une tour; et ils furent obligés, pour terminer la scène, de prendre une ré-

[1] Grand pensionnaire de Zélande, depuis grand pensionnaire de la province de Hollande.

1787. solution pour soutenir invariablement l'ancienne constitution, et s'opposer à toutes les innovations qui porteroient atteinte aux priviléges du stathouder. Cet esprit se répandit promptement dans toute l'île de Walcheren; les mêmes abominations se reproduisirent plus ou moins à Flessingue et à Tervère, où un régent de Ziric-Zée, qui, pour son malheur, se trouvoit là, fut indignement traîné par les cheveux, au milieu des rues, par une populace furieuse, à laquelle il ne put être arraché qu'avec peine, et ces deux villes ne purent échapper au pillage général que par une résolution semblable à celle de Middelbourg.

Dans la province de Hollande, Helvoet-Sluys étoit également en proie à une violente sédition, dont les symptômes se manifestoient déjà à la Brille, ainsi que la commission l'avoit assuré à la princesse; mais c'est la Haye qui devoit fournir l'exemple de la plus sanglante de toutes. Les mesures étoient prises, le plan arrêté. Soixante-seize maisons avoient été d'abord dévouées au pillage, et le nombre en avoit été augmenté jusqu'à celui de trois cents, à la tête desquelles se trouvoit celle de l'ambassadeur de France. A la

vérité, les chefs avoient témoigné quelque 1787.
crainte d'offenser un grand roi dans la personne de son ambassadeur; mais il est très-probable que la populace, mise une fois en mouvement et animée au pillage, n'auroit pas épargné cette maison plus que celle de tout autre.

Achevons de développer les circonstances collatérales de ce voyage extraordinaire; car ces mouvemens tumultueux coïncidoient vers la même époque et ne paroissoient que les scènes d'une action seule et unique. Après le sac de Zutphen, M. d'*Eckeren de Zuydras*, bourgmestre de cette ville, et l'un des plus ardens stathoudériens, part sans délai pour Nimègue, où il va rendre compte de ce qui s'est passé, et c'est alors que la princesse part pour la Haye dans l'équipage tel que nous l'avons dit. Pour M. de Zuydras, il monte aussitôt dans une voiture légère qui devoit lui faire gagner du temps, s'achemine à la Haye par un autre chemin et arrive dans cette ville. Il rassemble les chefs du parti Orange, les instruit du départ de la princesse et du moment où elle doit arriver à la maison du bois [1]. C'étoit dans la nuit du

[1] Maison de plaisance à un quart de lieue de la ville.

1787. 28 au 29 de juin. Le chevalier Harris passoit cette soirée dans une société nombreuse, où il ne put cacher le trouble extrême dont il étoit agité, et qui fut remarqué généralement. Distrait dans ses discours, distrait dans son jeu (il est cependant très-habile joueur), il confondoit perpétuellement ses cartes, commettoit les fautes les plus grossières, et paroissoit n'avoir apporté dans la société que son corps, tandis que son esprit étoit à d'autres lieux, à d'autres affaires. La populace avoit été informée à temps, et plus de deux mille ames s'étoient rendues vers la maison du bois. La nouvelle arriva vers onze heures et demie que la princesse avoit rencontré quelqu'obstacle sur sa route, et on vit le comte de Bentinck de Roonn, traversant à cheval les rues de la ville, accompagné de deux postillons et se portant à toute bride vers la maison du bois. Il s'étoit chargé sans doute du soin de haranguer la populace et de la faire rentrer dans la ville. En effet, tout ce rassemblement se dissipa et la nuit se passa sans tumulte.

Si maintenant on considère, dans leur ensemble et dans leurs détails, cette masse de faits qui se succédoient avec la rapidité de l'éclair,

le mystère répandu sur le voyage de la prin- 1787.
cesse, les inclinations politiques de ceux qui *seuls* étoient dans le secret, est-il facile à un esprit non prévenu de ne pas y reconnoître une très-grande manœuvre par laquelle on se proposoit d'écraser tout d'un coup le parti républicain en entier, comme il l'avoit été par les mêmes moyens en 1747? N'es-il pas permis de se confirmer dans cette idée, quand on pense que si les intentions de la princesse avoient été entièrement pures, rien n'étoit plus simple que de donner aux états même de Hollande l'avis de son arrivée et des motifs qui la ramenoient dans un pays où personne ne lui avoit disputé le droit de revenir, tandis que l'idée de chercher à y rentrer furtivement devoit nécessairement jeter le soupçon sur la nature de ses intentions.

Disons plus. Ne doit-on pas regarder ce projet de voyage comme une très-grande conception politique, la plus haute même qui se soit manifestée dans tout le cours de cette révolution, et qui suppléoit surabondamment et d'une manière simple, la foiblesse des moyens militaires qui étoient à la disposition du stathouder? car ce projet étoit une arme à deux tranchans.

1787. Ou la princesse passoit librement et arrivoit inopinément à la Haye, et alors qu'on se représente, s'il est possible, l'effet d'une émeute nocture d'autant plus terrible, que le mystère du voyage n'auroit pas permis de préparer d'avance les moyens de répression; la facilité avec laquelle la populace, échauffée par des liqueurs fortes, l'esprit de haine et l'amour du pillage, seroient parvenus à exterminer les patriotes endormis dans une sécurité profonde; la difficulté que les membres du conseil-comité auroient trouvée à se réunir au lieu de leurs assemblées, par le danger qu'ils auroient couru d'être égorgés en chemin; celle de prendre des résolutions salutaires, parce que l'obscurité n'auroit pas permis de connoître exactement les points où les secours auroient été le plus nécessaires; l'embarras où la force armée se seroit trouvée pour se rassembler et se décider à attendre des ordres ou à n'en prendre que d'elle-même; les affreuses méprises, les désordres qui accompagnent toujours une scène de nuit, etc. La confusion auroit été portée au comble, les chefs du parti républicain auroient été immolés ou auroient cherché leur salut dans la fuite; et dans l'un et dans l'autre

cas,

tas, le jour n'auroit reparu que pour éclairer 1787.
le patriotisme jetant les derniers soupirs, et laissant une victoire entière au parti stathoudérien :

Ou bien la princesse auroit été arrêtée par les troupes du cordon et obligée de rebrousser, comme il arriva effectivement, et alors son voyage n'auroit pas eu des suites aussi immédiates et atroces ; mais cet incident fournissoit à la cour stathoudérienne un puissant motif pour agir avec plus de force et de succès que jamais auprès du ministre de Berlin ; et au roi, un prétexte très-plausible pour armer en faveur du stathouder, sans paroître vouloir intervenir dans les affaires intérieures de la république sans y être appelé. C'est ce qui arriva en effet, et ce qui nous reste à développer.

La première démarche de la princesse fut d'écrire au greffier Fagel et au grand pensionnaire une lettre dans laquelle elle se plaignoit avec modération de l'obstacle qui s'étoit présenté sur sa route, et demandoit que les états donnassent des ordres qui la missent en état de poursuivre son voyage. Loin de se plaindre de quelque manque d'égards et de respect de la part des membres de la

1787. commission souveraine, elle donnoit au contraire des éloges à leur conduite dans cette occasion, en avouant que les convenances envers elle avoient été scrupuleusement observées, et particulièrement par M. Dewitt, qui avoit été l'orateur de la députation. Les lettres furent lues aux états et prises *ad referendum*; mais la conduite de la commission souveraine fut entièrement approuvée, et les précautions soigneusement prises pour assurer la tranquillité à la Haye et dans le plat pays.

La commission ne laissa pas ignorer l'approbation que sa conduite avoit reçue des états de Hollande à la princesse qui, sur-le-champ, écrivit à l'assemblée une lettre bien éloignée de la modération des premières. Elle se plaignoit avec hauteur et amertume de l'approbation donnée à la commission, au lieu de la satisfaction éclatante qui lui étoit due, et à laquelle elle étoit en droit de s'attendre. Le prince, de son côté, adressa aux états un mémoire plus déraisonnable encore sur l'affront qu'avoit essuyé son épouse, etc. Ce mémoire fut nécessairement pris *ad referendum*.

C'étoit jeter l'huile sur le feu; le prince en

effet ne pouvoit pas ignorer la disposition 1787.
des esprits en Hollande, déjà suspendu dans ses fonctions de capitaine-général dans cette province : il savoit que la grande majorité vouloit encore étendre cette mesure sur toutes ses autres dignités sans exception, en lui retranchant les grands émolumens qui leur sont attachés; et que si la proposition n'en étoit pas solemnellement portée aux états de Hollande, c'étoit uniquement à la sagesse et à la modération des chefs du parti qu'il en étoit redevable. Il devoit donc prévoir que son mémoire, en circulant dans les villes, révolteroit, par l'aigreur et l'arrogance de son style, des esprits déjà irrités depuis si long-temps, et les entraîneroit à des résolutions de plus en plus violentes. L'effervescence monta effectivement à un degré qui ne paroissoit plus susceptible d'accroissement; et si leurs chefs eussent entrepris de les adoucir en faveur de Guillaume par quelque mesure conciliatoire, ils auroient infailliblement ruiné leur crédit et achevé de perdre toute confiance.

Bien convaincus de ces vérités et de l'impossibilité de ramener au prince des cœurs trop ulcérés contre lui, et qu'il sembloit en-

1787. core prendre plaisir à aigrir davantage tous les jours, ils avoient conçu une idée toute nouvelle, extrêmement plausible dans les circonstances d'alors, et qui auroit pu applanir bien des difficultés, si on avoit eu le temps nécessaire pour la mettre en exécution. Il étoit impossible de répondre à la lettre de la princesse; elle étoit conçue dans un style tellement hors de toute convenance, que les états auroient avili leur dignité par une réponse foible et polie, tandis que le ton de fermeté, tel que les circonstances le prescrivoient, ne pouvoit qu'exciter de part et d'autre une aigreur propre à détruire à jamais tout espoir de conciliation. On pensoit donc à lui faire donner une réponse verbale par un des membres les plus éclairés du parti patriotique, qui lui auroit déclaré franchement et sans détour pourquoi elle ne devoit s'attendre à aucune réponse de la part des états qui, d'ailleurs, n'auroient eu aucune répugnance à la voir de retour en Hollande, si ce retour n'avoit pas été en même temps l'annonce de celui du prince; que les états, après tous les actes de violences et les vexations arbitraires et capricieuses de Guillaume V, étoient déterminés à ne plus le

recevoir dans leur province; qu'elle devoit 1787.
profiter de cette notion pour songer à assurer le sort des princes ses enfans; et que, si elle vouloit séparer sa cause et la leur de celle de son époux, il seroit possible alors de s'entendre, de travailler à lever toutes les difficultés, et de lui procurer à la Haye l'accueil dû à son rang distingué.

C'étoit un point de vue entièrement neuf dans cette affaire, et le plus propre peut-être à réunir tous les esprits. La personne même de Guillaume V n'intéressoit qui que ce fût, ni au-dedans de la république, ni au-dehors: c'étoit une victime que les états demandoient et qu'ils croyoient due à leur dignité; et il y avoit lieu de penser que le roi de Prusse, satisfait de voir sa sœur rétablie dans ses dignités, auroit livré sans peine le stathouder à un sort qu'il avoit mérité par ses inconséquences et son obstination, et se seroit rendu peu difficile sur les termes de l'accommodement relatifs aux points en litige, le commandement, le réglement, etc.

Tandis qu'on méditoit sur ce plan, un courrier arriva de Berlin le 9 juillet. Il apportoit à M. de Thulemeyer l'ordre de remettre un mémoire aux états de Hollande. Cette pièce

1787. étoit rédigée sur des notions prodigieusement exagérées; on y parloit d'attentat, d'injure, de satisfaction éclatante, de punitions, de menaces. Mais le récit tel que nous l'avons donné est dans la plus exacte vérité. Il ne présente rien qui ressemble à un attentat; on a vu quelle circonspection, quels égards, quel respect la commission de Woerden avoit perpétuellement mis dans sa conduite envers la princesse, qui dans ses premières lettres n'avoit pas fait difficulté d'en convenir, en rendant témoignage en faveur de M. Dewitt en particulier. Les états de Hollande répondirent promptement à ce mémoire, en démontrant au roi de Prusse combien les informations qu'il avoit reçues sur les détails de l'événement avoient été erronées, combien tout s'y trouvoit exagéré, envenimé; et en rétablissant les faits dans leur simplicité, ils prouvoient, sans réplique, qu'il étoit impossible à la commission de Woerden de se conduire autrement.

On ne croyoit pas possible que le cabinet de Berlin se refusât à l'évidence des faits et n'adoucît beaucoup son langage. En attendant l'effet de la réponse des états, les chefs du parti entrèrent en conférence avec M. de

Thulemeyer, dont ils croyoient avoir beaucoup à se plaindre, parce qu'ils le regardoient comme la source de toutes les notions fausses qu'on avoit à Berlin, sur la vraie situation des affaires en Hollande, et avec lequel, par cette raison, ils n'avoient jamais cherché à traiter en particulier. Mais alors la circonstance étoit impérieuse; il étoit pressant que la vérité simple parvînt à la cour de Berlin: il falloit pour cela rectifier d'abord les idées de son ministre, et vaincre leur répugnance pour s'aboucher avec lui. L'ambassadeur de France leur en fournit les moyens, et travailla à préparer les esprits de part et d'autre, pour que l'utilité générale dût résulter de cette conférence. Elle eut lieu dans sa maison même et en sa présence, et la discussion fut calme et pleine de modération. M. de Thulemeyer l'ouvrit par un discours sage, dans lequel il récapitula l'historique du voyage de la princesse, insista beaucoup sur la pureté des intentions qui la conduisoient, et sur la surprise que l'interruption si peu attendue de ce voyage avoit dû causer au roi son frère, etc. 1787.

M. Gislaer prit la parole, et avec la même modération, fit un tableau raccourci de la

1787. situation critique où se trouvoit la province de Hollande en ce moment, par la fermentation qui se manifestoit sur plusieurs points à-la-fois. Cette fermentation, disoit-il, duroit encore, et ne pouvoit qu'augmenter infiniment par une circonstance aussi puissante que celle de l'arrivée de la princesse à la Haye; il auroit été d'autant plus difficile d'arrêter le trouble, que les états n'étant pas prévenus, n'avoient pu prendre aucune précaution d'avance, tandis que la populace, avertie long-temps auparavant par des gens intéressés au désordre, avoit fait tous ses préparatifs; ainsi la princesse, apportant à la Haye les intentions les plus pures, auroit eu la douleur de voir son arrivée marquée par une scène horrible, sans qu'il eût été possible de répondre des dangers qu'elle auroit pu courir elle-même au milieu d'un tumulte qu'aucun moyen n'auroit pu réprimer. Il concluoit que les états ne pouvoient qu'approuver infiniment la conduite de la commission de Woerden, qui avoit prévenu ces scènes de désordre; il ajoutoit que si la princesse avoit à se plaindre qu'on lui eût manqué de respect, on feroit justice des coupables, et il pria M. de Thulemeyer de dire ce qu'il en savoit.

Ce ministre, qui n'avoit jamais pu disculper la princesse sur le secret de son voyage, n'eut rien à répondre non plus sur cette interpellation, et borna ses plaintes à un seul fait (tellement futile, que nous ne le citerions même pas, si la cour de Berlin n'avoit pas dans la suite affecté d'y attacher une grande importance, et de le regarder comme une espèce de crime de lèze-majesté). C'étoit qu'un officier du corps franc étoit entré d'abord dans la chambre même de la princesse, où il s'étoit tenu l'épée nue; qu'il avoit cependant été écarté par les membres de la commission, aussitôt qu'ils étoient arrivés; et ensuite, qu'on avoit posé deux sentinelles à la porte de la maison. 1787.

On répondit sur le dernier point, que ces sentinelles n'étoient évidemment que des sentinelles d'honneur, comme la princesse les auroit eues également à la Haye; et quant à l'officier du corps franc, qu'il falloit excuser l'ignorance d'un homme placé dans une circonstance extraordinaire, qui, obligé de ne prendre conseil que de lui-même, avoit cru ne pouvoir donner à la princesse une plus grande marque de son respect, et de l'attention avec laquelle il veilloit à sa sûreté;

1787. que ce n'étoit là qu'un fait ridicule ; et puisque les membres de la commission, gens instruits, avoient renvoyé cet officier au moment qu'ils l'avoient trouvé, qu'il seroit au-dessous de la dignité de la princesse de demander la punition d'un homme ignorant, dont l'intention n'avoit pas été mauvaise ; qu'au reste, les états n'avoient eu aucune connoissance de ce fait. M. de Thulemeyer se montra satisfait de cette explication.

La conférence prit alors une autre tournure, qui fut indiquée par le désir que manifesta le ministre prussien, de pouvoir personnellement contribuer à un arrangement amical des affaires. M. Gislaer lui montra le principal obstacle dans les moyens odieux que le prince employoit pour éterniser les troubles. Protestation de M. de Thulemeyer, de son horreur pour ces moyens, et assurance que madame la princesse ne partageoit pas les sentimens de son époux sur ce point. Vrai ou non, M. Gislaer répondit qu'on avoit toujours su distinguer la princesse du stathouder, dont le caractère indomptable avoit, dans tous les temps, fait le malheur de la république ; en sorte que s'il restoit quelque voie de conciliation possible, c'étoit

du côté de la princesse qu'il falloit la chercher. 1787.
Et sur cela, il lui détailla franchement le plan exposé plus haut, et lui demanda s'il refuseroit de se charger lui-même d'en faire les premières propositions à la princesse. La seule réflexion de M. de Thulemeyer, qui avoit écouté fort attentivement, se porta sur la difficulté de déterminer la princesse à séparer sa cause de celle du prince; mais lorsque M. Gislaer eut repris l'énumération des griefs du souverain contre Guillaume V, et lui eut demandé s'il étoit possible que les états oubliassent leur propre dignité au point de conserver un pareil stathouder, il laissa tomber son observation, et répondit qu'il ne feroit aucune difficulté de communiquer cette idée à la princesse, et s'empresseroit d'en rendre compte à sa cour. Là se termina la conférence.

En politique, les meilleures idées sont éternellement stériles, quand l'application ne s'en fait pas à propos. Quelques mois plutôt, après la première attaque d'Elbourg et Hattem, par exemple, ou lorsque le comte de Goertz et M. de Rainneval étoient encore à la Haye, la proposition des patriotes, à M. de Thulemeyer, auroit probablement obtenu du

1787. succès et auprès de la princesse et auprès de la cour de Berlin; mais alors elle ne se présentoit pas à leur esprit; et lorsqu'ils la communiquèrent au ministre prussien, les circonstances n'étoient plus les mêmes, et n'offroient aucune apparence que la princesse, appuyée par les armes du roi son frère, voulût se contenter de la partie, lorsqu'elle se voyoit au moment d'obtenir le tout.

Effectivement, les dépêches de M. de Reede, ministre de la république à Berlin, annonçoient un rassemblement de 20 mille hommes à Wesel; et bientôt après, M. de Thulemeyer reçut l'ordre de déclarer, dans un nouveau mémoire, que le roi, peu satisfait de la réponse faite au premier, persévéroit dans toutes ses demandes, et de prévenir les états de Hollande sur le rassemblement de ces forces militaires. M. de Thulemeyer, après avoir rempli ces ordres, en fit part à l'ambassadeur de France. Le roi de Prusse, disoit-il, en faisant marcher des troupes vers Wesel, avoit trois motifs: 1°. de suivre l'exemple donné par la France, qui rassembloit également des troupes à Givet; 2°. de se mettre en état de faire respecter sa médiation; 3°. enfin, d'appuyer la demande

qu'il faisoit d'une satisfaction envers la princesse sa sœur. Pour ne laisser aucune obscurité sur cette explication, nous placerons ici quelques faits que la nécessité d'être clairs, et de ne pas interrompre la narration, a obligé de laisser un peu en arrière. 1787.

1°. Le comte de Vergennes étoit mort dans le courant de l'hiver. Le ministère des affaires étrangères avoit été confié au comte de Montmorin; celui-ci, lorsqu'il fut un peu familiarisé avec les affaires de Hollande, n'eut pas de peine à se convaincre que le succès de l'alliance récente de la France avec la Hollande, étoit intimement lié au succès du parti républicain, lequel ne pouvoit rester longtemps incertain, si les patriotes trouvoient, dans le cabinet de Versailles, les secours de divers genres dont ils pouvoient avoir besoin, et une protection franche et décidée, qui écartât toute espèce de doute sur ses intentions auprès des Hollandais de tous les partis, afin de contenir les uns et encourager les autres. Les patriotes ne paroissoient pas s'inquiéter beaucoup des affaires intérieures dont ils se croyoient les maîtres, mais ils craignoient beaucoup l'intervention du dehors, et c'étoit cette seule crainte dont ils

1787. rement et simplement l'avis de la Hollande : la Frise déclinoit toute intervention étrangère et sur-tout celle de la France ; les autres admettoient la médiation française, mais lui adjoignoient la Prusse et l'Angleterre ; la Zélande vouloit même adjoindre la cour de Vienne. La proposition ne reparut plus aux états-généraux ; mais la connoissance des intentions de quelques provinces avoit suffi à la Prusse pour se croire appelée à la médiation, dont le partage ne répugnoit aucunement à la France.

3°. Le roi de Prusse demandoit une satisfaction éclatante et telle que les états de Hollande ne pouvoient l'accorder sans signer en même temps l'acte de leur déshonneur.

La circonstance étoit devenue prodigieusement embarrassante ; les troupes Prussiennes étoient arrivées, le commandement en avoit été confié au duc de Brunswick. Ce prince, sous quelque prétexte vague, qui ne pouvoit tromper personne, avoit fait un voyage à Nimègue, et on ne douta pas que son but réel ne fût de concerter, avec le prince d'Orange, le plan des opérations militaires à exécuter, si la constance du parti républicain les rendoit nécessaires.

Les

Les patriotes étoient au désespoir. La médiation, si elle eût pu se réaliser, leur eût fait du moins gagner quelque temps. La France, qui trouvoit beaucoup plus simple de leur donner des conseils que de leur fournir des troupes, leur faisoit témoigner qu'elle admettroit, avec empressement, la cour de Berlin dans la médiation; et comme l'Angleterre avoit également marqué, dans un mémoire donné par le chevalier Harris aux états-généraux, le désir de coopérer, par sa médiation, au rétablissement de la tranquillité de la république, aussitôt que sa majesté britannique en seroit requise, le cabinet de Versailles les exhortoit à ne pas rejeter l'intervention de cette troisième puissance avec laquelle il n'avoit aucune répugnance à partager l'œuvre de la médiation. 1787.

Cette opération politique, ainsi imaginée, étoit une conception vraiment monstrueuse, et son exécution vraiment impraticable. D'abord la cour de Berlin entendoit embrasser, dans sa médiation, non seulement les différens de province à province (ce qui étoit fort simple, car ce qu'on appelle médiation s'applique aux divisions entre deux souverains, et les provinces de la république avoient

1787. chacune leur propre souveraineté qui les rendoit parfaitement égales entr'elles), mais encore les difficultés intérieures de la province de Hollande relativement à son stathouder; ce qui étoit improposable et contraire à toutes les notions du droit public du pays, puisque la médiation auroit placé sur le même niveau la province de Hollande et son stathouder, c'est-à-dire, le souverain et son premier officier.

Si la médiation de la Prusse présentoit une difficulté aussi grave dans le droit, celle de l'Angleterre n'en présentoit pas de moins insurmontable dans le fait. Au degré de fermentation où les esprits étoient montés dans la province de Hollande, dans leur exaspération contre l'Angleterre en particulier, pouvoit-on concevoir la possibilité de les amener à entendre seulement avec patience une proposition de ce genre? On a vu par quels efforts on étoit enfin parvenu à leur faire goûter la première idée de médiation, lorsqu'il ne s'agissoit encore que de la France seule, qu'ils regardoient cependant comme leur seule amie. Qu'auroit-ce été, si on leur eût proposé l'intervention de l'Angleterre, qu'ils regardoient comme leur plus dange-

reuse ennemie, dont ils savoient que l'or 1787.
corrupteur avoit séduit et égaré des régimens hollandais, fidèles jusqu'alors à la cause de la liberté; lorsqu'ils étoient parfaitement informés que les séditions multipliées qui éclatoient successivement, ou à-la-fois, sur un grand nombre de points dans la république, étoient également l'ouvrage de cette même puissance; que le signal du désordre et du carnage en Zélande avoit été donné par M. Kinkel, officier de marine, et serviteur fanatique et assidu de M. Harris, plus encore que du prince stathouder; lorsqu'ils voyoient, dans le moment même où on s'occupoit de ces idées de médiation, une émeute affreuse à Breda, et une autre si terrible entre le Moerdyck et Rotterdam, que les corps francs s'y portoient en nombre et avec du canon? La province voyoit ces mouvemens, elle en connoissoit l'origine; et dans ces circonstances, pouvoit-on la décider à confier la balance de ses intérêts à la même main qui sembloit alors ne s'occuper que de sa destruction? C'étoit une tâche d'une exécution impossible; les chefs du parti n'hésitèrent pas à la regarder comme telle, et déclarèrent qu'aucun d'eux ne pourroit s'en charger sans compromettre éminem-

1787. ment, non pas leur crédit, mais leur propre vie.

S'il étoit impossible d'accepter la médiation de l'Angleterre, il étoit presqu'aussi impossible de la rejeter, à moins de rejeter également la Prusse et la France, et ce parti offroit des dangers horribles et imminens. Dans une aussi dure extrémité, prendre *ad referendum* et temporiser étoit un moyen qui se présentoit d'abord à l'esprit; mais c'étoit suspendre la difficulté et non pas la résoudre.

En cherchant une issue au labyrinthe dans lequel les patriotes se trouvoient engagés, ils s'arrêtèrent à une idée qui leur parut propre à écarter les obstacles et les conduire également, mais par une voie beaucoup plus facile, à leur but. C'étoit d'abandonner le projet d'une médiation publique pour lui en substituer une purement particulière et confidentielle, dont le siége auroit été à Versailles; où la Hollande auroit envoyé un personnage connu par ses lumières et par son zèle pour la cause de la liberté. Il n'auroit été revêtu d'aucun caractère pour n'éveiller aucun soupçon. Il seroit entré en conférence avec le comte de Goltz, ministre de Prusse à Paris, en présence du comte de Montmorin, qui auroit

tenu la balance entr'eux. Il devoit proposer 1787.
d'abord une armistice, mais sans retirer les troupes gueldroises et hollandaises des positions qu'elles occupoient; les premières dans la province d'Utrecht, les autres dans la ligne du cordon, aux frontières et dans la ville même d'Utrecht. Il paroissoit plus naturel, au premier coup-d'œil, de retirer tout-à-fait les troupes de part et d'autre; mais les localités ne permettoient pas cette mesure; qui auroit mis du côté de la Gueldre un avantage que rien ne pouvoit compenser du côté de la Hollande. Quand ce point auroit été réglé, on projetoit de s'ouvrir sur le plan que nous avons exposé, de confier à la princesse l'autorité stathoudérienne, dont le prince son époux se trouveroit alors dépossédé. Ces deux grands points, une fois décidés, le reste ne pouvoit plus essuyer de graves difficultés, et la négociation se terminoit sans aucune intervention de l'Angleterre, et d'une manière dont les deux partis sembloient devoir être satisfaits.

Les patriotes fixèrent leur choix sur M. Paulus, l'homme de la république le plus en état, sans contredit, de conduire une affaire aussi délicate et aussi importante. Le minis-

1787. tère de France fut mis immédiatement dans la confidence, et approuva beaucoup l'idée en général et le choix du négociateur en particulier.

Cependant le concert à établir sur cet objet, entre la France et la Prusse, exigeoit un certain temps ; et lorsqu'on seroit d'accord, et que le négociateur hollandais serait arrivé, les débats sur la chose même devoient nécessairement avoir une durée quelconque ; et il étoit possible que dans l'intervalle les troupes stathoudériennes essayassent sur la ville d'Utrecht quelque coup de main dont le succès auroit encore dérangé toutes les mesures. Il étoit donc essentiel que rien ne manquât aux moyens de défense de cette ville. Sa garnison étoit assez considérable ; elle avoit de l'artillerie, mais elle manquoit d'ingénieurs et d'artilleurs, dont le besoin se faisoit sentir tous les jours. Les patriotes en demandèrent instamment à la France, qui leur envoya une centaine d'excellens canonniers, avec quelques officiers aussi distingués par leur mérite que par leur bravoure, sous la direction du chevalier de Bellonet, officier supérieur dans l'arme du génie, universellement connu dans l'armée française par des talens éminens dans cette importante partie de l'art militaire. A

son arrivée à Utrecht, il fit construire les 1787.
ouvrages extérieurs nécessaires à la défense de la place, autant que le temps et l'urgence des circonstances pouvoient le lui permettre. Les canonniers remplirent entièrement l'idée qu'on s'étoit formée de leur intelligence et de leur courage; des batteries furent élevées là où le voisinage de l'ennemi en indiquoit l'utilité; et dès la première attaque tentée par quelques régimens stathoudériens, le feu qu'ils essuyèrent fut dirigé d'une manière tellement meurtrière contr'eux, qu'ils devinèrent, sans peine, que le service du canon n'étoit plus entre des mains hollandaises.

Mais en accédant à la prière des patriotes, par l'envoi des canonniers qu'ils demandoient, et en approuvant l'idée d'une médiation confidentielle, la France insista fortement pour que les états de Hollande écrivissent à la princesse une lettre convenable aux circonstances, et qui, sans avilir leur dignité, renfermât du moins un commencement de satisfaction propre à suspendre les mesures militaires de la Prusse jusqu'au moment où la voie de conciliation étant reprise, laisseroit encore quelqu'espérance d'un arrangement paisible et amical.

1787. Rien ne peut égaler la répugnance des patriotes pour cette démarche, qui les humilioit à leurs propres yeux. Aucune satisfaction n'étoit due; ils en avoient la conviction intime; la France même en convenoit: « Quoi» que nous convenions, disoit-elle, qu'il » n'est dû aucune satisfaction à la princesse, » nous pensons néanmoins qu'il convient » d'appaiser, d'une manière quelconque, le roi » de Prusse, et faire ce qui sera convenable » pour lui faire oublier le désagrément qu'a » éprouvé la princesse sa sœur ». Ce conseil, si facile à donner, ne l'étoit pas à beaucoup près autant à suivre. « Quand nous » aurons rédigé, disoient les chefs du parti » républicain, un projet de réponse exacte» ment tel que le cabinet de Versailles nous » le propose, qui nous répond que le roi de » Prusse voudra bien s'en contenter et re» tirer ses troupes? Et s'il n'en est pas satis» fait, jusqu'à quel point pouvons-nous » compter sur la France? Si après avoir ob» tenu de nous une satisfaction que nous ne » devons pas, le roi de Prusse reste encore » armé pour soutenir les prétendus droits du » stathouder, la France voudra-t-elle nous » soutenir, ou bien nous exhortera-t-elle

» encore à céder ? car elle aura également à 1787.
» nous alléguer les raisons par lesquelles elle
» nous détermine aujourd'hui sur la satisfac-
» tion ; savoir, la guerre et ses suites désas-
» treuses pour la république ».

Ces objections n'étoient malheureusement que trop fondées. La cour de France, livrée à l'intrigue et aux plaisirs, s'en arrachoit à regret pour ramener son attention sur les affaires de Hollande, qui ne lui offroient que des discussions stériles et compliquées, et ne montroit aucune disposition pour secourir les républicains Hollandais par une voie autre que celle des conseils et de la négociation. Cependant les patriotes ne pouvoient se persuader encore que la France s'aveugleroit assez sur son propre intérêt, pour abandonner leur cause qui étoit la sienne propre, les laisser écraser, livrer par conséquent la Hollande à la Prusse et à l'Angleterre ; et perdre ainsi, par la plus monstrueuse insouciance, tout le fruit d'une alliance précieuse qui lui donnoit les moyens de balancer au moins la puissance anglaise sur les mers. De ces réflexions si naturelles, sortoit un foible rayon d'espérance, qui les empêchoit de perdre entièrement le courage. D'un autre

1787. côté, le devoir qu'ils s'imposoient de tenter tout pour prévenir tout reproche, et enfin, l'urgente nécessité d'écarter une armée étrangère des frontières de la république, les déterminèrent à céder, en écrivant à la princesse la lettre de satisfaction, telle que le ministre de France l'avoit demandée.

Le rapport de ce projet de lettre se fit aux états de Hollande dans les derniers jours du mois d'août, et fut pris *ad referendum*. Lorsque la connoissance en arriva dans Amsterdam, l'opposition s'y manifesta d'une manière extrêmement violente, non pas parmi la bourgeoisie seulement, mais au conseil même, qui réunissoit tout ce qu'Amsterdam avoit de plus sage et de plus éclairé. Le sentiment dans cette ville étoit plus vif qu'à la Haye et son expression plus franche et plus énergique. La mollesse de la France, dans ces circonstances critiques, y étoit jugée sévèrement et avec beaucoup moins de ménagemens, et avoit éloigné toute confiance : l'opinion s'y étoit fortement prononcée sur le plan et le véritable objet du voyage de la princesse; il ne restoit pas l'ombre du doute que son arrivée à la Haye ne dût être le signal d'une insurrection générale et la destruction

des patriotes : et la seule pensée que l'assemblée souveraine de Hollande, éclairée par ces notions, lui écriroit cependant une lettre de satisfaction, comme pour la remercier des maux qu'elle n'auroit pu occasionner, paroissoit aux magistrats le comble de l'avilissement, et leur arrachoit un cri unanime d'indignation contre la puissance assez tyrannique pour appuyer, par une armée, une demande d'une injustice aussi manifeste. Ils étoient, disoient-ils, résolus à rompre la grande digue de *Minden*, à mettre toute la Hollande sous l'eau, au moment qu'un régiment prussien paroîtra en Gueldre, et à périr, jusqu'au dernier, plutôt que de subir la loi d'un monarque étranger qui n'a reçu aucune offense de la province. 1787.

Ainsi, l'avis d'Amsterdam étoit entièrement contraire au projet de lettre. A quel point ne seroit pas blessée la dignité des états, s'il s'ouvroit entr'eux et l'épouse de leur premier sujet une espèce de négociation dans laquelle encore le beau rôle seroit du côté de la princesse et non pas du leur, et où ils se trouveroient également humiliés ou par ses hauteurs ou par sa clémence? Le niveau étoit rétabli au contraire si les états

1787. traitoient directement avec le roi de Prusse ; aussi la régence d'Amsterdam, en rejetant le projet de lettre, proposa d'envoyer à Berlin, avec une lettre adressée au roi, une députation composée de quatre ou cinq personnages choisis, parmi les plus distingués du parti républicain pour remettre la lettre, établir les faits d'une manière incontestable, et soutenir de vive voix la cause des états de Hollande.

Enfin, le 8 septembre, les états de Hollande s'assemblèrent pour arrêter une résolution définitive sur cette matière. *L'ordre équestre, la Brille, Enkhuysen, Edam* et *Medemblyck* ne voulurent point participer à cette délibération. Il ne restoit donc que quatorze voix. *Dort, Leyde, Rotterdam, Schiendam, Gorcum, Schoonhove, Alcmaer, Hoorn, Monickedam* et *Purmerend,* opinèrent pour le projet de lettre; *Harlem, Delft, Amsterdam* et *Gouda,* pour l'envoi d'une députation à Berlin. Ainsi, la résolution passa à une majorité de dix contre quatre.

Que cette résolution fût bonne ou non, elle avoit au moins l'avantage de fixer les idées. C'étoit un parti qu'on venoit de prendre, en s'arrachant aux incertitudes qui tour-

mentoient les esprits; car, en politique, et 1787.
sur-tout dans des occasions aussi pressantes, rien de pire que de rester dans le vague.

Les patriotes s'empressèrent, en quittant l'assemblée, de venir rendre compte de leur succès à l'ambassadeur de France qui, rappelé depuis environ quinze jours, se disposoit à partir le lendemain, après avoir accrédité un chargé d'affaires auprès de la république. Il apprit cette nouvelle avec la plus grande satisfaction, et se trouvoit flatté de voir sa mission terminée par une opération qui promettoit des suites heureuses pour le rétablissement du repos dans la république.

Combien on s'expose à voir ses calculs entièrement trompés, lorsqu'en prenant pour base quelques faits donnés, on juge les événemens futurs par la seule règle des vraisemblances! Qui n'auroit cru que la résolution que les états de Hollande venoient de prendre, quand même la princesse eût dû n'en être pas entièrement satisfaite, auroit du moins entraîné une discussion plus ou moins longue; que la France et la Prusse auroient pu intervenir, pendant ce temps, et se concerter de manière à déterminer les deux parties à un accommodement dans le-

1787. quel la princesse se relâcheroit de la rigueur de ses prétentions, tandis que les états feroient encore vers elle quelques pas de plus? Rien de cela n'arriva.

C'étoit le 8 septembre qu'avoit été prise, aux états de Hollande, la résolution d'écrire à la princesse sur cette fatale satisfaction, sur cet incident funeste qui étoit devenu l'affaire principale, et avoit fait disparoître tout le reste devant lui. Ce fut le même jour que cette résolution fut notifiée à M. Thulemeyer, qu'il lui en fut remis copie avec invitation de la transmettre au roi de Prusse par la voie la plus prompte. Ce fut encore le même jour que ce ministre expédia son courrier, et ce fut le lendemain 9, à huit heures et demie du matin, que ce même ministre remit au grand pensionnaire, pour en donner immédiatement connoissance aux états de Hollande, une note qui renfermoit les dernières volontés du roi de Prusse, et qui détruisit, sans retour, tout espoir de conciliation.

M. de Thulemeyer en avoit reçu l'ordre pendant la nuit, et quelques heures après le départ de son courrier. Dans cette note, le roi exigeoit qu'il fût fait des excuses à la princesse sa sœur; que tous ceux dont elle

pourroit se plaindre fussent sévèrement et exemplairement punis ; que toutes les résolutions prises à l'occasion de son voyage fussent sur-le-champ révoquées, etc. ; et sa majesté prescrivoit aux états de se décider, dans le terme fatal de quatre jours, à l'expiration duquel ses troupes avoient ordre d'entrer sur le territoire de la république. 1787.

On jugera sans doute que ce terme de quatre jours étoit beaucoup trop long, car quand il s'agit de souscrire à l'opprobre et au déshonneur, ou de périr, le choix est si facile qu'il est promptement fait. Mais les états ne pouvoient rien conclure sans l'avis des régences des villes, qui elles-mêmes devoient aussi, dans un cas aussi grave, consulter les bourgeoisies représentées par leurs *constitués*, et sous ce rapport, le terme étoit court jusqu'à l'absurde et au ridicule. Cependant la note prussienne fut livrée à un comité, qu'on chargea d'en faire promptement le rapport aux états.

Ce mémoire impérieux, ce langage de maître absolu, qui fait entendre ses volontés, fut, au reste, un grand trait de lumière qui acheva d'éclairer les esprits sur le vrai système de la cour de Berlin. Ce fut alors que

1787. les patriotes furent plus que jamais convaincus que toute l'affaire de la satisfaction et le voyage même de la princesse n'étoient qu'un plan concerté entr'elle et le roi son frère, qui ne demandoit qu'un prétexte pour entrer dans les affaires de Hollande, et soutenir les prétentions stathoudériennes à main armée, d'où il suivoit que les négociations de cette puissance avec la France avoient été purement illusoires. On savoit que le duc de Brunswick, en recevant le commandement de l'armée, avoit également reçu des pouvoirs en quelque sorte illimités, pour traiter les affaires directement avec la princesse, et prendre les mesures qu'ils jugeroient, l'un et l'autre, les plus convenables sans en référer au cabinet de Berlin, autrement que par une information simplement historique. Ainsi on voyoit clairement que les ordres successivement envoyés à la Haye, à M. Thulemeyer, émanoient immédiatement du cabinet de la princesse, au lieu de venir directement de Berlin.

D'un autre côté, on savoit que le duc, depuis son arrivée aux frontières de la république, avoit envoyé, très-régulièrement et même plusieurs fois par semaine, des émissaires

saires à Givet, pour connoître la nature des 1787.
préparatifs militaires de la France, de ce côté, et ce qui pouvoit composer ce camp dont on avoit fait tant de bruit quelques mois auparavant. Il est certain que si le projet de ce camp eût été suivi et exécuté, ce prince auroit été arrêté par le risque de compromettre la Prusse avec la France, et de faire sortir d'une aussi misérable querelle d'amour-propre, une guerre qui auroit entraîné l'Angleterre et pouvoit facilement devenir universelle; et quant à sa personne même, il est au moins douteux que le soin de sa propre gloire lui eût permis de livrer une réputation justement acquise dans la guerre de sept ans, aux hasards d'une expédition difficile et incertaine dans un pays qui offre tant d'obstacles à l'attaque et tant de facilités à la défense. Mais ses émissaires, par des rapports unanimes, le confirmèrent dans la certitude que tout étoit parfaitement tranquille à Givet, qui ne présentoit pas vestige de camp ni d'aucun appareil extraordinaire, et dès-lors il sentit qu'il pouvoit impunément tout oser.

Cette marche de la cour de Berlin et de celle de Nimègue, se trouvoient ainsi mises au plus grand jour. Les patriotes éclairés la

1787 soupçonnoient depuis long-temps ; depuis long-temps ils affirmoient que la France étoit jouée par la Prusse, et la France avoit persisté dans sa confiance, soit par sentiment, soit par la crainte de s'engager dans quelque démarche de vigueur que peut-être elle n'auroit ni voulu ni pu soutenir. C'est cependant cette malheureuse apathie qui consomma la ruine de la Hollande.

Les états de Hollande répondirent le 12, au mémoire prussien, par une résolution qui portoit en substance : 1°. Qu'ils ne pouvoient entrer en aucune délibération sur les dernières notes remises par M. de Thulemeyer ; 2°. Qu'il seroit envoyé à Berlin une députation composée de deux membres des états pour rendre à sa majesté Prussienne le compte le plus exact de tout ce qui s'étoit passé par rapport au voyage de la princesse ; 3°. Qu'il seroit préalablement écrit une lettre à ce monarque pour savoir si cette députation lui sera agréable ; 4°. Qu'il seroit remis au ministre de Prusse et au chargé d'affaires de France, copie de la résolution avec prière de l'envoyer chacun à leur cour.

On ne se faisoit pas illusion au point de fonder quelqu'espérance sur cette résolution,

aussi sollicitoit-on plus vivement que jamais 1787.
les secours de la France ; et avec beaucoup de diligence, ces secours pouvoient encore arriver à temps, mais il n'y avoit pas un instant à perdre si on vouloit sauver la province de Hollande. Il ne pouvoit plus être question de rassembler une armée : que trois ou quatre régimens placés aux frontières les plus voisines de la république, se fussent mis en marche et qu'on les eût jetés dans Utrecht, ils pouvoient arrêter les Prussiens au moins le temps suffisant pour faire arriver les autres troupes qui les auroient suivis de proche en proche. La proposition en fut faite de la Haye, au comte d'Esthérazy, alors commandant à Givet, d'envoyer au moins quelques-uns des régimens qu'il avoit sous sa main ; il répondit, comme il étoit aisé de le prévoir, qu'il n'avoit aucuns pouvoirs qui l'autorisassent à cette démarche. La France promit d'ailleurs aux patriotes je ne sais quels secours qui ne parurent jamais, parce que la rapidité de la révolution stathoudérienne ne leur laissa pas le temps d'arriver.

Livrés ainsi à leurs seules ressources intérieures, les républicains avoient formé les inondations dans la province d'Utrecht, en-

1787. core cet expédieut désastreux n'avoit pas fourni le secours qu'on s'en étoit promis par la sécheresse qui domina cette année pendant tout l'été et maintint les eaux du Leck fort au-dsssous de leur niveau ordinaire. En Hollande, la grande écluse de *Minden* fut ouverte le 12, et l'inondation qui en résultoit auroit dû venir joindre celle du Leck et couvrir toute la province jusqu'à Gorcum, si on eût ouvert le Leck sur sa rive méridionale, ce qui auroit donné de l'eau jusqu'au Waal en inondant une petite partie de la Gueldre. Alors la province de Hollande n'étoit plus abordable que par quelques digues fort étroites où deux voitures pouvoient à peine passer de front. Ces digues aboutissoient à *Gorcum*, à *Viane*, et plus haut à *Woerden*, *Nieversluys*, *Narden* et *Minden*; c'étoit là, avec *Utrecht*, les points à défendre.

Ces places, la plupart fortifiées par Cohorn, ou suivant son système, auroient offert une assez longue résistance, si les garnisons eussent été suffisantes. Mais on a vu comment la corruption, en désorganisant les troupes du cordon, en avoit affoibli le nombre. On avoit rempli les vides autant qu'on l'avoit pu

par des corps francs qui montroient la meil- 1787.
leure volonté, et il en résultoit une force capable, sans doute, de balancer, ou même d'anéantir l'armée stathoudérienne, mais hors d'état de résister long-temps seule aux Prussiens, si supérieurs par le nombre et par la discipline. Il ne pouvoit donc s'agir que de les arrêter dans leur marche et d'opposer une résistance assez longue pour donner aux secours extérieurs le temps d'arriver s'il devoit en arriver du côté où l'on étoit en droit d'en espérer.

Utrecht avoit sept à huit mille hommes sans compter la bourgeoisie armée, et dans ce nombre de sept à huit mille, on ne comptoit que douze cents hommes de corps francs. Les canonniers français y étoient tous rassemblés sous le commandement du chevalier de Bellonet, ce qui, dans le cas d'un siége, sembloit promettre une défense d'au moins plusieurs semaines. Mais c'étoit M. le rhingrave de Salm qui commandoit la ville et la garnison; et, dans les circonstances d'alors, c'étoit un très-grand malheur, car il étoit devenu impossible de placer en lui la moindre confiance.

Doué de beaucoup d'esprit, adroit et

1787. même séduisant, capable de prendre, avec la plus grande facilité, toutes sortes de formes pour arriver plus sûrement à son but, le rhingrave de Salm étoit un homme sans aucun principe, excepté celui de son intérêt personnel. Son ambition ne connoissoit pas de bornes. Il s'étoit jeté dès le commencement dans le parti des patriotes, parce qu'en restant uni à celui du stathouder, il n'avoit à espérer qu'un avancement beaucoup trop lent pour son impatience, tandis qu'en s'attachant à la cause de la liberté, il se frayoit une route nouvelle qui lui promettoit une fortune beaucoup plus rapide. Devenu nécessaire au parti républicain, ses espérances n'avoient plus de terme, aucun de ses calculs n'étoient sans quelque degré de vraisemblance; honneurs, autorité, richesses, tout se présentoit à ses yeux dans la nouvelle et immense carrière qui s'ouvroit devant lui; et parmi tous les dénouemens qui pouvoient terminer la lutte entre les deux partis, il en voyoit un qui pouvoit le conduire à une dignité suprême, dont sa naissance, d'ailleurs, le rendoit susceptible. Ses idées réussirent jusqu'à un certain point. Il lui fut aisé de s'emparer de l'esprit et de la confiance de gens simples et

droits, tels que les chefs du parti républicain, auxquels il se gardoit bien de laisser pénétrer le fond de ses projets. Il entra dans le secret des affaires et donna souvent de très-bons avis. Plus d'une fois il fut envoyé à Paris pour éclairer les ministres sur les intérêts communs à la France et aux patriotes, exposer en détail le véritable état des choses, expliquer par quelles démarches, par quel genre de secours le cabinet de Versailles pouvoit concourir au succès de la cause républicaine, répondre aux objections, dissiper les doutes, etc. Toutes choses qu'on ne peut remplir que très-imparfaitement par écrit, à moins de se livrer à des détails démesuremment volumineux, et alors on n'est guère lu, mais qui se traitent avec beaucoup de facilité par la voie simple de la conversation. 1787.

Son caractère souple et facile, sa tournure, son genre d'esprit et d'élocution réussirent parfaitement à Versailles, dans ce pays où le talent de plaire étoit la première de toutes les qualités. M. de Calonne, sur-tout, étoit séduit et subjugué, et ne s'embarrassoit guère de savoir si cette surface éblouissante couvroit un fond de mérite réel et un esprit de patriotisme bien pur. On pense bien que

1787. le rhingrave de Salm n'oublia pas ses intérêts personnels au milieu de ses succès. Général au service de la ville d'Utrecht, mais simple colonel au service de la province de Hollande, il eut l'art de déterminer le ministre de France à lui conférer le grade de maréchal des camps et armées du roi. Il fit plus ; il engagea M. de Calonne à rendre cet honneur plus substantiel en lui attachant une pension viagère de 40 mille francs, ce qui ne souffrit aucune difficulté ; on a même assuré qu'après cette faveur, il avoit réfléchi sur le danger que cette pension ne fût dans la suite anéantie avec la même facilité qu'il avoit eue à l'obtenir dans l'état déplorable où il voyoit déjà les finances de France, et que pour la mettre à l'abri de tout accident, il avoit demandé le capital à la place de la rente, ce que M. de Calonne avoit accordé avec la même facilité ; en sorte qu'en rendant le brevet de pension, il avoit obtenu une somme de 400,000 fr. Lorsque les affaires du parti républicain commencèrent à prendre un certain caractère d'incertitude par leur extrême complication, on a vu comment on avoit songé à l'intervention de la France comme médiatrice entre les provinces. Cette médiation n'entroit point

du tout dans les calculs du rhingrave, qui 1787.
sentoit bien que son rôle étoit entièrement fini, au moment où la France auroit pu mettre un terme aux troubles sur lesquels il fondoit son élévation; aussi chercha-t-il de tous ses moyens à l'écarter : et comme rien ne pouvoit se conclure sans l'aveu des villes et sur-tout d'Amsterdam, il y envoya ses émissaires pour animer le peuple contre toute espèce de médiation, et le déterminer plutôt à se livrer aux mesures les plus extrêmes, dans la persuasion qu'une des premières auroit été de rassembler les corps francs de toute la province et de le déclarer généralissime de toute la force armée ; espèce de dictature militaire qui auroit mis tous les pouvoirs et les trésors de la Hollande à sa disposition. Ces plans gigantesques n'avoient point échappé à la pénétration des républicains éclairés, qui ne pouvoient plus douter qu'il ne songeât beaucoup plus à son avantage personnel qu'à celui du parti.

D'un autre côté, depuis qu'il s'étoit chargé de la défense d'Utrecht, il n'avoit pas négligé de s'occuper des moyens de sortir d'embarras, dans le cas où le parti stathoudérien auroit acquis décidément la supériorité. Le voisi-

1787. nage des troupes ennemies lui fournissoit beaucoup d'occasions pour nouer et conduire une intrigue avec la cour de Nimègue, et on sut qu'il avoit eu plusieurs conférences avec le comte de Callemberg, saxon très-considéré de la famille stathoudérienne. On a cité même un propos qu'il adressa, dans une de ces entrevues, au comte Callemberg, en le quittant: « Croyez, au reste, lui dit-il, que je n'ai pas tellement le goût du citron que je ne m'accommode très-bien aussi de l'orange ». Nous ne garantissons point ce mot, qui porteroit avec lui son propre commentaire. Ces conférences cependant n'eurent aucun résultat, sans doute parce que, trop fins l'un pour l'autre, la défiance mutuelle, très-bien fondée, peut-être, des deux côtés, ne leur permit pas de s'accorder sur les conditions. Si l'on ajoute à ces faits que le rhingrave s'étoit mis en opposition contre la commission souveraine de Woerden, on concevra facilement comment il avoit dû perdre la confiance des chefs du parti. Cependant il fut laissé à Utrecht, dans la crainte que si on lui en retiroit le commandement, il ne passât immédiatement du côté de l'ennemi, suivi de sa légion, qui étoit exactement la fleur des troupes attachées au parti républicain.

Les affaires, comme on le voit, se trouvoient dans un état excessivement critique : cependant les patriotes attendoient encore leur salut de la France, et ne perdoient pas entièrement le courage. Mais le 16 les nouvelles furent affreuses. Avant sept heures du matin les chefs furent informés que les Prussiens étoient enfin entrés sur le territoire de la république, et s'avançoient vers la province de Hollande, en trois colonnes, l'une dirigée sur Naarden, l'autre sur Amersfort, et la troisième sur Gorcum; que cette dernière étoit déjà à Tiel sur le Waal; que les inondations, de ce côté, ne réussissoient pas comme on le désiroit, quoique le temps se fût mis à la pluie depuis quelques jours, cette pluie n'ayant été ni assez longue, ni assez abondante pour rendre au niveau du Leck la hauteur que la sécheresse précédente lui avoit fait perdre; qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on pût défendre Gorcum, et qu'alors rien n'empêchoit l'ennemi de paroître à la Haye dans trois fois vingt-quatre heures. Ils apprirent aussi dans le même instant que la France étoit à la fin déterminée à leur envoyer des secours aussitôt que le roi en recevroit l'invitation formelle des états de Hollande. Cette 1787.

1787. nouvelle si tardive ne balançoit pas, à beaucoup près, celle des malheurs imminens qui commençoient à fondre sur la république.

Les principaux patriotes, à l'arrivée de ces nouvelles fâcheuses, s'étoient rassemblés chez M. Gislaer. Ils y délibérèrent avec beaucoup de calme sur le danger de leur position et sur le parti qu'il leur étoit indispensable de prendre sur-le-champ. L'espérance n'étoit pas tout-à-fait éteinte, puisque la France annonçoit qu'elle se chargeoit de la défense de la province de Hollande. Il ne s'agissoit que de se maintenir dans une place pour donner aux troupes françaises le temps d'arriver; et comme aucune place ne pouvoit mieux remplir cet objet que la ville d'Amsterdam, ils prirent la résolution de quitter le jour même la ville de la Haye pour se réunir ensuite à Amsterdam. Cette résolution ne portoit aucun caractère de pusillanimité. Il étoit très-probable qu'il s'élèveroit dans peu quelque émeute furieuse, et la populace, animée par l'approche des Prussiens, et irritée par la présence des chefs républicains, s'ils fussent restés, les auroit indubitablement immolés les premiers à sa rage. Ne les auroit-on pas alors, et avec raison,

accusé d'une haute imprudence, si pour faire 1787.
parade d'un vain courage d'ostentation, ils avoient négligé de se conserver à la chose publique ?

Les états de Hollande se réunirent de bonne heure ; il ne fut fait aucune mention officielle des nouvelles du jour, et la seule résolution intéressante qui fut prise dans cette séance, fut celle de demander au roi de France, en vertu de l'alliance, ses secours contre l'invasion des Prussiens, résolution qui fut expédiée le jour même pour Versailles. Mais immédiatement après l'assemblée, les trois pensionnaires se retirèrent et quittèrent la Haye chacun de leur côté.

Les nouvelles allèrent en empirant. Le jour même du départ des patriotes, on reçut le premier avis qu'Utrecht étoit évacuée. Aussitôt qu'on avoit été assuré dans cette ville de l'entrée des Prussiens sur le territoire de la république, et de la marche d'une colonne sur Amersfort, le rhingrave de Salm avoit convoqué un grand conseil de guerre pour délibérer sur les mesures à prendre. Il l'ouvrit par un discours dans lequel il entreprit de démontrer que la place étoit hors d'état de soutenir un siége, et conclut à sa prompte

1787. évacuation. Le chevalier de Bellonet, qui couronnoit ses grands talens militaires par beaucoup de modestie, convenoit que la ville n'étoit pas sans doute inexpugnable; mais il représentoit avec modération qu'il croiroit pouvoir la défendre plusieurs semaines. Le rhingrave, à qui cet avis ne convenoit pas, affirma qu'on manquoit de vivres et de munitions, et qu'il étoit impossible d'en tirer de la Hollande. Si le fait étoit réel, le rhingrave étoit bien coupable de ne s'être pas occupé de l'approvisionnement d'une place confiée à ses soins, qui depuis si long-temps étoit menacée; et si ce n'étoit qu'un prétexte controuvé, que penser du courage, des talens ou de la droiture d'un commandant qui ouvroit un pareil avis? Quoi qu'il en soit, son assertion imposa silence au conseil; l'évacuation fut résolue et s'exécuta dans le plus grand désordre. On laissa une belle et nombreuse artillerie mal enclouée, et une grande provision de poudre. Les corps qui composoient la garnison se replièrent les uns sur Nieversluys, les autres sur Woerden, ou quelque autre place du cordon, tous dans le dessein de se porter définitivement sur Amsterdam. Le rhingrave de Salm s'occupa de sa per-

sonne, et oublia la chose publique. Il disparut tellement alors, et déroba si bien sa marche, qu'on ignora, pendant le reste de la révolution, ce qu'il étoit devenu. 1787.

Gorcum, privée du secours de l'inondation, sa force naturelle, ne put tenir, et fut obligée de se rendre, le 17, à la première bombe qui lui fut envoyée. M. de Capellen, frère du baron de Capellen de Marsch, dont nous avons parlé plus d'une fois dans cet écrit, commandant la place avec une très-foible garnison, fut fait prisonnier de guerre, et la haine stathoudérienne lui fit essuyer des traitemens si barbares, qu'il en mourut au bout de quelques semaines. Le chemin étoit dès-lors ouvert jusqu'à la Haye, sans que rien pût arrêter l'ennemi. La nouvelle en arriva dans cette ville la nuit du 17 au 18; et aussitôt que la populace en fut informée, il se manifesta des symptômes de fermentation d'une nature très-alarmante. Dans la matinée c'étoit des groupes nombreux qui se rassembloient de tous côtés, et se divisant par troupes de quarante à cinquante, parcouroient les rues de la ville chamarrés de rubans orange, et insultoient les passans qui n'avoient pas la même parure, et cela sous les yeux des pi-

1787. quets de la garnison, qui les laissoient tranquillement faire. C'étoit là le prélude, et le soir l'émeute prit un caractère vraiment affreux. On ne peut se représenter la rage forcenée de cette populace, contre tout ce qui tenoit directement ou indirectement au parti des patriotes. Leurs maisons furent pillées ou détruites; eux-mêmes, lorsqu'ils eurent l'imprudence de se montrer, étoient ou cruellement maltraités ou massacrés, ou jetés dans les canaux. L'hôtel de France ne pouvoit échapper à une destruction de fond en comble, si le chargé d'affaires n'eût assez à temps requis le gouvernement de lui donner une bonne et forte garde pour mettre sa personne et sa maison à l'abri de toute insulte. Cette précaution sauva l'hôtel; mais, sous ses fenêtres, se rassembloit tous les soirs et restoit toute la nuit, une populace furieuse, poussant des hurlemens de bêtes féroces, vomissant des imprécations contre la France et des malédictions contre le piquet qui ne vouloit pas abandonner la maison à sa fureur. La consternation étoit générale dans la province; toutes les villes, ou déjà soumises, ou disposées à se soumettre, étoient plus ou moins livrées au massacre ou au pillage; en

un

un mot, c'étoit une scène d'horreur et de désolation. 1787.

A la Haye, l'émeute commencée le 18, avoit duré, sans interruption, jusqu'au 20, où elle fut un moment suspendue. Ce jour là fut le grand jour de triomphe du parti stathoudérien, celui où le prince rentra à la Haye, après une absence de deux années. Cette entrée faite avec une grande solemnité, au travers d'une haie formée par la garnison de la ville dans une voiture portée plutôt que traînée par une populace ivre de joie et qui faisoit retentir l'air de ses acclamations; cette entrée, dis-je, fut le coup de mort pour l'esprit républicain et le parti Français.

Aussitôt que les premiers transports furent calmés, les excès recommencèrent avec la même fureur qu'auparavant; ils continuèrent les jours suivans avec plus ou moins de violence, et la tempête ne fut vraiment appaisée que vers le 4 du mois suivant.

Le stathouder, dans sa route, ne manqua pas de changer les régences des villes de la Sud-Hollande, et ces nouvelles régences ne manquèrent pas non plus d'envoyer de nouvelles députations aux états. Ces changemens donnèrent au prince, à l'assemblée,

1787. une majorité de seize voix contre trois ; les villes opposantes étoient Amsterdam, Alcmaer et Purmerend, où le bouleversement des régences n'avoit pas encore été opéré. Les états de Hollande ainsi composés, commencèrent leurs opérations par la révocation de toutes les résolutions prises contre le stathouder par les états patriotes. Il fut donc réintégré dans toute son autorité passée tant à l'égard de ses fonctions de capitaine-général que par rapport au commandement de la garnison de la Haye. La commission de Woerden fut également révoquée, et la princesse invitée, par une résolution formelle, à revenir à la Haye. Ces mesures furent l'ouvrage de la séance du 21, lendemain de la rentrée du prince, et le même jour il fut pris une autre résolution qui intéressoit directement la France : elle portoit que, « Le calme » étant heureusement rétabli dans le pays » par le retour de M. le stathouder à la » Haye, et la restitution qui lui a été faite » de tous ses droits et prérogatives, ainsi que » par la satisfaction accordée à madame la » princesse, la résolution par laquelle on avoit » demandé l'assistance du roi contre l'armée » Prussienne, étoit annullée par le fait, et » qu'il en seroit donné connoissance à S. M.,

» ne doutant pas qu'elle ne prît beaucoup 1787.
» de part à cet heureux rétablissement du
» repos, et qu'elle ne révoquât les ordres qui
» pourroient avoir été déjà donnés pour la
» marche de ses troupes sur la première in-
» vitation ».

Cette résolution, malgré le trait d'ironie qu'elle renfermoit, n'en étoit pas moins parfaitement constitutionnelle : ainsi, la France, légalement écartée, se trouva hors de la scène sans aucun autre moyen d'y rentrer que celui de rompre avec la Prusse ; ce qui auroit bientôt entraîné une rupture avec l'Angleterre, et allumé peut-être une guerre universelle dans l'Europe.

Les Prussiens cependant avançoient dans la province de Hollande où les états leur ouvroient eux-mêmes les portes de toutes les villes, par des résolutions qui défendoient toute espèce de résistance. Leur marche ne trouva de difficulté que lorsqu'après leur entrée dans Utrecht, ils entreprirent de forcer les places du cordon, telles que *Woerdan*, *Nieversluys*, *Wesop*, *Mindek*, etc. ; ils perdirent beaucoup de monde, entr'autre à Nieversluys, dans quelques sorties heureuses que les assiégés exécutèrent contr'eux. Aux ap-

1787. proches d'Amsterdam, des villages, tels que *Oudekerk*, *Amstel-Veen* et autres, firent une défense très-honorable pour eux et très-meurtrière pour les Prussiens, par la nécessité d'avancer sur ses digues étroites et enfilées par le canon de ces postes : cependant ils furent tous emportés les uns après les autres, et les foibles garnisons qui les défendoient se replièrent successivement sur Amsterdam.

Le commandement général de cette grande ville avoit été déféré au chevalier de Ternant, qui s'y étoit jeté avec les corps francs Over-Yssellais qu'il commandoit. Les régens et la bourgeoisie l'avoient investi des pouvoirs les plus étendus. Jamais leur confiance n'avoit été mieux placée. Aussi éloigné de la jactance du rhingrave de Salm qu'il lui étoit supérieur en talens militaires, le chevalier de Ternant auroit indubitablement rendu d'importans services à la ville qui mettoit ses intérêts entre ses mains; mais la mauvaise constitution de cette ville mit des entraves à ses mesures les plus salutaires. Le conseil de régence, trop timide pour oser de lui-même en approuver une seule sans la soumettre à la discussion et à l'avis de la bourgeoisie, mettoit, dans la marche des opéra-

tions, une lenteur absolument incompatible 1787.
avec le danger du moment. D'un autre côté, les bourgeois armés et les corps francs n'obéissoient aux réquisitions du général que de la manière qu'ils l'entendoient; ainsi, lorsqu'il demandoit sur-le-champ quinze cents hommes par exemple, pour être immédiatement employés à quelqu'ouvrage ou quelqu'expédition, il s'en présentoit successivement trois à quatre cents, et l'expédition manquoit parce qu'on ne pouvoit pas agir par voie de contrainte contre des défenseurs de ce genre, qui n'étoient attachés que par le lien seul de la bonne volonté. C'est par là que le poste[1] qui défendoit la fameuse écluse située à moitié chemin entre Harlem et Amsterdam, et qui étoit vraiment inexpugnable s'il eût été défendu par une force un peu plus nombreuse, fut cependant surpris par les Prussiens qui le tournèrent en arrivant par l'Ye, sur des barques, et le prenant ainsi de revers, s'en rendirent bientôt les maîtres. Il étoit possible encore de les déloger; le che-

[1] C'est l'endroit où la mer d'Harlem et l'Ye sont tellement rapprochés, que la largeur seule de l'écluse forme la séparation des deux mers. Cette largeur n'est pas de cent pieds.

1787. valier de Ternant le proposoit et répondoit du succès, si on lui donnoit les forces qu'il comptoit y employer. Il éprouva les mêmes obstacles, et dès-lors, se jugeant entièrement inutile, il donna sa démission, quitta la ville, s'échappa au milieu des Prussiens et revint en France.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur la carte pour connoître la position critique où se trouvoit Amsterdam. Le duc de Brunswick étoit à ses portes ; la France même l'exhortoit à céder au malheur des circonstances, et à songer seulement à obtenir la capitulation la moins désavantageuse qu'il seroit possible. Ce conseil ne laissoit plus le moindre rayon d'espérance aux régens, et il fallut céder à la dure et impérieuse loi de la nécessité. Ils entrèrent donc en conférence avec le duc de Brunswick, et proposèrent d'abord de déterminer le genre de satisfaction qui seroit accordé à la princesse, car le duc leur avoit fait comprendre que ce point une fois réglé, sa mission étoit finie. Ils croyoient encore pouvoir obtenir quelque modification sur les conditions énoncées dans la dernière note de M. de Thulemeyer ; et certes, c'étoit bien peu connoître le caractère implacable de la princesse, que de croire qu'elle se refuseroit

au plaisir de la vengeance, lorsqu'elle en 1787.
avoit en main tous les moyens. Elle fut absolument inflexible : on s'attendoit qu'elle se borneroit à la punition des membres de la commission de Woerden, qui avoient mis obstacle à sa marche vers la Haye, puisque c'étoit là le seul délit dont elle avoit été personnellement l'objet; tout le reste lui étoit étranger, car l'épouse du stathouder n'étoit véritablement rien dans l'ordre politique pendant la vie de son mari; mais elle ne voulut pas laisser échapper une occasion qui lui paroissoit si naturelle, d'étendre la proscription sur les membres les plus distingués du parti républicain.

La princesse déclara donc d'abord qu'elle vouloit bien laisser la vie aux coupables : mais après cet excès de clémence et de générosité, elle fit connoître que son intention étoit qu'on privât de tout emploi et qu'on déclarât incapables à jamais de servir la république, MM. *Block*, *Cammerling*, *Dewitt*, *Toulon*, *Van-Foreest*, composant la commission des états de Hollande; *Costerus*, bourgmestre de Woerden, secrétaire de l'ancienne commission de défense, établie dans cette ville; *Delange*, conseiller de régence

1787. de Gouda ; *Gislaer*, pensionnaire de Dort ; *Zeeberg* et *Van-Casteelen*, pensionnaires de Harlem ; *Van-Berkel* et *Visscher*, pensionnaires d'Amsterdam ; *Kempenaar*, conseiller d'Alcmaer ; *Abbema*, *Bicker*, *Van-Leyde* et *Dejonge*, du conseil de régence d'Amsterdam.

Telle fut la loi qu'Amsterdam fut obligée d'accepter. Ses négociateurs demandèrent aussi que cette ville ne reçut ni garnison prussienne ni garnison nationale. On accorda le premier point et même le second, mais avec cette clause : *A moins que la régence n'en fasse la demande* ; mais comme l'ancienne régence stathoudérienne devoit bientôt rentrer dans ses fonctions, on étoit assuré d'avance que cette demande ne tarderoit pas à être faite ; ainsi la clause étoit purement illusoire. Cette capitulation fut signée le 10, et le même jour, les Prussiens prirent possession de la porte qui conduit à Harlem, et le général comte de *Kalcreuten* entra dans la ville.

Parmi les proscrits, MM. *Gislaer*, *Abbema*, *Dewitt*, quittèrent leur patrie, où ils ne se crurent plus en sûreté. M. de Capellen de Marsch, condamné depuis, en Gueldre, à perdre la tête, les avoit précédés. Une foule de peuple de différentes villes

de la province, se retira sur le territoire 1787.
Français, et pendant tout le reste de l'année, l'émigration fut très-considérable. Le gouvernement Français accueillit cette multitude et la rassembla à Saint-Omer, où il lui fournit des moyens de subsistance, dont la direction et la distribution forma une branche particulière d'administration.

M. *Van-Berkel* resta dans Amsterdam, et continua, malgré la persécution stathoudérienne, à recevoir de ses concitoyens les marques de considération et de respect dues à ses vertus. M. *Paulus* éprouva la même faveur à Rotterdam, où, au milieu des troubles, il fut constamment respecté dans sa personne et dans ses biens. Il conserva même quelque temps son emploi, dont il pensoit que ses devoirs ne lui permettoient pas de donner la démission jusqu'à ce qu'elle lui fût demandée. Elle ne l'auroit probablement pas été, tant l'opinion de ses grands talens et de ses vertus étoit universellement établie; mais il ne convenoit point aux Anglais de conserver à la marine hollandaise un ministre doué d'autant de génie, et l'ambassadeur britannique le fit écarter.

Le grand pensionnaire de Hollande n'attendit pas la fin de son *quinquennium*, qui

1787. devoit se terminer au mois de novembre ; il donna sa démission et fut remplacé par M. Vander-Spiegel ; il ne survécut guère à la catastrophe : l'étude des sciences exactes auxquelles il étoit rendu, ne put l'arracher au chagrin qui l'accompagna dans sa retraite et l'emporta quelques mois après.

Ajoutons encore quelques mots pour terminer enfin cet affligeant tableau. Il falloit récompenser les régimens stathoudériens que la corruption et les promesses avoient attachés à la cause anti-républicaine. Ces promesses furent remplies par les moyens qui avoient déjà servi à récompenser la populace de son zèle. Un nouveau pillage s'organisa, pour eux et par eux, dans les villes qui s'étoient le plus distinguées par leur esprit de patriotisme et de liberté. Aucune d'elles ne put échapper à la calamité : elles la partagèrent dans une proportion plus ou moins forte, mais ce fut la seule différence. Nous nous bornerons à citer le désastre de Bois-le-Duc, belle et grande ville, composée de quatre mille maisons : la garnison n'en respecta que sept cents ; mais deux mille furent dévastées de fond en comble, et les autres, sans exception, eurent toutes leurs fenêtres entièrement brisées. Le butin fut im-

mense, mais le gouvernement ne sévit point. 1787.
A la vérité, quelques effets retrouvés furent rendus à leurs propriétaires, et quelques soldats furent arrêtés ; c'étoit une simple forme et leur punition ne s'étendit pas plus loin. Cependant, la terreur étoit dans la ville et se répandit de là dans le plat pays, d'où les habitans se sauvèrent comme ils purent, emportant avec eux ce qu'ils avoient de meilleur, et se retirèrent dans le pays de Liége. Ce même sentiment gagna Mastricht et produisit les mêmes effets. L'émigration de ces contrées fut assez considérable, pour que le gouvernement Liégeois crût devoir rendre une ordonnance qui exemptoit les effets appartenans aux fugitifs de tout droit d'entrée dans le pays ; mesure à laquelle il n'auroit pas même songé, si le nombre de ces fugitifs n'avoit pas mérité son attention.

Ainsi fut renversé de fond en comble, dans le court espace de quelques semaines, l'édifice dont l'esprit républicain avoit jeté les fondemens, et auquel il travailloit, sans interruption, depuis plusieurs années. Le seul monument qui en restât encore, étoit l'alliance avec la France, et l'on sent avec quel plaisir les Anglais et les stathoudériens travaillèrent à l'anéantir. Ils étoient parfaitement

1787. d'accord sur le fond, mais on ne pouvoit se dispenser d'y employer une forme qui ne fût point offensante, puisqu'enfin on ne pouvoit traiter la cour de France comme une régence d'une ville de la province de Hollande; quoiqu'il fût très-vrai qu'à cette époque d'inertie totale, on pouvoit hasarder beaucoup envers elle, sans craindre qu'elle en montrât du ressentiment. L'Angleterre, qui se trouvoit ici la partie la plus intéressée, crut qu'il suffisoit de laisser subsister le nom de cette alliance, pourvu que l'effet en fût radicalement détruit, et c'est ce que les états-généraux obtenoient facilement, en formant aussi une alliance avec l'Angleterre et avec la Prusse en même temps. La dernière pouvoit être assez indifférente à la France, dont les intérêts n'étoient pas dans une collision perpétuelle avec ceux de la Prusse comme avec ceux de l'Angleterre. Mais le traité avec la France étoit anéanti par celui qu'on se proposoit de former avec la Grande-Bretagne. Le cabinet de Versailles avoit eu l'intention d'arracher la république aux Anglais; ce traité les rappeloit, pour le moins au partage, et quel partage! En cas de guerre avec l'Angleterre, nous pouvions compter sur la république; ici les états-généraux prenoient la

balance entre les deux nations, jugeoient 1787.
de quel côté venoit l'aggression et se rangeoient avec la partie lésée ; or, il est clair que l'Angleterre auroit toujours été cette partie lésée. Enfin, la France perdoit toute son influence en Hollande ; l'Angleterre rentroit dans toute celle qu'elle y avoit exercée auparavant ; elle ne pouvoit balancer un instant.

Aussi, la proposition en fut portée aux états-généraux, par la ville d'Utrecht, dès le 15 octobre : elle fut prise *ad referendum* et soumise aux délibérations des états de chaque province, qui successivement l'approuvèrent à l'unanimité. Elle revint enfin aux états-généraux le 14 décembre, où elle passa définitivement en résolution. Les conférences s'ouvrirent immédiatement avec le ministre d'Angleterre et celui de Berlin pour la rédaction des traités. L'alliance avec la Prusse n'offrit pas de grandes difficultés ; il ne s'agissoit guère, en effet, que d'une garantie réciproque des états en Europe, de la fixation des secours mutuels en cas d'attaque d'une des deux puissances par une troisième, mais sur-tout d'une garantie expresse de la constitution hollandaise de la part de la Prusse.

Le traité avec l'Angleterre offroit quelques difficultés de rédaction de plus, par la com-

1787. plication des intérêts des deux nations, par rapport au commerce et à la navigation dans les mers orientales; mais ces difficultés furent, en grande partie, remises au moment où les deux puissances travailleroient à un nouveau traité de commerce; et le traité d'alliance, à l'exception d'un article relatif à la défense commune, aux Indes Orientales, se réduisit aux stipulations accoutumées, de secours à se donner mutuellement en cas d'attaque, de garantie réciproque, des possessions dans et hors de l'Europe, et sur-tout à l'engagement formel que prit l'Angleterre, de soutenir et garantir à la république sa constitution et le stathoudérat.

On ne comprend guère ce que signifie une garantie faite à un peuple de sa propre constitution, à moins que cette garantie n'ait pour objet de préserver ce peuple contre les efforts que feroit une puissance étrangère pour renverser sa constitution malgré sa volonté. Mais si on entend par là que la constitution sur laquelle s'exerce la garantie lui est tellement soumise, que le peuple lui-même perde le droit de la changer lorsqu'il le jugera convenable, rien n'est plus absurde ni plus contraire aux idées du droit des gens; il répugne à la nature des choses, que lors-

qu'une nation s'est choisie une forme quel- 1787.
conque de gouvernement, et que le temps et l'expérience lui en ont découvert les abus et les vices, elle ne puisse la changer à sa volonté, et se prive ainsi de l'usage du plus inaliénable de ses droits. C'est le second exemple donné à l'Europe de cette monstrueuse garantie; le premier l'avoit été à l'époque du premier partage de la Pologne.

Au reste, les deux traités d'alliance avec la Prusse et avec l'Angleterre, furent signés à la Haye; le premier, le 4 avril, le second, le 15 du même mois 1788, et bientôt après, ratifiés par les deux cours.

Ainsi fut complétée, en Hollande, la révolution, qui ne lui laissa que le nom de république, en la soumettant à tout ce que le despotisme a de plus absolu: despotisme d'autant plus odieux que celui qui l'exerçoit, caché sous une dénomination modeste et sous les formes d'une liberté apparente, pouvoit sans cesse insulter à son véritable souverain et l'entraîner journellement dans les mesures les plus contraires au bien général, sans se rendre responsable envers personne, autre que lui-même, des écarts de sa propre conduite. Aussi lorsque le peuple, dans son ivresse, songea à lui conférer le titre de comte sou-

1787. verain de Hollande, il rejeta cette dignité dangereuse qui, en attachant ouvertement l'autorité suprême à sa propre personne, ôtoit aux états de la province et aux états-généraux jusqu'à ce vain simulâcre de souveraineté qu'ils avoient conservé, et lui créoit une succession perpétuelle d'ennemis, qui auroient été sans relâche occupés à combattre son autorité pour se ressaisir eux-mêmes de tout ce qu'ils auroient pu en arracher. Avoit-il besoin de ce vain titre, lorsque le pouvoir réel qu'il comportoit étoit déjà entre ses mains et qu'il en avoit la jouissance assurée, tranquille, à l'abri de toute jalousie et de toute espèce de danger?

Il est affligeant de penser que les personnages de la république les plus distingués par la pureté de leurs sentimens et par leurs lumières, furent proscrits, persécutés, dispersés, exilés de leur patrie; que cette république, dont l'existence physique étoit un chef-d'œuvre de l'industrie des hommes réunis en société, et qui, à l'ombre d'une liberté bienfaisante, avoit fleuri par le commerce et rassemblé dans son sein une très-grande partie des richesses de l'Europe; que cette heureuse contrée, si respectable par l'antique simplicité-

simplicité de ses mœurs, vit tout-à-coup s'éteindre dans son sein jusqu'au moindre germe de la liberté, par le souffle empoisonné du despotisme, et que cette métamorphose étrange fut l'effet de l'absurde opiniâtreté d'un seul homme et de la vanité d'une femme. 1787.

On ne peut reprocher aux patriotes qu'une seule faute, et encore cette faute honore-t-elle la pureté de leurs principes : ce fut de s'attacher trop scrupuleusement aux formes constitutionnelles, dans un moment où leurs adversaires les violoient ouvertement tous les jours, en conservant aux états-généraux la députation d'Amersfort, qui ne pouvoit représenter légalement la voix de la province d'Utrecht. Mais la France est et sera à jamais inexcusable d'avoir abandonné ses fidèles amis au moment où ses secours leur étoient devenus indispensables; de n'avoir pas même prévenu ce moment par une de ces démarches dont elle n'avoit à rendre compte qu'à elle-même et qui auroit arrêté ou du moins long-temps suspendu l'invasion Prussienne en Hollande. On voit que nous parlons du camp de Givet. Il est de la dernière évidence que s'il eût été rassemblé, quelque prévenu que le roi de Prusse pût être pour sa sœur, il n'auroit

1787. pas voulu soutenir sa cause par la voix des armes, en débutant par se constituer en état de guerre contre la France. Mais la France ne fit rien, et personne ne respecte ceux qui ne savent pas se faire respecter.

La France libre a réparé les torts de la Francc monarchique. La liberté que les Hollandais cherchoient en 1787, étoit une liberté bien incomplète, qui renfermoit encore le germe de sa propre destruction, puisqu'elle conservoit le stathoudérat. Aujourd'hui, fondée sur les droits sacrés et imprescriptibles de l'homme et du citoyen, elle repose sur une base inébranlable. La nouvelle république Batave éclairée par l'expérience, sait actuellement distinguer ses amis de ses ennemis naturels. Les Anglais n'étoient pas moins ses ennemis en lui conservant le stathouder en 1787, qu'ils le sont aujourd'hui en essayant d'envahir son territoire pour y étouffer la liberté dans son berceau. Elle a tout lieu de reconnoître l'identité de ses intérêts avec ceux de la république Française, et cette conviction rendra sans doute leur union aussi durable que l'existence des deux nations.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LETTRE DU COMTE DE SAINT-PRIEST, AMBASSADEUR DE FRANCE, AU MARQUIS DE LAFAYETTE.

A Anvers, le 26 septembre 1787.

J'AI reçu, mon cher marquis, votre très-aimable souvenir. Je mets à votre intérêt le plus grand prix, et m'honore de votre estime. Mon ambassade n'a pas été loin, comme vous aurez su : me voilà à Anvers ; Dieu sait pour combien de temps. J'y suis arrivé pour apprendre l'entrée des Prussiens à Utrecht, la veille. Trois mois plutôt, j'aurois engagé à vous appeler ; le corps de Givet se seroit approché et notre allié étoit à nous pour jamais. Il faudra en découdre à présent, et quarante mille hommes ne pourront pas ce que dix auroient fait sans se gêner. Ayez l'œil au guet, si nos troupes marchent. Vous êtes désiré en Hollande, et nos mouvemens peuvent y faire naître un parti. Ternant commande à Amsterdam, et serviroit sous vous avec joie. Mais si nous ne marchons pas, cette commission

ne vaut rien pour vous. Je ne sais si la ville tiendra long-temps. Je voudrois, de tout mon cœur, obliger M. le comte de Potange, mais je suis surchargé. Si je trouve quelques jours un joint, je vous le menderai. Mon avis est qu'on me laisse ici jusqu'à ce que notre parti se relève en Hollande; nous y sommes la bête noire des deux partis en ce moment, de l'un pour opposition, de l'autre pour l'avoir abandonné.

ÉDIT DE RELIGION.

Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu (le roi a rétabli cette formule que Frédéric avoit abolie), roi de Prusse, etc.

Long-temps avant notre avénement au trône, nous avons observé et remarqué combien il seroit nécessaire un jour de travailler, à l'exemple de nos prédécesseurs, et particulièrement de feu notre grand-père, à maintenir, et en partie à rétablir, dans les états Prussiens, la foi chrétienne de l'église protestante dans sa pureté ancienne et primitive; de réprimer, autant qu'il seroit en nous, l'incrédulité et la superstition, et par ce moyen aussi, la corruption des vérités fondamentales de la religion chrétienne et la licence des mœurs, qui en est une suite; et par là, de donner en même temps à nos fidèles sujets une preuve convaincante qu'ils ont droit d'attendre de nous, comme leur souverain, par rapport à leur affaire importante, c'est-à-dire, à leur entière liberté de conscience, à leur tranquillité et à leur sûreté dans la confession qu'ils ont embrassée, et dans la foi de leurs pères, ainsi que par rapport à la protection contre tous les perturbateurs de leur service divin et de leur constitution religieuse; en conséquence, après avoir réglé, jusqu'à présent, les affaires les plus pressantes de l'état, et fait quelques nouveaux arrangemens nécessaires et utiles,

nous n'avons pas voulu différer un moment de penser sérieusement à cet autre devoir important, que nous impose notre qualité de souverain, et de publier, par le présent édit, notre volonté immuable sur cet objet.

1°. Nous ordonnons, enjoignons et commandons que toutes les trois confessions principales de la religion chrétienne, savoir : la Réformée, la Luthérienne et la Catholique Romaine, soient conservées, maintenues et protégées dans toutes les provinces de nos états, selon la constitution qu'elles ont eue jusqu'à présent, conformément aux divers édits et ordonnances de nos prédécesseurs, d'heureuse mémoire.

2°. Mais nous voulons aussi, d'un autre côté, que l'ancienne tolérance, qui distingue depuis long-temps les états Prussiens, au sujet des autres sectes et partis religieux, soient maintenus comme auparavant, et que, dans aucun temps, on ne puisse gêner, en aucune manière, la conscience des sujets, tant que chacun d'eux remplira paisiblement et en bon citoyen, ses devoirs envers l'état, et qu'il gardera pour lui ses sentimens particuliers, et qu'il s'abstiendra soigneusement de les répandre, d'en persuader les autres et de leur inspirer des erreurs ou des incertitudes relativement à leur foi ; car, comme à chaque homme appartient le soin de son salut, il faut qu'il agisse, dans cette affaire, avec une liberté entière ; et selon nous, les soins d'un prince chrétien, à cet égard, doivent se borner à faire instruire le peuple par les docteurs et les prédicateurs dans la pureté et l'incorruptibilité du vrai christianisme, et par là, procurer à chaque homme

l'occasion de l'apprendre et de l'adopter. Mais si les sujets veulent profiter ou non de cette occasion, si libéralement offerte, et s'en servir pour leur propre conviction, c'est ce qu'il faut laisser entièrement à la conscience d'un chacun.

Les sectes tolérées publiquement dans nos états jusqu'à ce jour, sont, outre la nation juive, les hernoutes, les memnonites et la communauté des frères bohêmes, lesquels tiennent leurs assemblées religieuses sous la protection du souverain, et elles conserveront cette liberté, qui n'est aucunement nuisible à l'état. Mais dans la suite, notre département ecclésiastique doit avoir soin qu'il ne se tienne point, sous le nom d'assemblée religieuse, d'autres conventions nuisibles à la religion chrétienne et à l'état; moyens dont pourroient se servir toutes sortes de nouveaux docteurs et autres hommes dangereux, pour gagner des adhérens et faire des prosélytes, ce qui pourroit devenir un grand abus de la tolérence.

3°. Nous défendons sérieusement dans toutes les confessions, sans distinction, toute espèce de prosélytisme; et nous ne voulons pas qu'aucun ecclésiastique, ou autres personnes de différens partis religieux, se mêlent de faire des prosélytes, qu'ils forcent, qu'ils engagent ou persuadent, de quelque manière que ce puisse être, ceux qui ne sont pas de leur confession, de prendre et de recevoir leurs principes et leurs opinions particulières sur la religion, et qu'ils portent par là atteinte à la liberté de conscience des autres: il en est cependant tout autrement, si quelqu'un, par sa propre et libre conviction intérieure, veut passer

d'une confession à l'autre; cela doit être entièrement permis à un chacun, et il ne faut y apporter aucun obstacle. Il faut seulement que ceux qui veulent faire cette démarche ne la fasse point secrètement, mais que, pour éviter tout inconvénient dans les rapports civils, ils annoncent leur changement de religion aux préposés.

4°. Comme depuis long-temps on a imputé aux prêtres catholiques romains cette ardeur de faire des prosélytes, et que maintenant le bruit court de nouveau que des prêtres catholiques déguisés, des moines et des jésuites travestis, se glissent secrètement dans les pays protestans, pour convertir les prétendus hérétiques, et que nous ne voulons pas souffrir ces choses dans nos états, nous défendons, dans tous nos états, ce prosélytisme, non seulement en particulier aux prêtres catholiques, mais nous ordonnons aussi à nos consistoires, ainsi qu'à nos dicastères et à tous nos fidèles vassaux, et sujets de tous états, de veiller attentivement pour découvrir ces sortes d'émissaires, et d'en donner avis au département ecclésiastique, pour qu'il soit donné les ordres nécessaires.

5°. Autant nous avons d'aversion pour le prosélytisme dans toutes les confessions, parce qu'il peut avoir toutes sortes de suites fâcheuses parmi la multitude, autant il nous est agréable, au contraire, de voir que les ecclésiastiques et les laïques, réformés, luthériens ou catholiques romains, ont vécu cependant jusqu'à présent dans une tolérance et une union fraternelle au sujet de leur religion. En conséquence, nous les exhortons à conserver soigneusement, dans la suite, cette bonne harmonie entr'eux; et loin de nous op-

poser jamais à ce que les diverses confessions se prêtent mutuellement des secours, à l'égard de leurs églises et de leurs maisons de prières, pour le service divin et public, ou de quelqu'autre manière, cette conduite nous sera, au contraire, très-agréable.

6°. Nous ordonnons en même temps que, dans l'église réformée ainsi que dans la luthérienne, les anciennes liturgies et ordonnances ecclésiastiques soient conservées; seulement nous voulons bien condescendre à ce que, dans lesdites confessions, on change le langage de ses ordonnances, faites dans un temps où la langue allemande n'étoit pas encore formée, et qu'on les accommode davantage aux usages de notre temps. Nous voulons bien aussi que l'on abolisse quelques anciennes cérémonies et usages peu essentiels; ce que nous laissons à la disposition de notre département ecclésiastique des deux confessions protestantes. Mais ledit département aura grand soin de prendre garde qu'il ne soit fait aucun autre changement dans l'essentiel des anciens dogmes de chaque confession; cette ordonnance nous paroît d'autant plus nécessaire, que,

7°. Quelques années avant notre avénement au trône, nous avons remarqué, avec douleur, que plusieurs ecclésiastiques de la communion protestante se permettent une liberté tout-à-fait effrénée à l'égard des dogmes de leur confession; qu'ils nient divers points et vérités fondamentales de la religion chrétienne en général, et prennent dans leurs instructions un ton à la mode, entièrement contraire à l'esprit du vrai christianisme; ce qui ébranleroit à la fin les pilliers de la foi des chré-

tiens. On ne rougit point de réchauffer les misérables erreurs des sociniens, des déistes et des naturalistes, réfutées depuis long-temps, et de les répandre parmi le peuple avec autant de hardiesse que d'imprudence, sous le nom de lumières, en abusant étrangement de ce nom. On ne rougit pas de rabaisser toujours de plus en plus l'autorité de la Bible, comme parole de Dieu révélée, de falsifier cette source divine du salut du genre humain, d'en donner des explications forcées, ou même de la rejeter entièrement; de représenter aux hommes, comme suspecte et superflue, la foi aux mystères de la religion, révélée en général, et particulièrement aux mystères de la rédemption et de la satisfaction du sauveur du monde, de les induire ainsi en erreur, et de cette manière, de braver le christianisme sur toute la terre. Nous entendons maintenant que ces désordres soient absolument détruits dans nos états; car nous regardons comme un des premiers devoirs d'un prince chrétien, de protéger, dans ses états, contre toute falcification, la religion chrétienne, dont l'excellence et les avantages sont depuis long-temps prouvés et hors de doute; de l'y maintenir dans toute sa dignité, sa splandeur et sa pureté ancienne et primitive, telle qu'elle est consignée dans la Bible, selon la conviction de chaque confession de l'église chrétienne, ainsi qu'elle est déterminée dans les livres symboliques de chacune de ces confessions, et afin que le pauvre peuple ne soit point le jouet des illusions des docteurs à la mode; et que des millions de nos bons sujets ne soient point privés de la tranquillité de leur vie, de leur consolation au lit

de la mort, et qu'ils ne soient point ainsi livrés au malheur.

8°. Nous ordonnons donc, et nous commandons, en qualité de souverain, et comme seul et unique législateur dans nos états, à tous ecclésiastiques, prédicateurs, ou maîtres d'école de la religion protestante, sous peine de cassation et même de punition plus sévère, selon le cas, qu'à l'avenir ils ne se rendent plus coupables des erreurs indiquées dans l'article 7, ou d'autres de la même espèce, en les répandant dans l'exercice de leurs fonctions, ou de quelqu'autre manière publique ou secrète; car de même que pour la prospérité de l'état et le bonheur de nos sujets, nous sommes obligés de maintenir dans toute leur autorité les loix civiles; et que nous ne pouvons permettre à aucun juge ou administrateur de ces loix, d'en altérer la substance, ou de les changer à son gré. De même aussi, et bien moins encore, pouvons-nous souffrir que, dans les choses de religion, chaque ecclésiastique agisse selon sa tête et son bon plaisir, et qu'il leur soit libre d'enseigner au peuple de telle ou telle manière, les vérités fondamentales du christianisme, de les adopter ou de les rejeter à leur gré; de présenter les articles de foi selon leur volonté, dans leur véritable jour, ou d'y substituer leurs rêveries. Il faut, au contraire, qu'il y ait un modèle, une norme et une règle (*Richtschnur, norma und regel*), solidement établie, selon laquelle le peuple soit instruit fidèlement et sincèrement par les docteurs dans les choses de la foi; et cette règle a été jusqu'à présent, dans nos états, la religion chrétienne, selon les trois principales

confessions, savoir : la réformée, la luthérienne et la catholique romaine, dont la monarchie Prussienne s'est toujours bien trouvée; et cette norme générale, considérée même sous cette vue politique, nous ne sommes pas disposés à la laisser changer en la moindre chose, par les prétendus apôtres des lumières (*Aufklarer*), selon leurs idées déplacées. Tout homme qui enseigne le christianisme dans nos états et qui se dit membre d'une des trois confessions, doit donc au contraire enseigner ce que porte la doctrine fixe et déterminée du parti de sa religion; car à cela l'oblige sa place, son devoir et les conditions sous lesquelles il a été revêtu de son ministère. S'il enseigne quelqu'autre chose, il est déjà punissable selon les loix civiles, et il ne peut pas proprement garder plus long-temps sa place. En conséquence, nos intentions sérieuses tendent au maintien de cet ordre immuable, quoique nous accordions d'ailleurs volontiers aux ecclésiastiques de nos états, une liberté de conscience égale à celle de nos autres sujets, et que nous soyons bien éloignés de les contraindre en la moindre chose, à l'égard de leur conviction intérieure. Ainsi, le ministre de la religion chrétienne qui, par rapport à la foi, est convaincu de choses contraires à celles que lui prescrit la doctrine de sa confession, peut garder cette conviction à ses risques et périls; car nous ne voulons nous arroger aucune autorité sur sa conscience. Mais selon cette même conscience, il devroit cesser d'enseigner dans son église, il dévroit se démettre d'une charge que, par les raisons ci-dessus, il se sent lui-même incapable de remplir : car la doctrine de l'église ne doit pas se ré-

gler selon la conviction de tel ou tel ecclésiastique, mais au contraire la conviction des ecclésiastiques sur la doctrine de l'église ; et de droit, un tel ecclésiastique ne peut être et rester ce pourquoi il se fait passer. Cependant, par notre grand amour pour la liberté de conscience en général, nous voulons bien souffrir que même les ecclésiastiques qui pourroient être connus pour être malheureusement plus ou moins infectés des erreurs énoncées dans l'article 7, restent tranquilles dans leurs places ;. il faut seulement que, dans les instructions qu'ils font à leur troupeau, les règles de la doctrine leur soient toujours sacrées et inviolables. Mais s'ils agissent d'une manière contraire à notre présente ordonnance souveraine, et qu'ils ne prêchent pas fidèlement et foncièrement la doctrine de leur confession, et qu'ils prêchent même le contraire, une désobéissance si marquée à notre présente ordonnance souveraine, sera infailliblement suivie de la cassation et même punie plus sévèrement encore.

9°. En conséquence, nous ordonnons, par le présent édit, à notre département ecclésiastique de la religion réformée et luthérienne, d'avoir toujours un œil attentif sur tous les ecclésiastiques de nos états, afin que tous ceux qui enseignent dans les églises et les écoles fassent leur devoir, et que ce que nous avons prescrit dans l'article 8 soit observé avec la plus grande exactitude ; et nous voulons que, dans les deux communions protestantes, les ministres et chefs de ce département nous en répondent ; car nous les obligeons sur leur conscience, et nous reposons du reste entièrement sur eux, espérant qu'en fidèles serviteurs

de l'état, ils veilleront sans cesse sur l'observation de notre présent édit, afin d'éviter notre disgrâce la plus complète.

10°. En conséquence, nous ordonnons, aussi gracieusement que sérieusement, aux chefs des deux départemens ecclésiastiques, de donner leurs principaux soins à ce que les cures et les chaires de théologie dans nos universités, ainsi que les places des écoles, soient remplies par des sujets qui n'aient donné aucune raison de douter qu'ils ne soient pas intimement convaincus de ce qu'ils doivent enseigner publiquement : mais tous les autres aspirans et candidats qui manifestent d'autres principes, doivent être exclus sans délai; exclusion dont nous donnons la liberté et le pouvoir auxdits ministres.

11°. Comme il paroît assez, par tout ceci, que c'est très-sérieusement que nous voulons maintenir la religion chrétienne dans nos états, et augmenter, autant qu'il est en notre pouvoir, la vraie crainte de Dieu parmi le peuple, nous exhortons tous nos fidèles sujets à embrasser une vie pieuse; et dans toutes les occasions, nous saurons estimer l'homme qui aura de la religion et de la vertu, parce qu'un homme méchant et sans conscience, ne peut jamais être un bon sujet, et encore moins un serviteur fidèle de l'état, ni dans les grandes choses ni dans les petites.

12°. Comme la solemnisation et la sanctification des fêtes et des dimanches sont recommandées par divers édits et ordonnances de nos pieux prédécesseurs, tels que ceux du 17 décembre 1689, 24 juin 1693, 28 octobre 1711, 10 février 1715, 18 août 1718, ces

édits et ordonnances, considérés par rapport à leurs substances, ne doivent point être abolis. Mais nous nous réservons de publier, par une loi de police particulière, des ordonnances ultérieures plus précises et conformes au temps présent.

13°. Personne ne doit mépriser, déprimer ni railler l'état ecclésiastique; c'est ce que nous verrions toujours avec le plus grand déplaisir, et que nous ne pourrions manquer de punir selon l'exigence des cas, parce que ces choses n'ont que trop souvent une influence inévitable sur le mépris de la religion même. Nous aurons, au contraire, particulièrement égard, dans toute occasion, au bien être des ministres et des prédicateurs qui auront rempli leurs devoirs; et pour leur en donner une preuve, nous renouvelons ici l'édit du roi, notre grand-père, d'heureuse mémoire, du 14 octobre 1737, au sujet de l'exemption du service militaire pour leurs enfans, et nous voulons que tous les fils des ecclésiastiques en général, ainsi que les fils des instituteurs publics de la jeunesse, dans les villes incluses dans les cantons, soient compris dans cet affranchissement, s'ils se vouent aux sciences, aux arts du dessein, ou au commerce; mais ceux qui préfèrent un métier, ou quelqu'autre profession, ou qui auront étudié sans succès, seront déchus de ce privilége; et, à cet égard, nous donnerons les ordres nécessaires à nos régimens pour leur servir de règle dans les cantons.

14°. Enfin, nous ordonnons à tous nos dicastères, ainsi qu'à tous les autres magistrats, ecclésiastique et laïques de nos états, d'y tenir la main avec toute l'attention et la sévérité possibles : et nous enjoignons aux autres ec-

clésiastiques et à tous nos fidèles vassaux et sujets, de s'y conformer, ainsi que de raison; car telle est notre volonté, aussi sérieuse que grâcieuse.

Donné à Postdam, le 19 juillet 1788.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, DE CARMER,
DE DORANBERG, DE WOELLNER.

EDIT

ÉDIT DE CENSURE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, etc.

Quoique nous soyons parfaitement convaincus des avantages grands et divers d'une liberté de presse modérée et bien réglée pour répandre les sciences et toutes les connoissances utiles, et que nous soyons par conséquent résolus de favoriser, autant que nous pourrons, cette liberté dans nos états, cependant l'expérience nous a montré les suites fâcheuses d'une liberté entière à cet égard, et combien des écrivains inconsidérés ou même méchans, en abusent pour répandre des erreurs pratiques, généralement dangereuses, sur les choses les plus importantes à l'humanité, pour corrompre les mœurs par des peintures lubriques et des images attrayantes du vice; pour railler malicieusement et blâmer méchamment les établissemens et les arrangemens publics; ce qui produit et nourrit le chagrin et le mécontentement dans plusieurs esprits peu instruits, et pour satisfaire des passions viles et particulières, telles que la calomnie, l'envie et la vengeance qui troublent le repos de plusieurs citoyens bons et utiles, affoiblissent leur considération dans le public; effets que produisent sur-tout les écrits qui font la lecture du peuple (*Volksschriften*).

Or, comme tant que la composition des écrits ne

se trouve pas entre les mains d'hommes qui s'occupent véritablement de la recherche, de l'examen, de la publication et des progrès de la vérité, mais qu'elle est regardée, par une grande partie de ceux qui s'en occupent, comme un métier propre à satisfaire leur amour pour le gain et à remplir des vues particulières de la part du gouvernement, afin d'éviter les abus qui peuvent en résulter, et parce que dans notre siècle sur-tout, ces abus se multiplient considérablement, et font de grands progrès, nous avons jugé nécessaire de faire examiner, de renouveler dans les points nécessaires, de fixer et déterminer plus particulièrement et plus convenablement, les loix et ordonnances de censures publiées jusqu'à présent dans nos états, et particulièrement l'édit du 11 mai 1749; la circulaire du premier juin 1772, et de rédiger le tout dans le présent édit de censure.

1°. Tous les livres et écrits seront soumis à la censure et ne pourront être vendus ni publiquement ni secrètement sans la permission des censeurs.

2°. Le but de la censure n'est pas d'empêcher une recherche convenable et décente de la vérité, mais seulement d'arrêter tout ce qui pourroit être dirigé contre les principes de la religion, contre l'état, l'ordre moral et civil, contre l'honneur et la réputation des autres.

3°. Dans la Marche électorale, la censure des écrits théologiques et philosophiques sera confiée au consistoire supérieur de Berlin; et dans les autres provinces, aux consistoires provinciaux, conjointement avec la régence. Celle des écrits touchant la jurisprudence et l'administration de la justice, qui paroîtront à Berlin et

dans les Marches, Moyenne et Ukraine, à la chambre de justice (*Kammergericht*) de cette ville; dans les autres provinces, aux régences et aux colléges de justice provinciaux; ceux qui concernent la médecine et la chirurgie, aux colléges de médecine et de chirurgie, dans les provinces où il s'en trouvera, sinon au collége de médecine de Berlin. Tous les écrits concernant l'état public (*statum publicum*) de l'Empire Germanique et de la maison royale, les droits des puissances étrangères, des états de l'Empire d'Allemagne, etc. etc. seront présentés pour être censurés au département des affaires étrangères et aux censeurs nommés par ce département. Les journaux, feuilles hebdomadaires, gazettes littéraires, romans, pièces de théâtre, etc., seront censurés par les universités, dans les endroits où il s'en trouvera, sinon par les colléges provinciaux de justice. Les pièces de vers fugitives, les programmes des colléges, etc., par les magistrats, dans les endroits où il n'y aura point d'université. Les gazettes politiques seront censurées à Berlin, par un censeur nommé par le département des affaires étrangères; dans les provinces, par les colléges provinciaux.

4°. De la précédente ordonnance, sont exempts les livres et les écrits de l'Académie des Sciences, et de chaque membre de cette société, ainsi que du collége de médecine et de chirurgie. Les livres et écrits imprimés dans les universités, sont soumis à la censure de la faculté à laquelle ils appartiennent, excepté cependant ceux qui traitent du droit public et de l'histoire politique qui doivent toujours être présentés au censeur nommé par le département des affaires étrangères.

5°. Les écrits, selon la classification ci-dessus, seront présentés, par l'imprimeur ou l'éditeur, au chef du collége. Celui-ci peut, lorsqu'il a examiné et trouvé l'écrit sans conséquence, accorder, sans autre forme, la permission de l'imprimer; mais s'il a le moindre doute, il faut qu'il communique, sans délai, le manuscrit aux membres du collége.

6°. Il est permis aux éditeurs et aux auteurs qui ne seroient pas contens des décisions de la censure, de porter leurs plaintes où il appartient.

7°. Les éditeurs et les imprimeurs qui ont présenté les ouvrages à la censure et reçu l'approbation, ne peuvent plus être aucunement responsables du contenu; mais cette exemption ne sauroit avoir lieu pour l'auteur qui seroit parvenu à tromper ou à précipiter la censure. Quoiqu'un ouvrage ait été approuvé, il est permis aux particuliers qui se croient offensés par des passages de cet ouvrage, de prendre à partie l'auteur et l'éditeur.

8°. Les transgresseurs de cette ordonnance, seront punis par une amende depuis cinq jusqu'à soixante écus; amende que payera celui qui auroit imprimé ou vendu sans approbation un livre où il n'y auroit rien de répréhensible. Mais si l'ouvrage est répréhensible par lui-même, toute l'édition sera confisquée et l'imprimeur condamné à payer le double de ce qu'il aura reçu pour l'impression, et l'éditeur du pays, le double de tout ce que rapporteroit son édition entière, selon son prix de magasin. Si des libraires du pays se rendent coupables d'une telle faute pour des éditeurs étrangers, ils seront punis comme devroit l'être l'étranger. En cas de récidive de la part d'un imprimeur ou d'un éditeur

du pays, on les punira par la privation de leurs priviléges, selon les cas. Un éditeur qui ne se nomme point sur le titre, y met un nom de ville supposé, ou le supprime entièrement, sera regardé comme ayant connu le contenu répréhensible de l'ouvrage; et s'il ne peut se laver entièrement de ce soupçon, outre la peine qu'il aura encourue comme éditeur, il sera regardé comme participant à celle de l'auteur.

9°. Le censeur recevra pour sa peine, outre un exemplaire de l'ouvrage, deux bons gros (6 à 7 sols) pour chaque feuille.

10°. Les libraires ne doivent point se charger des livres imprimés dans l'étranger qui ne pourroient pas l'être dans les états du roi; et ils ne pourront les vendre ni publiquement ni secrètement, sous peine de cinq à cinquante écus d'amende.

11°. Les préposés à la censure sont autorisés, dès qu'ils auront connoissance d'un livre inadmissible, d'en défendre la vente, et les libraires seront obligés de cesser aussitôt de le débiter, sous les peines susdites, etc.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES

CHAPITRES

Contenus dans ce premier Volume.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU PREMIER VOLUME.

Fautes essentielles à corriger.

TOME PREMIER.

AVANT-PROPOS, page vj, ligne 12, liberté ; *lisez* révolution.
INTRODUCTION, page x, ligne 9, Duns ; *lisez* Daces.

Page 46,	ligne 13,	par ; *lisez* parmi.
64,	18,	obscurité ; *lisez* obscénité.
73,	20,	Hertzbert ; *lisez* Hertzberg.
102,	18,	de tendre ; *lisez* de les tendre.
121,	8,	aux états, *lisez* au ministère prussien.
139,	5,	s'envoient ; *lisez* s'envoyoient.
151,	4,	appeloient ; *lisez* appelèrent.
183,	17,	opinément ; *lisez* opiniâtrement.
191,	11,	Herbert ; *lisez* Hertzberg.
Idem.	12,	stathouder ; *lisez* d'Orange.
198,	14,	*effacez* accourue.
Idem.	22,	*effacez* d'eux
203,	9,	*effacez* pour, *et lisez* dans l'intention des
Idem,	dernière ligne,	acceptèrent ; *lisez* l'acceptent.
376,	21,	Kalcreuten ; *lisez* Karlskreuth.
388,	4,	menderai, *lisez* manderai.



UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05849 0684

